Réviser son bac avec Le Monde

2021

SPÉCIALITÉ - TERMINALE

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

NOUVEAU PROGRAMME

Un cahier spécial de 16 pages pour se tester
+
Une carte mentale pour bien retenir

- L'ESSENTIEL DU COURS
- LES SUJETS INÉDITS
- LES ARTICLES DU *MONDE*
- LES CONSEILS DE RÉVISION

rue des écoles

Réviser son bac avec Le Monde

TERMINALE

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Une réalisation de rue des écoles

NOUVEAU PROGRAMME

Un cahier spécial de 16 pages pour se tester
+
Une carte mentale pour bien retenir

Avec la collaboration de :
Nicolas Malbrancq
Pascal Bréval
Delphine Louys

En partenariat avec MAIF

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Le programme de sciences économiques et sociales est divisé en trois parties : « science économique », « sociologie et science politique » et « regards croisés » (croisement des approches économique, sociale et politique sur la question environnementale notamment). Les sciences économiques et sociales sont en effet composées de plusieurs champs dont on peut donner une définition en première approche : l'économie (ou la « science économique ») est la science qui étudie comment sont produites, échangées, réparties et consommées les richesses ; la sociologie est la science qui étudie comment les individus vivent et s'organisent en société ; la science politique est, dans l'acception la plus large du terme, celle qui étudie les relations de pouvoir.

Cet ouvrage, constitué de fiches de cours, de sujets corrigés et d'articles du *Monde*, a été conçu pour vous préparer efficacement au baccalauréat. À chaque chapitre correspond un cours de deux pages illustrées, complétées de zooms qui permettent d'approfondir certains aspects. À la suite de chaque cours, un ou plusieurs sujets corrigés sont proposés. Les articles du *Monde* qui accompagnent chaque chapitre permettent de mettre le cours en perspective avec un sujet d'actualité, ou en résonance avec la réflexion de spécialistes de la question. Ils permettent de faire ressortir les grands enjeux du programme et donnent des références originales et précises, utilisables à l'écrit comme à l'épreuve du Grand oral. Un guide pratique ainsi qu'une carte mentale complète la liste des outils mis à disposition des candidats.

Le cycle terminal en spécialité « sciences économiques et sociales » permet d'acquérir des compétences variées : maîtrise de connaissances (acquisition de concepts, de mécanismes et de théories), maîtrise du traitement de l'information (compréhension et analyse de documents statistiques et de textes) et maîtrise de compétences transversales (construction d'une argumentation, conduite d'un raisonnement rigoureux, élaboration d'une problématique, construction d'une dissertation, maîtrise de l'expression écrite et orale, etc.).

La maîtrise des sciences économiques et sociales constitue un atout incontestable pour réussir en classes préparatoires, dans les formations universitaires, dans les instituts d'études politiques, dans les écoles de commerce, etc. ; Le programme contribue également à la formation citoyenne des élèves par la connaissance scientifique des grandes questions économiques, sociales et politiques, permettant leur participation éclairée et raisonnée au débat public.

Message à destination des auteurs des textes figurant dans cet ouvrage ou de leurs ayants-droit : si malgré nos efforts, nous n'avons pas été en mesure de vous contacter afin de formaliser la cession des droits d'exploitation de votre œuvre, nous vous invitons à bien vouloir nous contacter à l'adresse bucquet@lemonde.fr.

En partenariat avec MAIF

Complétez vos révisions du bac sur www.assistancescolaire.com :
méthodologie, fiches, exercices, sujets d'annales corrigés...
des outils gratuits et efficaces pour préparer l'examen.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Le Monde CAMPUS

A l'approche du baccalauréat 2021 et durant l'examen, Le Monde Campus vous propose des conseils de lectures et de révisions, des quiz, des directs avec des professeurs, ainsi que les sujets et corrigés des épreuves.

Toute l'année, nos journalistes racontent comment les étudiants et jeunes diplômés se forment, travaillent et changent la société.

Rendez-vous sur la rubrique **Lemonde.fr/campus** et dans *Le Monde* avec les pages « Le Monde Campus 021 » et les suppléments mensuels « Le Monde Campus ».

Le Monde CAMPUS

NOUVEAU PROGRAMME

MANUELS DE MATHÉMATIQUES

Des manuels de mathématiques inédits, conformes aux nouveaux programmes et accessibles à tous.

- Une place très importante donnée aux démonstrations, au raisonnement et faisant appel à la créativité.
- De nombreux approfondissements permettant aux élèves ou à leurs professeurs de choisir des thèmes d'étude complémentaires.
- Une annexe dédiée à la programmation Python.

Cible : élèves de première et terminale
format : 17 x 24 cm | 368 pages | 19,50 €

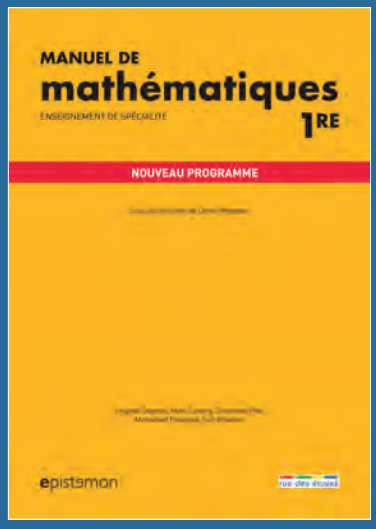

Retrouvez toutes nos collections pour préparer le baccalauréat sur www.ruedesecoles.com

rue des écoles

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

SOMMAIRE

Science économique p. 5

chapitre 01 – Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? p. 6

chapitre 02 – Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? p. 16

chapitre 03 – Comment lutter contre le chômage ? p. 24

Chapitres non évaluables à l'écrit :

chapitre 04 – Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? p. 32

chapitre 05 – Quelles politiques économiques dans le cadre européen ? p. 34

Sociologie et science politique p. 39

chapitre 06 – Comment est structurée la société française actuelle ? p. 40

chapitre 07 – Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ? p. 48

chapitre 08 – Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ? p. 58

chapitre 09 – Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ? p. 66

Chapitre non évaluable à l'écrit :

chapitre 10 – Quelles mutations du travail et de l'emploi ? p. 76

Regards croisés p. 79

chapitre 11 – Quelle action publique pour l'environnement ? p. 80

Chapitre non évaluable à l'écrit :

chapitre 12 – Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ? p. 88

Le guide pratique p. 91

La carte mentale p. 94

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

SCIENCE ÉCONOMIQUE

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?

La « croissance » est l'un des concepts économiques les plus utilisés par les hommes politiques et les journalistes. Il est donc important d'en comprendre les causes économiques et institutionnelles, ainsi que les enjeux écologiques et sociaux. Elle peut être définie comme l'augmentation de la production de biens et de services dans un pays d'une année sur l'autre. Son indicateur est l'augmentation du produit intérieur brut (PIB), la somme des valeurs ajoutées créées par les agents économiques en une année. Si le PIB d'un pays augmente entre l'année n et l'année n+1, alors ce pays connaît une croissance économique.

Accumulation des facteurs de production et gains de productivité

L'augmentation des richesses produites **peut s'expliquer par l'accroissement du nombre des facteurs de production utilisés,** ceux-ci regroupant le facteur travail et le facteur capital. Ainsi, si le nombre de travailleurs occupés grandit et si les entreprises et l'État accumulent du capital dans un pays, celui-ci connaît une croissance économique.

Une croissance de ce type est vouée à se réduire puis à s'éteindre du fait de la « loi des rendements décroissants ». Énoncée pour la première fois par Anne Robert Turgot (1727-1781), celle-ci stipule que la hausse quantitative d'un facteur de production (la quantité de l'autre facteur de production étant considérée comme stable) provoque une augmentation moins que proportionnelle des quantités produites : donner toujours plus de marteaux à un seul ouvrier ne va pas augmenter sa production indéfiniment. Dès lors, une économie nationale ayant une croissance essentiellement liée à **l'accumulation de facteurs de production** va inévitablement voir cette croissance se réduire.

La croissance économique peut également s'expliquer par l'augmentation de l'efficacité des facteurs de production, on parle dans ce cas d'un **« accroissement de la productivité globale des facteurs (PGF) »** ou de **« gains de productivité »**. Une économie (ou une entreprise) en réalise lorsqu'elle produit davantage avec la même quantité de facteurs de production ou lorsqu'elle produit autant avec une quantité moindre.

Cette hausse peut avoir différentes causes, comme l'efficacité de l'organisation des tâches, l'amélioration des conditions de travail, la progression du droit des salariés, etc. Néanmoins, elle advient principalement grâce au **progrès technique**. Le meilleur moyen d'augmenter l'efficacité des travailleurs est souvent de leur fournir des outils plus perfectionnés.

Le rôle du progrès technique

Caisse automatique au supermarché.

Longtemps estimé exogène, le progrès technique est aujourd'hui considéré comme endogène, c'est-à-dire généré par l'activité économique elle-même. Dans les années 1980, des économistes comme Robert Lucas, Robert Barro ou Paul Romer ont en effet montré que les investissements de toute nature (en capital physique, humain, public, en recherche-développement, etc.) génèrent des externalités positives pour l'ensemble de l'économie, enclenchant ainsi une spirale d'amélioration des connaissances et des techniques favorables à la croissance

POUR ALLER PLUS LOIN…

L'IMPORTANCE DU PROGRÈS TECHNIQUE POUR EXPLIQUER LES CYCLES ÉCONOMIQUES

L'économiste autrichien Joseph Aloïs Schumpeter (1883-1950) a montré l'importance du progrès technique et des innovations pour expliquer le caractère cyclique de la croissance économique. Un cycle économique est composé d'une première phase de croissance forte et d'une deuxième phase de croissance faible ou négative.

Selon lui, les cycles longs de la croissance économique (appelés aussi « cycles de Kondratiev ») s'expliquent par l'arrivée sur le marché d'une grappe d'innovations majeures (des innovations d'importances qui sont si « révolutionnaires » qu'elles enclenchent un cycle économique long ; elles arrivent sur le marché de manière discontinue, contrairement aux innovations mineures). Elles enclenchent une phase d'expansion économique d'environ 25 ans du fait de l'augmentation de l'investissement et de la consommation qu'elle a provoquée. Ces innovations de produit ou de méthodes de production sont la récompense des recherches effectuées par des entrepreneurs innovateurs, véritables « briseurs de routine » aux yeux de Schumpeter.

Puis l'innovation s'épuise progressivement au fur et à mesure que la demande est satisfaite. Les investissements commencent à ralentir, plongeant l'économie dans une phase de dépression durant environ 25 ans, jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle grappe d'innovations majeures…

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

économique. La hausse du PIB engendre en effet une augmentation des revenus qui permet des investissements supplémentaires, sources de progrès technique et donc de croissance future. La croissance est donc un phénomène cumulatif : elle entraîne la croissance.

L'économiste autrichien Joseph Aloïs Schumpeter (1883-1950) a néanmoins montré qu'une innovation provoque souvent une **« destruction créatrice »** : si elle crée de l'activité économique (elle génère une hausse des investissements et/ou une hausse de la consommation), elle sinistre, voire détruit également d'autres secteurs qui peuvent devenir obsolètes (par exemple, l'invention puis la diffusion des téléphones portables a provoqué la disparition de nombreuses cabines téléphoniques publiques).

Le rôle des institutions

Si la croissance économique a des causes essentiellement… économiques, elle est également favorisée par des critères externes. Pour qu'un pays produise davantage, il est important qu'existe un contexte institutionnel, politique et social propice.

Un cadre légal fiable permet en effet d'encourager et de faciliter les échanges marchands : le respect des obligations contractuelles et des **droits de propriété** incite en effet **à investir et à innover**. Par exemple, un système de protection de la propriété intellectuelle (les « brevets ») est nécessaire pour qu'existent des dépenses de recherche : aucun agent économique n'investirait le moindre euro dans la « R&D » (recherche-développement) en sachant que son éventuelle découverte pourrait être copiée aussitôt. Par ailleurs, l'État peut encourager la recherche avec un système incitatif de subventions.

Les défis sociaux et écologiques de la croissance économique

Si la croissance économique est généralement bienfaitrice, elle n'est pas sans limites sur le plan social. Dans les pays développés, le progrès technique actuel, qui repose largement sur les innovations liées au numérique, a favorisé les emplois qualifiés. Les économistes parlent de « progrès technique biaisé en faveur du travail qualifié ». Le progrès technique est donc à l'origine **d'inégalités de revenus** croissantes entre les individus qualifiés occupant des emplois bien rémunérés et ceux qui occupent des emplois à « faible valeur ajoutée » moins bien payés.

Produire toujours davantage n'est également pas sans conséquence sur l'environnement. La croissance économique entraîne un **épuisement des ressources naturelles** (le pétrole, le gaz, etc.), engendre de la **pollution atmosphérique** et contribue au **réchauffement climatique**. De nombreux économistes ou intellectuels s'interrogent sur la viabilité de notre modèle économique, reposant sur la **croissance.** Ils se demandent s'il **est « soutenable »**, c'est-à-dire si l'on peut continuer à produire toujours plus sans compromettre le bien-être des générations futures.

Le débat oppose deux points de vue. D'un côté, les partisans de la **soutenabilité faible** postulent que le progrès technique permettra, grâce aux innovations, de **repousser toujours plus loin les limites écologiques de la croissance** de façon à maintenir nos modes de vie pour les générations présentes et futures. Par exemple, la raréfaction du pétrole devrait inciter à trouver des alternatives à celui-ci. De l'autre côté, les défenseurs de la **soutenabilité forte** affirment que le capital naturel est irremplaçable (sites naturels, biodiversité végétale ou animale, etc.) et que les dégâts environnementaux sont donc irréversibles. Le progrès technique ne peut alors pas être considéré comme un moyen efficace pour prolonger la croissance du PIB et il est nécessaire de changer, au moins partiellement, nos modes de vie.

Télévisions des années 1960.

QUATRE ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- L'Europe s'installe durablement dans une croissance faible p. 12 (Virginie Malingre, *Le Monde* daté du 14.02.2020)
- La robotisation fragilise les peu qualifiés p. 13 (Marie Charrel, *Le Monde* daté du 26.04.2019)
- Le dilemme de la croissance p. 14 (Philippe Escande, *Le Monde* daté du 30.08.2018)
- Schumpeter à la manœuvre p. 15 (Carl Benedikt Frey, *Le Monde* daté du 19.07.2014)

MOT CLÉ

LA DÉCROISSANCE

Objectif prôné par certains courants de pensée critiques à l'égard de la poursuite de notre modèle de croissance. Ces courants antiproductivistes alimentent leur réflexion par le constat de l'épuisement des ressources non renouvelables et des atteintes à l'environnement (dégradation des sites, pollution, etc.).

ZOOM SUR…

LES THÉORIES DE LA CROISSANCE ENDOGÈNE ET L'ASPECT CUMULATIF DE LA CROISSANCE

Durant les années 1980, des économistes comme Robert Lucas, Robert Barro ou Paul Romer ont montré que le progrès technique est endogène, c'est-à-dire qu'il est le résultat de l'activité économique elle-même et des dépenses en investissement d'agents publics et privés.

En effet, les investissements de toute nature (en capital physique, en capital humain, en capital public, en recherche et développement, etc.) génèrent des externalités positives pour l'ensemble de l'économie, enclenchant ainsi une spirale positive en termes d'amélioration des connaissances et des techniques favorables à la croissance économique.

Ainsi, la croissance est un phénomène cumulatif : la croissance entraîne la croissance. La hausse du PIB engendre une augmentation des revenus qui permet des investissements supplémentaires, sources de progrès technique et donc de croissance future.

Les théories de la croissance endogène ont permis de montrer que le progrès technique n'est pas exogène (il ne « tombe pas du ciel »), mais qu'il est généré « de l'intérieur » par l'économie elle-même. Il est donc endogène.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Collecter et traiter l'information relative à la croissance

Lors des épreuves du baccalauréat, au-delà des connaissances (les « objectifs d'apprentissage »), vous êtes évalué sur votre capacité à collecter et à traiter l'information. Vous devez en effet être capable de comprendre des documents statistiques et d'en extraire les informations essentielles. Les documents liés à la croissance économique et à ses causes sont courants dans les exercices du baccalauréat et nécessitent une attention particulière dans leur analyse.

Différencier le PIB et la croissance du PIB

Le PIB correspond à la somme des valeurs ajoutées créées en une année sur un territoire, il est exprimé en euros. La croissance économique est la croissance du PIB entre deux années, elle est donc mesurée en pourcentage.

Imaginons un pays dont les agents économiques (essentiellement les entreprises et les administrations publiques) ont créé au total 1 000 € de valeur ajoutée en 2019 : le PIB de ce pays est de 1 000 €. En 2020, les agents économiques produisent davantage et ce pays a un PIB de 1 020 €. Pour obtenir le taux de croissance économique du pays entre 2019 et 2020, il faut calculer un **taux de variation** : (valeur d'arrivée – valeur de départ) /valeur de départ × 100, soit : (1 020 – 1 000) /1 000 × 100 = 2 %. Ce pays a donc connu une croissance économique de 2 %.

Attention à ne pas confondre **valeur nominale et valeur réelle**. Pour étudier de manière pertinente les évolutions du PIB et donc la croissance économique, les économistes utilisent le plus souvent des données en termes réels, c'est-à-dire des grandeurs monétaires débarrassées des effets déformants de l'inflation. On parle dans ce cas de données « déflatées » (ou « en volume » ou « en monnaie constante »). À l'inverse, si les effets de l'inflation n'ont pas été retirés, on parle de valeur nominale (ou « en valeur » ou « en monnaie courante »).

Différencier la baisse de la croissance économique et le ralentissement de la croissance économique

La croissance économique en France entre 2005 et 2015

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Croissance du PIB	1,6	2,4	2,4	0,2	- 2,9	2,0	2,1	0,2	0,6	0,6	1,3

Source : INSEE, 2016.

Il est important d'être précis sur le vocabulaire statistique et ne pas confondre la baisse et le ralentissement de l'évolution d'une variable. Si votre voiture ralentit, elle ne recule pas ! Par exemple, en 2009, la croissance française a été négative, cela signifie que le PIB français a **baissé** de 2,9 % par rapport à 2008. En revanche, entre 2011 et 2012, nous avons assisté à un **ralentissement** de la croissance économique en France. En 2011, le PIB français a augmenté de 2,1 % par rapport à 2010 tandis qu'en 2012, la hausse n'est plus que de 0,2 % : le PIB a continué d'augmenter, mais beaucoup moins vite.

Lire des taux de croissance annuels moyens

Taux de croissance annuels moyens (données arrondies), 1985-2010 (en %)

Pays	PIB
France	1,8
Irlande	4,4
États-Unis	2,6
Italie	1,4
Belgique	2,3
Corée du Sud	6,1

Source : OCDE, 2012.

Le document ci-dessus présente des données exprimées en « taux de croissance annuel moyen ». Il faut bien garder en tête l'adjectif « annuel ». Par exemple, en France, le taux de croissance du PIB a été de 1,8 % **par an**, et non sur l'ensemble de la période. Le taux de croissance annuel moyen ne nous dit pas quelle a été exactement la croissance annuelle du PIB, il ne nous donne **qu'une moyenne** sur la période allant de 1985 à 2010.

Vous devez être capable de mettre en évidence des **écarts relatifs** en calculant de tête des coefficients multiplicateurs (valeur la plus élevée/valeur la plus faible). Par exemple, ce document nous permet de constater que, chaque année, sur la période 1985-2010, la croissance du PIB de la Corée du Sud a été en moyenne plus de trois fois supérieure à celle de la France (coefficient multiplicateur : 6,1/1,8).

Analyser les causes de la croissance économique dans un pays

Les économistes expliquent la croissance du PIB de deux manières : soit elle résulte de l'accumulation des facteurs de production, soit elle s'explique par l'accroissement de la productivité globale des facteurs (PGF). Le document ci-contre nous permet de mesurer le poids respectif de chacune de ces deux causes de la croissance économique.
La première colonne du tableau présente les taux de croissance annuels moyens de quatre pays développés à économie de marché sur la période 1995-2009. Les données sont donc exprimées en pourcentage. Par exemple, sur la période 1995-2009, le PIB des États-Unis a augmenté en moyenne de 2,5 % par an.

Les colonnes suivantes mesurent la contribution à la croissance de l'accumulation du facteur travail, de celle du facteur capital et enfin de la productivité globale des facteurs. Par exemple, on peut étudier

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Les facteurs contribuant à la croissance de la production entre 1995 et 2009

Pays	Taux de croissance annuels moyens du PIB (en %)	Contribution du facteur travail (en points de %)	Contribution du facteur capital (en points de %)	Contribution de la productivité globale des facteurs (en points de %)
États-Unis	2,5	0,9	0,3	1,3
France	1,7	0,7	0,3	0,7
Espagne	2,9	1,2	1,6	0,0
Italie	0,8	0,7	0,4	- 0,4

Source : OCDE, 2010.

les causes de la croissance américaine sur la période 1995-2009 :

• Sur les 2,5 % de croissance annuelle moyenne, 0,9 point, donc 36 % (0,9/2,5 × 100), s'explique par l'accumulation du facteur travail : pour simplifier, un tiers de la hausse de la production sur la période est dû au fait que davantage de personnes ont travaillé aux États-Unis.

• 0,3 point (12 %) a pour cause l'accumulation du facteur capital, c'est-à-dire la hausse des capacités productives des États-Unis.

• 1,3 point (52 %) est dû à l'accroissement de la productivité globale des facteurs (PGF).

Ainsi, un peu plus de la moitié de la croissance américaine sur la période 1995-2009 s'explique par la hausse de la PGF. Lorsque ce facteur est déterminant, on parle d'une **« croissance intensive »**. À l'inverse, sur la période 1995-2009, l'Espagne a connu une croissance économique annuelle moyenne de 2,9 % reposant exclusivement sur l'accumulation du facteur travail (1,2 point) et du facteur capital (1,6 point), on parle dans ce cas de **« croissance extensive »**.

Comprendre la corrélation entre croissance du PIB et taux de chômage

À l'aide du document ci-dessous, nous constatons, en France, une corrélation entre la croissance du PIB et le taux de chômage : lorsque la croissance économique accélère, le taux de chômage se réduit, et inversement. Par exemple, entre 1999 et 2000, la croissance du PIB est passée d'environ 3,4 % à 4 %, provoquant une baisse du taux de chômage d'un point de pourcentage (de plus de 8 % en 1999 à 7 % en 2000). À l'inverse, entre 2008 et 2009, le taux de croissance est passé d'environ 0,3 % en 2008 à –3 % en 2009, ce qui a mené à une hausse du taux de chômage, passé de 7 % de la population active en 2008 à 9 % en 2009.

Croissance du PIB et taux de chômage (en %) entre 1985 et 2016 en France

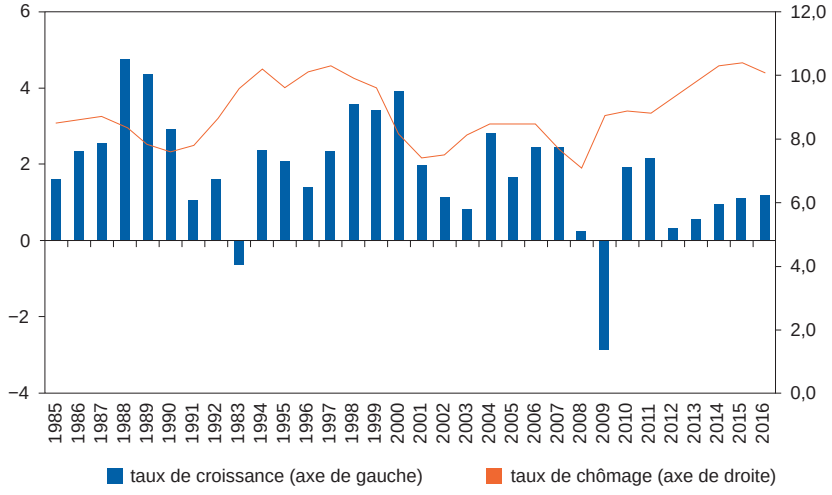

Source : INSEE, 2018.

ZOOM SUR…

LA PRODUCTIVITÉ HORAIRE ET LE PIB

Comprendre le document : Ce document présente des données « en volume » ou en termes réels, c'est-à-dire que les effets déformants de l'inflation ont été retirés. Les économistes se penchent essentiellement sur des données déflatées. Attention, entre 2000 et 2002, le PIB français n'a pas baissé : il a juste augmenté moins vite, puisque la France passe d'une croissance de 4 % en 2000 à une croissance d'environ 1 % en 2002.

Interpréter le document : Nous pouvons constater que la productivité horaire du travail et le PIB varient généralement « dans le même sens ». En effet, lorsque la productivité horaire du travail augmente de manière significative (+ 6,5 %), le PIB français augmente lui aussi (2,2 % environ). À l'inverse, le ralentissement de la productivité à la fin des années 1980 (la hausse de la productivité horaire passe 3,7 % en 1989 à 2 % en 1990) a provoqué un ralentissement de la croissance du PIB (approximativement de 4,3 % en 1989 à 2 % en 1990). Il y a donc certainement lieu d'établir une relation de causalité entre les deux variables.

Taux de croissance du PIB en volume et de la productivité horaire du travail, entre 1976 et 2016, en %

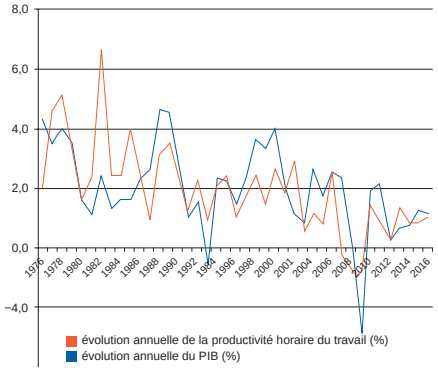

Champ : France. Source : OCDE, 2017.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Dissertation :
Les facteurs travail et capital sont-ils les seules sources de la croissance économique ?

France métropolitaine, 2014.

Document 1 - Croissance annuelle moyenne en volume, 1985-2008

en %	Main-d'œuvre	Capital en TIC	Capital hors TIC	PGF	Croissance du PIB
Allemagne	- 0,17	0,29	0,31	1,07	1,50
États-Unis	0,94	0,54	0,32	1,09	2,89
Japon	- 0,35	0,40	0,45	1,60	2,10
France	0,04	0,24	0,31	1,16	1,75
Canada	1,18	0,44	0,66	0,37	2,65

Source : OCDE.
TIC : technologies de l'information et de la communication.
PGF : productivité globale des facteurs de production.

Document 2 - Dépenses intérieures de recherche-développement en % du PIB

	2008	2009
Corée du Sud	3,36	3,56
Japon	3,47	3,36
États-Unis	2,84	2,90
Allemagne	2,69	2,82
France	2,12	2,21
Royaume-Uni	1,79	1,86
Finlande	3,70	3,93
Suède	3,70	3,60
UE (27)	1,84	1,92
Total OCDE	2,35	2,40

Source : D'après note d'information, enseignement supérieur et recherche, 2012.
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

Document 3 - Évolution de la productivité globale des facteurs en France de 1978 à 2010 (indice base 100 en 1978)

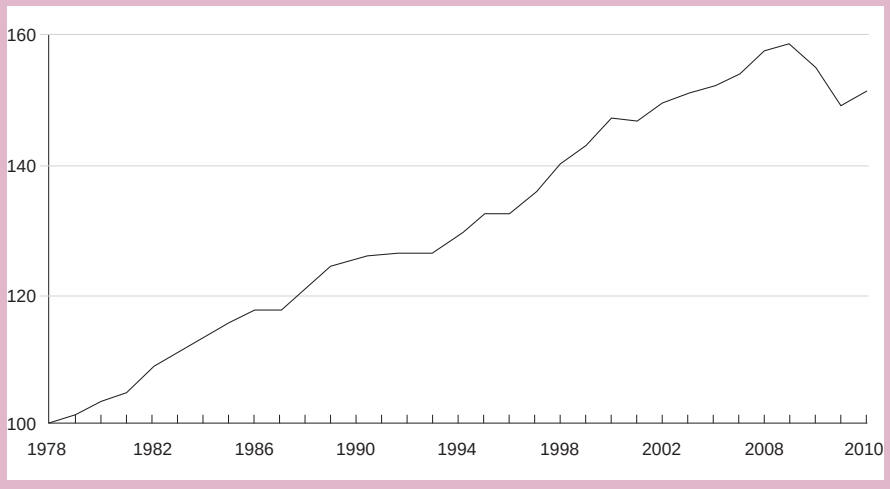

Source : Comptes nationaux, enquêtes Emploi, INSEE, 2013.

Document 4

Article L611-1
Toute invention peut faire l'objet d'un titre de propriété industrielle délivré par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle qui confère à son titulaire ou à ses ayants cause un droit exclusif d'exploitation. […]

Article L611-2
Les titres de propriété industrielle protégeant les inventions sont : les brevets d'invention, délivrés pour une durée de vingt ans à compter du jour du dépôt de la demande ; les certificats d'utilité, délivrés pour une durée de six ans à compter du jour du dépôt de la demande ; les certificats complémentaires de protection rattachés à un brevet […] prenant effet au terme légal du brevet auquel ils se rattachent pour une durée ne pouvant excéder sept ans à compter de ce terme et dix-sept ans à compter de la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché mentionnée à ce même article. […]

Article L615-14
Sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende les atteintes portées sciemment[1] aux droits du propriétaire d'un brevet […]. Lorsque le délit a été commis en bande organisée ou sur un réseau de communication au public en ligne ou lorsque les faits portent sur des marchandises dangereuses pour la santé, la sécurité de l'homme ou l'animal, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende.

Source : Code de la propriété industrielle, Légifrance, 2013.
1. Sciemment : délibérément.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

L'analyse du sujet

Le sujet invite à se demander si les facteurs de production (le travail et le capital) expliquent l'intégralité de la croissance économique. En première approche, il est logique de penser que si un pays emploie davantage de travailleurs (facteur travail) et dispose de davantage de machines (facteur capital), il produira probablement davantage et donc augmentera son PIB. Pourtant, les économistes ont démontré que, si l'accumulation des facteurs de production explique bien une partie de la croissance économique, d'autres critères entrent également en ligne de compte. Afin de bâtir votre plan, il peut être intéressant de rédiger au brouillon un schéma présentant les diverses causes possibles de la croissance économique.

L'analyse du dossier documentaire

Document 1. Il permet de montrer que le facteur travail contribue à la croissance du PIB : par exemple, aux États-Unis, entre 1985 et 2008, la main-d'œuvre contribue pour 0,94 % à la croissance annuelle moyenne du PIB. Il révèle que c'est également le cas du facteur capital. Il est également utilisable dans la deuxième partie : au Japon, entre 1985 et 2008, la PGF contribue pour 1,60 % à la croissance du PIB, tandis que les facteurs travail et capital n'y contribuent que pour 0,5 %.

Document 2. Ce tableau présentant l'évolution des dépenses en « recherche et développement » dans plusieurs pays entre 2008 et 2009 servira pour alimenter le point sur la PGF.

Document 3. Ce graphique exprimé en indices simples montrant la hausse de la productivité des facteurs en France entre 1978 et 2010 servira également dans le point sur la PGF.

Document 4. Ce texte extrait du code de la propriété industrielle permet d'illustrer le fait que la croissance économique s'explique aussi par l'existence d'institutions marchandes comme, ici, une légalisation sur les brevets.

Le plan détaillé du développement

I. L'accumulation du facteur travail et du facteur capital est source de croissance économique

1. L'accumulation du facteur travail permet de produire davantage et est donc source de croissance économique. (*document 1*)

2. L'accumulation du facteur capital permet de produire davantage et est donc source de croissance économique. (*document 1*)

II. Mais l'accumulation du facteur travail et du facteur capital n'est pas la seule source de la croissance économique

1. L'accroissement de la productivité globale des facteurs (expliquée par le progrès technique et la « recherche-développement ») est une autre source de la croissance économique. (*documents 1, 2 et 3*)

2. Les institutions (comme les droits de propriété) sont d'autres sources de la croissance économique. (*document 4*)

LA BONNE MÉTHODE

- Commencer par bien définir le concept de croissance économique et les notions de facteur capital et de facteur travail.
- Reprendre les termes exacts du sujet dans vos titres de parties pour éviter d'être hors sujet.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Confondre PIB et croissance économique.
- Oublier que la croissance économique a aussi des causes extraéconomiques.
- Penser qu'il faut utiliser tous les chiffres de tous les documents.

NOTIONS CLÉS

FACTEURS DE PRODUCTION

Ensemble des moyens utilisés pour produire un bien ou un service. Il existe deux types de facteurs de production : le facteur travail (le travail humain conduisant à la création d'un bien ou d'un service) et le facteur capital (les biens et les services qui permettent de produire d'autres biens et services : matières premières, machines, locaux, logiciels, etc.).

PRODUCTIVITÉ GLOBALE DES FACTEURS

Rapport entre les quantités produites et la quantité des facteurs de production utilisés. La PGF permet de mesurer l'amélioration de l'efficacité des facteurs de production. Elle s'explique essentiellement par le progrès technique.

PROGRÈS TECHNIQUE

Ensemble des découvertes et améliorations qui permettent notamment d'augmenter la productivité des facteurs de production.

ZOOM SUR…

L'INNOVATION : UNE NOTION TRÈS LARGE

Il convient d'abord de distinguer une invention d'une innovation. Une invention est une découverte, généralement le fruit de la « recherche-développement ». Le terme « innovation » est utilisé lorsqu'une invention est mise sur le marché.

L'économiste autrichien Joseph Aloïs Schumpeter propose une vision très large de la notion d'innovation. Selon lui, les innovations regroupent :

- la fabrication de produits nouveaux (par exemple, l'invention du téléphone portable en 1973 puis sa production) ;
- la mise en place de nouvelles méthodes de production, de transport ou de commercialisation (par exemple, la création de la machine à coudre électrique en remplacement du métier à tisser) ;
- la pénétration par des entreprises d'un marché sur lequel elles n'étaient pas présentes auparavant (par exemple, la pénétration par l'entreprise de BTP Bouygues du marché de la téléphonie mobile) ;
- les découvertes de nouvelles matières premières (par exemple, l'alimentation électrique d'une machine peut désormais provenir de l'énergie solaire) ;
- la création de nouvelles organisations du travail ou les modifications de la structure de marché (par exemple, la création de « l'organisation scientifique du travail » par F. W. Taylor est assimilée à une innovation).

Selon J. A. Schumpeter, les innovations provoquent un processus de « destruction créatrice » : par exemple, la création du téléphone portable a fait disparaître la plupart des cabines téléphoniques publiques.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Croissance : la crise due au Covid-19 aggrave les écarts entre pays européens

Bruxelles estime que l'activité devrait se contracter de 8,7 %, cette année, dans la zone euro

Bruxelles – bureau européen

C'est pire que prévu. Et la situation pourrait encore s'aggraver. Tel est, en substance, le message que nous livre la Commission européenne dans ses dernières prévisions économiques, publiées mardi 7 juillet, deux mois après s'être livrée au même exercice. Non seulement la récession importante liée à la crise due au coronavirus devrait être plus violente qu'attendu – cette année, l'activité devrait se contracter de 8,3 % au sein de l'Union européenne et de 8,7 % dans la zone euro, avant de rebondir, en 2021, de 5,8 % sur le continent et de 6,1 % au sein de l'Union monétaire.

Mais, en plus, elle devrait aggraver les écarts entre pays dans des proportions que les économistes européens n'imaginaient pas au printemps. Car les pays les plus touchés sont le plus souvent ceux où la pandémie a le plus frappé et qui ont le moins les moyens de dépenser pour soutenir leur économie. Les chiffres des aides d'Etat débloquées par les uns et les autres pour voler au secours des entreprises en difficulté sont, à cet égard, symptomatiques. À ce jour, elles représentent, en Europe, près de 2 300 milliards d'euros, et, sur ce total, une petite moitié (43,5 %) a été injectée en Allemagne. Arrivent ensuite l'Italie (avec 19 % du total) et la France (17,9 %). L'Espagne suit, avec seulement 4 %…

Des signes de reprise

Dans ce paysage déprimé et contrasté, la France s'en tire particulièrement mal : avec un produit intérieur brut (PIB) qui devrait chuter de 10,6 % en 2020, elle fait à peine mieux que l'Italie (– 11,2 %) et l'Espagne (– 10,6 %), et fait donc partie du peloton de queue de l'Union européenne. À titre de comparaison, l'Allemagne devrait voir son activité se contracter de 6,3 % cette année, tandis que la Pologne affiche la moins mauvaise performance (– 4,6 %).

Pour justifier cette contre-performance hexagonale, la Commission évoque un *« confinement obligatoire »* qui *« a duré plus longtemps »* qu'ailleurs et la surreprésentation de certains secteurs dans son économie particulièrement affectés par la pandémie, comme le tourisme, les loisirs ou les transports. Et même si l'Hexagone devrait, en 2021, être le pays européen où le rebond sera le plus fort (+ 7,6 %), cela ne lui permettra pas de rattraper son retard. Loin de là. La richesse nationale française devrait rester inférieure de 3,25 points à ce qu'elle était au dernier trimestre 2019, avant que la pandémie fasse sentir ses effets.

L'économie européenne a touché un point bas, et, depuis mai, des signes de reprise se font voir, estime la Commission. Les dépenses publiques massives entreprises par les Vingt-Sept – mesures de liquidités (garanties et reports d'impôts) représentent 23,5 % du PIB européen et mesures de soutien budgétaire, 4,5 % – *« constituent la première ligne de défense »* contre la récession, soulignent les experts. Le matelas d'épargne forcée que les Européens ont accumulé durant le confinement devrait également contribuer à sortir le Vieux Continent de la pire récession qu'il ait eu à connaître depuis la seconde guerre mondiale. Si tant est que les consommateurs reprennent confiance.

Mais, dans ce contexte extrêmement dégradé, prévient la Commission, les aléas à la baisse sont nombreux. D'abord, parce qu'une seconde vague pandémique n'est pas exclue. Mais aussi parce que les faillites pourraient être plus nombreuses, et donc le chômage plus élevé que ce qu'ont prévu ses experts. La multiplication des plans d'aide au chômage partiel, mis en place partout en Europe, et le soutien en liquidités aux entreprises ont jusqu'ici permis de limiter les dégâts en termes d'emplois : en avril, le taux de chômage a atteint 7,3 % dans la zone euro, contre 7,1 % en mars. Mais ces mesures – temporaires – pourraient ne pas suffire à soutenir à bout de bras des économies malades.

L'environnement international de l'Union européenne pourrait également être moins porteur que ne l'a prévu la Commission, qui évoque la hausse des cas aux États-Unis et dans les pays émergents. Sans oublier le Brexit et le risque d'un « no deal ». ●

Virginie Malingre, *Le Monde* daté du 08.07.2020

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

La robotisation fragilise les peu qualifiés

Selon un rapport de l'OCDE, 16,4 % des emplois en France sont menacés, d'ici vingt ans, par l'automatisation

À quoi ressembleront nos emplois dans quelques décennies ? Convaincus que le progrès technologique apportera le meilleur, les techno-optimistes décrivent un monde où les robots occuperont les tâches les plus ingrates tandis que les humains se consacreront à leurs loisirs. Les techno-pessimistes, eux, penchent pour un scénario où l'intelligence artificielle détruira massivement les emplois, engendrant pauvreté, conflits de classes et instabilité politique. Si le pire n'est jamais sûr, la robotisation nourrit déjà une grande anxiété au sein des classes moyennes des pays industrialisés.

Dans *L'Avenir du travail*, le nouveau rapport qu'elle publie jeudi 25 avril, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'efforce de faire le tri entre les inquiétudes légitimes et les peurs excessives sur le sujet. Elle dresse un tableau aussi nuancé que complexe. *« Nous ne croyons pas au scénario catastrophe,* rassure Stefano Scarpetta, économiste au sein de l'institution. *Pour autant, les politiques choisies par les gouvernements seront déterminantes pour limiter le nombre de travailleurs exclus dans le futur. »*

Et pour cause : de grandes mutations structurelles transforment en profondeur le tissu économique et, par ricochet, l'emploi. À l'œuvre depuis quelques décennies, elles s'amplifieront dans les années à venir. À commencer par le vieillissement de la population, particulièrement marqué au Japon, en Italie, en Grèce, en Espagne ou encore en Corée du Sud et en Chine. En 1980, on comptait 20 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes en âge de travailler (20-64 ans) dans l'OCDE. En 2015, on en recensait 28, et leur part devrait passer à 53 en 2050.

Cela posera bien sûr un défi pour le financement de la dépendance, mais pas seulement : *« les sociétés vieillissantes consomment plus de services de santé et moins de biens industriels, tels que les voitures, ce qui influence la structure de l'économie »*, explique le rapport. Et elles sont plus enclines à adopter les robots pour remplacer la main-d'œuvre manquante.

S'ajoute à cela la mondialisation qui, depuis quarante ans, s'est traduite par l'intégration croissante des marchés et chaînes de production. Selon l'OCDE, l'essor des échanges commerciaux a créé plus d'emplois qu'il n'en a détruits. Mais les délocalisations et la désindustrialisation de certaines régions ont également fait des perdants, alimentant une angoisse croissante parmi les citoyens.

De nouveaux jobs

Les inquiétudes sont en outre exacerbées par l'automatisation des tâches. Au cours des vingt prochaines années, celle-ci devrait engendrer la disparition de 14 % des emplois dans les pays de l'OCDE, estime le rapport. C'est moins que les 50 % – voire plus – prédits par les études les plus pessimistes. De plus, 31,6 % des postes seraient profondément transformés par la robotisation. La France, elle, est un peu plus exposée que la moyenne, avec respectivement 16,4 % et 32,8 % des emplois affectés.

Reste que l'évolution technologique crée aussi, en parallèle, de nouveaux jobs. *« Quatre emplois sur dix créés cette dernière décennie l'ont été dans des industries où l'usage du digital est élevé »*, note le rapport. Résultat : *« il n'y a jamais eu autant de personnes d'âge actif qui travaillent depuis l'après-guerre »*, explique M. Scarpetta. Le taux d'emploi – c'est-à-dire le nombre de personnes occupant un poste parmi celles en âge de travailler – était de 68,6 % fin 2018, contre 65 % début 2015. De même, le taux de chômage est tombé à 7,8 % en février dans la zone euro, au plus bas depuis octobre 2008, et nombre de pays – Allemagne, Autriche, Pays-Bas – font désormais face à une pénurie de main-d'œuvre.

Seulement voilà : la nature des emplois s'est transformée. Ils sont moins stables, mais pas seulement. *« Le marché du travail s'est polarisé »*, explique M. Scarpetta. La part des postes peu et très qualifiés a augmenté, tandis que celle des jobs moyennement qualifiés a reculé. Cela tient en partie à l'essor du secteur tertiaire, où l'emploi a progressé de 27 % depuis vingt ans, tandis qu'il a reculé de 20 % dans l'industrie manufacturière. Or, les contrats précaires ou à temps partiel sont plus fréquents dans les services.

Les moins de 25 ans sont particulièrement affectés par ces mutations. *« Leur position sur le marché du travail s'est détériorée, en particulier pour les peu diplômés »*, détaille le rapport. Pour eux, le risque d'être bloqué dans les postes précaires et peu rémunérés s'est intensifié ces dernières années. *« Les jeunes diplômés du supérieur ont également vu leur situation se dégrader dans plusieurs pays, où leur chance de décrocher des postes bien payés a baissé »*, ajoute l'OCDE. Et cela ne tient pas seulement aux séquelles de la crise de 2008. Pas étonnant, dès lors, que de nombreux Français, Italiens ou Britanniques aient le sentiment que l'ascenseur social soit en panne !

Si rien ne change, ces évolutions pourraient accroître un peu plus encore les tensions sociales et les frustrations d'une partie de la population. Pour l'éviter, le rapport suggère de renforcer la protection sociale des indépendants et des précaires. Ou de développer la formation des

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

adultes, afin que les travailleurs tiennent leurs compétences à jour. En la matière, l'OCDE se montre très critique à l'égard du système français, peu efficace et mal ciblé. En effet, seuls 31,6 % des adultes ont suivi une formation professionnelle au cours des douze derniers mois dans l'Hexagone – à commencer par les plus qualifiés, qui en ont pourtant moins besoin, en dépit des sommes considérables consacrées au sujet. ●

Marie Charrel, *Le Monde* daté du 26.04.2019

Le dilemme de la croissance

Abattu au ras de l'eau comme une sarcelle de la baie de Somme, le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, n'est pas seulement la dernière victime du lobby de la gâchette. Il est tombé dans un piège bien plus sournois, celui construit par sa propre ambition de changer le modèle économique de la France. Il n'est pas le premier à se casser les dents sur ce qui apparaît toujours comme un oxymore : concilier croissance économique et protection de la planète, de ses ressources, de sa biodiversité et de son climat. Depuis plus de vingt-cinq ans, l'idée d'un « développement durable », concept popularisé et promu par les Nations unies, hante les discours des décideurs politiques… qui l'oublient méthodiquement au moment des choix difficiles.

Cela se comprend aisément. Sans énergie pas de croissance et sans croissance, impossible de satisfaire les aspirations légitimes de ses électeurs à vivre dans un pays sûr et prospère. À l'inverse, une économie en récession conduit à d'inévitables conflits de redistribution. Hors de question pour le gouvernement français de tirer un trait sur son programme nucléaire, dont il reste fier, ni de se mettre à dos un monde agricole et rural aussi puissant économiquement que symboliquement.

Ce dilemme fondamental entre écologie et croissance, pointé dès 1972 par le Club de Rome, ne peut se résoudre que par une inclusion de l'une dans l'autre à un coût difficile à anticiper. Le prix de la transition énergétique allemande du nucléaire vers les renouvelables est estimé à plusieurs centaines de milliards d'euros et s'est traduit par une consommation accrue de charbon. Et encore, il n'a été rendu possible que par la préservation et l'expansion de la puissante industrie allemande dont le bilan écologique est plus douteux.

Le prix de la liberté

Les États ne sont pas les seuls à se poser la question délicate de l'arbitrage entre exigences du court terme, boucler le budget 2019 par exemple, et ambitions existentielles de long terme. Ainsi Facebook, qui cherche à redorer son blason, a annoncé son intention de couvrir 100 % de ses besoins en électricité par des énergies renouvelables d'ici à 2020. Démarche louable mais qui masque un arbitrage bien plus douloureux. S'il entend réellement respecter ses promesses récentes en matière de respect de la vie privée de ses utilisateurs, il devra infléchir, voire transformer son modèle économique, probablement au détriment de sa croissance. Le fera-t-il ?

Comme le rappelait hier le premier ministre, Édouard Philippe, devant les patrons du Medef, les grandes entreprises doivent payer de plus de responsabilité les libertés phénoménales dont elles disposent aujourd'hui face aux États. Pour tous, l'idéal promis d'une société sobre, innovante et juste est un cap difficile à tenir. La conscience existe, les comportements changent, mais pas assez vite et pas assez fort pour M. Hulot qui voudrait que les États, les entreprises et les hommes se départissent de ce désir faustien et néfaste d'un monde sans limites. ●

Philippe Escande, *Le Monde* daté du 30.08.2018

Schumpeter à la manœuvre

Au cours de l'histoire, le progrès technologique a engendré d'immenses richesses, mais également de grands bouleversements. La fabrication d'acier aux États-Unis a ainsi connu des transformations majeures dans les années 1960, lorsque les grandes aciéries ont dû fermer leurs portes pour se voir remplacées par des usines de plus petite taille, détruisant au passage la base économique de villes comme Pittsburgh, en Pennsylvanie, ou Youngstown, en Ohio. Les mini-aciéries ont toutefois grandement accru la productivité et créé de nouveaux métiers ailleurs.

Cet exemple illustre ce que l'économiste Joseph Schumpeter appelait la « destruction créatrice » : la croissance économique à long terme dépend de beaucoup plus qu'un simple accroissement de la production des usines existantes ; elle implique également des changements structurels de l'emploi.

Nous pouvons observer le même phénomène dans la révolution actuelle du

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui influe sur la plupart des secteurs du monde moderne du travail, même ceux qui ne sont pas directement liés à la programmation informatique ou à la conception de logiciels. Les technologies informatiques ont créé de nouvelles entreprises prospères (et même des secteurs entiers) tout en réduisant la demande de main-d'œuvre industrielle, ce qui a tué de nombreuses cités ouvrières.

Pourtant les villes comme Detroit, Lille ou Leeds n'ont pas souffert en raison de la baisse de la production manufacturière ; au contraire, la production dans ces villes a plutôt été en croissance au cours de la dernière décennie. Leur déclin découle plutôt du fait qu'elles ne parviennent pas à attirer des entreprises qui offrent d'autres types d'emplois. Au lieu de vouloir préserver le passé en soutenant les secteurs traditionnels, les dirigeants devraient porter toute leur attention sur la gestion de la transition vers de nouvelles formes d'emploi.

Les premières technologies de la révolution industrielle ont remplacé des artisans relativement spécialisés, et par conséquent augmenté la demande de main-d'œuvre non spécialisée. La chaîne de montage automobile lancée en 1913 par Henry Ford a été conçue pour que des ouvriers non spécialisés y travaillent.

Une grande partie de l'histoire du développement industriel du siècle dernier peut être vue comme celle de la concurrence entre une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et de nouvelles technologies qui se passent de ces compétences. Nous avons déjà observé les conséquences de l'implantation dans le secteur automobile de robots pouvant effectuer les tâches routinières, autrefois exécutées par des milliers d'ouvriers qui gagnaient de bons salaires sur les chaînes de montage.

Compétences transférables

Des bouleversements encore plus grands attendent le monde du travail. Même s'il faut être prudent lorsqu'il s'agit de prédire l'évolution technologique, nous avons déjà une bonne idée de ce que les ordinateurs permettront de réaliser dans un avenir proche.

La plate-forme « eDiscovery » de Symantec Clearwell, par exemple, est un logiciel d'analyse linguistique utilisé pour dégager les grandes lignes d'un ensemble de documents. Clearwell, qui se targue de pouvoir analyser et trier 570 000 documents en deux jours, transforme déjà la profession de juriste en accélérant les recherches avant les procès et en effectuant les tâches accomplies par le personnel d'assistance juridique, et même par des juristes ou avocats.

Les technologies de capteurs entraîneront l'automatisation totale d'un grand nombre d'emplois dans le transport et la logistique. Il n'est pas utopique d'imaginer que les véhicules autonomes de Google éliminent un jour les emplois des chauffeurs de taxi et d'autobus. L'automatisation pourrait même toucher les emplois peu qualifiés dans le secteur des services, jusqu'ici à l'abri. La croissance de 20 % par an de la demande de robots personnels et de services domestiques en est un bon indice.

Où se créeront les nouveaux types d'emplois ? Les changements technologiques génèrent une demande d'architectes et d'analystes de traitement massif des données, de spécialistes du *cloud computing*, du développement de logiciels et du marketing numérique – des métiers qui, il y a à peine cinq ans, n'existaient pas vraiment.

La Finlande offre des enseignements précieux sur la façon de s'adapter. Son économie a d'abord souffert des difficultés de Nokia, l'entreprise la plus importante du pays, face à l'apparition des smartphones. Mais plusieurs entreprises nouvelles ont été lancées autour des plates-formes de ces mêmes smartphones. Dès 2011, des anciens employés de Nokia créèrent 220 entreprises de ce type. La société Rovio, qui a vendu plus de 12 millions d'exemplaires de son jeu vidéo *Angry Birds*, ne regorge-t-elle pas d'ex-employés du géant finlandais ?

Ce n'est pas une coïncidence. D'importants investissements dans l'éducation ont formé une main-d'œuvre adaptable. En investissant dans des compétences transférables, qui ne se limitent pas à des secteurs donnés ou à des métiers susceptibles d'être informatisés, la Finlande montre la voie. La main-d'œuvre « humaine » conservera toujours un avantage comparatif sur le plan de la créativité et de l'intelligence sociale. Les politiques publiques doivent donc viser en priorité le développement de ces compétences, pour qu'elles viennent appuyer plutôt que concurrencer les technologies informatiques. ●

Carl Benedikt Frey, chercheur à l'Oxford Martin School de l'université d'Oxford et professeur d'histoire économique à l'université de Lund, traduit de l'anglais par Pierre Castegnier, *Le Monde* daté du 19.07.2014

POURQUOI CES ARTICLES ?

L'article de Virginie Malingre montre que la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la période de confinement qui en a découlé ont provoqué un choc sur la conjoncture économique mondiale : en 2020, de nombreux pays connaîtront une baisse de leur PIB, autrement dit des taux de croissance négatifs. La France est un des pays européens les plus touchés puisque le PIB devrait baisser de 10,6 % en 2020. En effet, certains secteurs phares de l'économie française sont particulièrement éprouvés comme le tourisme, les loisirs et les transports. L'article de Carl Benedikt Frey permet notamment d'illustrer par plusieurs exemples la notion de destruction créatrice, théorisée par l'économiste autrichien Joseph Aloïs Schumpeter. Par ailleurs, l'auteur envisage les conséquences sur l'emploi (qualifié et non qualifié) du progrès technique. L'article de Marie Charrel montre les conséquences du progrès technique sur l'emploi et notamment sur l'emploi des peu qualifiés. Il permet d'illustrer la notion de polarisation des emplois. Il présente également les imperfections de la formation professionnelle en France. L'article de Philippe Escande, quant à lui, traite de la question de la soutenabilité de la croissance : peut-on concilier croissance économique et préservation de la planète ? L'auteur nous rappelle les grandes dates et les enjeux de ce dilemme plus que jamais d'actualité.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?

Le commerce international désigne l'échange de biens et de services entre des pays différents. Si les échanges entre agents à l'intérieur d'un pays semblent aller de soi, les échanges de biens et de services entre deux pays leur sont-ils profitables ?
Les économistes classiques les plus célèbres (Adam Smith et David Ricardo) se sont penchés sur cette question et leur conclusion est sans équivoque : le libre-échange (l'ouverture des frontières aux flux de marchandises) est souhaitable et le protectionnisme (la mise en place de barrières de toute nature freinant ou empêchant les flux de marchandises entre deux pays) doit être, autant que possible, évité.

Les théories classiques et contemporaines du commerce

Selon les économistes classiques Adam Smith (1723-1790) et David Ricardo (1772-1823), un pays doit se spécialiser dans une seule production et échanger avec les autres pays tout ce qu'il ne produit pas. Dès lors, comment faire ce choix de spécialisation ? Dans ***Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*** (1776), Adam Smith propose la théorie des avantages absolus selon laquelle un pays a intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle il est le meilleur et importer le reste en provenance des autres pays.

David Ricardo complète et prolonge les analyses de Smith avec sa théorie des **avantages comparatifs** : selon lui, un pays doit non seulement se spécialiser dans la production pour laquelle il est meilleur que les autres, mais aussi, à défaut, dans celle où il est le moins mauvais. Ricardo démontre en effet qu'avec une spécialisation dans la production pour laquelle il dispose d'un avantage comparatif, chaque pays a un intérêt à échanger avec les autres. Tous les pays participant au commerce international sont ainsi gagnants : il s'agit d'un jeu à somme positive.

Production de vêtements à Puning, Chine.

Ricardo n'explique pas d'où vient cet avantage comparatif. Pourquoi un pays est-il meilleur qu'un autre pour produire tel ou tel bien ? Trois auteurs ont répondu à cette question : Eli Heckscher (1879-1952), Bertil Ohlin (1899-1979) et Paul Anthony Samuelson (1915-2009). Selon eux, l'explication réside dans la **dotation factorielle** du pays, c'est-à-dire la quantité de facteurs de production (capital et travail) dont le pays dispose. Ainsi, pour être performant, un pays doit se spécialiser dans la production du bien qui nécessite l'utilisation du facteur de production dont il dispose en plus grande quantité relative sur son territoire.

Plus récemment, Michael Posner (1931-2006) a ajouté une nouvelle explication à l'avantage comparatif : **la dotation technologique**. Selon Posner, l'avantage comparatif ne dépend pas uniquement des dotations

ZOOM SUR…

L'INTERNATIONALISATION DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Aujourd'hui, la majorité des biens que nous consommons sont fabriqués dans plusieurs pays. Cette division du travail à l'échelle mondiale s'effectue en fonction des avantages comparatifs de chaque pays.
Par exemple, le modèle d'avion Dreamliner de la firme américaine Boeing est composé à 80 % de pièces importées de l'étranger : une partie du fuselage vient d'Italie, les sièges du cockpit du Royaume-Uni, les pneus sont produits par l'entreprise japonaise Bridgestone, etc. Tous ces éléments sont importés et acheminés à Everett (État de Washington) où ils sont assemblés.
De même, au moins huit pays interviennent dans la production d'un IPhone, pensé aux États-Unis et assemblé en Chine. Cette internationalisation de la production s'explique notamment par la diminution des barrières protectionnistes tarifaires et la baisse des coûts de transport.

Boeing 787 de la compagnie All Nippon Airways.

L'économiste David Ricardo (1772-1823).

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

factorielles « naturelles », mais aussi des capacités d'innovation et de la propension à lancer de nouveaux produits. Un pays disposant de ce dynamisme technologique, comme les États-Unis, doit se spécialiser dans un type de production innovante.

Entreprise Samsung à Séoul.

Le commerce international entre des pays comparables

Les théories classiques du commerce international raisonnent essentiellement sur l'échange de biens divers entre des pays différents en termes de développement. Les théories contemporaines ont tenté d'expliquer pourquoi des pays comparables échangent entre eux des biens similaires.

Tout d'abord, des pays d'un niveau de développement proche peuvent commercer entre eux pour élargir la gamme des produits proposés dans une logique de **différenciation**. En effet, sur un marché, il existe des produits proches, néanmoins distincts, tant en ce qui concerne les caractéristiques (différenciation horizontale) que la **qualité des produits** (différenciation verticale). Cela explique le commerce de similarité.

Ensuite, le commerce international entre pays comparables peut s'expliquer par la **fragmentation de la chaîne de valeur**. Aujourd'hui, la production d'un bien (de sa conception à sa fabrication) peut se faire dans plusieurs pays, en divisant chaque étape en fonction de l'avantage comparatif de chaque pays. Il s'agit donc d'optimiser la production d'un bien ou d'un service en jouant sur les avantages comparatifs de plusieurs pays, c'est **l'internationalisation de la chaîne de valeur.**

Les effets positifs et négatifs du commerce international

La question des échanges internationaux de biens et de services fait l'objet d'un vif débat entre d'un côté, les partisans du **libre-échange** et de l'autre les défenseurs du **protectionnisme**.

D'une manière générale, le commerce international aboutit à une **baisse des prix moyens** des biens et des services. En effet, l'ouverture croissante des pays aux échanges internationaux implique une augmentation de la taille du marché. Dès lors, les entreprises font face à davantage de concurrents, ce qui les pousse à être plus performantes (recherche de gains de productivité et d'économies d'échelle, investissements de capacité pour atteindre la taille idoine, innovations, etc.). Cette concurrence accrue entre les entreprises est généralement bénéfique aux consommateurs : baisse des prix, plus grande variété des biens proposés. Par ailleurs, l'importation de biens fabriqués dans des pays « à bas salaires » permet de dégager du pouvoir d'achat pour d'autres consommations (un individu paye moins cher sa chemise fabriquée en Chine, il peut donc, par exemple, aller au restaurant).

Conformément à la démonstration de David Ricardo, le commerce international est globalement bénéfique pour tous les pays y prenant part, il permet une réduction des inégalités entre les pays. S'il existe un gain macroéconomique pour chaque pays pris dans son ensemble, il existe toutefois à l'intérieur de chaque pays des gagnants et des perdants. Le commerce international peut en effet générer un accroissement **des inégalités de revenus** au sein d'un pays. Ainsi, dans les pays développés, certains secteurs ont presque disparu du fait de la concurrence internationale (le textile en France par exemple, qui perd, entre 1996 et 2015, 66 % de ses effectifs salariés). Le commerce international peut donc profiter à certains individus et être nuisible à d'autres. Il peut également avoir des effets négatifs sur des secteurs jugés stratégiques ou vieillissants, c'est pourquoi certains économistes défendent un protectionnisme provisoire ou ciblé. Ainsi, un État peut décider de mettre en place temporairement des barrières protectionnistes (par exemple, un droit de douane prohibitif dissuadant les consommateurs d'acheter des produits importés) sur un secteur qu'il désire protéger. C'est le cas de l'agriculture, qui bénéficie de nombreuses protections dans le cadre européen.

Rayon alimentaire d'un supermarché.

UN ARTICLE DU *MONDE* À CONSULTER

- Trump : un an d'escalade protectionniste p. 22
(Marie de Vergès, *Le Monde* daté du 28.03.2019)

NOTIONS CLÉS

LIBRE-ÉCHANGE
Politique commerciale et doctrine économique selon laquelle les pays doivent s'ouvrir aux échanges internationaux et laisser passer les flux de marchandises. Cette idée libérale postule que le commerce international est un jeu à somme positive et que tous les pays doivent pratiquer le libre-échange pour en tirer des gains économiques : baisse des prix, baisse des coûts de production, élargissement de la gamme des produits disponibles, développement des pays les moins avancés, etc.

PROTECTIONNISME
Politique commerciale et doctrine économique selon laquelle les pays protègent leur économie nationale de la concurrence étrangère par des barrières tarifaires (droits de douane) et/ou non tarifaires (quotas, normes techniques ou sanitaires).

PROTECTIONNISME ÉDUCATEUR
Idée avancée par l'économiste allemand Friedrich List, selon laquelle, dans le cas des industries naissantes ou vieillissantes, un pays peut avoir intérêt à protéger provisoirement son industrie nationale en dressant des barrières protectionnistes (tarifaires ou non tarifaires). Ce protectionnisme temporaire permet, par exemple, aux industries naissantes de « faire leurs gammes » avant d'affronter la concurrence internationale.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Comprendre la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo

Dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), Adam Smith justifie le commerce international avec sa théorie des avantages absolus. Selon Smith, un pays doit se spécialiser dans la production d'un bien pour lequel ses coûts de production sont plus faibles que les autres. Il produira ce bien et importera les autres biens pour lesquels les autres pays ont des coûts plus faibles de production. Toutefois, si un pays est moins performant que les autres pays pour la production de chaque bien, la théorie des avantages absolus de Smith ne justifie pas l'intérêt de l'échange international.

La théorie de David Ricardo

Considérons l'exemple suivant (nous simplifions en limitant le monde à deux pays – Angleterre et Portugal – et à la production de deux biens – du vin et des draps) :
Les travailleurs portugais sont plus efficaces dans les deux productions. Si l'on suit le raisonnement de Smith en termes d'avantages absolus, il n'y a donc pas de commerce international. David Ricardo lève cette impasse en raisonnant en termes d'avantages comparatifs et non pas en termes d'avantages absolus comme Adam Smith.

Sa théorie est la suivante : le Portugal doit se spécialiser dans le vin car il est trois fois plus efficace pour cette production (2 400/800) alors qu'il n'est que deux fois plus efficace dans la production de draps (12/6). L'Angleterre doit quant à elle se spécialiser dans les draps car elle n'est que deux fois moins performante que le Portugal. La théorie des avantages comparatifs de David Ricardo peut se résumer ainsi : chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production

	Portugal	Angleterre
Production par personne par semaine	2 400 bouteilles de vin	800 bouteilles de vin
Production par personne par semaine	12 draps	6 draps

pour laquelle il dispose d'un avantage comparatif ; c'est-à-dire la production pour laquelle il est le meilleur ou, à défaut, la production pour laquelle il est le moins mauvais.

Contrairement à Smith, Ricardo montre que tous les pays, en se spécialisant dans la production pour laquelle ils disposent d'un avantage comparatif, ont intérêt à procéder à des échanges internationaux. En effet, si l'on fait l'hypothèse que la valeur d'un bien dépend du temps passé à le produire, nous pouvons faire le raisonnement suivant :

- S'il n'y a pas de commerce international, au Portugal, un drap équivaut à 200 bouteilles de vin (2 400/12), autrement dit un drapier portugais obtient 200 bouteilles de vin contre un drap, et en Angleterre, un drap équivaut à 133 bouteilles de vin (800/6). Autrement dit, un drapier portugais obtient 200 bouteilles de vin contre un drap tandis que le drapier anglais obtient 133 bouteilles de vins contre un drap.
- Si chaque pays se spécialise dans la production pour laquelle il dispose d'un avantage comparatif et échange l'autre bien avec l'autre pays, alors contre 2 400 bouteilles de vin, un viticulteur portugais obtient 18 draps anglais (2 400 × 6/800) au lieu de 12, il gagne donc 6 draps. Le drapier anglais exportant 6 draps vers le Portugal obtiendra en échange 1 200 bouteilles de vin portugais (6 × 2400/12) au lieu de 800, il en gagne donc 400.

Ainsi, grâce à sa théorie des avantages comparatifs, David Ricardo parvient à montrer que tous les pays gagnent à participer au commerce international.

ZOOM SUR…

LA COMPÉTITIVITÉ D'UNE FIRME

La notion de compétitivité peut s'appliquer à une firme ou à pays. Celle d'une firme désigne sa capacité à être performante face à la concurrence. Elle peut dépendre de ses coûts et donc de ses prix (compétitivité-prix) ou d'autres critères comme la qualité ou le caractère innovant de sa production (compétitivité hors prix ou structurelle). Elle se mesure généralement par l'étude des parts de marché de l'entreprise.
Par exemple, en janvier 2019, sur les 190 742 automobiles vendues en France, 36 119 véhicules ont été vendus par le constructeur automobile Peugeot, il a donc une part de marché de 18,9 %. Si une entreprise gagne des parts de marché, elle est dite plus compétitive, et inversement.

LA COMPÉTITIVITÉ D'UN PAYS

Elle pourrait être définie par son aptitude à exporter, c'est-à-dire sa capacité à être performante en termes de parts de marché dans le cadre du commerce international. Mais l'application de cette notion à une économie nationale est plus contestée. Certains auteurs comme Paul Krugman estiment qu'il s'agit d'une « dangereuse obsession » pour reprendre le titre d'un de ses articles publiés en 1994.
Selon lui, il est important de ne pas confondre la compétitivité d'une firme et celle d'un pays car elles ne renvoient pas à la même logique. Dans le cas des firmes, il est évident que ce que l'une gagne, l'autre le perd (si Coca-Cola gagne des parts de marché, Pepsi en perd probablement), il s'agit dans ce cas d'un jeu à somme nulle. Mais, comme l'a démontré David Ricardo, le commerce international envisagé du point de vue des États est bien un jeu à somme positive, tous les pays sont gagnants. La productivité des firmes sous-tend néanmoins la compétitivité des pays.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Lire et analyser un document exprimé en indices simples

Pour mesurer l'évolution d'une grandeur dans le temps, il existe trois instruments : le taux de variation, le coefficient multiplicateur et les indices simples. C'est ce dernier outil que nous allons étudier ici.

Analyse de document en indices simples

Évolution en volume des exportations mondiales de marchandises, des exportations de produits manufacturés et du PIB mondial entre 1950 et 2011 (indices base 100 en 1950)

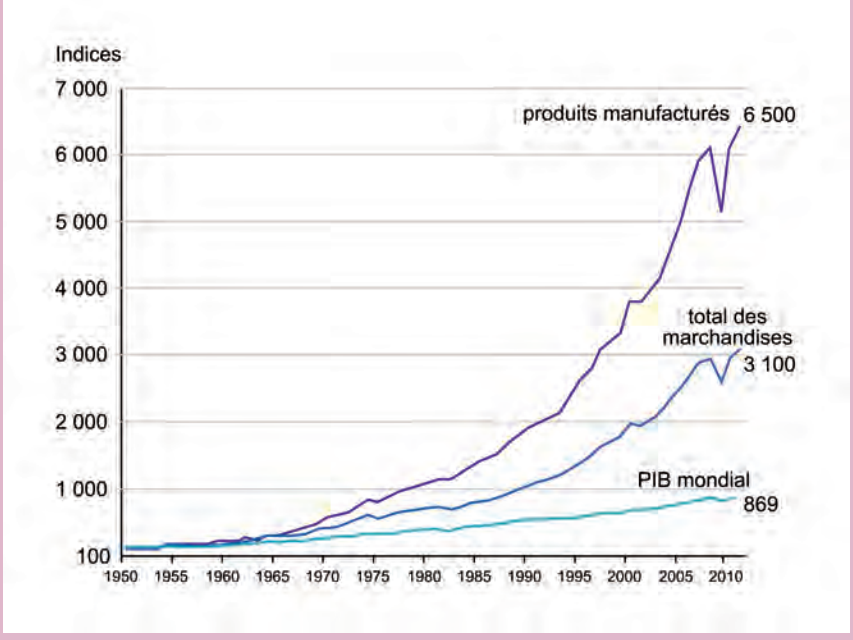

Source : OMC, 2012.

Les exportations de marchandises incluent les produits agricoles, les combustibles et les produits manufacturés.

Produits manufacturés : biens résultant de l'activité des industries. Ce sont des produits finis ou semi-finis (produits des industries agroalimentaires, produits chimiques, automobiles, équipements électriques, articles d'habillement, etc.).

Ce document exprimé en indices simples permet de comparer l'évolution du commerce international avec l'évolution du PIB. Les indices nous renseignent sur l'évolution de grandeurs dans le temps. En revanche, un indice ne dit rien sur le niveau de ces grandeurs. Ici, nous ne connaissons pas la valeur du PIB mondial, mais uniquement son évolution. Depuis 1950, le PIB mondial est passé de « la base 100 » (représentant le PIB mondial en 1950) à l'indice 869 (représentant le PIB mondial en 2010), autrement dit il a augmenté de 769 % (869 – 100) sur la période 1950-2010.

De la même manière, nous ne connaissons pas le montant total des échanges de marchandises dans le monde, nous pouvons simplement dire que, depuis 1950, le commerce international de marchandises a augmenté de 3 000 % (3100 – 100). C'est le commerce international de produits manufacturés qui a le plus augmenté avec une hausse de 6 400 % (6 500 – 100).

Ce document nous permet donc de constater l'explosion du commerce international depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : les échanges de marchandises ou de produits manufacturés ont augmenté beaucoup plus vite que le PIB. Ce document révèle ainsi le poids toujours grandissant du commerce international dans l'économie contemporaine.

Exportations de marchandises par niveau de développement

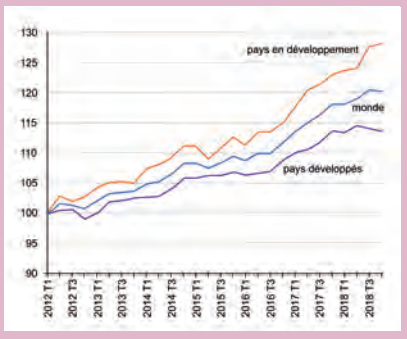

Source : OMC, 2019.

Exercice de lecture d'indices simples

Questions

1. Ce document nous permet-il de dire que les exportations de marchandises des pays en développement sont supérieures aux exportations des pays développés ?
2. Quelle a été, en pourcentage, la hausse des exportations mondiales de marchandises entre 2012 et 2018 ?
3. Comparez la hausse des exportations de marchandises des pays en développement et la hausse des exportations de marchandises des pays développés.

Réponses

1. Les indices simples ne nous renseignent pas sur les grandeurs, ils nous indiquent uniquement l'évolution de celles-ci. Ici, nous ne savons pas si les exportations de marchandises des pays en développement sont supérieures ou inférieures à celles des pays développés, nous pouvons uniquement dire que, entre 2012 et 2018, les exportations de marchandises des pays en développement ont augmenté plus rapidement que celles des pays développés.
2. Entre 2012 et 2018, les exportations mondiales de marchandises sont passées de l'indice 100 en 2012 à l'indice 120 en 2018 : les exportations mondiales ont donc augmenté de 20 % (120 – 100) sur cette période.
3. Entre 2012 et 2018, les exportations de marchandises des pays en développement ont augmenté plus vite (20 %) que les exportations de marchandises des pays développés (14 %).

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Partie 3 d'épreuve composée : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous analyserez les effets induits par le commerce international.

Document 1 – Croissance en volume des exportations mondiales de marchandises et du PIB mondial, 1950-2013

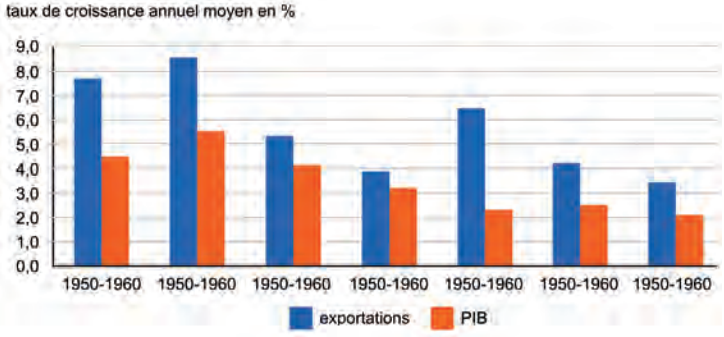

Source : OMC, 2014.

Document 3 – Le secteur du textile, habillement, cuir et chaussures en France : production intérieure, importations et consommation des ménages (en milliards d'euros de 2005)

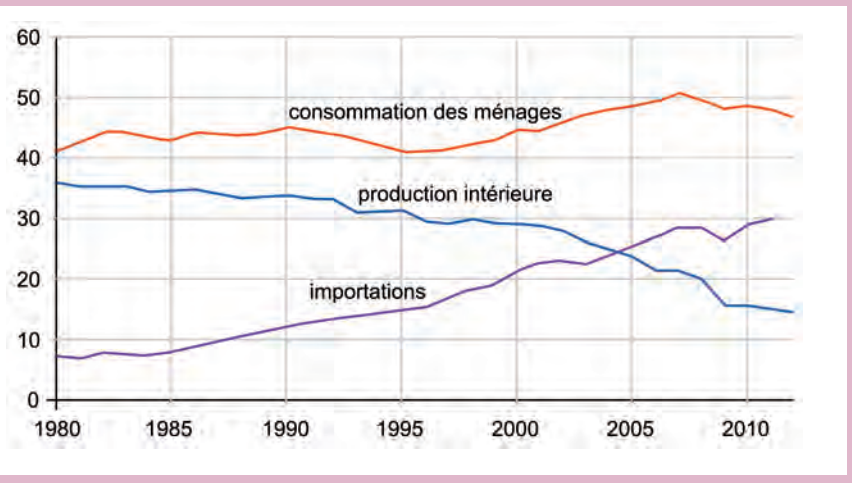

Source : D'après l'INSEE, 2015.

Document 2

Dans des industries caractérisées par des économies d'échelle, la variété des biens qu'un pays peut produire et l'échelle de production sont toutes deux conditionnées par la dimension du marché. […] Chaque pays peut se spécialiser dans un registre plus restreint de biens qu'il ne le ferait en l'absence d'échanges ; et cependant, en achetant dans d'autres pays les biens qu'elle ne fabrique pas, chaque nation peut accroître la variété des biens disponibles pour ses consommateurs. En conséquence, le commerce international offre l'occasion de gains mutuels même si les pays ne diffèrent pas par leurs ressources ou leur technologie. Supposons par exemple qu'il y a deux pays, chacun avec un marché annuel d'un million d'automobiles. En faisant des échanges entre eux, les deux pays peuvent se créer un marché total de deux millions de voitures. Dans ce marché global, il est possible de produire une plus grande variété de voitures, à des coûts moyens plus faibles, que dans chaque marché individuel isolé.

[…]

Nous commençons par montrer comment un marché plus étendu conduit à la fois […] à un prix moyen plus bas et à une plus grande variété de la production. En appliquant ce résultat au commerce international, nous voyons que celui-ci crée un marché mondial plus vaste que chacun des marchés nationaux qui le constitue. Intégrer les marchés par le commerce international a en conséquence les mêmes effets que la croissance d'un marché à l'intérieur d'un même pays.

[…]

Dans un marché étendu, il y aura normalement plus d'entreprises et une plus grande valeur de ventes par entreprise. De même, les consommateurs jouiront à la fois de prix plus bas et d'une plus grande variété de produits que ce n'est le cas pour les consommateurs dans des marchés restreints.

Source : Paul R. KRUGMAN et Maurice OBSTFELD, *Économie internationale*, 2003.

LA BONNE MÉTHODE

Combiner des éléments du cours et des informations extraites du dossier documentaire, comme l'indique le libellé de l'épreuve.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Confondre les attentes de la dissertation et de la partie 3 d'épreuve composée.
- Penser que le dossier documentaire est exhaustif et qu'il donne toutes les informations.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

L'analyse du sujet

Ce sujet de troisième partie d'épreuve composée invite à analyser les effets induits par le commerce international. Il s'agit donc de s'interroger, en creux, sur les avantages et les limites du libre-échange. Nous retrouvons en filigrane les termes du débat entre libre-échange et protectionnisme. S'interroger sur les conséquences d'un fait économique ou social exige de se demander sur qui, sur quoi… elles s'exercent. Dans le cas du commerce international, il existe des effets sur les pays pris isolément, des effets à l'intérieur de chaque pays et des effets sur les inégalités entre les pays.

En vous inspirant de votre cours de SES et « des objectifs d'apprentissage » du programme, vous pouvez construire le petit schéma suivant sur votre brouillon :

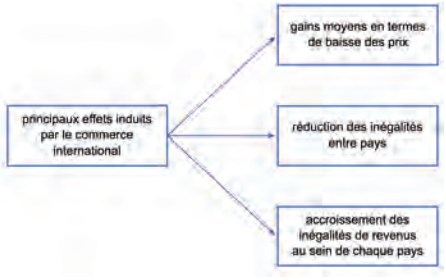

Ici, il est important d'évoquer la théorie des avantages comparatifs, selon laquelle tous les pays (pris dans leur ensemble) ont intérêt à échanger et sont gagnants lorsqu'ils participent au commerce international.

L'analyse du dossier documentaire

Document 1. Graphique représentant les évolutions annuelles moyennes par périodes du PIB mondial et du volume des exportations mondiales. La lecture de ce document nous permet de constater qu'il existe un lien entre les variations des exportations mondiales de marchandises et les variations du PIB : on constate que, pour la majorité des périodes, lorsque les exportations mondiales accélèrent, la croissance économique accélère également.

Document 2. Document texte extrait d'un manuel d'économie. Ce document montre les effets généralement négatifs – du protectionnisme et les effets – généralement positifs – du libre-échange. Les auteurs affirment qu'en principe le libre-échange permet une baisse des prix (ainsi qu'une plus grande variété de produits, une partie des biens étant importés) tandis, qu'à l'inverse, le protectionnisme tend à augmenter les prix.

Document 3. Graphique représentant l'évolution en milliards d'euros de la consommation intérieure, de la production et des importations de textile, habillement, cuir et chaussures en France entre 1980 et 2013. Il permet de constater que les Français consomment de plus en plus de textile et que ces produits sont de moins en moins fabriqués en France et donc de plus en plus souvent importés. Ce document donne l'exemple d'un secteur qui a pu être sinistré (délocalisation d'usines, destruction d'emplois) en raison de l'ouverture internationale.

Le plan détaillé du développement

I. Le commerce international permet à tous les pays de gagner à l'échange (théorie de la spécialisation dans les avantages comparatifs) et peut aider à la réduction des inégalités entre pays

1. Tous les pays sont gagnants au commerce international l orsqu'ils se spécialisent dans la production pour laquelle ils disposent d'un avantage comparatif. (*document 1*)

2. Le commerce international a permis à certains pays de s'enrichir et d'enclencher un processus de développement (le cas de l'Inde, par exemple).

II. Le commerce international et le libre-échange permettent des gains moyens en termes de baisse de prix et un élargissement de la variété des produits

1. Le commerce international favorise une baisse des prix. (*document 2*)

2. Le commerce international permet d'élargir la diversité des produits proposés sur le marché national. (*document 2*)

III. Le commerce international peut contribuer à l'accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays, ce qui peut, dans certains cas, justifier une forme de protectionnisme

1. À l'intérieur d'un pays, il peut y avoir des perdants au commerce international, ici le cas de l'industrie du textile, habillement, cuir et chaussures en France. (*document 3*)

2. Un protectionnisme ciblé et provisoire pour protéger les industries naissantes ou vieillissantes de la concurrence internationale.

NOTIONS CLÉS

SPÉCIALISATION INTERNATIONALE
Idée selon laquelle chaque pays doit se concentrer sur une production unique pour être plus efficace et tirer profit du commerce international.

DOTATIONS FACTORIELLES
Quantité de facteurs de production dont un pays dispose sur son territoire. La quantité de facteurs de production détermine la spécialisation : un pays doit se spécialiser dans la production qui nécessite l'utilisation du facteur de production dont il est relativement le mieux doté.

DOTATIONS TECHNOLOGIQUES
Elles résultent de la capacité d'un pays à innover. Un pays pourra se spécialiser dans ces productions innovantes et en faire son avantage comparatif.

COMMERCE ENTRE PAYS COMPARABLES
Les pays ayant un niveau similaire de développement échangent entre eux pour au moins trois raisons : la différenciation des produits, la qualité des produits et la fragmentation de la chaîne de valeur.

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE
Baisse du coût unitaire d'un produit qu'obtient une entreprise en accroissant la quantité de sa production.

DIFFÉRENCIATION HORIZONTALE
L'entreprise propose des produits différents par leurs caractéristiques mais d'un même niveau de qualité et donc de prix. Par exemple, elle produit et vend au prix unique de 30 € des chemises de plusieurs couleurs, des chemises à manches longues ou courtes, ayant différents types de cols, etc.

DIFFÉRENCIATION VERTICALE
L'entreprise propose des produits de qualité et donc de prix différents. Par exemple, elle produit des chemises « haut de gamme » vendues au prix de 100 €, des chemises de moyenne gamme à 50 € et des chemises d'entrée de gamme au prix de 30 €.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Trump : un an d'escalade protectionniste

La croisade commerciale des États-Unis a peu de résultats visibles. Les négociations reprennent jeudi à Pékin

C'est un énième épisode dans la guérilla commerciale déclenchée il y a un an par Washington contre son rival chinois et d'autres grands partenaires des États-Unis : jeudi 28 et vendredi 29 mars, le représentant américain au commerce, Robert Lighthizer, et le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin, doivent se rendre à Pékin pour de nouvelles négociations. Bilan d'une année d'escalade protectionniste aux résultats encore peu probants.

Une surenchère sans précédent depuis 1930

En mars 2018, Donald Trump annonçait l'imposition de taxes punitives sur l'acier et l'aluminium importés d'une multitude de pays, avant de concentrer ensuite son offensive sur la Chine. Au total, selon le Peterson Institute, un centre de réflexion de Washington, près de 15 % des importations américaines sont aujourd'hui soumises à des droits de douane spéciaux, et même la moitié de celles en provenance de Chine.

En même temps, 8 % des exportations des États-Unis font l'objet de mesures de rétorsion. Une surenchère sans précédent depuis la loi américaine Hawley-Smoot de 1930, font remarquer les auteurs d'une étude publiée début mars aux États-Unis par le National Bureau of Economic Research (NBER). Cette législation avait relevé les droits de douane à l'import sur plus de 20 000 produits, déclenchant un cycle de représailles.

Des effets imperceptibles sur l'économie américaine Ceux qui prédisaient une apocalypse en sont pour leurs frais. Les États-Unis sont au plein-emploi et ont enregistré une croissance robuste en 2018 (+ 2,9 %). Selon l'étude publiée par le NBER, les taxes ont augmenté les prix pour les consommateurs et les entreprises importatrices, mais engendré des revenus pour l'État et un gain pour certains producteurs. *In fine*, les auteurs de l'enquête estiment que cette politique protectionniste a coûté l'an dernier à l'économie américaine l'équivalent de… 0,04 % du produit intérieur brut.

« Les droits de douane sont un outil à somme nulle, résume Patrick Artus, de Natixis. *Certains profitent, d'autres souffrent. Mais l'effet net, c'est zéro. »* Les groupes sidérurgiques ont annoncé des profits record, mais les constructeurs automobiles payent plus cher l'acier, dont ils sont de grands consommateurs. Les principaux perdants ont été les secteurs visés par des mesures de représailles, comme l'agriculture. Sanctionnés par la Chine ou le Mexique, les producteurs de soja et de porc ont vu leurs recettes dégringoler.

Le *made in America* n'a pas connu de grande renaissance et, sans surprise, Donald Trump a échoué sur l'objectif numéro un de sa croisade protectionniste : la réduction du déficit commercial américain. Celui-ci a atteint en 2018 son niveau le plus élevé depuis dix ans, à 621 milliards de dollars (550 milliards d'euros), en hausse de 12,5 %. Une conséquence logique des baisses d'impôt mises en place par l'administration actuelle. Celles-ci ont stimulé le pouvoir d'achat des consommateurs et mécaniquement augmenté les importations.

La Chine touchée, pas coulée La confrontation a semblé affecter davantage une Chine plus dépendante des exportations que les États-Unis. Le ralentissement de l'économie chinoise résulte d'abord de tendances de fond (restriction du crédit, saturation des besoins…), mais l'épreuve de force engagée par M. Trump a amplifié la dynamique. Fin 2018, les indices boursiers chinois se sont effondrés, affectant la confiance des consommateurs.

Un corollaire de la guerre commerciale, le boycott de l'entreprise chinoise ZTE, a aussi exposé la vulnérabilité technologique du pays : faute de pouvoir s'approvisionner en semi-conducteurs américains, le groupe de téléphonie s'est retrouvé au bord de la syncope. Mais un compromis a été trouvé, illustrant la difficulté de casser les chaînes de valeur entre deux économies très intégrées. En outre, malgré les barrières commerciales, les Américains n'ont pas cessé d'acheter des biens *made in China* : à 539 milliards de dollars, les importations en provenance de la Chine ont atteint l'an dernier un niveau record.

Des accords commerciaux incertains Donald Trump a renégocié avec le Mexique et le Canada une nouvelle version de l'Alena (accord de libre-échange nord-américain) et modernisé, à l'avantage des États-Unis, l'accord commercial avec la Corée du Sud. En revanche, les négociations sont au point mort avec l'Union européenne. Les deux parties sont divisées sur le périmètre des discussions, les Européens refusant d'y inclure les sujets agricoles.

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article de Marie de Vergès paru en mars 2019 montre bien la volonté politique de Donald Trump de mener une politique commerciale protectionniste inédite depuis les années 1930 afin de défendre l'industrie américaine. Si, pour le moment, les mesures protectionnistes envers la Chine n'ont eu qu'un effet marginal sur l'économie américaine, une « guerre commerciale » basée sur une escalade de mesures protectionnistes et de mesures de rétorsions pourrait, à l'avenir, générer des conséquences plus significatives sur l'économie américaine et mondiale. Cet article nous informe donc sur les limites possibles du protectionnisme.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quant aux pourparlers avec la Chine, leur issue est incertaine. L'objectif d'une remise à plat des relations économiques avec Pékin fait l'objet d'un large consensus aux États-Unis. Mais rien n'indique que le géant asiatique consente à de vraies modifications de sa politique industrielle ou décide d'ouvrir largement son marché. Certains redoutent un accord comprenant uniquement un engagement à acheter plus de produits américains et de vagues promesses de réformes structurelles.

Une menace pour l'économie mondiale

Comme en témoigne le yoyo des places boursières mondiales fin 2018, les tensions commerciales peuvent finir par saper le moral des investisseurs et la confiance des entreprises. Les barrières érigées en 2018 pèsent déjà sur « l'investissement et les niveaux de vie », estimait début mars l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), révisant ses prévisions mondiales à la baisse.

Reste à savoir si M. Trump mettra ses autres menaces à exécution : l'imposition de sanctions sur les importations d'automobiles européennes et le relèvement des taxes sur les produits chinois. *« Les ordres de grandeur seraient alors tout autres, avec un impact certainement très significatif »*, prévient Sébastien Jean, directeur du centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii). ●

Marie de Vergès,
Le Monde daté du 28.03.2019

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Comment lutter contre le chômage ?

Depuis une cinquantaine d'années, la France connaît un chômage de masse. Les politiques publiques variées mises en œuvre pour lutter contre celui-ci n'ont pas permis une baisse significative du nombre de chômeurs. Les économistes ont montré qu'il n'existe pas un, mais des chômages dont les causes – et donc les solutions – diffèrent.

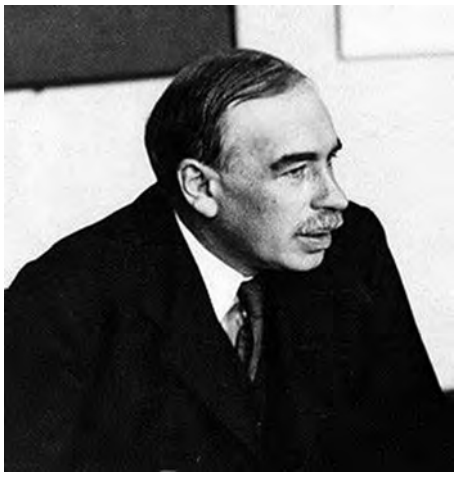

L'économiste John Maynard Keynes (1883-1946).

Chômage, emploi et sous-emploi : comment les mesurer ?

Définir le chômage n'est pas aisé. Or, la définition retenue a des conséquences sur le nombre de chômeurs comptabilisés et donc sur le niveau du taux de chômage annoncé. Les économistes s'appuient sur les critères du Bureau international du travail (BIT) permettant de définir ce qu'est un « chômeur ». Il s'agit d'une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui remplit trois conditions cumulatives : être sans emploi, être disponible pour occuper un emploi et en chercher un activement.

Une fois déterminé le nombre de personnes répondant à ces critères, on peut calculer le **taux de chômage**, c'est-à-dire la part des chômeurs dans la population active (les actifs regroupent les personnes occupant un emploi et les chômeurs). Fin 2019, le taux de chômage au sens du BIT s'établissait à hauteur de 8,1 % de la population active en France (hors Mayotte) et à 7,9 % en France métropolitaine, soit environ 2,4 millions de personnes.

Il est également important de tenir compte du **sous-emploi**. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), il concerne les personnes actives occupées au sens du BIT qui travaillent à temps partiel mais qui souhaiteraient travailler davantage. Le sous-emploi apparaît donc comme une sorte de « semi-chômage ». Selon les chiffres de l'INSEE, en 2018, il concerne près de 1 614 000 personnes, soit 6 % des personnes en emploi.

Le **taux d'emploi** est de plus en plus souvent utilisé pour mesurer la part des personnes qui occupent un emploi dans le total des personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans). Il permet de mettre en évidence la capacité des organisations productives à embaucher de la main-d'œuvre potentielle, c'est-à-dire les personnes qui ont l'âge de travailler. En 2018, la France a un taux d'emploi (environ 65,8 %), parmi les plus faibles de l'Union européenne.

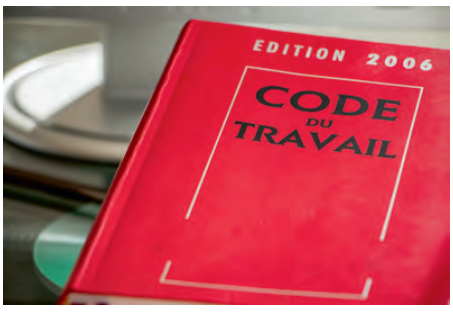

Code du travail.

Comment expliquer le chômage ?

Le **chômage conjoncturel** est plus ou moins temporaire et résulte des **fluctuations de l'activité économique. Si** la croissance économique ralentit ou baisse, les entreprises – qui produisent moins – licencient des salariés. Le **chômage structurel**, quant à lui, est un chômage chronique, durable et contre lequel il est difficile d'agir. Il a plusieurs causes.

Tout d'abord, il s'explique par des **problèmes d'appariements** : l'offre de travail (les actifs) et la demande de travail (qui émane des entreprises à la recherche de travailleurs) ne se rencontrent pas et/ou ne coïncident pas. Ces problèmes de ***matching*** peuvent résulter :

- d'une **inadéquation de qualifications** entre l'offre de travail et la demande de travail (malgré l'importance du chômage en France, certains secteurs précis ne parviennent pas à recruter : ingénieurs, personnels de maison, etc.) ;
- d'**inadéquations spatiales, (c'est-à-dire des problèmes d'appariement dans certaines régions) ;**
- de **frictions (laps de temps nécessaire à un actif pour obtenir un emploi et à un employeur pour pourvoir un emploi vacant).**

Le chômage structurel peut également résulter des **asymétries d'information** inhérente à la relation salariale (par exemple, l'employeur ne dispose pas d'une information parfaite sur les capacités réelles du travailleur au moment de l'embauche). Cela conduit souvent les employeurs à mettre en place un **salaire d'efficience**, c'est-à-dire à payer les salariés à un niveau plus élevé que le niveau de salaire d'équilibre afin de les inciter à l'effort et ainsi réduire l'incertitude.

Enfin, le chômage structurel s'explique par ce que les économistes nomment « les rigidités » du marché du travail, dues aux

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- La France face à l'augmentation inexorable du chômage p. 28 (Béatrice Madeline, *Le Monde* daté du 28.08.2020)
- Réforme du code du travail : le « oui, mais » des économistes, p. 29 (Audrey Tonnelier, *Le Monde* daté du 09.06.2017)
- Emploi : des dispositifs « coûteux pour une efficacité modérée », p. 30 (Sarah Belouezzane et Bertrand Bissuel, *Le Monde* daté du 16.10.2016)

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

institutions encadrant la relation salariale. Ainsi, le **salaire minimum**, mis en place à partir de 1950 en France, permet d'assurer un niveau de salaire décent à plus de 1,5 million de personnes et de soutenir la consommation de ces ménages. Or, les économistes libéraux ont démontré que, si l'État fixe un salaire minimum (le SMIC en France) à un niveau supérieur au salaire d'équilibre, alors l'offre de travail devient supérieure à la demande de travail, ce qui génère du chômage. D'une manière générale, selon les économistes libéraux, les **règles de production de l'emploi** (le droit du travail) seraient trop protectrices pour les salariés et dissuaderaient les entreprises d'embaucher.

Comment lutter contre le chômage ? Les politiques de l'emploi

Pour lutter contre le chômage, l'État peut agir en menant des politiques de l'emploi. D'abord, les économistes libéraux considèrent que l'une des causes du chômage est le **coût du travail**, considéré comme trop élevé. En menant des **politiques d'allégement de ce coût** (notamment en réduisant voire en supprimant les cotisations sociales), l'État incite les entreprises à augmenter leur demande de travail, celui-ci coûtant moins cher.

Toujours selon les économistes libéraux, pour lutter contre le chômage, il est souhaitable de rendre plus « flexible » le marché du travail en luttant contre ses **rigidités**. L'une des causes du chômage en France serait le poids trop important des règles de protection de l'emploi, qui empêcheraient le libre ajustement du marché et dissuaderaient les entreprises d'embaucher. Les économistes libéraux préconisent, par exemple, de faciliter le recours aux licenciements et de les rendre moins coûteux pour les entreprises.

Selon l'économiste anglais John Maynard Keynes (1883-1946) et ses continuateurs, lorsque l'activité économique ralentit, l'État doit plutôt agir en menant des **politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour enrayer la hausse du chômage**. Plus précisément, il doit mener des politiques budgétaires de relance (sortes de massage cardiaque de l'économie), pour augmenter la consommation des ménages et/ou l'investissement des entreprises. Pour cela, il injecte des liquidités afin de relancer la machine économique : il peut augmenter les prestations sociales, réduire les impôts et/ou les cotisations sociales des ménages ou des entreprises, investir lui-même dans des infrastructures, etc. Il peut également, afin d'augmenter la consommation des ménages, décider d'augmenter le SMIC.

Enfin, comme nous l'avons vu, le chômage structurel s'explique en partie par une inadéquation entre l'offre et la demande de travail, c'est pourquoi l'État et les entreprises peuvent également agir en menant des **politiques de formation** des salariés, dans le cadre de la formation initiale ou professionnelle.

ZOOM SUR…

LES CONSÉQUENCES DU SMIC SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Selon l'analyse libérale (ou néoclassique), si le marché du travail est en concurrence parfaite, il aboutit nécessairement à un équilibre entre l'offre et la demande de travail. La quantité d'équilibre représente la quantité d'heures de travail échangées au salaire d'équilibre (QE).

Si l'État décide par la loi d'imposer un salaire minimum à un niveau supérieur au salaire d'équilibre, la demande de travail se réduit car le coût du travail est plus élevé. L'offre de travail augmente car le salaire est plus élevé. La création d'un salaire minimum crée donc du chômage involontaire, les personnes voulant travailler ne parvenant pas à vendre ces heures proposées sur le marché du travail.

UNE ERREUR COURANTE À ÉVITER DANS LA LECTURE D'UN TABLEAU

Pour affiner l'étude des statistiques du chômage, il peut être intéressant de se pencher sur des taux de chômage relatifs ou catégoriels, c'est-à-dire relatifs à une certaine catégorie d'actifs (les jeunes, les non-diplômés, les femmes, etc.). Pour cela, on procède au calcul suivant :

Nombre de chômeurs de cette catégorie (au sens du BIT)/nombre d'actifs de cette catégorie × 100.

L'erreur courante est d'oublier qu'il n'est tenu compte au dénominateur que des actifs de la catégorie étudiée. Par exemple, il est faux d'affirmer que 20,8 % des jeunes sont au chômage en 2018 : 20,8 % des jeunes **actifs** sont au chômage. Or, la majorité des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont inactifs (62,3 % selon l'INSEE) au sens économique du terme car ils font généralement des études. Dès lors, « seuls » 20,8 % des 37,7 % d'actifs jeunes sont au chômage, soit environ un jeune sur quinze.

Pour éviter les erreurs, il faut se rappeler que, lorsqu'on analyse des taux de chômage (qu'ils soient globaux ou catégoriels), il faut toujours veiller à ce que le mot « actif » apparaisse.

Année		2008	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de chômeurs (en milliers)		2 120	2 679	2 855	3 020	3 052	2 972	2 788	2 702
Taux de chômage		7,4	9,3	9,8	10,3	10,4	10,1	9,4	9,1
Âge	15-24 ans	19,0	23,3	24,4	24,2	24,7	24,6	22,3	20,8
	25-49 ans	6,7	8,4	9,1	9,7	9,7	9,3	8,8	8,5
	50 ans ou plus	4,4	5,6	6,1	6,9	7,0	6,9	6,6	6,4

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire. Source : INSEE.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Dissertation : Les politiques de soutien de la demande globale sont-elles suffisantes pour lutter contre le chômage ?

Document 1 – Taux de chômage en % en 2017

Canada	6,5
Danemark	5,7
France	9,5
Allemagne	3,8
Grèce	21,6
Italie	11,2
Pays-Bas	5,0
Espagne	17,3
Suède	6,7
Royaume-Uni	4,4
États-Unis	4,4
Zone euro (19 pays)	9,2

Source : D'après l'OCDE, 2017.

Document 3 – Taux de chômage selon le niveau de formation et la durée depuis la sortie de formation initiale (en %)

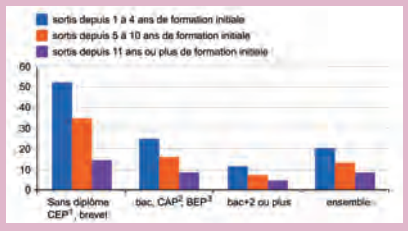

Source : Gabriel A. GIMÉNEZ ROCHE, « L'avenir du travail se joue aujourd'hui », *Cahiers français*, n° 398, 2017.

1. CEP : Certificat d'études primaires.
2. CAP : Certificat d'aptitude professionnelle. 3. BEP : Brevet d'études professionnelles.

Document 2

Examiné à l'Assemblée nationale début janvier 2009, le plan de relance français prévoit un montant global qui s'élève à 26 milliards d'euros, soit 3 % du PIB. Il se décline en quatre volets :

- Investissements publics (10,5 milliards d'euros) : construction de nouvelles lignes TGV, investissements dans les entreprises publiques et semi-publiques, rénovation des bâtiments publics, avance d'un soutien à l'investissement des collectivités locales, etc.
- Aides aux entreprises (11,4 milliards d'euros) pour renflouer leur trésorerie.
- Mesures de soutien à deux secteurs clés, le logement (1,4 milliard d'euros) et l'automobile (520 millions d'euros) : relance de la construction de logements sociaux, doublement du prêt à taux zéro, prime à la casse.
- Mesures pour lutter contre le chômage et la précarité (2 milliards d'euros) : une prime de solidarité de 200 € sera notamment versée par anticipation aux familles qui bénéficieront du RSA[1].

1. RSA : Revenu de solidarité active.

Source : Nicolas COUDERC, Olivia MONTEL-DUMONT, *Des subprimes à la récession. Comprendre la crise*, 2009, © DILA, La Documentation Française.

Document 4 – Coût du travail et temps de travail dans quelques pays de l'Union européenne

	Coût horaire de la main-d'œuvre en 2016 (en €)	Moyenne d'heures travaillées par salarié en 2012
Hongrie	8,3	1 789
Pologne	8,4	1 756
République tchèque	10,3	1 751
Portugal	13,1	1 715
Grèce	13,9	1 855
Espagne	20,9	1 759
Royaume-Uni	26,1	1 939
Italie	27,0	1 652
Autriche	33,1	1 753
Allemagne	33,4	1 640
Pays-Bas	33,4	1 794
France	36,3	1 583
Suède	40,9	1 692
Danemark	43,4	1 613
Zone euro	29,8	1 666

Source : D'après INSEE, 2017.

ZOOM SUR…

LE LIEN ENTRE ASYMÉTRIE D'INFORMATION, SALAIRE D'EFFICIENCE ET CHÔMAGE STRUCTUREL

La relation salariale est soumise à une asymétrie d'information : lors de l'embauche, l'employeur ignore en partie les compétences réelles et la capacité de travail du salarié qu'il recrute. Pour lutter contre cette incertitude, l'employeur peut avoir intérêt à proposer un salaire d'efficience, c'est-à-dire un salaire plus élevé que le salaire d'équilibre.

L'employeur peut ainsi inciter à l'effort le salarié, qui ne voudra pas perdre un emploi mieux payé qu'ailleurs ou qui sera tout simplement « loyal » envers son « généreux » employeur. Le salaire d'efficience peut donc permettre d'augmenter la productivité du salarié, compensant ainsi l'augmentation des coûts salariaux pour l'entreprise. Au-delà de la hausse de la productivité du travail, une telle pratique permet de réduire le coût de turn-over (coût de rotation des effectifs) pour l'entreprise : les salariés bien payés sont incités à rester dans l'entreprise. En 1914, Henry Ford a mis en pratique cette idée en proposant le *Five dollars a day* (salaire journalier à cinq dollars), soit le double du salaire moyen journalier de l'époque.

Néanmoins, si toutes les entreprises font le même raisonnement et proposent des salaires plus élevés que le salaire d'équilibre, un chômage structurel apparaît.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

LA BONNE MÉTHODE

Rédiger des phrases montrant que vous savez « lire » les chiffres des documents statistiques (par exemple : « dans le document 1, selon les chiffres publiés par l'INSEE, nous pouvons voir qu'en 2017, en France, sur 100 actifs, 9,5 sont au chômage »).

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Se précipiter sur les documents sans prendre le temps de réfléchir à la question posée ou réciter son cours sur le chômage en oubliant qu'une question précise est posée.
- Argumenter ou répondre au sujet dès l'introduction.
- Rédiger une introduction sans paragraphes.

L'analyse du sujet

Ce sujet invite à se demander si une politique keynésienne de relance de la demande globale (c'est-à-dire de la consommation et de l'investissement) suffit à créer des emplois. Elle ne permet d'agir que contre le chômage conjoncturel, or la composante structurelle du chômage ne doit pas être négligée. La politique de soutien de la demande doit donc être complétée par d'autres politiques pour l'emploi, comme une politique d'allégement du coût du travail, des politiques de formation et des politiques de flexibilisation du marché du travail.

L'analyse du dossier documentaire

Document 1. Tableau statistique présentant le taux de chômage dans plusieurs pays européens en 2017.

Document 2. Extrait d'un livre présentant les principales mesures du plan de relance français de 2009. Cette politique de soutien de la demande globale avait pour objectif de juguler la hausse du chômage conjoncturel consécutive à la crise des subprimes de 2008.

Document 3. Graphique montrant le lien entre le taux de chômage, le niveau et la durée du diplôme. Ce document permet de montrer que l'État doit mener des politiques de formation pour réduire le taux de chômage des non-diplômés.

Document 4. Tableau statistique présentant le coût du travail horaire dans plusieurs pays européens. Ce document doit être cité dans la deuxième partie et pourra alimenter une sous-partie sur les politiques d'allégement du coût du travail.

L'introduction

Avant la crise liée à la Covid-19, au quatrième trimestre de 2019, le chômage en France atteignait son plus bas niveau depuis dix ans avec un taux de chômage de 8,1 % de la population active.

Le chômage désigne le fait pour un individu de ne pas avoir d'emploi, d'en chercher un et d'être disponible pour l'occuper. Les chômeurs font donc partie de la population active. Pour lutter contre le chômage, l'État peut mener une politique de soutien de la demande globale qui vise à « relancer » la consommation des ménages et l'investissement des entreprises par différentes mesures comme la hausse des prestations sociales, la baisse des impôts, etc.

Or, aujourd'hui, en France, pour lutter contre le chômage, une politique de soutien de la demande globale est-elle suffisante ?

Dans un premier temps, nous verrons que les politiques de soutien de la demande globale peuvent permettre de lutter contre le chômage conjoncturel. Puis, dans un second temps, nous verrons que ces politiques de soutien de la demande globale ne sont pas suffisantes et qu'elles doivent être complétées par d'autres politiques pour lutter contre le chômage structurel.

Le plan détaillé du développement

I. Les politiques de soutien de la demande globale peuvent permettre de lutter contre le chômage conjoncturel

1. Les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour lutter contre le chômage conjoncturel, des politiques d'inspiration keynésienne. (*document 1*)
2. La politique de relance française en 2009 pour lutter contre la montée du chômage conjoncturel liée à la crise financière de 2008. (*document 2*)

II. Mais les politiques de soutien de la demande globale doivent être complétées par d'autres politiques pour lutter contre le chômage structurel (les politiques de soutien de la demande globale sont donc insuffisantes pour lutter contre toutes les formes de chômage)

1. Des politiques d'allégement du coût du travail pour lutter contre le chômage structurel. (*document 4*)
2. Des politiques de formation pour lutter contre le chômage structurel. (*document 3*)
3. Des politiques de flexibilisation pour lutter contre les rigidités du marché du travail et ainsi lutter contre le chômage structurel.

MOTS CLÉS

TAUX DE CHÔMAGE
Part des chômeurs dans la population active.

TAUX D'EMPLOI
Part des personnes occupant un emploi dans la population des individus en âge de travailler.

CHÔMAGE CONJONCTUREL
Chômage temporaire qui s'explique par un ralentissement ou une baisse de l'activité économique.

CHÔMAGE STRUCTUREL
Chômage chronique et durable qui s'explique notamment par des problèmes d'appariements entre l'offre et la demande de travail, par des asymétries d'information et par les institutions encadrant le marché du travail (salaire minimum et règles de protection de l'emploi).

COÛT DU TRAVAIL
Ensemble des dépenses liées à l'utilisation par une entreprise d'heures de travail (salaire et cotisations sociales).

POLITIQUE DE L'EMPLOI
Ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour créer des emplois et donc réduire le chômage. Les formes de chômage étant variées, les politiques de l'emploi sont par conséquent diverses. Elles comprennent des politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale (politique de relance keynésienne), des politiques d'allégement du coût du travail, des politiques de formation et des politiques de flexibilisation pour lutter contre les rigidités du marché du travail.

SALAIRE MINIMUM
Salaire horaire, fixé par la loi, en dessous duquel il est interdit de rémunérer le travail. En France, le salaire minimum a été créé en 1950 et s'appelle le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) depuis 1970. Le salaire minimum est une institution du marché du travail et a des effets positifs et négatifs en termes de chômage.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

La France face à l'augmentation inexorable du chômage

Avec l'accumulation des plans sociaux et la chute de l'activité, le mouvement de destructions de postes ne devrait pas ralentir à l'automne. Principale inquiétude : le sort des personnes dépourvues de qualification et celui des jeunes. Les cadres, eux, semblent moins exposés

Combien y aura-t-il de chômeurs d'ici à la fin de l'année ? Si la question n'est pas abordée de front par le gouvernement, qui a commencé à distiller les mesures de son plan de relance de 100 milliards d'euros, elle est dans toutes les têtes. L'aggravation de la crise économique et sociale serait « beaucoup plus dangereuse que la crise sanitaire », a déclaré le premier ministre, Jean Castex, mercredi 26 août au matin, sur France Inter.

D'ailleurs, les Français placent l'emploi et la lutte contre le chômage au premier rang des enjeux de cette rentrée (48 %), d'après un sondage Viavoice publié mercredi par *Libération*, devant la santé (46 %) ou l'environnement (40 %). Sans doute à juste titre : au premier semestre 2020, près de 600 000 emplois ont été détruits en France, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Malgré une légère amélioration des chiffres en juillet, la première en trois mois, plus de 6,1 millions de personnes étaient inscrites à Pôle emploi, toutes catégories confondues, soit 6,6 % de plus que fin 2019. Les chômeurs en catégorie A – qui n'ont pas travaillé du tout pendant le mois – étaient plus de 4 millions, soit 560 000 de plus qu'en février, avant le déclenchement de la crise en France. Et fin 2020, le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), devrait atteindre 11 %, d'après la Banque de France, contre 8,4 % en début d'année.

Le mouvement de destructions d'emplois ne devrait pas ralentir à l'automne. L'accumulation des plans sociaux, qui, au cœur de l'été, totalisaient près de 50 000 emplois salariés, va se traduire tôt ou tard par des bataillons supplémentaires de chômeurs. *« Pour le moment, grâce au dispositif de chômage partiel, les entrées à Pôle emploi pour motif de licenciement restent très basses »*, remarque Denis Ferrand, directeur général de Rexecode, institut de prévision qui table sur 800 000 à 1 million de chômeurs supplémentaires début 2021 par rapport à 2019.

Cependant, *« il est très difficile d'estimer le timing »* de ces vagues de licenciements, compte tenu des calendriers complexes de mise en œuvre des plans sociaux, précise l'économiste. Même chose pour les défaillances d'entreprise, qui apparaîtront au grand jour après le 31 décembre. À cette date, les patrons de sociétés en difficulté n'auront plus de délai de grâce et devront se tourner vers les tribunaux de commerce.

Distorsion

Résolument optimiste, Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, a cherché à relativiser : *« Les plans sociaux ne représentent à date que 50 000 suppressions de postes, et il y a toujours 600 000 emplois à Pôle emploi »*, a-t-il souligné dans un entretien au *Figaro* le 25 août. Et les entreprises n'ont pas toutes annulé leurs projets de recrutement. Selon une étude menée par PageGroup sur les projets d'embauches post-Covid, 51 % des sociétés qui prévoyaient de recruter en 2020 ont toujours l'intention de le faire, et 26 % se décideront en fonction de la conjoncture.

Effectivement, confirme David Beaurepaire, directeur délégué de HelloWork, les embauches – dont notamment les missions d'intérim – ont retrouvé un certain dynamisme en juillet. Mais le marché du travail répond à une logique qui n'est pas uniquement mathématique. *« Il faut que les compétences et les lieux de travail correspondent aux attentes »*, souligne-t-il, évoquant par exemple le fait que plus de la moitié des recherches émanant de la région Ile-de-France concernent des postes

POURQUOI CES ARTICLES ?

L'article de Béatrice Madeline évoque l'inévitable montée du chômage en France suite à la crise liée à la Covid-19 et à la baisse de l'activité économique qu'elle a générée. Cet article nous rappelle que la vulnérabilité face au chômage est plus forte pour les non-qualifiés et les jeunes qui seront les premières victimes de cette hausse du taux de chômage. Mais le chômage en France n'est pas seulement conjoncturel, il est aussi structurel avec notamment des problèmes d'appariements. L'article de Sarah Belouezzane et Bertrand Bissel propose une analyse du coût et des effets des politiques d'allégement du coût du travail. Souvent réclamés par les économistes libéraux, ces dispositifs, souvent ciblés sur les bas salaires, permettent de créer des emplois, mais coûtent cher à l'État et à la protection sociale. Ces mesures de réduction du coût du travail présentent des avantages mais aussi des inconvénients. L'article d'Audrey Tonnelier rappelle que l'actuelle majorité a la volonté de mener une politique de flexibilisation de l'emploi en luttant notamment contre les rigidités du marché du travail. Les effets à court et moyen termes de ces politiques de l'emploi d'inspiration libérale sont discutés.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

qui sont situés ailleurs dans l'Hexagone. Autre exemple, l'industrie aéronautique, sinistrée, devrait remettre sur le marché du travail des milliers de salariés qui n'auront pas forcément les qualifications nécessaires pour pouvoir prendre un poste dans les secteurs aujourd'hui en bonne santé, tels que l'e-commerce, les services à la personne ou la santé. Cette distorsion risque d'alimenter durablement les rangs de Pôle emploi, explique Patrick Artus, économiste chez Natixis, qui craint l'émergence d'un chômage structurel élevé en France, faute de pouvoir assurer la reconversion des salariés des secteurs durement touchés vers les secteurs porteurs.

« Notre système de formation professionnelle n'est absolument pas dimensionné pour requalifier 1,5 million de chômeurs », insiste-t-il. De surcroît, ce problème de compétences pénalisera davantage les travailleurs les moins qualifiés, selon une règle immuable du marché du travail à la française. *« Historiquement, même dans les crises, les personnes diplômées du supérieur ne connaissent pas de hausse du chômage »*, rappelle M. Artus.

Les cadres, en effet, semblent avoir moins de souci à se faire. *« À part l'aéronautique, tous les secteurs ont bien redémarré en termes de recrutements »*, assure Isabelle Bastide, présidente de PageGroup, même si le niveau d'offres d'emploi cadres est inférieur de 15 % à 20 % par rapport à la situation pré-Covid. L'Association pour l'emploi des cadres (APEC), elle, dispose d'un stock de 70 000 offres, soit moins que les 90 000 proposées avant la crise sanitaire, mais cela représente encore près du double du plancher des 40 000 offres atteint lors du confinement.

Scénario préoccupant

« Le chômage des cadres est davantage alimenté par le ralentissement des sorties de Pôle emploi, donc des personnes qui ne trouvent pas de travail, que par le flux des entrées », explique Gilles Gateau, directeur général de l'APEC. *« Je m'inquiète plus pour la génération qui arrive »*, remarque de son côté Christian Jeanneau, vice-président de Syntec-Ingénierie, un secteur gros recruteur de cadres et d'ingénieurs.

Le scénario, en effet, est plus préoccupant pour les jeunes qui sont en quête de leur premier emploi ou qui vont prochainement arriver sur le marché du travail. *« Ce sont eux les plus inquiets, et à raison »*, estime M. Gateau, en notant que le nombre de ceux qui se rendent dans ses services pour être accompagnés dans leur recherche a doublé, voire triplé, au cours des dernières semaines. *« Si les jeunes qui sortent des grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs sont encore bien placés pour trouver du travail, ce sera beaucoup plus difficile pour les bac +2 ou bac +3 »*, reconnaît M^me^ Bastide.

Que dire de ceux qui sont dépourvus de qualification ? *« C'est pour ce public et pour les personnes éloignées de l'emploi que cela va être le plus compliqué*, admet Christophe Catoir, président d'Adecco France. *Si rien n'est fait, les personnes victimes des plans sociaux vont se retrouver en concurrence sur les mêmes postes que ces publics. »* De ce point de vue-là, au moins, la crise liée au Covid-19 ne sera pas différente des précédentes.

Béatrice Madeline,
Le Monde daté du 28.08.2020

Réforme du code du travail : le « oui, mais » des économistes

C'est une petite musique que l'on entendait déjà de la part des économistes, il y a un an, au moment des débats sur la loi El Khomri. Mais la bronca des syndicats et de l'opinion, outrés par la méthode d'un gouvernement qui n'avait pas été élu pour cela, l'avait rapidement fait passer au second plan. Elle revient ces jours-ci, alors que le premier ministre Edouard Philippe et la ministre du travail Muriel Pénicaud ont présenté, mardi 6 juin, la « feuille de route » de leurs grandes mesures sociales : assouplir le marché du travail, en modifiant les règles de licenciement ou la nature des contrats, a d'abord un effet négatif sur l'emploi. *« Dans les pays qui ont choisi de flexibiliser leur marché du travail, le chômage a toujours augmenté dans un premier temps »*, résume Eric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Un point de vue partagé par l'économiste Patrick Artus, chez Natixis, peu suspect de souscrire aux thèses antilibérales. *« Il faudrait prévenir les Français : les réformes, nécessaires et qui auront des effets positifs à moyen terme, auront d'abord des effets négatifs sur la croissance et l'emploi à court terme »*, souligne-t-il.

Plafonnement des indemnités prud'homales, fusion des instances représentatives, nouvelle articulation entre la négociation d'entreprise et de branche : les arguments en faveur de ces réformes sont connus. Un marché du travail trop rigide et un environnement trop incertain en matière de règles de licenciement empêcheraient les entreprises de gagner en compétitivité. Mais le diable se cache dans les détails. Ou plutôt, dans le timing.

« Réduire la protection des contrats à durée indéterminée (…) permet aux entreprises d'ajuster plus rapidement leur niveau d'emploi, et donc accroît le chômage », estime ainsi M. Artus. Surtout en sortie de crise comme aujourd'hui, quand les entreprises possèdent encore des sureffectifs. Et les économistes de prendre l'exemple

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

de l'Allemagne : au début des années 2000, avec les lois Hartz, le pays a assoupli le fonctionnement du marché de l'emploi (durcissement des conditions d'indemnisation du chômage, création de mini-jobs très peu payés, multiplication des temps partiels dans les services…). Objectif : permettre au tissu industriel allemand de baisser ses coûts de revient, donc de gagner en compétitivité et de faire repartir l'économie. Mais dans un premier temps, *« le taux de chômage est passé de moins de 8 % en 2002 à près de 11 % en 2005, avant de refluer lentement »*, rappelle M. Heyer.

Des clignotants au vert

Patrick Artus ne dit pas autre chose. *« Si la France flexibilisait complètement son marché du travail, notamment en revoyant les salaires minimaux de chaque branche, l'exemple des autres pays montre qu'il faut une dizaine d'années pour revenir au niveau de chômage initial. Plus tard seulement* [viendraient] *des créations plus nombreuses d'emplois. »* Gênant, lorsque l'on sait que les principales revendications des Français sont le pouvoir d'achat et l'emploi.

Pour ceux qui ont porté ces idées durant la campagne, les critiques de ces deux économistes oublient le contexte dans lequel arrive le nouveau président. *« En général, l'effet net* [de ce genre de dispositifs] *est neutre pour l'emploi. Mais en phase de reprise, l'effet net est positif, parce que le surcroît d'embauches est supérieur au surcroît de séparations »*, assure Philippe Martin, l'un des économistes responsables du programme du candidat d'En marche ! Le produit intérieur brut (PIB) pourrait, de fait, croître de 1,5 % cette année, après 1,2 % en 2016 et 1,1 % en 2015. Et nombre de clignotants – investissement des entreprises, confiance des ménages, création d'emplois… – sont passés au vert ces derniers mois. Reste à savoir si la reprise actuelle sera assez robuste pour supporter ce choc, ou si l'augmentation des licenciements et les comportements d'attentisme que ces derniers pourraient générer (hausse de l'épargne, baisse de la consommation) ne vont pas casser la croissance.

Surtout, *« pour être acceptables, ces réformes structurelles doivent s'accompagner d'une politique budgétaire accommodante afin de limiter la hausse de la pauvreté »*, pointe M. Heyer. Au début des années 2000, le chancelier allemand Gerhard Schröder était allé voir le président français d'alors, Jacques Chirac, afin de lui glisser que ce n'était pas le moment d'être trop strict avec l'Allemagne en matière de déficit ! Mais la France de 2017, elle, est attendue au tournant quant à la tenue de son objectif de 3 % de déficit public.

Jusqu'où ira la flexibilisation ? Les éléments présentés comme des filets de sécurité (élargissement de l'assurance-chômage aux indépendants, réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage) seront-ils de nature à contrebalancer les effets négatifs des réformes ? Plus que jamais, la balle est dans le camp du politique. ●

Audrey Tonnelier,
Le Monde daté du 09.06.2017

Emploi : des dispositifs « coûteux pour une efficacité modérée »

Le bilan controversé des réductions de charges conduit à s'interroger sur l'opportunité de continuer à y injecter des milliards d'euros

Instaurées à partir du début des années 1990, les politiques visant à diminuer le coût du travail n'ont cessé d'être mises en doute à mesure qu'elles gagnaient de l'ampleur. Au moment où une nouvelle étude vient, une fois de plus, d'émettre de fortes réserves sur l'efficacité du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le bilan controversé des réductions globales de charges conduit à poser la question suivante : faut-il continuer à y injecter des milliards d'euros alors que le chômage reflue à petits pas, tout en se maintenant à des seuils élevés, comparé à bien d'autres pays de l'Union européenne ?

L'effort financier consacré à ces dispositifs est, en effet, loin d'être négligeable. Selon une étude de la Dares, la direction de la recherche du ministère du travail, « les mesures générales d'exonérations » de charges en faveur de l'emploi ont atteint 45,4 milliards d'euros en 2015, « soit 16,4 % de plus » que l'année précédente. Une progression « largement » imputable à la mise en œuvre du pacte de responsabilité : lancé sous le quinquennat de François Hollande, celui-ci prévoit divers allégements de cotisations qui permettent, *in fine*, aux entreprises de ne plus payer aucune contribution pour la Sécurité sociale lorsque leurs salariés sont « au niveau du smic ».

Si elles sont centrées sur les rémunérations basses, les exonérations de cotisations permettent de créer des postes pour les personnes peu ou pas qualifiées, affirme l'économiste Bertrand Martinot, par ailleurs ex-patron de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Elles peuvent, à ce titre, être vues comme un exemple d'une *« politique de redistribution juste et efficace »*, ajoute-t-il.

Les allégements décidés par les gouvernements Balladur (1993-1995) et Raffarin (2002-2005), qui portaient initialement sur des salaires allant de 1,1 à 1,2 smic dans

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

le premier cas, et jusqu'à 1,3 smic dans le second, ont soutenu les embauches, renchérit Clément Carbonnier, maître de conférences à Cergy-Pontoise.

Plusieurs bémols

Ministre du travail durant le mandat de Nicolas Sarkozy, Xavier Bertrand en est convaincu : *« Le nombre de demandeurs d'emploi a progressé moins vite qu'il ne l'aurait fait si aucune politique de ce genre n'avait été mise en place. Sans ces mesures, les statistiques du chômage seraient pires. »*

Mais de tels constats sont assortis de plusieurs bémols. *Primo* : comme ces dispositifs sont pour une grande part ciblés sur les bas salaires, *« est-ce que l'on ne favorise pas la création de postes de moindre qualité, avec des perspectives de carrière relativement étroites ? »*, s'interroge Christine Erhel, professeure d'économie au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Cette question est d'autant plus délicate, poursuit-elle, que *« nous nous trouvons dans une économie dont la main-d'œuvre doit monter en qualification pour pouvoir produire des biens innovants »*, face à la concurrence internationale.

En outre, les allégements généraux de cotisations ont vu leur incidence sur l'emploi s'étioler quand ils ont été graduellement appliqués à des niveaux de rémunération plus élevés : *cette extension s'est davantage traduite par des augmentations salariales que par une progression des effectifs dans les entreprises*, rapporte Clément Carbonnier.

Pour Eric Heyer, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), ces politiques ne sont efficaces que si elles sont coordonnées avec d'autres actions plus globales, de nature à soutenir « l'activité ». Or, l'expérience montre, selon lui, qu'on en est loin. « Limités par des contraintes budgétaires », les gouvernements veulent « contrôler le coût » des politiques d'exonération en les compensant par d'autres dispositions : par exemple, en augmentant les impôts ou en réduisant le nombre d'agents publics, ce qui, au final, a des conséquences préjudiciables sur la consommation des ménages donc sur la croissance.

Conclusion : *« il faut faire des choix »*, souligne Eric Heyer, qui rappelle que l'Allemagne s'était, provisoirement, exonérée des règles d'orthodoxie budgétaire et avait laissé filer les déficits quand elle avait décidé d'engager, au début des années 2000, des réformes destinées à remédier au chômage de masse qui sévissait à l'époque.

Doit-on pour autant renoncer aux dispositifs d'exonérations générales de charges ? Ils sont certes *« coûteux pour une efficacité modérée »*, résume une étude publiée en 2015 par le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques de Sciences Po (Liepp). Cependant, nuance-t-elle, *« ils ont un résultat globalement positif en termes d'emploi. »* Surtout, insiste cette étude, supprimer ce type de dépenses *« n'est pas considéré comme une option tenable sur le plan politique car elle augmenterait le chômage »*. Dans le même temps, le Liepp plaide pour une utilisation « alternative » d'une partie des moyens dévolus à la baisse des charges : priorité devrait être donnée à « l'investissement social » – par le biais, entre autres, de la formation, initiale et continue.

Sarah Belouezzane et Bertrand Bissuel,
Le Monde daté du 16.10.2016

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?

Le système financier désigne l'ensemble des institutions et des mécanismes qui permettent de mettre en relation les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement. Il regroupe de nombreux acteurs : banques, ménages, États, fonds de pension, etc. Aujourd'hui, il existe une « globalisation financière », c'est-à-dire que les flux de capitaux sont désormais mondiaux. Or, l'exposition des flux internationaux de capitaux depuis les années 1980 a généré une instabilité croissante du système financier mondial provoquant, en 2008, une crise financière.

Le krach de Wall Street de 1929

Avant une crise financière, il y a généralement une période de prospérité durant laquelle il est facile de se procurer de l'argent, car les taux d'intérêt sont faibles. Ce fut le cas durant les années 1920. Les cours des actions à la bourse de New York (Wall Street) s'envolent, provoquant l'enrichissement de nombreux acteurs économiques et donc une certaine euphorie.

Le contexte d'optimisme généralisé conduit les acteurs à acheter ces actions en tablant sur la continuité de la hausse. Dans ce cas, les prophéties sont **autoréalisatrices** : on achète un actif financier, car on croit à sa hausse future et, comme tout le monde fait ce raisonnement (on imite les autres, on parle donc de « comportements mimétiques »), le cours de cet actif augmente réellement. Se forme alors une **bulle spéculative**, c'est-à-dire une situation durant laquelle le cours de l'action de l'entreprise s'éloigne sensiblement et de plus en plus de sa valeur réelle.

En septembre 1929, les cours des actions atteignent leur maximum. Le 3 octobre 1929, les cours commencent à baisser, puis s'effondrent le jeudi 24 octobre 1929, célèbre « jeudi noir ». Comme le ferait un chewing-gum, la bulle spéculative finit par éclater, car de nombreux acteurs financiers commencent à douter des hausses futures et décident de vendre massivement leurs actions ce qui entraîne un effondrement boursier : la valeur des actions chute fortement.

La crise financière de 1929 se propage ensuite à la sphère réelle, plongeant l'économie mondiale dans une « grande dépression » : le **PIB chute** considérablement, ce qui provoque un **accroissement du chômage** aux États-Unis, mais aussi au Royaume-Uni et en Allemagne.

La crise financière de 2008 : la crise dite « des subprimes »

Durant les années 2000, les taux d'intérêt des crédits sont très bas aux États-Unis, ce qui provoque une forte hausse de la demande de crédits immobiliers que les banques accordent facilement, y compris à des ménages peu solvables. Ceux-ci contractent des crédits *subprime* (crédits hypothécaires à taux d'intérêt variables et élevés du fait du risque important de non-remboursement). En 2004, la banque centrale américaine décide d'augmenter les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation. À l'été 2007, de nombreux ménages modestes se trouvent dans l'incapacité de rembourser leur crédit *subprime* (dont le taux d'intérêt a fortement augmenté), ils fragilisent donc les banques. Ils décident, par ailleurs, de vendre massivement leurs biens, provoquant ainsi une chute du prix de l'immobilier.

La fragilisation des banques, consécutive à ce non-remboursement des crédits *subprimes*, a, comme en 1929, provoqué une forme de panique sur les marchés financiers, amplifiée

ZOOM SUR…

LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE RÉGULATION DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

Les instruments de régulation ont pour but de réduire la probabilité qu'une crise financière survienne. Il s'agit de **réduire l'aléa moral des banques**, qui désigne le fait que les banques ont tendance à prendre trop de risques en accordant des crédits, parce qu'elles savent qu'en cas de risque de faillite, elles seront « sauvées » par l'État.

Depuis la crise de 2008, un « mécanisme de surveillance unique » est mis en œuvre par la banque centrale européenne (BCE, la « banque des banques ») pour les banques européennes les plus importantes et par les instances nationales pour les établissements bancaires les moins importants. Ainsi, au-delà de son rôle de refinancement des banques (elle alimente le système bancaire en liquidités), la banque centrale européenne joue un rôle de supervision. Les objectifs de cette supervision opérée par la banque centrale sont de s'assurer de la solidité des banques et de garantir la stabilité financière de la zone euro. Pour cela, la manière dont les banques empruntent, prêtent et placent des fonds est examinée.

Pour mesurer concrètement la solidité d'une banque, la banque des règlements internationaux (la BRI, basée à Bâle en Suisse) a mis en place des « ratios » pour s'assurer de la solvabilité des banques. Dès 1988, lors des accords de Bâle I, la BRI a proposé un premier « ratio de solvabilité » appelé « ratio Cooke », qui met en balance les crédits accordés par une banque et les fonds propres dont elle dispose. Les accords de Bâle II et Bâle III ont modifié et amélioré les ratios de solvabilité auxquels les banques doivent se conformer.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

par la faillite de la banque américaine *Lehman Brothers* le 15 septembre 2008 : les cours de la bourse chutent et le risque de faillites bancaires en chaîne (comme des dominos, les banques « tombent » les unes après les autres) apparaît et on assiste, en Angleterre notamment, à des phénomènes de **panique bancaire.**

Comme en 1929, la crise de 2008 s'est propagée à la sphère réelle de l'économie, provoquant une chute du PIB des pays développés et une forte hausse du chômage. S'il y a des similitudes entre les crises de 1929 et de 2008, elles diffèrent aussi sur certains points. Par exemple, la surévaluation des cotations boursières n'ont pas la même ampleur, elle était énorme en 1929 (provoquant l'éclatement de la bulle spéculative) tandis qu'elle était somme toute modérée en 2008. La réaction des États a aussi été différente : en 1929, les États ont globalement « laissé faire » tandis qu'en 2008, leur réaction a été immédiate et significative.

Un exemple de panique bancaire (une « course au guichet ») durant la grande dépression des années 1930.

Les principaux canaux de transmission d'une crise financière à l'économie réelle

Une crise financière peut se propager à l'économie réelle. Cette contagion de la sphère financière à la sphère réelle peut se faire par plusieurs canaux.

Lors des crises financières, nous assistons généralement à un **effet de richesse négatif** : l'effondrement de la valeur des biens immobiliers ou du patrimoine financier se traduit par une baisse plus que proportionnelle des dépenses de consommation des ménages. Ainsi, lors d'un krach boursier, les dépenses de consommation des ménages peuvent s'effondrer. Cela provoque une baisse de la production de biens et services, qui réduit le PIB et touche par conséquent l'économie réelle.

Un « actif collatéral » est une garantie versée par l'emprunteur au prêteur, que le prêteur pourra conserver « en dédommagement » en cas de défaillance de l'emprunteur. Une crise financière peut provoquer la **baisse du prix du collatéral** réduisant ainsi la garantie pour le prêteur. La baisse de la valeur des actifs incite donc à vendre rapidement le collatéral avant qu'il ne perde encore de sa valeur. Une crise financière génère ainsi des **ventes forcées**.

Or, si la panique s'installe et que de nombreux acteurs procèdent à des ventes forcées, la crise financière peut se propager à la sphère réelle (les banques – échaudées – accordent moins de crédits, la demande globale se réduit, le chômage augmente, etc.). Lors d'une crise financière, la panique succède à l'euphorie lorsque éclate la bulle spéculative. Les banques, qui accordaient de nombreux crédits (et parfois de manière excessive) durant la phase haussière, durcissent leurs conditions d'attribution de crédits de manière drastique durant la période de « crise ». On parle dans ce cas de **« contraction du crédit »**. La raréfaction du crédit est préjudiciable aux dépenses de consommation des ménages et à l'investissement des entreprises, ce qui enclenche une phase de récession dans l'économie réelle.

La Banque centrale européenne basée à Francfort (Allemagne).

UN ARTICLE DU *MONDE* À CONSULTER

Il y a dix ans, le capitalisme perdait pied… p. 36
(Isabelle Chaperon, *Le Monde* daté du 04.07.2017)

NOTIONS CLÉS

AGENTS À CAPACITÉ DE FINANCEMENT
Agents qui disposent d'une épargne, de fonds prêtables.

AGENTS À BESOIN DE FINANCEMENT
Agents qui cherchent des fonds prêtables.

ACTIFS FINANCIERS
Notion large qui regroupe notamment des moyens de paiements (monnaie et devises), des titres financiers (actions, obligations, etc.) et des crédits.

ACTION
Titre représentant la propriété d'une partie du capital d'une entreprise. L'actionnaire est donc – au moins partiellement – le propriétaire de l'entreprise. Une action donne droit à des dividendes et à un droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires.

OBLIGATION
Titre de créance à long terme vendu par les agents à besoin de financement (entreprises, États) et acheté par les agents à capacité de financement (les ménages par exemple). L'agent ayant acheté l'obligation (le « créancier ») sera remboursé de la somme prêtée à une date déterminée et reçoit annuellement des intérêts.

TAUX D'INTÉRÊT
Il s'agit du prix de l'argent, un prix qui n'est pas exprimé en monnaie mais en pourcentage. Il existe plusieurs types de taux d'intérêt dont, par exemple, le « taux d'intérêt créditeur » : il rémunère l'épargne des agents économiques (le taux d'intérêt du livret A, par exemple).

TAUX D'INTÉRÊT NOMINAL
Taux affiché sur les devantures des banques pour indiquer le prix d'un crédit bancaire.

TAUX D'INTÉRÊT RÉEL
Taux d'intérêt nominal - taux d'inflation. Ex. : taux d'intérêt nominal annuel (5 %) - taux d'inflation (2 %) pour cette même année = le taux d'intérêt réel est d'environ 3 %.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, Winston Churchill suggère la création des « États-Unis d'Europe ». Cette idée – déjà ancienne – sera concrétisée dès 1951 avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et surtout avec le traité de Rome en 1957. L'idée qui sous-tend la création de l'Union européenne est de mettre l'économie au service de la paix ; en rapprochant les pays économiquement, on les rend interdépendants et on réduit, mécaniquement, les risques d'un nouveau conflit. La construction européenne combine donc une double dimension : économique et politique.

Les effets de l'intégration européenne sur la croissance économique

Le premier effet de l'intégration est simple : l'intégration économique et notamment le marché unique induisent une augmentation de la taille du marché. L'intégration a permis en 1993 la création d'un marché de plus de 500 millions de consommateurs à l'échelle européenne.

La création du marché unique accentue la concurrence des entreprises en les incitant à réaliser des gains de productivité et à investir pour atteindre une taille suffisante permettant de réaliser des économiques d'échelles. L'augmentation du nombre de clients potentiels les aide à réduire leurs coûts et leurs prix. Ces gains en termes de pouvoir d'achat et de compétitivité sont favorables à **la croissance économique**.

Du côté des consommateurs, l'intégration économique peut donc générer une baisse des prix, une plus grande diversité des biens et services proposés et par conséquent une augmentation de la consommation.

Objectifs, modalités et limites de la politique européenne de la concurrence

L'Union européenne s'est dotée dès 1957 d'autorités chargées de mener une **politique de la concurrence**. La politique de la concurrence désigne l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour assurer une concurrence « libre, loyale et non faussée » sur tous les marchés. Au niveau européen, la politique de la concurrence est menée par la Commission européenne. Elle est chargée d'appliquer les lois antitrusts en luttant notamment contre les abus de position dominante, les ententes (ou cartels) d'entreprises et en contrôlant les concentrations d'entreprises.

La Commission européenne.

ZOOM SUR…

LES GRANDES ÉTAPES DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE : DU MARCHÉ UNIQUE À LA ZONE EURO

L'idée de l'intégration économique est simple : il s'agit d'unir progressivement des pays qui jusqu'alors étaient séparés sur le plan économique. L'objectif est de faire de plusieurs petits marchés cloisonnés et différents un grand marché unique.

Dans son livre *The Theory of Economic Integration* (1962), l'économiste hongrois Bela Balassa (1928-1991) identifie cinq étapes à l'intégration économique. Dans la réalité, la construction européenne a largement suivi ce processus séquentiel et progressif.

– Étape n° 1 : la zone de libre-échange. Cette première étape du processus d'intégration économique prévoit la suppression de toutes les barrières (tarifaires ou non tarifaires) entre les pays de la zone de sorte que les marchandises peuvent circuler librement à l'intérieur de la zone. Chaque pays conserve ses tarifs douaniers vis-à-vis des pays qui ne font pas partie de celle-ci.

– Étape n° 2 : l'union douanière. L'union douanière est une zone de libre-échange à laquelle vient s'ajouter une politique commerciale commune pour tous les pays de la zone en matière de droits de douane vis-à-vis des pays qui ne font pas partie de la zone.

– Étape n° 3 : le marché commun. Il s'agit d'une union douanière complétée par une libre circulation des facteurs de production (capitaux et travailleurs) et des services.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Il est reproché à la Commission européenne une certaine rigidité dans l'application des règles de la concurrence, car elle interdit parfois des concentrations d'entreprises qui auraient pu permettre la création de grands groupes capables de concurrencer les géants américains ou chinois.

Comment la politique budgétaire et la politique monétaire agissent-elles sur la conjoncture ?

La **politique budgétaire** est une politique économique conjoncturelle ayant pour objectif d'agir sur la croissance économique à court terme. En utilisant son budget, l'État, par différentes mesures, tente d'influer sur la demande effective (la demande anticipée par les entrepreneurs) et donc sur le niveau de production et sur la croissance. Par exemple, lors d'un ralentissement de la croissance économique, l'État augmente ses dépenses (augmentation des prestations sociales, investissements publics, embauches de fonctionnaires, etc.) et/ou réduit ses recettes (baisse d'impôts pour les entreprises et/ou pour les ménages, etc.), injectant ainsi de l'argent dans l'économie pour soutenir l'activité économique et relancer la croissance. On parle dans ce cas de politique budgétaire conjoncturelle de relance.

L'autre levier de la politique conjoncturelle est la **politique monétaire**. Une politique monétaire vise à agir de manière plus ou moins directe sur l'abondance du crédit dans une économie. Lors d'un ralentissement de l'activité économique, l'État peut, via la banque centrale, procéder à une réduction du taux d'intérêt directeur (le taux d'intérêt fixé par la banque centrale et qui lui sert d'instrument pour mener la politique monétaire) qui va entraîner une baisse du taux d'intérêt des crédits. Le crédit devenant moins cher dans les banques commerciales, les agents économiques seront incités à demander davantage de crédits. En rendant le crédit moins cher, l'État relance ainsi la croissance économique. On parle alors de politique monétaire conjoncturelle de relance (ou de politique monétaire expansionniste). La politique monétaire est aujourd'hui du ressort de la Banque centrale européenne pour les pays de la zone euro.

Les politiques conjoncturelles au sein de l'Union européenne : des politiques économiques contraintes

La construction européenne a réduit les possibilités de recours à la politique économique conjoncturelle (d'inspiration keynésienne). Le recours à la politique budgétaire, et notamment à la politique budgétaire de relance, est encadré depuis le traité d'Amsterdam (1997). Il prévoit en effet l'adoption d'un pacte de stabilité et de croissance auquel sont soumis les pays de la zone euro. Ce pacte interdit aux pays membres d'avoir un déficit budgétaire (déficit annuel du budget de l'État) supérieur à 3 % de leur PIB et une dette publique (somme des déficits budgétaires accumulés année après année) supérieure à 60 % de leur PIB. Pour faire simple, les États membres ne peuvent plus laisser filer leur déficit et leur dette. La politique budgétaire est donc largement contrainte par les **traités européens** même si elle reste du ressort de chaque État membre.

La politique monétaire n'est plus de la compétence des États de la zone euro, elle a été transférée en 1999 à la Banque centrale européenne (BCE) basée à Francfort. La politique monétaire est donc unique au sein de la zone euro. **La BCE est indépendante** des gouvernements des pays de la zone euro et a pour objectif prioritaire la stabilité des prix.

Les difficultés soulevées par l'encadrement des politiques économiques conjoncturelles au sein de l'UE : défaut de coordination et chocs asymétriques

La théorie économique a montré que la coordination des politiques économiques est utile pour en augmenter l'efficacité. En effet, il serait souhaitable que les États membres coopèrent et se coordonnent. Et pourtant, au sein de l'UE, la concertation faisant parfois défaut, les États choisissent souvent d'essayer de profiter de la relance de leurs partenaires en menant des politiques de rigueur, cela leur permet de bénéficier du surcroît d'exportation. Il y a donc bien un **défaut de coordination** des politiques économiques, dans la mesure où tous les pays sont incités à mener des politiques de rigueur.

Le plan de relance européen décidé en juillet 2020 (en plus des politiques de relance nationales) à la suite de la crise de la Covid 19 semble toutefois représenter un pas important en termes de politique économique au niveau européen.

Chacun des États membres de l'UE, privé de la possibilité de mener une politique de relance d'ampleur, peut rencontrer des difficultés économiques en cas de **choc asymétrique**. Un choc asymétrique est un événement de toute nature qui affecte négativement un État membre en particulier. Si un choc asymétrique survient (par exemple, une catastrophe écologique détruisant une région d'un État membre), l'État membre sera alors désarmé pour réagir et relancer son économie.

UN ARTICLE DU *MONDE* À CONSULTER

Une percée pour aider les États affaiblis par le virus p. 38
Virginie Malingre et Jean-Pierre Stroobants, *Le Monde* daté du 22.07.2020

– Étape n° 4 : l'union économique. Ici, on ajoute au marché commun une harmonisation des politiques économiques conjoncturelles et structurelles.
– Étape n° 5 : l'union économique et monétaire (UEM). C'est le dernier degré de l'intégration économique puisque l'on ajoute à l'union économique une politique monétaire commune avec éventuellement une monnaie unique.

Le degré ultime d'intégration économique est l'intégration économique totale avec au-delà de l'UEM une union fiscale et sociale ainsi que la création d'institutions politiques supranationales.
Dès la signature du traité de Rome en 1957, les 6 pays fondateurs envisagent la création d'un marché commun. L'union douanière est réalisée dès 1968. Le marché unique devient une réalité le 1er janvier 1993 : les barrières douanières sont supprimées, les marchés publics sont ouverts à tous les pays de la zone, les capitaux peuvent circuler librement et les normes techniques sur la production de biens et services sont progressivement harmonisées.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Il y a dix ans, le capitalisme perdait pied…

La faillite de la banque américaine Lehman Brothers, en septembre 2008, signait le début d'une crise financière comparable à celle de 1929. Pourtant, un an plus tôt, des signes avant-coureurs auraient dû alerter

Dix ans après, l'histoire a tranché. La plus grande crise financière du XXIe siècle – à ce stade – a débuté le 9 août 2007, le jour où BNP Paribas a gelé les retraits de ses clients dans trois de ses fonds monétaires. Petite cause, gros effet. Cette décision de la première banque française a été perçue comme la preuve de la gravité du marasme touchant le marché du crédit immobilier aux États-Unis.

Cet été-là, pourtant, nul n'imagine encore que le monde est à l'orée d'une crise financière aussi dévastatrice que celle ayant entraîné la Grande Dépression de 1929 dont les cohortes de miséreux ont hanté des générations d'écoliers. Pour en arriver là, il faudra que l'administration américaine laisse la banque Lehman Brothers faire faillite le 15 septembre 2008. Entre ces deux repères majeurs de la crise, treize mois durant, l'économie mondiale va pédaler dans le vide, tel le loup de Tex Avery, sans réaliser que sa chute sera vertigineuse.

En réalité, les États-Unis ont perdu pied dès le milieu des années 2000. Dans la liste de vingt-cinq personnes à blâmer pour la crise financière, publiée par le magazine *Times* en 2009, figurent de nombreux banquiers, mais aussi Bill Clinton, qui a desserré l'étau réglementaire afin de favoriser l'accès à la propriété des ménages les moins aisés. Ces derniers se sont alors lancés à corps perdu dans la spéculation immobilière encouragés à la fois par la politique de taux bas du gouverneur de la Réserve fédérale (Fed) Alan Greenspan (autre nominé du Times) et par des courtiers payés au volume de crédit.

Compte tenu de la particularité du circuit financier américain, ceux qui démarchent les emprunteurs se moquent de savoir si ces clients rembourseront ou non leur prêt. A peine souscrit le crédit est titrisé, c'est-à-dire aggloméré avec des milliers d'autres, puis tranché en produit de placement, et vendu à des banques, des gestionnaires d'actifs ou des assureurs américains, mais aussi allemands ou islandais. Si l'emprunteur ne paie pas ses mensualités, tant pis pour lui et pour ces investisseurs lointains. Cette asymétrie ouvre la voie à d'incroyables dérives. Dans son best-seller porté à l'écran *The Big Short*, Michael Lewis relate le voyage en Floride de responsables d'un hedge fund enquêtant sur l'état réel de ce marché : ils découvrent une strip-teaseuse jonglant entre cinq prêts hypothécaires, une maison achetée au nom d'un chien… Le système tient tant que les prix de l'immobilier augmentent. Mais, à partir de 2006, la tendance haussière s'inverse.

Des subprimes dispersés

En février 2007, HSBC est la première institution à tirer le signal d'alarme. Le géant britannique souligne les difficultés de sa filiale américaine Household, spécialisée dans les prêts aux emprunteurs les moins solvables, les subprimes. Les uns après les autres, les établissements spécialisés dans ces activités font faillite au cours du premier semestre 2007.

Qu'importe ? Le subprime n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de la finance, assurent les autorités américaines. L'industrie financière est habituée à subir une crise tous les sept-huit ans, une année l'Argentine, une autre la Russie, la bulle Internet. À chaque fois, la croissance a hoqueté, puis la machine est repartie de plus belle.

« Nous pensions qu'il y aurait forcément une crise mais nous étions à mille lieues d'imaginer son point de départ et son ampleur, précise Daniel Bouton, l'ex-président de la Société générale. *Deux raisons : les états-majors des banques européennes ne connaissaient pas bien le fonctionnement de l'immobilier américain, et nous n'avons pas vu que les notations des agences avaient masqué la réalité des risques. »*

Pourquoi cette crise se révèle-t-elle d'une tout autre ampleur ? D'abord, son épicentre se trouve aux États-Unis, la première économie mondiale. Surtout, la créativité sans limite des banquiers a donné naissance à de nouveaux instruments financiers – les dérivés de crédit – qui ont dispersé le subprime façon puzzle, d'autant plus largement que les agences de notation ont béni la métamorphose de crédits à des clientèles fragiles en papiers notés « AAA », la Rolls des placements. À l'époque, on se dit que le risque est tellement bien réparti qu'aucun établissement ne sautera. C'est oublier l'essentiel : tant que l'on ne sait pas qui détient le mistigri, tout le monde est suspect.

À l'été, les mauvaises nouvelles s'accumulent. Le 10 juillet, l'agence de notation Moody's abaisse la note de 399 titres liés aux prêts subprimes. La semaine suivante, la banque américaine Bear Stearns avoue que deux hedge funds investis dans le subprime ont perdu plus de 90 % de leur valeur. Le 31 juillet, Berlin doit voler au secours d'IKB. Cela fait mauvais genre, mais cette banque régionale n'est pas réputée pour sa gestion de père de famille.

En suspendant ses fonds le 9 août, BNP Paribas craque une allumette devant le baril de poudre. *« Nous avons juste été la première banque internationale à dire que le roi était nu »*, assure un ancien dirigeant de BNP Paribas. Cela fait quelques semaines que les équipes de la banque ont de plus en

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

plus de mal à trouver des acheteurs pour revendre des instruments financiers liés à l'immobilier américain. *« Les courtiers américains étaient aux abonnés absents. Il n'y avait plus de liquidités. Les prix ne voulaient plus rien dire »*, relate un autre responsable de BNP Paribas de l'époque.

Dans ce contexte, comment valoriser les parts des investisseurs qui demandent à sortir des fonds gavés de subprimes ? BNP Paribas suspend les rachats pour éviter les contentieux. Mais les marchés y lisent un signal de détresse. Les Bourses dégringolent. Les gérants d'actifs français subissent des retraits importants. *« Les banques étaient habituées à puiser sans limite des liquidités sur les marchés. Nous étions perdus. Il nous a fallu revoir précipitamment tous nos circuits de financement »*, témoigne un trésorier de banque.

La BCE injecte des liquidités en urgence dans le système bancaire de l'eurozone. Les autorités françaises demandent aux banques et aux assureurs de racheter les parts des clients souhaitant se retirer des sicav dites « dynamiques », afin d'éviter une panique.

Le 9 août 2007 reste *« le jour où le monde a changé »*, comme l'avouera plus tard Adam Applegarth, le patron de Northern Rock. À partir de là, le petit prêteur immobilier de Newcastle peine à rembourser ses tombées d'emprunts. La Banque d'Angleterre refuse de soutenir l'établissement : elle estime que si cet acteur fait faillite, c'est tant pis pour lui. Son modèle de financement était trop dangereux. Pour les Anglo-Saxons, il est sain que les mauvais élèves disparaissent. Cette philosophie explique en partie pourquoi les États-Unis laisseront tomber Lehman, un an plus tard.

En attendant, le 14 septembre, les participants à la réunion des ministres des finances de l'Union européenne (Ecofin) informelle de Porto assistent ahuris au départ précipité de la délégation britannique. Les télévisions passent en boucle des images de particuliers faisant la queue devant les agences Northern Rock pour retirer leurs économies. Afin d'éviter la contagion, Londres est contraint de garantir en catastrophe les dépôts de Northern Rock.

Lances à incendie de sortie

La crise est là. Le subprime est en feu. À l'automne, les banques américaines accusent des pertes. Les têtes des patrons de Merrill Lynch ou Citigroup tombent. Les grands argentiers s'activent. En décembre, les banques centrales déploient les lances à incendie et, en janvier, George Bush annonce un plan de relance de 150 milliards de dollars (131,3 milliards d'euros). Les Bourses sont chahutées, et c'est dans ce contexte que la Société générale annonce le 24 janvier 2008 un trou de 6,9 milliards d'euros, dont 4,9 milliards à la suite d'une fraude opérée par un certain Jérôme Kerviel. Mais quand Daniel Bouton prévient Tim Geithner, le gouverneur de la Fed de New York, ce dernier n'a qu'une question à la bouche : *« Où en êtes-vous sur le subprime ? »*

L'administration américaine organise le sauvetage ordonné de ses banques. En mars 2008, Bear Stearns est adossé à JPMorgan avec des garanties publiques. Chacun se dit que le pire est passé, que l'Oncle Sam sera l'ultime garant du système. En juin, à Londres, la City se retrouve à un dîner de charité organisé par le lycée français. À la table réservée par les banquiers de Lehman Brothers, les quolibets fusent vers les voisins de Bear Stearns, accusés de se montrer petit bras sur les enchères. Personne n'imagine que, trois mois plus tard, le 15 septembre, les caméras du monde entier filmeront les salariés de Lehman quitter les bureaux de Manhattan ou Canary Wharf les bras chargés de cartons.

Hank Paulson, le secrétaire au Trésor, a laissé tomber le vilain petit canard de Wall Street. Mais il aura beau organiser dans la foulée l'adossement de Merrill Lynch à Bank of America et le sauvetage de l'assureur AIG, le mal est fait. Les banques ne prêtent plus ni à leurs consœurs ni aux entreprises. S'en suivront dix ans d'âge de glace dont l'Europe sort seulement. ●

Isabelle Chaperon,
Le Monde daté du 04.07.2017

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article d'Isabelle Chaperon revient, 10 ans après, sur la crise financière qui a débuté aux États-Unis en 2007 et qui s'est ensuite propagée à travers le monde. Isabelle Chaperon retrace l'enchaînement des évènements qui ont conduit à cette crise financière : elle en décrit la « mécanique ». Cet article illustre parfaitement le contexte économique de l'époque, la chronologie des faits et les imperfections du système financier mondial. Des précisions y figurent également sur les notions de *subprimes*, de titrisation, d'aléa moral des banques et de panique bancaire. La réaction des États et des banques centrales pour juguler les effets de cette crise financière est également précisée.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Une percée pour aider les États affaiblis par le virus

L'Italie devrait toucher 70 milliards d'euros, l'Espagne une soixantaine, et la France, 40 milliards

Bruxelles – bureau européen

Il aura fallu, pour y parvenir, un sommet qui restera « historique », également par sa durée, mais les chefs d'Etat et de gouvernement européens se sont finalement mis d'accord, mardi 21 juillet, sur le plan de relance qui doit les aider à affronter les conséquences de la pandémie de Covid-19. Face à l'ampleur des dégâts provoqués par le virus, qui a fait plus de 200 000 morts sur le Vieux Continent et plongé l'économie européenne dans une récession sans précédent, les Vingt-Sept ont adopté un dispositif inédit, qui ébauche les contours d'une Europe plus fédérale, plus solidaire et plus intégrée.

Certes, le mécanisme est temporaire, mais ses partisans espèrent qu'il fera ses preuves et s'installera ainsi dans le paysage des possibles pour la suite. *« L'histoire montre que, quand un pas politique est franchi, on ne revient pas en arrière »*, juge un diplomate français.

Première révolution : pour se procurer les 750 milliards d'euros qu'elle prévoit d'affecter à la relance, la Commission (à qui le classement triple A par les agences de notation assure des conditions de financement intéressantes) va s'endetter au nom de tous les pays membres. L'exécutif communautaire a déjà émis de la dette, mais ses incursions sur les marchés sont toujours restées limitées. En effet, les traités obligent l'Union à présenter un budget à l'équilibre. Cela dit, si les Vingt-Sept le souhaitent, et si leurs Parlements les suivent, elle peut se soustraire à cette règle, et acquérir une certaine autonomie budgétaire.

Deuxième révolution, cette dette commune sera d'abord un outil de solidarité, qui fait franchir à l'Europe un nouveau pas vers une Union de transferts, dont le principe a longtemps été rejeté par l'Allemagne. En effet, sur les 750 milliards d'euros affectés au plan de relance, 360 milliards seront prêtés aux Etats membres qui le souhaitent – ceux-là y trouveront le moyen de s'endetter à de meilleures conditions qu'en allant seuls sur les marchés, mais ils devront rembourser ces sommes – et 390 milliards leur seront transférés d'ici à 2023, sous forme de subventions qui, elles, seront remboursées par les Vingt-Sept.

L'argent, qui viendra abonder le budget communautaire (de 1 074 milliards au total sur la période 2021-2027), doit aider en priorité les pays les plus touchés par la crise, comme l'Italie, l'Espagne, ou dans une moindre mesure la France, et il sera distribué selon une clé de répartition tenant compte d'éléments structurels de ces économies, ainsi que de l'ampleur de la récession qui sera constatée. La France pourra disposer de 40 milliards d'euros de subventions, a annoncé mardi le ministre de l'économie, Bruno Le Maire. Cette somme lui permettra de financer en partie son propre plan de relance à 100 milliards qui sera présenté *« le 24 août »*, toujours selon M. Le Maire. L'Espagne aura droit à environ 60 milliards et l'Italie à quelque 70 milliards.

Afin de donner des gages aux pays du nord de l'Europe – Allemagne comprise – qui ne veulent pas que cet argent, qu'ils contribueront à rembourser, soit dilapidé, il est prévu que les pays bénéficiaires du plan présenteront au préalable un programme de réformes et d'investissements jusqu'en 2023. Celui-ci devra être compatible avec les priorités de l'Union (transitions climatique et numérique) et prévoir des réformes structurelles. Il devra aussi être validé par la Commission, ainsi que par les Etats membres, à la majorité qualifiée.

L'octroi des aides se fera par tranches et devra, à chaque fois, être agréé par la Commission. Les Vingt-Sept seront consultés, et si un pays juge que l'argent est utilisé à mauvais escient, il pourra porter le sujet devant le Conseil. Il ne pourra toutefois pas mettre son veto à un déboursement, comme le souhaitaient les Pays-Bas.

« Ressources propres »

Qui dit emprunt dit remboursement. De ce point de vue, les Vingt-Sept ont laissé le chantier en suspens, sachant que l'échéance est lointaine. En l'état actuel, soit leur contribution nationale devra être augmentée, soit les dépenses européennes devront être réduites. A moins qu'ils décident d'affecter des « ressources propres » à l'Europe. En clair, la Commission lèverait des impôts – elle le fait déjà dans quelques rares cas, et pour de très faibles montants – et un pan du budget communautaire ne dépendrait donc plus des capitales.

Hormis l'instauration d'un prélèvement sur les plastiques non réutilisables à l'horizon 2021, rien n'est dans les tuyaux. Nombre de pays, à commencer par l'Allemagne, ne souhaitent pas aller beaucoup plus loin dans cette logique. Il est donc prévu que la Commission travaille sur deux hypothèses, l'introduction d'une taxe numérique et la création d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour les biens importés de l'extérieur de l'UE, et dont l'empreinte carbone ne correspondrait pas aux standards communautaires. ●

Virginie Malingre et Jean-Pierre Stroobants, *Le Monde* daté du 22.07.2020

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cette politique de relance historique montre que les défauts de coordination des politiques économiques au sein de l'UE ne sont pas inéluctables et qu'en dépit de divergences économiques et politiques, des solutions communes peuvent être décidées.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

SOCIOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Comment est structurée la société française actuelle ?

À quoi la société française actuelle ressemble-t-elle ? Comment peut-on la penser et la représenter ? Ces questions font l'objet de nombreux débats tant chez les sociologues classiques que dans les analyses plus contemporaines.

De multiples facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace social

Dans les sociétés modernes, de multiples facteurs hiérarchisent la société. Au-delà de la **catégorie socioprofessionnelle** et du **revenu**, plusieurs critères structurent l'espace social : le **niveau de diplôme**, la composition du ménage, **la position dans le cycle de vie** ou encore le **sexe** ou le **lieu de résidence**. Dans le schéma ci-dessous, les quatre groupes de salariés sont représentés sous forme pyramidale, tandis que les deux groupes de non-salariés sont représentés par des bulles.

Les groupes socioprofessionnels comme facteurs de hiérarchisation de l'espace social

La nomenclature des PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) créée par l'INSEE répartit la population française en huit groupes.

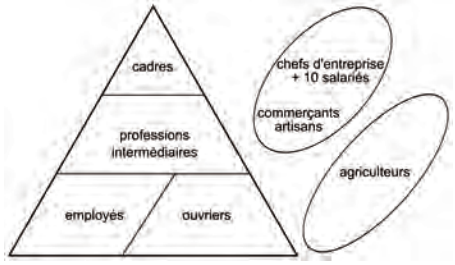

Code	Groupe socioprofessionnel
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres personnes sans activité professionnelle

Les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXe siècle

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, le travail en France a connu quatre grandes évolutions. D'abord, un processus de **salarisation** a eu lieu : l'emploi salarié a connu une progression constante. En 1950, deux emplois sur trois étaient des emplois salariés, tandis qu'aujourd'hui ils représentent environ 90 % de l'emploi total.

Ensuite, la France a connu un processus de **tertiarisation**, c'est-à-dire une augmentation de la part des emplois du secteur tertiaire (le secteur des services) dans l'emploi total. Dans les années 1960, le secteur tertiaire ne représentait que 42 % des emplois. Aujourd'hui, trois quarts des emplois sont de services.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le niveau de qualification des emplois, c'est-à-dire les compétences requises pour occuper un emploi, a également considérablement augmenté : le progrès technique favorise le travail qualifié. À titre d'illustration, en trente ans, les emplois occupés par les cadres ont augmenté de 2,4 millions et les effectifs des « professions intermédiaires » ont progressé de 2 millions. Nous assistons donc bien en France à une **élévation du niveau de qualification des emplois**.

Enfin, si les femmes ont toujours travaillé, l'augmentation de la part des femmes occupant un emploi (**féminisation des emplois**) date du milieu des années 1960. Le taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 49 ans était à cette date de 42 %. En 2015, il s'élève à 76 %. Aujourd'hui, la majorité des emplois se féminise progressivement (police, métiers du droit, etc.).

ZOOM SUR…

LE DÉCLIN DU SENTIMENT D'APPARTENANCE À UNE CLASSE SOCIALE

Ce déclin et, par conséquent, la disparition de « classes pour soi » peut s'expliquer de différentes manières.

D'abord, l'émergence de la société salariale au XXe siècle a permis une diminution significative des inégalités entre les classes. La distance interclasse s'est réduite par l'enrichissement des classes populaires, ce qui a abouti à une compression de la structure sociale. Dans le même temps, l'hétérogénéité à l'intérieur de chaque classe a augmenté, notamment à l'intérieur des classes moyennes. On assiste donc à une augmentation de la distance intraclasse. Ce double mouvement conduit à conclure à la disparition des classes sociales.

Ensuite, les sociologues se demandent s'il existe des classes sociales dans une société marquée par une multiplication des facteurs d'individualisation. Les sociétés modernes ont, en effet, comme particularité première la montée de l'individualisme. Ainsi, au-delà de la classe sociale d'appartenance, les individus agissent de plus en plus souvent par rapport à leur genre, leur âge, leur génération, etc. Par exemple, les rapports sociaux de genre s'articulent avec la question des classes sociales : il peut être pertinent de « croiser » ces deux niveaux d'analyse.

Pourtant, un certain nombre d'événements sociaux, tels les « gilets jaunes », semblent par ailleurs faire renaître ce sentiment d'appartenance.

Il existe de multiples facteurs d'individualisation.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Les « classes sociales », un concept pertinent pour rendre compte de la société française ?

L'histoire de la pensée sociologique oppose généralement l'analyse de la structure sociale de Karl Marx (1818-1883) et celle de la **stratification sociale** de Max Weber (1864-1920).

Le sociologue allemand Karl Marx propose une vision réaliste de la structure sociale : selon lui, les classes sociales existent objectivement dans la réalité. La structure sociale est unique et repose sur le rapport de production capitaliste. Au sein de cette structure sociale, il distingue deux classes, à la fois unies par le rapport de production et fondamentalement opposées et en lutte. La première est la bourgeoisie (ou la classe des capitalistes), qui est propriétaire des moyens de production. La seconde est le prolétariat, qui ne les possède pas et se trouve donc contrainte de vendre sa force de travail dans le cadre d'un emploi salarié. Selon Marx, une classe sociale peut prendre deux formes : elle peut être une « classe en soi », c'est-à-dire un groupement d'individus qui ont un point commun objectif (à ce titre, les paysans forment une classe en soi car ils ont en commun de travailler la terre) mais elle peut également prendre la forme d'une « classe pour soi », c'est-à-dire d'une classe en soi possédant une conscience de classe.

À l'opposé, Max Weber propose une analyse de la stratification sociale dans laquelle la société est envisagée comme une échelle sur laquelle il est possible de grimper. Sa vision des groupes sociaux est nominaliste : les groupes formés par le sociologue n'existent pas dans la réalité, ils ne servent qu'à l'étude sociologique. La société est selon lui composée de trois hiérarchies distinctes qu'il appelle « ordres » :

- l'ordre économique : les individus y sont classés en fonction de leur pouvoir d'achat. Le sociologue peut, dès lors, former des groupes (ou des strates) composés d'individus disposant d'un pouvoir d'achat similaire, c'est ce que Weber appelle des « classes sociales » ;
- l'ordre social : les individus y sont classés en fonction de leur prestige social. Les groupes formés se nomment les « groupes de statuts » ;
- l'ordre politique : les individus y sont hiérarchisés en fonction du pouvoir. Les groupes en sont les « partis politiques ».

Manifestation des « gilets jaunes », France.

Pour étudier la structure sociale, la pertinence d'une approche en termes de « classes sociales » n'est pas consensuelle et fait l'objet de vifs débats tant sur le plan théorique que statistique. Les sociologues se demandent en effet s'il existe encore ou non des classes sociales et si celles-ci sont dotées d'une conscience de classe. Si l'on se réfère à la définition de Max Weber, il existe indéniablement des classes sociales puisqu'il existe des inégalités économiques. La définition marxienne d'une « classe pour soi » soulève davantage de débats puisqu'elle suppose une **identification subjective à un groupe social**. Or, les travaux sociologiques récents montrent que le sentiment d'appartenance à une classe sociale est de plus en plus incertain, une majorité d'individus ayant l'impression d'appartenir à la classe moyenne.

UN ARTICLE DU *MONDE* À CONSULTER

- Le lent déclin des classes moyennes p. 46
(Marie Charrel, *Le Monde* daté du 12.04.2019)

LES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (CHIFFRES DE 2019)

En France, on constate encore des inégalités importantes entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. Les jeunes femmes diplômées connaissent une insertion professionnelle plus délicate que les jeunes hommes diplômés : deux ans après la fin de leurs études à bac + 5, 70 % des femmes ont signé un CDI contre 83 % pour les hommes.

Dans l'emploi, les femmes sont surreprésentées dans certaines professions : les ressources humaines (12 % contre 3 % des hommes), la communication (9 % contre 3 %), le secteur santé/social (6 % contre 1 %). On parle de « ségrégation horizontale » ou de « mur de verre » pour désigner le fait que les femmes sont souvent cantonnées à certains métiers.

Les femmes connaissent aussi davantage le temps partiel que les hommes : sur 100 femmes en emploi, 30,6 sont à temps partiel alors que les hommes ne sont que 7,2 % dans ce cas.

Enfin, les femmes subissent un « plafond de verre » (on parle aussi de « ségrégation verticale ») lorsqu'il s'agit d'accéder à des emplois à responsabilités. Par exemple, les jeunes femmes titulaires d'un bac + 5 sont 60 % à être cadres deux ans après la fin de leurs études contre 81 % pour les hommes.

Il en découle un salaire brut médian plus faible pour les femmes : deux ans après leur entrée sur le marché du travail, les femmes touchent un salaire brut médian de 29 600 € contre 33 500 € pour les hommes.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Partie 1 d'épreuve composée : Présentez la théorie des classes sociales selon Karl Marx.

L'analyse de la question

Pour commencer, il est important de bien limiter le champ de la question. Elle vous invite à creuser la vision des classes sociales de Karl Marx, la vision wébérienne ne doit donc pas être développée. Ensuite, il faut veiller à définir ce qu'est une classe sociale selon Karl Marx sans oublier aucune acception de ce terme dans la vision marxienne :

- une classe sociale se détermine en fonction du rapport de production capitaliste (capital/travail) ;
- une classe sociale peut prendre deux formes : une classe en soi (sans considération de conscience de classe) ; une classe pour soi (avec une conscience de classe).

LA BONNE MÉTHODE

- Votre compréhension se mesure par votre capacité à définir et à illustrer.
- Montrer que vous maîtrisez le vocabulaire de l'économiste, du sociologue et du politologue.
- Votre réponse doit être structurée en paragraphes et être concise.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Écrire tout ce que vous savez sur un sujet. Votre correcteur évalue votre capacité à répondre à une question précise et donc à sélectionner vos connaissances.
- S'il est important de savoir donner des exemples, ils ne peuvent constituer une explication complète et satisfaisante, un travail de mémorisation des définitions est donc indispensable.

Il est également attendu que soient évoquées les relations – conflictuelles – entre ces classes sociales dans la vision de Marx.

La réponse rédigée

Le sociologue allemand Karl Marx a théorisé au milieu du XIXe siècle une vision particulière de la notion de « classe sociale ».

Selon lui, il existe, principalement, deux classes sociales dans le mode de production capitaliste. La première est la « bourgeoisie » (ou les « capitalistes ») ; elle est composée d'individus qui sont propriétaires des moyens de production. La seconde classe, la plus nombreuse, est le « prolétariat ». Elle est composée des individus qui ne possèdent pas de moyens de production et qui, par conséquent, vendent leur force de travail dans le cadre d'un emploi salarié. Selon Karl Marx, les deux classes sociales sont liées entre elles par une relation de domination et d'exploitation et sont donc « en lutte ».

Karl Marx distingue deux « types » de classes sociales. La « classe en soi », d'abord, est une classe composée d'individus qui ont un point commun sans pour autant avoir de « conscience de classe », c'est-à-dire une solidarité qui les unit et qui les rend capable de se mobiliser (par exemple, selon Karl Marx, les paysans forment une classe en soi). La « classe pour soi », ensuite, qui est une classe en soi dotée d'une conscience de classe (Marx encourage d'ailleurs les prolétaires à s'unir afin de former une « classe pour soi »).

Autres questions d'EC1 envisageables sur le chapitre « comment est structurée la société française actuelle ? »

- En quoi l'analyse des classes sociales de Max Weber se distingue-t-elle de celle de Karl Marx ?

ZOOM SUR…

LA NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS)

En 1954, l'INSEE a créé une nomenclature (ou une « grille ») appelée à l'époque CSP. En 1982, elle a pris le nom de « nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles » (PCS).

L'objectif de la nomenclature des PCS est de classer la population dans des groupes présentant « une certaine homogénéité sociale », c'est-à-dire de former des groupes composés de personnes qui se ressemblent sur le plan du mode de vie, des opinions et des comportements (par exemple, l'INSEE va regrouper les avocats et les médecins car ils sont « proches socialement »).

Si, comme son nom l'indique, la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles a pour critère de construction principal la profession, elle est néanmoins construite en combinant de nombreux autres critères : le statut de l'emploi (salarié/non-salarié), le secteur d'activité (primaire/secondaire/tertiaire), secteur privé/secteur public, la place dans la hiérarchie, la taille de l'entreprise, etc.

La nomenclature des PCS est un outil qui permet de :

– mesurer la structure sociale et son évolution (exemple : le pourcentage d'ouvriers dans la population) ;
– mesurer des inégalités et des différences (exemple : les inégalités de revenus entre les cadres et professions intellectuelles supérieures et les employés).

Il est important de noter que le revenu n'est pas un critère de construction de la nomenclature mais, au contraire, c'est la nomenclature qui va permettre de mesurer les inégalités de revenus entre les différentes catégories socioprofessionnelles.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

• Illustrez par un exemple le processus d'individualisation de la société française.
• Présentez deux évolutions majeures de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XX^e siècle.
• Pourquoi peut-on dire que la pertinence d'une approche en termes de classes sociales fait l'objet de débats ?
• Quelles sont les caractéristiques de la stratification sociale selon Max Weber ?

Réussir la partie 1 de l'épreuve composée

Pour réussir la partie 1 de l'épreuve composée, il est impératif de bien connaître le cours de SES et de vérifier que vous avez compris et assimilé chaque notion, chaque relation, chaque mécanisme, chaque théorie. Toutes les questions qui peuvent vous être posées dans le cadre de la première partie sont liées aux objectifs d'apprentissage. Attention, l'énoncé peut prendre une forme :
• interrogative (« en quoi… ? » ; « qu'est-ce qui distingue… ? » ; « quelle relation existe-t-il entre… ? », etc.) ;
• affirmative (« montrez que… » ; « illustrez par un exemple… » ; « présentez » ; « distinguez… », etc.).

Votre compréhension se mesure à votre capacité à définir et à illustrer, c'est-à-dire à donner un ou plusieurs exemple(s). Ils ne peuvent néanmoins constituer une explication complète et satisfaisante, un travail de mémorisation des définitions est donc indispensable.

Il faut que vous montriez à votre correcteur que vous avez assisté à un cours de SES, en utilisant des concepts et des notions qui ne pourraient pas être mobilisés par un élève qui n'aurait pas suivi cette spécialité. Par exemple, un candidat n'ayant pas suivi un cours de SES définirait les cadres et professions intellectuelles supérieures comme une classe sociale ou comme les riches, au lieu de parler plus justement de groupe socioprofessionnel. De même, de nombreux élèves pourraient dire que PIB signifie produit intérieur brut, mais seuls ceux ayant suivi la spécialité pourront ajouter qu'il s'agit de la somme des valeurs ajoutées créées sur un territoire en une année. Il faut donc avoir un bon niveau de connaissances en SES et montrer que vous maîtrisez le vocabulaire de l'économiste, du sociologue et du politologue.

Votre réponse à question 1 de l'épreuve composée doit être structurée en paragraphes et être concise, c'est-à-dire qu'elle doit avoir la juste taille :
• elle ne doit pas être trop courte pour être complète (par exemple, un premier paragraphe de définition, puis un deuxième paragraphe d'exemples). Vous n'obtiendrez pas quatre points en écrivant trois lignes ;
• elle ne doit pas non plus être trop longue : de nombreux élèves – qui veulent bien faire – sont tentés d'écrire tout ce qu'ils savent sur un sujet. Or, votre correcteur évalue aussi votre capacité à répondre à une question assez précise et donc à sélectionner vos connaissances. Par exemple, si l'on vous demande ce qu'est le processus de salarisation de la population active, il n'est pas nécessaire d'évoquer la tertiarisation ou la féminisation des emplois.

Le calibre moyen est de l'ordre d'une grosse demi-page manuscrite.

UN ARTICLE DU *MONDE* À CONSULTER :

• Le lent déclin des classes moyennes, p. 46
(Marie Charrel, *Le Monde* daté du 12.04.2019)

Le Capital. Critique de l'économie politique est paru en Allemagne en 1867.

ZOOM SUR…

LA TERTIARISATION DES EMPLOIS EN FRANCE DEPUIS LES ANNÉES 1960

Ces deux diagrammes circulaires montrent le processus de tertiarisation des emplois en France depuis les années 1960.
La tertiarisation de l'économie désigne l'augmentation de la part de l'emploi du secteur tertiaire (service et commerce) dans l'emploi total et la baisse de la part des emplois dans les secteurs primaire (agriculture, pêche) et secondaire (industrie et bâtiment et travaux publics).
Entre 1962 et 2017, la part de l'emploi tertiaire a augmenté, passant de 42 % en 1962 à 75,9 % en 2017, soit une hausse de 33,9 points de pourcentage. Dans le même temps, l'emploi du secteur primaire a considérablement baissé : en 1962, 21 % des emplois étaient dans le secteur primaire tandis qu'en 2017 c'est seulement le cas de 2,6 % d'entre eux. L'emploi industriel a également connu une baisse importante entre 1962 et 2017 : les emplois du secteur secondaire représentaient 37 % de l'emploi en 1962 contre 20,3 % aujourd'hui.

Évolution de l'emploi en France par secteurs d'activités

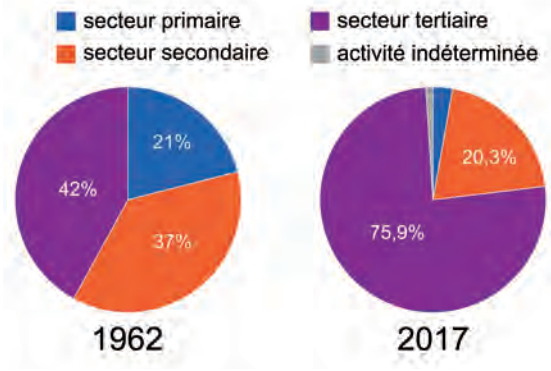

Sources : vie-publique.fr d'après l'INSEE.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Partie 3 d'épreuve composée

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la pertinence d'une approche en termes de classes sociales pour rendre compte de la société française actuelle peut être remise en cause.

Document 1

Les développements sur la « mort des classes » sont toujours peu ou prou fondés sur les mêmes arguments, même si certains auteurs ont pu ajouter quelques éléments : la croissance scolaire et l'entrée des classes populaires au lycée puis à l'université, le flou croissant des échelles de salaire, la diffusion de la propriété de valeurs mobilières, la généralisation d'une culture « moyenne » – dont le blue-jeans ou le barbecue sont les figures exemplaires –, la multiplication de différenciations et de conflits fondés sur des enjeux symboliques, et la revendication de la reconnaissance des différences religieuses, de genre, d'ordre culturel, régionalistes, ethniques ou d'orientation sexuelle.

L'essentiel de l'argumentation des sociologues intéressés à montrer la disparition des classes sociales peut être résumé en un diagnostic simple : baisse des inégalités économiques et éducatives, affaiblissement des frontières sociales en termes d'accès à la consommation et aux références culturelles, mais aussi croissance de la mobilité, moindre structuration des classes en groupes hiérarchiques distincts, repérables, identifiés et opposés, moindre conflictualité des classes et conscience de classe affaiblie.

Source : Louis CHAUVEL, « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, 2001.

Document 2 – L'évolution du sentiment d'appartenance à une classe sociale en France de 1982 à 2010

	1982	1985	1993	1998	2001	2010
Avez-vous le sentiment d'appartenir à une classe sociale ? (part des réponses obtenues en %)						
Oui	63	60	58	60	54	65
Non	37	35	40	39	45	34
Laquelle ? (part de l'ensemble des réponses affirmatives à la première question en %)						
Les classes moyennes	31	32	39	42	51	58
La classe ouvrière, les ouvriers	33	29	19	21	17	9

Source : TNS-SOFRES, 2010.

Champ : Enquête menée par téléphone auprès d'un échantillon de 1 504 personnes représentatif de la population de nationalité française de 18 ans et plus.

Document 3 – Salaires mensuels nets selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2011 en France (en €)

	Hommes	Femmes	Ensemble	Écart entre hommes et femmes en %
Cadres	4 302	3 362	3 988	- 21,8
Professions intermédiaires	2 309	2 011	2 182	- 12,9
Employés	1 649	1 515	1 554	- 8,1
Ouvriers	1 680	1 398	1 635	- 16,8
Ensemble	2 312	1 865	2 130	- 19,3

Champ : Salariés du secteur privé et des entreprises publiques, rémunérations pour un temps plein.

Source : INSEE, 2014.

Salaire net : salaire perçu par le salarié.
Les chefs d'entreprise salariés sont ici compris dans le groupe des cadres.
Note de lecture : en 2011 en France, les femmes cadres perçoivent en moyenne un salaire mensuel net inférieur de 21,8 % à celui des hommes cadres.

ZOOM SUR…

INDIVIDUALISME (AU SENS SOCIOLOGIQUE)

Caractéristique centrale des sociétés modernes, il désigne la capacité toujours plus grande d'un individu à « choisir sa vie » (en termes de poursuite d'études, de choix du conjoint, de choix d'une religion, etc.) et donc à s'affranchir de plus en plus du déterminisme social sans pour autant que celui-ci ait disparu. La montée de l'individualisme dans les sociétés modernes ne doit pas être assimilée à une montée d'un égoïsme contemporain.

IDENTIFICATION SUBJECTIVE À UN GROUPE SOCIAL

Idée selon laquelle un individu se définit lui-même comme appartenant à un groupe social. Il s'agit d'une sorte d'autocatégorisation.

POUR MÉMORISER…

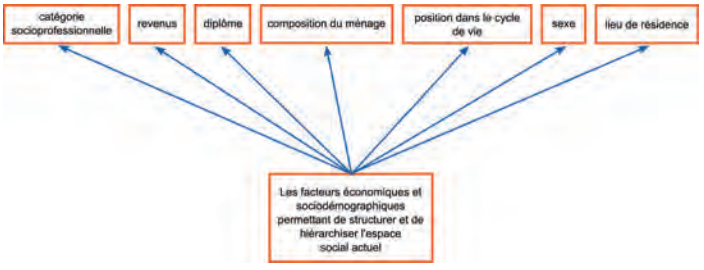

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Le corrigé rédigé

Le terme de classe sociale est l'une des rares notions sociologiques à être entrée dans le langage courant : chacun connaît ce concept, même si les manières de l'interpréter diffèrent.

La définition d'une « classe sociale » est hors de tout consensus, de nombreux auteurs ayant proposé leur définition de l'expression. Dans une approche générale, elle peut être définie comme un groupe d'individus qui se distingue des autres par un niveau de vie, un mode de vie et des pratiques culturelles spécifiques.

De nos jours, la question de la pertinence d'une approche en termes de classes sociales pour rendre compte de la société française se pose. C'est pourquoi nous allons montrer qu'une telle analyse peut aujourd'hui être remise en cause.

Dans un premier temps, nous verrons que les inégalités économiques et sociales se sont réduites depuis les années 1960, diminuant ainsi la pertinence de la notion de classe sociale. Dans un second temps, nous verrons que le sentiment d'appartenance à une classe sociale est de plus en plus flou. Enfin, nous verrons qu'aujourd'hui, d'autres critères doivent être pris en compte pour étudier la société.

Selon Henri Mendras, la période allant de 1965 à 1984 a été celle d'une moyennisation de la structure sociale grâce à l'aspiration vers le haut des classes populaires (« baisse des inégalités économiques », ***document 1***). **La distance interclasses** s'est largement réduite durant cette période. Les années 1960 ont également été un moment d'homogénéisation des modes de vie : certaines pratiques (comme le port du jean ou le barbecue, ***document 1***) se sont progressivement diffusées à l'ensemble de la population française. La massification scolaire durant la Ve République a également participé à cette moyennisation de la société. Dès lors, selon Mendras, si « tout le monde est moyen » alors il n'est plus pertinent de raisonner en termes de classes sociales. Il serait d'ailleurs préférable, selon lui, de parler de « constellations sociales ».

Les analyses contemporaines affirmant qu'il n'est plus pertinent de raisonner en termes de classes sociales partent généralement du principe qu'il n'existe plus réellement de « conscience de classe ». Si, de manière constante depuis 1982, environ deux tiers des Français ont le sentiment d'appartenir à une classe sociale, il faut toutefois remarquer qu'aujourd'hui une majorité d'entre eux se situe dans la classe moyenne (58 % des personnes qui ont le sentiment d'appartenir à une classe sociale s'y positionnent, ***document 2***). Cette **identification subjective** grandissante à la classe moyenne démontre que la notion de classe sociale a perdu de son sens, du moins dans sa dimension « marxienne » de « classe pour soi ».

Dans les sociétés modernes, au-delà de leur fragmentation interne (augmentation de la **distance intraclasses**), les catégories socioprofessionnelles auraient perdu de leur pouvoir explicatif des pratiques sociales et culturelles des Français. Dès lors, les études sociologiques actuelles s'intéressent de plus en plus souvent à d'autres critères pour étudier la structuration de l'espace social. Par exemple, au-delà de la PCS, le **genre** explique aussi les inégalités de salaire. En 2011, quel que soit leur groupe socioprofessionnel, les femmes touchent un salaire net mensuel moyen de 1 865 € contre 2 312 € pour les hommes, soit un salaire en moyenne moins élevé de 19,3 % pour les femmes (***document 3***). Ainsi, il semble qu'il soit aujourd'hui fondamental de se pencher sur de **multiples critères d'individualisation** (le genre mais aussi le niveau de diplôme, l'âge, la génération, etc.) pour rendre compte de manière pertinente de la société française.

Pour conclure, une analyse en termes de classes sociales pour rendre compte de la société française actuelle peut être remise en cause pour plusieurs raisons : la moyennisation enclenchée durant les années 1960 a réduit les inégalités économiques, sociales et culturelles entre des classes sociales aujourd'hui de plus en plus fragmentées, le sentiment d'appartenance à une classe est brouillé et d'autres critères que la classe sociale doivent désormais être pris en compte dans un contexte d'individualisation croissante. La mobilisation récente des « gilets jaunes » peut néanmoins être analysée comme un retour d'une certaine forme de conscience de classe. Les « classes pour soi » théorisées par Karl Marx ne sont peut-être pas si loin. Pour citer Louis Chauvel « après une période de purgatoire, des objets démodés peuvent retrouver une jeunesse inattendue »…

PERSONNAGES CLÉS

KARL MARX (1818-1883)

Philosophe et sociologue allemand, il est resté dans l'histoire comme le créateur d'un courant de pensée critique du mode de production capitaliste et pour son engagement révolutionnaire au sein du mouvement international ouvrier. Il souhaitait l'avènement d'une société communiste. Œuvres majeures : ***Manifeste du Parti communiste*** (avec F. Engels, 1848), ***Le 18-Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*** (1852), ***Le Capital*** (livre I, 1867).

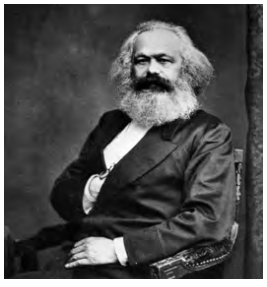

Karl Marx.

MAX WEBER (1864-1920)

Sociologue et économiste allemand, il est l'auteur d'une œuvre hétéroclite (il a travaillé sur les religions, sur la bourgeoisie russe, sur la théorie de la science, etc.). Œuvres majeures : ***L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*** (1905), ***Le Savant et le politique*** (1919) et ***Économie et société*** (publié à titre posthume en 1922).

Max Weber.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Le lent déclin des classes moyennes

Selon un rapport de l'OCDE, les mutations de l'emploi et la hausse du coût du logement expliquent ce recul

Élection de Donald Trump aux États-Unis, vote en faveur du Brexit au Royaume-Uni, mouvement des « gilets jaunes »… Si ces événements ont des racines politiques propres à chaque pays, ils ont un point commun : tous sont l'expression, avec plus ou moins de force, d'un ras-le-bol des classes moyennes. D'une lassitude doublée d'une angoisse : celle, chez de nombreux Français, Britanniques ou Américains, de perdre leur emploi. De ne plus profiter des mêmes opportunités d'ascension sociale que leurs parents. De voir leurs enfants vivre moins bien qu'eux.

Dans un nouveau rapport publié mercredi 10 avril, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se penche sur la « pression » à laquelle les citoyens se situant au milieu de l'échelle sociale sont soumis depuis les années 1980. Le constat dressé, confirmant les précédents travaux sur le creusement des inégalités, est alarmant : depuis 1980, la part de la classe moyenne, définie comme les ménages gagnant entre 75 % et 200 % du revenu national médian, est tombée de 64 % à 61 % de la population dans les trente-six pays membres de l'OCDE. *« La situation varie beaucoup d'un État à l'autre, mais, dans la plupart d'entre eux, ces ménages ont vu leur niveau de vie stagner ou décliner »*, explique Stefano Scarpetta, spécialiste de l'emploi pour l'organisation. Pis, leurs revenus ont progressé beaucoup moins vite que ceux des 10 % les plus riches.

Robotisation

Pour prendre la mesure de ce déclin, l'OCDE s'est penchée sur la situation des générations qui se sont succédé depuis l'après-guerre dans ses trente-six États membres. Les baby-boomeurs, nés entre 1942 et 1964, sont les plus chanceux, notamment car ils ont été moins exposés aux mutations de l'emploi que leurs enfants. Ainsi, 68 % d'entre eux appartenaient déjà à la classe moyenne lorsqu'ils avaient une vingtaine d'années. Cette part chute à 64 % pour la génération X née entre 1965 et 1982, et à 60 % pour les *millennials*, nés entre 1983 et 2002. La France, elle, apparaît mieux lotie : le pourcentage est tombé de 68 % à 64 %, avant de remonter à 67 % pour les plus jeunes. Il n'empêche : *« Pour la classe moyenne, les possibilités de grimper l'échelle sociale sont de plus en plus ténues, tandis que le risque de tomber dans la catégorie des bas revenus est de plus en plus prégnant »*, explique M. Scarpetta.

Cela tient en partie aux mutations du marché du travail. *« Celui-ci s'est polarisé : les emplois intermédiaires menacés par la robotisation déclinent, tandis que la part des postes exigeant des compétences élevées augmente »*, explique l'économiste. Cela signifie qu'il faut être de plus en plus diplômé pour appartenir à la classe moyenne. Mais aussi, que les travailleurs occupant des emplois routiniers moyennement qualifiés sont pris en étau. Ceux qui ne parviennent pas à augmenter leurs compétences ont de grandes chances d'être relégués aux jobs de moindre qualité, et peu payés. Or, aujourd'hui, 18 % des ménages aux revenus intermédiaires (17 % en France) occupent des postes risquant d'être automatisés.

Les salariés font aussi face à la hausse du coût de la vie. *« Jusqu'à la crise, les dépenses de consommation des classes moyennes ont augmenté plus vite que leurs revenus »*, explique l'étude. Cela tient en partie à l'évolution des normes sociales et des aspirations individuelles : *nombre de ménages*, explique l'OCDE, *tendent à calquer leurs achats sur ceux des plus riches.*

Reste que l'essentiel de la hausse tient à l'explosion du coût du logement. Il pèse aujourd'hui plus du tiers du revenu disponible de la classe moyenne, contre un quart dans les années 1990. Les plus jeunes ont beaucoup plus de mal à devenir propriétaires que leurs parents, et à se constituer un patrimoine. Et ce n'est pas tout : si, en France, le coût des soins médicaux et de l'éducation reste limité, il a en revanche fortement augmenté dans d'autres pays. En particulier dans ceux où le système de santé est largement privé, comme les États-Unis.

« Défiance »

Pas étonnant, dès lors, que plus de 50 % des ménages concernés déclarent avoir du mal à boucler leurs fins de mois. Ni que la chance d'appartenir à la classe moyenne se soit effondrée pour les foyers monoparentaux. Aujourd'hui, 60 % des parents de pays de l'OCDE estiment que leurs enfants auront un statut social et un niveau de confort moins élevé que le leur. En France, ils sont 70 %, et six générations, soit 180 ans, sont nécessaires pour que les descendants d'une famille en bas de

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article de Marie Charrel évoque le lent déclin des classes moyennes dans les pays développés. Cet article peut être mis en relation avec de nombreux objectifs d'apprentissage du programme de spécialité SES en classe de terminale, car il dresse la liste des principales difficultés que connaissent les classes moyennes : peur du déclassement, difficultés d'accession à la propriété immobilière, polarisation des emplois liée notamment au progrès technique, etc. Cette situation génère de la frustration qui peut se traduire par une défiance vis-à-vis des responsables politiques comme le montre le mouvement des gilets jaunes.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

l'échelle des revenus atteignent le revenu moyen !

Sans surprise, ces évolutions alimentent les frustrations. *« Le sentiment de vulnérabilité, les incertitudes et l'anxiété se sont traduits par une défiance croissante envers l'intégration mondiale et les institutions publiques »*, constate l'OCDE. Mais aussi, par un vote en faveur des programmes anti-élites ou protectionnistes. *« La classe moyenne est le centre de gravité de nos démocraties comme de nos économies »*, rappelle M. Scarpetta. Elle est indispensable à la stabilité de la société, de l'État-providence et de la croissance. Lorsqu'elle prospère, les poches de pauvreté sont limitées, la criminalité baisse et le niveau de bien-être collectif est élevé. Inquiète, l'OCDE appelle les gouvernements à se mobiliser. *« Ils doivent comprendre la nature de ses inquiétudes et adapter leurs politiques publiques en réponse »*, prévient M. Scarpetta.

Comment ? En s'assurant que l'école ne laisse personne de côté, d'abord, et que les travailleurs puissent se former tout au long de leur carrière, insiste l'organisation. En transférant une partie de la fiscalité du travail vers celle du capital et du patrimoine, pour favoriser les emplois. Ou encore, en identifiant mieux les besoins des plus fragiles, afin de les protéger face aux mutations de l'emploi, tout en les aidant à s'adapter. *« Agir sur le coût de l'immobilier, notamment en augmentant l'offre de logements dans les grandes villes, est également indispensable »*, conclut M. Scarpetta.

Marie Charrel, *Le Monde* daté du 12.04.2019

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quelle est l'action de l'école sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ?

L'école tient une grande place dans la société et dans les souvenirs de chacun. Elle est à la fois un lieu de transmission des savoirs (lire, compter, écrire, etc.) et un lieu de socialisation primaire. Par son action d'instruction et de socialisation, elle doit permettre l'intégration sociale de tous les enfants et adolescents, grâce à la transmission d'une culture commune, et favoriser l'égalité des chances.

Les transformations de l'école dans les sociétés démocratiques

Élèves dans une salle de classe.

La massification scolaire, qui a lieu en France depuis le début du XXe siècle, s'est accélérée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle peut être mesurée grâce à deux indicateurs majeurs :

- **Le taux de scolarisation :** c'est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge. Aujourd'hui, le taux de scolarisation des jeunes âgés de 3 à 15 ans est proche de 100 %.
- **Le taux d'accès à un diplôme ou à un type de formation :** en 1851, seulement 0,6 % des jeunes d'une génération obtenaient un baccalauréat. En 1950, la proportion était d'environ 5,1 % et, en 1980, de 25,9 %. Aujourd'hui, elle s'élève à près de 80 %.

La massification scolaire a d'abord profité aux classes les plus modestes sous la Ve République (l'enfant « bien né » serait allé à l'école de toute façon). Par exemple, entre les générations d'enfants d'ouvriers nées entre 1964 et 1968 et celles nées entre 1979 et 1981, le pourcentage de bacheliers est passé de 20 % à plus de 40 %. En ce sens, on peut parler **de démocratisation scolaire** dans la mesure où, désormais, des enfants nés dans les classes populaires ont accès à l'école et à l'instruction.

Toutefois, toutes les études convergent pour montrer que ce processus est loin d'être abouti. Les inégalités scolaires auraient même tendance à augmenter à nouveau ces dernières années. Les enquêtes « Pisa » réalisées dans les 34 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que la France est le pays européen le plus affecté par le déterminisme social.

Une multitude de facteurs pour expliquer les inégalités de réussite scolaire

L'inégalité des chances à l'école peut s'expliquer par plusieurs facteurs qui influent sur la **construction des trajectoires individuelles de formation**.

D'abord, **l'école elle-même** a sa part de responsabilités. Par exemple, le budget alloué aux zones d'éducation prioritaires (ZEP) reste très faible (moins de 0,5 % du budget du ministère de l'Éducation nationale). Selon le rapport « Thélot », publié en 2004, loin de corriger les inégalités sociales, l'école les confirmerait voire les renforcerait. Par exemple, à niveau scolaire égal entre deux enfants, les conseils de classe ne corrigent pas suffisamment les différences d'ambition (un enfant issu des classes défavorisées sera tendanciellement moins ambitieux en termes d'orientation qu'un enfant né dans les classes supérieures).

Le capital culturel peut également expliquer les inégalités. Dans deux célèbres ouvrages, ***Les Héritiers*** (1964) et ***La Reproduction*** (1970), le sociologue français Pierre Bourdieu (1930-2002) s'interroge

NOTIONS-CLÉS

MASSIFICATION SCOLAIRE
Processus d'augmentation de la part des jeunes d'une génération accédant à un niveau d'études donné (un pourcentage de plus en plus élevé d'une cohorte d'élèves nés la même année obtient un bac, un bac + 2, etc.). La massification scolaire existe en France depuis le début du XXe siècle.

DÉMOCRATISATION SCOLAIRE
Processus selon lequel la réussite scolaire des élèves est de moins en moins déterminée par leur groupe social de naissance. Une « école démocratique » serait une école au sein de laquelle l'égalité des chances entre les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers serait assurée. Si ce processus s'est enclenché en France au XXe siècle, les études statistiques montrent encore la persistance d'inégalités scolaires.

CAPITAL CULTUREL
Le capital culturel est une notion large qui comporte les savoirs (savoir parler anglais, par exemple), les diplômes, les savoir-être (savoir se comporter dans telle ou telle situation, savoir travailler en équipe, etc.), les savoir-dire (capacité à maîtriser la langue et l'étendue du vocabulaire), l'accès à des biens culturels (avoir une bibliothèque chez soi, une encyclopédie) et les sorties culturelles (visites de musées et d'expositions, sorties au théâtre ou au cinéma, etc.) dont disposent un individu. Comme toute forme de « capital », le capital culturel est inégalement réparti entre les individus.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Père et fils à la bibliothèque.

sur la reproduction sociale et propose une analyse de l'école. Selon lui, si les classes favorisées réussissent tendanciellement mieux que les classes populaires, ce n'est pas en raison de leur capital économique, mais surtout grâce à leur capital culturel. Or, celui-ci est inégalement réparti entre les classes sociales : un fils d'avocat ou un fils de professeur dispose généralement de plus de capital culturel, transmis lors de la socialisation. Il dispose donc de ce que Pierre Bourdieu appelle une **« culture légitime »**, c'est-à-dire la culture socialement valorisée (la pratique de la lecture ou des langues étrangères, par exemple). Un enfant disposant de cette culture légitime va être comme un poisson dans l'eau à l'école, celle-ci transmettant… une culture légitime. À l'inverse, l'enfant issu d'un milieu populaire peut davantage se sentir perdu car sa culture familiale est très éloignée de la culture scolaire. Il subit ce que Bourdieu appelle **« une violence symbolique »**. En inculquant cette culture légitime et en valorisant le capital culturel, l'école reproduit donc les inégalités sociales qui deviennent des inégalités scolaires.

La tradition sociologique oppose l'analyse de Pierre Bourdieu à celle du sociologue français Raymond Boudon (1934-2013). Si le diagnostic de départ entre Bourdieu et Boudon est le même (l'école reproduit les inégalités), **l'explication de ces inégalités scolaires diffère.** Selon Boudon, si les enfants des classes populaires s'orientent le plus souvent vers les filières technologiques et professionnelles, c'est parce qu'il est rationnel pour eux de le faire. En effet, les études courtes permettent une insertion professionnelle plus rapide et elles sont évidemment moins coûteuses. De plus, la réussite d'études générales et longues est plus aléatoire pour un enfant issu des classes populaires. Ainsi, Boudon voit dans l'inégalité scolaire le résultat **d'une stratégie des ménages**.

Les inégalités scolaires peuvent également être envisagées du point de vue du genre. Les résultats statistiques montrent un paradoxe : les filles réussissent tendanciellement mieux à l'école que les garçons et, pourtant, elles s'engagent moins qu'eux dans les filières supérieures « prestigieuses ». Par exemple, selon les statistiques de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), les filles ne représentent que 30 % des effectifs dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Ce constat peut notamment s'expliquer par **la socialisation différenciée selon le genre**. Dès leur plus jeune âge, les garçons sont, par exemple, davantage incités à la compétition et à la concurrence que les filles, ce qui favorise l'ambition, notamment dans le choix des études. Les professionnels de l'éducation participent à ce phénomène, ainsi qu'aux stéréotypes de genre qui peuvent en découler. Par exemple, dans les crèches et les écoles maternelles, il apparaît que les petites filles sont moins stimulées et moins encouragées à des activités collectives que les garçons et que l'accent est davantage mis sur leur apparence. L'enseignement secondaire joue également un rôle dans cette distinction de genre : les garçons sont plutôt félicités pour leur performance, tandis que les enseignants mettront davantage l'accent sur le sérieux ou l'assiduité des filles.

Club de football.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- « En France, l'école laisse s'accroître les inégalités », p. 54
(Propos recueillis par Séverin Graveleau, *Le Monde* daté du 03.10.2015)
- Pierre Bourdieu, un analyste rigoureux des formes de domination à l'œuvre dans les sociétés contemporaines, p. 56
(Thomas Ferenczi, *Le Monde* daté du 01.01.2003)

ZOOM SUR…

UN INVESTISSEMENT INÉGAL DES FAMILLES DANS LA SCOLARITÉ DE LEURS ENFANTS

L'investissement des familles dans la scolarité de leur enfant est central pour la réussite de celui-ci. Or, l'investissement des familles, qu'il soit en argent ou en temps, est inégal selon le milieu social. Par exemple, les dépenses liées à l'école (soutien scolaire payant du type Acadomia, écoles privées, etc.) sont quatre fois plus importantes chez les parents exerçant une profession libérale que chez les parents ouvriers.

Les statistiques montrent, par ailleurs, que l'investissement en temps est, pour certaines activités, plus important dans les familles de « cadres » que les familles ouvrières. Par exemple, 93,5 % des parents cadres lisent des histoires à leurs enfants contre 78 % pour les parents ouvriers. Enfin, l'analyse de l'aide aux devoirs – essentiellement effectuée par les mères – révèle de fortes inégalités sociales : si les parents diplômés peuvent aider leur enfant, les parents non diplômés ont davantage de difficultés pour le faire. Ainsi, la quasi-totalité des mères non diplômées se déclarent incapables d'aider leur enfant quand celui-ci est au lycée.

Aide aux devoirs.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Partie 2 d'épreuve composée : étude d'un document

Le document

Diplômes de l'enseignement supérieur des jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social (en 2003-2005 et 2013-2015)

1. À l'aide des données du document, sur la période 2013-2015, comparez l'obtention d'un diplôme de « grandes écoles » des jeunes âgées de 25 à 29 ans en fonction de leur milieu social d'origine.

2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, présentez deux facteurs d'inégalités de réussite scolaire.

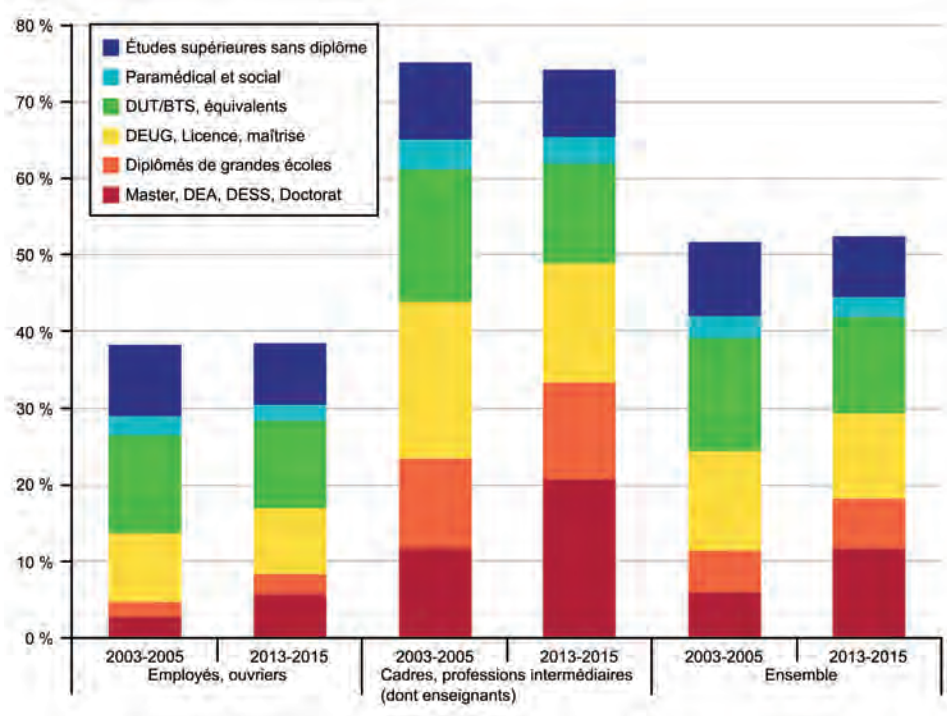

Champ : France métropolitaine.
Source : d'après Enquête Emploi, INSEE, 2017.

Le corrigé rédigé

1. Ce diagramme en bâtons empilés, publié en 2017 par l'INSEE, présente le niveau de diplômes de l'enseignement supérieur obtenu par des jeunes âgés de 25 à 29 ans sur les périodes 2003-2005 et 2013-2015. Ce document permet de constater que l'accès aux diplômes des grandes écoles est socialement situé : les jeunes issus de parents ouvriers ou employés sont en moyenne moins diplômés d'une grande école que la moyenne des jeunes âgés de 25 à 29 ans. À l'inverse, les jeunes nés de parents « cadres et professions intermédiaires (dont enseignants) » sont davantage diplômés des grandes écoles que la moyenne des jeunes.

En effet, les données du document montrent que, sur la période 2013-2015, 1 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans et dont les parents sont ouvriers ou employés déclarent être titulaires d'un diplôme d'une grande école contre 8 % pour l'ensemble des jeunes âgées de 25 à 29 ans, soit une différence de 7 points de pourcentage. Sur la même période, sur 100 jeunes âgés de 25 à 29 ans issus de parents « cadres et professions intermédiaires (dont enseignants) », 13 déclarent détenir un diplôme d'une grande école, ce qui les situe 6 points au-dessus de la moyenne.

Ainsi, concernant l'obtention d'un diplôme d'une grande école il existe un écart de 12 points de pourcentage (13-1) entre les jeunes nés des parents employés ou ouvriers et les jeunes issus de parents « cadres et professions intermédiaires (dont enseignants) ».

2. Les chiffres de ce document montrent qu'il persiste une inégalité de réussite

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Se précipiter dans la lecture du document.
- Rédiger des phrases du type « le taux de… est de… % » : les phrases de ce type ne montrent pas à votre correcteur que vous avez compris les chiffres du document.

LA BONNE MÉTHODE : LA QUESTION 1 DE L'EC2

La première question « descriptive » (notée sur deux points) vise à vérifier la compréhension du document présenté : vous devez montrer que vous avez compris comment se lisent les chiffres du document. Attention, le document peut être de plusieurs types : un graphique, un tableau statistique, un radar, une carte, etc. Il comporte au maximum 120 données chiffrées.

- Prendre son temps pour comprendre comment se lit le document et comment il est construit. Pour cela, une lecture attentive du titre du document est souvent le moyen d'éviter les erreurs.
- Avoir le souci de montrer au correcteur que l'on a compris le document.
- Choisir les chiffres de manière pertinente pour bien répondre à la question posée.
- Être rigoureux dans la construction de ses phrases : ne pas oublier les sources et le « champ » des chiffres du document.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

scolaire en France. En effet, sur la période 2013-2015, environ 73 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans nés de parents « cadres et professions intermédiaires (dont enseignants) » accèdent aux études supérieures, qu'ils en soient diplômés ou non, tandis que seuls 39 % des enfants issus de parents ouvriers ou employés accèdent aux études supérieures, soit une différence importante de 34 points de pourcentage.

On constate également que les enfants nés dans un milieu social favorisé font en moyenne des études plus longues que les enfants issus de milieux populaires. En effet, sur la période 2013-2015, 6 % des enfants d'ouvriers et d'employés âgés de 25 à 29 ans sont titulaires d'un bac + 5 (master, DEA, DESS) ou d'un doctorat contre 21 % pour les enfants de « cadres et professions intermédiaires (dont enseignants) ».

Ces inégalités scolaires peuvent s'expliquer par de nombreux facteurs économiques et sociaux. Par exemple, la socialisation primaire reçue par les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers n'est généralement pas la même : la transmission d'un capital culturel (culture générale, savoir-être, savoir-dire, fréquentation de lieux culturels, etc.) est socialement située dans la mesure où les enfants de cadres reçoivent tendanciellement davantage de capital culturel que les enfants d'ouvriers ou d'employés. Or, les enfants disposant d'un bon niveau de capital culturel transmis notamment par leur famille sont bien plus à l'aise à l'école qui valorise la « culture légitime » et ont donc davantage de chances de réussir. À l'inverse, un enfant issu d'un milieu populaire peut parfois se sentir « perdu », sa « culture familiale » pouvant être très éloignée de la « culture scolaire ».

Par ailleurs, le sociologue Raymond Boudon a montré que les inégalités de réussite scolaire peuvent être le résultat de stratégies rationnelles de la part des familles : certains enfants nés dans un milieu populaire choisiront volontairement de ne pas poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat, ces études étant, à leurs yeux, coûteuses (en temps et en argent) et incertaines quant aux probabilités de réussite.

Ainsi, plusieurs facteurs expliquent l'existence d'inégalité de réussite scolaire.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Réciter le cours sans faire référence au document.
- Oublier de définir les notions économiques et sociales.

LA BONNE MÉTHODE : LA QUESTION 2 DE L'EC2

La deuxième question « explicative » (notée sur quatre points) vous invite à faire le lien entre un (ou plusieurs) objectif(s) d'apprentissage du programme et les informations chiffrées contenues dans le document.

- Conformément au libellé de la question, combiner des données du document et des éléments du cours.
- Rédiger une réponse structurée en paragraphes.

CHIFFRES CLÉS

LE DIPLÔME, UN BOUCLIER CONTRE LE CHÔMAGE (CHIFFRES DE 2016)

Au-delà de sa fonction de transmission de savoirs et de son exigence d'égalité des chances, l'école est évidemment l'institution qui délivre des diplômes. Loin de certaines fausses idées reçues selon lesquelles « les diplômes ne servent à rien », les statistiques de l'INSEE nous montrent, au contraire, que le diplôme est bien un rempart solide contre le chômage. En effet, en 2016, sur 100 diplômés du supérieur actifs, 5,7 sont au chômage contre 17.9 % pour les actifs sans diplôme.

Avoir des diplômes protège également contre les emplois à durée limitée (emplois précaires) et les emplois non qualifiés. Ainsi, la majorité des non-diplômés qui viennent de sortir de formation initiale occupent des emplois à durée limitée (57,5 %) et des emplois non qualifiés (62 %).

Il existe également un lien étroit entre niveau de diplôme et niveau de salaire : les plus diplômés sont également les mieux payés. Pour un diplômé sorti du système éducatif depuis 11 ans ou plus, le salaire mensuel net médian s'élève 2 280 € tandis que le salaire médian des non-diplômés est de 1 400 € par mois.

Pour conclure, les individus ayant des diplômes connaissent moins le chômage et la précarité et occupent des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés.

ZOOM SUR…

LA MASSIFICATION SCOLAIRE EN FRANCE

Ce graphique « en aires empilées » montre la massification scolaire depuis le milieu du XIXe siècle. Elle est, ici, mesurée avec la part de bacheliers dans une génération, tous types de bac confondus. Nous pouvons constater que, jusqu'aux années 1950, la part des bacheliers dans une génération était marginale (5,1 % en 1950). Puis progressivement, ce taux de bacheliers au sein d'une cohorte a augmenté avec notamment la création du baccalauréat technologique (en 1968), puis professionnel (en 1985). En 2014, la proportion de bacheliers dans une génération s'élève à 78,3 %, autrement dit, au sein de cette génération, 4 jeunes sur 5 sont titulaires d'un baccalauréat qu'il soit général (38,0 %), technologique (16,2 %) ou professionnel (24,1 %). Ainsi, la France a connu un processus de massification scolaire depuis les années 1950.

Proportion de bacheliers dans une génération selon la voie en France (en %)

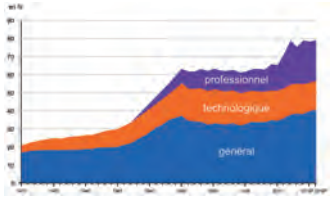

p : données provisoires.
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) à partir de 2001.
Sources : systèmes d'information sur les examens des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'agriculture et estimations démographiques de l'INSEE.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Partie 3 d'épreuve composée

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez qu'il existe de multiples facteurs d'inégalités de réussite scolaire.

Document 1

Répartition des diplômes des enfants selon le niveau de diplôme du père et de la mère (en %)

Niveau de diplôme des enfants		Aucun diplôme	CEP	Brevet, CAP, BEP	Baccalauréat	Supérieur au bac
Diplôme du père	Aucun diplôme	32,7	16,9	30,8	9,1	10,5
	CEP	8,5	11,2	43,5	14,8	22,0
	Brevet, CAP, BEP	7,0	4,9	35,6	20,5	32
	Baccalauréat	5,2	2,8	18,5	22,4	51,1
	Supérieur au bac	3,2	1,2	16,9	13,2	65,5
Diplôme de la mère	Aucun diplôme	31,3	17,1	32,7	9,3	9,6
	CEP	8,8	10,2	41,8	15,5	23,7
	Brevet, CAP, BEP	4,4	3,4	34,2	19,1	38,9
	Baccalauréat	1,9	0,7	16,1	22,9	58,4
	Supérieur au bac	0,9	0,1	11,1	16,2	71,7

Lecture : parmi les personnes dont la mère a obtenu un diplôme supérieur au baccalauréat, 71,7 % ont obtenu eux aussi un diplôme supérieur au baccalauréat.
Champ : personnes âgées de 26 à 65 ans vivant en France métropolitaine.
Source : INSEE, 2004.

Document 2

Les élèves entrent donc en 6e avec un niveau fort inégal : en mathématiques comme en français, les 10 % d'élèves les plus forts réalisent des performances environ trois fois supérieures aux 10 % les plus faibles. […] À ces inégalités de réussite, viennent s'ajouter, à partir du collège, des inégalités tenant spécifiquement aux choix scolaires. […]. Les choix d'orientation concourent à l'accroissement des inégalités sociales au collège. En effet, dans notre pays, l'orientation est conçue comme une réponse aux demandes familiales. Or, celles-ci sont variables selon le niveau économique et culturel : on croit d'autant plus à l'utilité des diplômes et on en désire d'autant plus pour son enfant qu'on est soi-même instruit et/ou de milieu social élevé. De plus, les demandes sont marquées par une autosélection inégale selon les milieux sociaux […]. Une étude récente du ministère de l'Éducation nationale montre qu'avec moins de neuf de moyenne au contrôle continu du brevet, 66 % des familles de cadres, contre 18 % des familles ouvrières, demandent une orientation en second cycle long. […]

Projets et stratégies deviennent encore plus importants dans l'enseignement supérieur, où en particulier l'autosélection est omniprésente, notamment pour l'accès aux filières sélectives. Ainsi, les classes préparatoires aux grandes écoles, à valeur scolaire identique, sont nettement plus souvent choisies par les jeunes de milieu favorisé. Au total, le « paysage » des études supérieures est donc socialement très contrasté.

Source : Marie DURU-BELLAT, « Les causes sociales des inégalités à l'école », *Comprendre*, n° 4, octobre 2003.
Cognitives : relatives aux connaissances.

LA BONNE MÉTHODE

- Reprendre les termes exacts du sujet dans la problématisation et la première phrase de la conclusion.
- Faire la distinction entre massification scolaire et démocratisation scolaire.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Limiter le capital culturel à la culture générale.
- Analyser un document sans veiller à faire le lien avec le sujet.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

L'introduction

Depuis les années 1950, la France a connu un processus de massification scolaire : une part de plus en plus grande de jeunes d'une génération a accédé à un niveau de diplôme de plus en plus élevé. En dépit de ce phénomène, il existe des inégalités dans la réussite scolaire. En effet, certains enfants ont davantage de chances de s'orienter et de réussir dans des filières prestigieuses tandis que d'autres ont plus de risques de connaître une scolarité difficile (redoublement, arrêt prématuré des études, orientation par défaut, etc.). Nous nous demanderons donc quels sont les multiples facteurs qui expliquent l'inégalité de réussite scolaire aujourd'hui en France.

Dans un premier temps, nous verrons comment l'institution scolaire contribue aux inégalités. Puis nous nous intéresserons au rôle central joué par la famille.

Le plan détaillé du développement

I. Les inégalités de réussite scolaire s'expliquent par des facteurs liés à l'institution scolaire

1. La mixité sociale insuffisante dans certains établissements ou certaines filières. Les professionnels de l'éducation n'agissent pas suffisamment sur les inégalités d'ambition. Choix d'orientation à la fin de la troisième et choix d'orientation postbac, décisions de « répondre aux demandes familiales ». (*document 2*)

2. Les professionnels de l'éducation participent à la reproduction des stéréotypes de genre et favorisent, par exemple, involontairement la réussite des garçons au détriment de celle des filles. Lien avec la socialisation différenciée selon le genre.

II. Les inégalités de réussite scolaire s'expliquent par des facteurs liés à la famille

1. Le capital culturel (ou plus généralement la socialisation ou l'habitus) transmis par la famille explique l'inégalité des chances à l'école (thèse de Pierre Bourdieu). En 2004, en France, si les parents (père ou mère) n'ont aucun diplôme (et donc, par approximation, un capital culturel faible), l'enfant a une chance sur trois de ne pas avoir de diplôme lui non plus. À l'inverse, parmi les individus dont le père est diplômé du supérieur, les deux tiers (65,5 %) ont eux aussi obtenu un diplôme du supérieur. (*document 2*)

2. Le degré d'investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants peut expliquer l'inégalité de réussite scolaire. Ici, la notion d'investissement doit être envisagée en temps et en argent. Croyance à l'utilité des diplômes de la part des parents cadres. (*document 2*)

3. Idée de Raymond Boudon selon laquelle les inégalités de réussite scolaire s'expliquent par des différences de stratégies des ménages : raisonnements rationnels différents quant à la poursuite d'études entre les familles favorisées et les familles populaires.

La conclusion

Pour conclure, les inégalités de réussite scolaire peuvent s'expliquer par de multiples facteurs. Tout d'abord, l'école elle-même joue un rôle important en reproduisant les inégalités sociales et en participant à la reproduction des stéréotypes de genre. Ensuite, les inégalités de réussite scolaire peuvent être le résultat de la transmission d'un capital culturel inégal entre les familles qui ont des degrés d'investissement et des stratégies différentes. Ainsi, aujourd'hui en France, la démocratisation scolaire est encore loin d'être aboutie.

Environ 110 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme. Les récentes réformes scolaires vont-elles permettre de réduire le nombre de jeunes en situation d'échec scolaire ?

NE PAS CONFONDRE…

ÉGALITÉ DES DROITS

C'est l'idée que tous les individus sont égaux devant la loi, celle-ci étant la même pour tous. L'égalité des droits est une réalité en France depuis 1789 et l'abolition des privilèges.

ÉGALITÉ DE SITUATIONS

Elle désigne la situation selon laquelle les ressources (revenus, patrimoine, mais aussi prestige, pouvoir, etc.) sont également réparties entre les individus au sein d'une population. L'existence d'inégalités économiques, sociales et culturelles en France montre que l'égalité de situations n'est pas une réalité.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Elle signifie que tous les individus doivent avoir les mêmes probabilités de réussir dans la vie, quel que soit leur groupe social de naissance. Il y a donc égalité des chances lorsque la position sociale acquise par un individu ne dépend pas de son groupe social d'origine. L'égalité des chances n'est pas une réalité en France. Par exemple, il persiste bien des inégalités scolaires : les enfants de cadres ont davantage de chances de réussir à l'école que les enfants d'ouvriers.

ZOOM SUR…

LES POLITIQUES DE DISCRIMINATION POSITIVE À L'ÉCOLE

Les notions d'égalité et d'équité, souvent considérées comme proches, sont, en réalité, très différentes et renvoient à deux logiques distinctes. Le principe d'égalité présuppose un traitement identique pour tous les individus, quels que soient leur sexe, leur âge, leur milieu social, etc. La logique d'équité implique, au contraire, une différence de traitement entre des individus de manière à « donner plus à ceux qui ont moins ». L'idée est donc de créer une « inégalité juste » en faveur des individus qui pour différentes raisons subissent des inégalités et/ou des discriminations. Dans un souci d'égalité des chances, la logique d'équité peut impliquer la mise en place de politiques de discrimination positive (ou *affirmative action*) afin d'avantager des groupes ou des individus jusqu'alors défavorisés au sein de la société.

Les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) mis en place au sein de l'Éducation nationale en France entrent dans une logique de discrimination positive puisqu'elles visent à donner davantage de moyens économiques et humains à des écoles situées dans des zones géographiques rencontrant des difficultés sociales. Par ailleurs, l'institut d'études politiques (IEP) de Paris a également mis en place une politique de discrimination positive en permettant à des jeunes issus de zones d'éducation prioritaire d'intégrer Sciences Po via un recrutement spécifique.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

« En France, l'école laisse s'accroître les inégalités »

Selon la sociologue Marie Duru-Bellat, les élèves les plus faibles, repérables dès le CP, sont aussi les plus désavantagés socialement. Agir dès le primaire est donc une question de bon sens

Marie Duru-Bellat est sociologue, professeure émérite à Sciences Po Paris et chercheuse à l'Observatoire sociologique du changement. Spécialiste des inégalités dans le système scolaire, son ouvrage *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie* (Seuil) avait fait grand bruit en 2006. Avec le sociologue François Dubet, elle a signé en cette rentrée 2015 *10 propositions pour changer d'école* (Seuil). L'une de ces propositions vise à « bâtir une école plus juste ».

En 2015, l'égalité des chances dans les écoles de la République est-elle enfin un horizon atteignable ?

On en est loin. On observe même un accroissement des inégalités sociales en matière de performance entre les élèves : les plus faibles scolairement, qui sont aussi les plus désavantagés socialement, ont des résultats en baisse. En France, la position sociale des parents joue plus fortement qu'ailleurs sur l'avenir scolaire des enfants. Ce n'est pas juste, car les élèves ne choisissent ni la famille dans laquelle ils naissent, ni leur école. Dès l'entrée en CP, ces inégalités sont visibles, quand on mesure le vocabulaire ou la latéralisation – « gauche/droite » – par exemple. Les résultats dépendent de l'environnement dans lequel le jeune a grandi.

L'école peut-elle vraiment contrecarrer ces inégalités sociales déjà existantes ?

Dans le cadre d'une méritocratie affichée, où tout un chacun est censé pouvoir prétendre à la réussite scolaire, l'école pourrait remettre les compteurs à zéro, en tuant ces inégalités à la racine. Il n'en est rien : elle n'arrive pas à les corriger. Pire, elle les laisse s'accroître petit à petit, et en « rajoute » même : les comparaisons internationales montrent qu'en France l'ampleur des inégalités scolaires vient inexorablement amplifier celle des inégalités sociales. Pourquoi ? Parce qu'apprendre est cumulatif, c'est un processus de boule de neige. Quand les inégalités et les manques s'accumulent au primaire, ils s'accentuent au collège. À ce moment de leur parcours, les élèves sont dirigés vers des établissements qui leur offrent des chances d'apprendre très inégales, alors que, parallèlement, les exigences scolaires sont plus fortes.

Agir d'abord sur le primaire est donc une question de bon sens. Dès qu'on mesure des inégalités, dès qu'il y a une difficulté, il faut s'y attaquer. Car il sera plus compliqué d'apprendre à lire à un élève de 15 ans !

Est-ce l'organisation générale de l'école, ses enseignants ou ses enseignements qui sont en cause ?

La grande diversité des établissements, surtout à partir du collège, est en partie responsable. Des analyses de la Cour des comptes montrent que les établissements populaires sont défavorisés en termes de ressources publiques. Les professeurs y sont plus jeunes et coûtent donc moins cher au pays. Ils sont nommés dans ces établissements, alors qu'ils sont en moyenne, et c'est normal en début de carrière, moins performants, et parfois plus souvent absents vu leurs conditions de travail difficiles ! Dans ces collèges, les enseignants peinent souvent à « couvrir » les programmes. En fin de compte, le service proposé aux élèves est de moins bonne qualité qu'ailleurs.

Il faut aussi regarder du côté de la formation des enseignants, qui sont peu préparés à la pédagogie et à l'hétérogénéité de leurs élèves, ce qui pénalise avant tout les enfants les plus faibles. Mais cette question est très polémique en France, pays où domine un certain mépris pour la pédagogie et où l'on estime souvent que la maîtrise d'une discipline suffit à bien enseigner.

La gauche au pouvoir a justement rétabli, depuis 2012, la formation initiale des enseignants, supprimée par la majorité précédente. Quel est le bilan de cette décision ?

Il est encore un peu tôt pour le dire. Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) – ex-IUFM – se mettent progressivement en place. Cela va aboutir à un renforcement bienvenu de la formation professionnelle des enseignants. Mais durant la deuxième année de master seulement. Or, dans beaucoup d'autres pays, la formation pédagogique des professeurs s'étale sur plusieurs années. Il faut se demander s'il ne serait pas pertinent d'avancer le concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) pour allonger la formation des enseignants français. Un recrutement plus précoce aurait un second avantage non négligeable : plus on avance un concours dans la scolarité universitaire, plus il est ouvert à des profils d'origines diversifiées.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Par leur choix d'établissement ou de classe, les familles ne sont-elles pas aussi responsables de ces inégalités, en allant à l'encontre de la mixité scolaire ?

L'intérêt de la mixité dans les classes n'est plus à démontrer. Lorsqu'on mélange les élèves de niveaux différents et que les plus forts interagissent avec des plus faibles, ils deviennent encore plus forts. L'hétérogénéité, si elle est bien maîtrisée par les enseignants, est un facteur de progression pour les plus faibles, mais aussi pour les plus forts.

On ne peut pas jeter la pierre aux familles qui, par leurs stratégies scolaires, font preuve de ce que j'appelle une « partialité légitime » visant à assurer l'avenir de leur enfant. Les parents sont eux-mêmes dotés de ressources inégales, et ils réagissent comme des acteurs rationnels dont les choix visent à favoriser leur enfant par tous les moyens. Quand ils demandent, par exemple, que celui-ci intègre une section bilangue, c'est une façon de s'assurer qu'il sera dans une classe de bon niveau académique, qui progressera plus ou plus vite qu'une autre. Sauf qu'en mettant plus de moyens dans certaines classes – comme les bilangues –, l'Éducation nationale en met moins dans d'autres.

La récente réforme du collège acte la suppression des classes bilangues. C'est donc une bonne chose, selon vous ?

La question de savoir s'il est légitime de mettre plus de ressources dans certains dispositifs doit être posée. Si ceux-là sont efficaces, qu'on les généralise ! Si on pense que c'est bon pour les élèves, il faut le faire pour tout le monde ! Si cela n'est pas possible… alors il faut retenir une position médiane – deux langues pour tous, mais à partir de la 5e –, ce qui ne paraît pas scandaleux.

Je rappelle que la logique du collège unique était de construire des classes hétérogènes, afin que tout le monde atteigne des objectifs identiques. Mais, depuis, tout a été fait pour reconstituer des classes homogènes et des quasi-filières. L'exemple récent de la Pologne est révélateur : en supprimant le système de filières qui existait depuis des décennies, ce pays a vu s'égaliser, en quelques années, le niveau de ses élèves. Les filières entretiennent les inégalités scolaires.

Le rôle de l'école n'est-il pas aussi de former une élite ?

L'institution scolaire a en effet une double fonction. D'abord, elle doit former une classe d'âge de manière homogène, dans le cadre d'une scolarité obligatoire financée par l'argent public. Mais cette école obligatoire doit aussi préparer à des emplois inégaux !

Tous les pays riches qui ont un système scolaire assez long sont confrontés à cette difficulté. Le fait de déterminer à quel niveau la « sélection » doit commencer est un choix politique crucial. Le problème est qu'en France cette sélection se profile de plus en plus tôt, par une séparation précoce des bons et des moins bons. Ce tri détermine en partie l'organisation du système (le supérieur détermine le lycée, le lycée détermine le collège, et ainsi de suite). Tout se passe comme si l'école était avant tout destinée à « produire » des élites.

Plutôt que d'« égalité des chances », vous invitez à viser l'« égalité des résultats ». C'est-à-dire ?

L'égalité des chances consiste à dire : « On met sur la même ligne de départ tous les élèves, et que le meilleur gagne ! » Comme ils sont inégaux au départ, ça ne peut pas fonctionner. C'est ainsi que l'école devient une machine à trier les élèves, certes de manière formellement équitable, formellement méritocratique, mais en s'intéressant finalement plus au classement qu'aux résultats.

Regardons plutôt s'ils ont appris les mêmes choses au sortir du collège : là sera la véritable égalité. Au lieu de focaliser notre attention sur le niveau des programmes scolaires, centrons-nous sur celui des élèves, et sur ce que tous doivent savoir. L'école a parfois des ambitions démesurées, tout en se désintéressant de ce que savent les élèves. Nous sommes fiers de nos programmes, mais ce que savent les plus faibles intéresse peu. L'école républicaine pourrait être moins ambitieuse sur le papier, dans les textes, et plus exigeante quant à la seule réalité qui vaille, ce qu'y apprennent les élèves ! ●

Propos recueillis par Séverin Graveleau,
Le Monde daté du 03.10.2015

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Pierre Bourdieu
Un analyste rigoureux des formes de domination à l'œuvre dans les sociétés contemporaines

Mort d'un cancer, le 23 janvier 2002 à Paris, à l'âge de 71 ans, Pierre Bourdieu laissera, sans doute, dans la vie intellectuelle française une marque aussi forte que celle laissée par Jean-Paul Sartre.

Dans un style et par des moyens différents, Bourdieu a exercé, sur une partie de l'opinion, une influence comparable, par son ampleur et sa durée, à celle dont fut porteur, dans la génération précédente, le « père » de l'existentialisme.

Sartre aura construit sa notoriété sur le roman, le théâtre, le journalisme. Bourdieu a bâti la sienne sur d'austères travaux universitaires, mais l'un et l'autre – des années 1940 aux années 1960 pour le premier ; des années 1970 aux années 1990 pour le second – ont incarné, par la puissance de leur œuvre autant que la ferveur de leur engagement, la figure du grand intellectuel français.

Sartre a été à la fois, au lendemain de la guerre, l'un des penseurs d'une révolution philosophique et l'acteur d'importants combats politiques qui ont fait de lui l'un des maîtres à penser de la gauche. Bourdieu, après lui, et parfois contre lui, aura recueilli et dépassé ce double héritage : il a renouvelé profondément la vision du monde social, en forgeant des outils d'analyse d'une grande fécondité ; il aura pris une part active, dans la dernière partie de sa vie, aux luttes politiques, devenant l'une des références de la « gauche de gauche » mobilisée contre le néolibéralisme et la mondialisation économique.

Au centre de la réflexion théorique comme au centre de l'action politique de Bourdieu se situe une analyse rigoureuse des formes de domination à l'œuvre dans les sociétés contemporaines. Selon lui, la domination qu'exercent les « dominants » sur les « dominés » n'est pas seulement économique, elle ne se traduit pas seulement, dans l'organisation sociale, par la mainmise des « capitalistes » sur le pouvoir de l'État aux dépens des « prolétaires » et par la tutelle des « riches » sur les « pauvres », comme l'avait établi la tradition marxiste, elle passe aussi parce que Bourdieu a appelé « violence symbolique », c'est-à-dire la toute-puissance d'une hégémonie culturelle qui, de diverses manières, renforce et légitime les inégalités sociales.

Toutes les enquêtes conduites par Pierre Bourdieu ont visé à définir les mécanismes complexes par lesquels les diverses institutions qui devraient concourir à l'émancipation des individus ont pour effet de consolider l'ordre établi et d'assurer le pouvoir des puissants sur les plus faibles, sur tous ceux que le hasard a placés du mauvais côté de la barrière sociale.

Au premier rang des instruments d'émancipation transformés trop souvent en outils de domination figure l'appareil éducatif, auquel Pierre Bourdieu a consacré une grande partie de ses travaux. L'un de ses premiers livres, *Les Héritiers* (1964), écrit en collaboration avec Jean-Claude Passeron, montrait ainsi comment la « lutte des classes » passait à l'intérieur même de l'université en opposant les étudiants favorisés par leur origine sociale, auxquels avaient été inculquées dès l'enfance nombre des techniques intellectuelles requises par l'enseignement supérieur, aux étudiants issus de milieux modestes, mal préparés aux exigences de l'enseignement supérieur.

Quelques années plus tard, *La Reproduction* (1970), des mêmes auteurs, devait systématiser cette vision d'une école vouée à la répétition des inégalités, contrairement aux espérances placées par la tradition républicaine dans son pouvoir libérateur. Tempérant le pessimisme d'une telle perception, Pierre Bourdieu jugeait que le dévoilement de ces mécanismes, par la prise de conscience qu'il rendait possible, donnait à leurs victimes une meilleure chance de les combattre.

Une approche militante

L'itinéraire personnel du sociologue a sans aucun doute contribué à cette perception de la réalité sociale. Né le 1er août 1930 à Denguin (Pyrénées-Atlantiques), fils d'un petit fonctionnaire, Pierre Bourdieu, dont les chances objectives étaient faibles d'accéder au magistère intellectuel, est de ceux qui ont échappé à la « malédiction » de leurs origines. Il a parcouru avec succès toutes les étapes de la consécration, de l'École normale supérieure au Collège de France, en passant par l'agrégation de philosophie, l'université, l'École des hautes études en science sociales.

Ce parcours hors pair l'a rendu d'autant plus sensible aux effets pervers du système. Bourdieu s'est toujours défendu d'adhérer à l'idée d'une fatalité des déterminismes sociaux. Ceux-ci pèsent lourdement sur le destin des individus et hypothèquent l'avenir de ceux qui sont nés dans le camp des défavorisés. Il est cependant toujours possible de retourner contre « l'adversaire de classe » les armes forgées par celui-ci pour établir son autorité.

C'est cette conviction, appliquée à toutes les formes de domination, qui a conduit Pierre Bourdieu, en particulier dans les années 1990, à compléter son approche « scientifique » des questions sociales par une approche militante. Si l'école est restée la matrice de sa vision du monde social, comme le confirment ses nombreuses contributions à la revue *Actes de la recherche en sciences*

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

sociales, qu'il a fondée, son observation s'est étendue à l'ensemble des systèmes symboliques qui quadrillent la société de l'art aux médias, en passant par le droit et la politique.

Dans chacun de ces domaines, ou plutôt de ces « champs », selon la terminologie choisie par Pierre Bourdieu pour souligner les rapports conflictuels qui s'y nouent comme dans des champs magnétiques, les antagonismes sociaux se trouvent en quelque sorte réfractés et redoublés par les relations d'inégalité qui s'y développent.

Des processus de « distinction », pour reprendre le titre d'un des livres-clés du sociologue (*La Distinction*, 1979), y sont à l'œuvre, qui génèrent ségrégations et discriminations. Pour combattre les injustices de la société globale, il faut donc en priorité s'attaquer – c'est le versant positif de la pensée de Pierre Bourdieu – à celles qui affectent ses différents champs.

La vaste enquête sur *La Misère du monde*, publiée en 1993 sous sa direction, apparaît comme l'un des aboutissements de ses recherches. Il ne s'agit pas de décrire la « grande misère », celle des chômeurs, des SDF, des exclus, mais plutôt ce qu'il appelle la « misère de position », c'est-à-dire la souffrance que vivent ceux qui se sentent déclassés, méprisés, oubliés, dévalorisés, ceux-là mêmes qui constituent « la France d'en-bas » – une expression que Pierre Bourdieu n'aurait certainement pas acceptée, mais une réalité que ses travaux avaient largement anticipée.

Thomas Ferenczi, *Le Monde* daté du 01.01.2003

POURQUOI CES ARTICLES ?

Dans cet entretien, la sociologue de l'éducation Marie Duru-Bellat évoque la persistance des inégalités scolaires en France. Elle revient notamment sur l'exigence d'égalité des chances, la reproduction des inégalités sociales en inégalités scolaires, sur le rôle des acteurs de l'éducation et de l'école elle-même et sur les stratégies rationnelles des familles souhaitant le meilleur parcours scolaire pour leurs enfants. Cet entretien passe donc en revue toutes les grandes questions auxquelles est confrontée l'institution scolaire aujourd'hui. L'article de Thomas Ferenczi est un hommage au sociologue français Pierre Bourdieu, disparu en 2003. Il revient sur les travaux (aux premiers rangs desquels sa sociologie de l'école qui fait encore aujourd'hui figure de référence), la pensée et l'engagement politique de ce sociologue dont la postérité est, aujourd'hui, incontestable.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?

Un individu peut changer de profession (mobilité professionnelle) ou de lieu de résidence (mobilité géographique), mais c'est surtout la mobilité sociale intergénérationnelle qui intéresse les sociologues. Il s'agit du changement de position sociale d'un individu par rapport à sa position sociale de naissance. Par exemple, un fils d'ouvrier devenant cadre connaît une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante. À l'inverse, un enfant issu des professions intermédiaires qui devient ouvrier connaît une mobilité intergénérationnelle descendante (ou un déclassement). Les sociologues utilisent des tables de mobilité pour étudier la mobilité sociale intergénérationnelle.

Mobilité observée, taux de mobilité et mobilité structurelle

L'enquête FQP (Formation, qualification professionnelle) 2014-2015 indique que, sur les 10 920 000 actifs âgés de 30 à 59 ans ayant un emploi ou anciens actifs ayant eu un emploi, 6 920 000 occupent un groupe socioprofessionnel différent de leur père. Ce chiffre correspond à **la mobilité observée**. Nous pouvons en déduire que 4 000 000 d'individus occupent le même groupe socioprofessionnel que leur père : ils sont dits **« immobiles »** et incarnent la **reproduction sociale**. On peut dès lors calculer le taux de mobilité, c'est-à-dire la part des actifs mobiles dans le total des actifs âgés de 30 à 59 ans : (6 920 000/ 10 920 000) × 100 = 63 %. Ainsi, nous pouvons constater que la mobilité sociale intergénérationnelle est le cas le plus courant.

La mobilité observée peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, une partie des individus change de groupe socioprofessionnel car ils y sont obligés compte tenu de l'évolution de la structure des emplois proposés (par exemple, certains enfants d'agriculteurs ont dû changer de groupe car le nombre d'emplois proposés dans le secteur agricole s'est considérablement réduit). Cette composante de la mobilité sociale s'appelle **la mobilité structurelle**.

Une autre partie des individus connaissent une mobilité sociale pour d'autres raisons que l'évolution de la structure des emplois : réussite scolaire, efforts, etc. Les sociologues appellent cette mobilité **la mobilité nette**.

Agriculteurs de père en fils.

Comment expliquer la mobilité nette ?

La mobilité sociale ascendante passe le plus souvent **par la réussite scolaire et le niveau de formation** : un individu diplômé a davantage de chances d'occuper une position sociale plus élevée que celle de ses parents. La massification scolaire a néanmoins provoqué une « inflation des diplômes », de sorte que tous les diplômés n'occupent pas nécessairement une position supérieure à leurs parents bien qu'ils soient plus diplômés. C'est ce que les sociologues appellent le « paradoxe d'Anderson ». Les sociologues Stéphane Beaud et Marie Duru-Bellat ont montré que le lien étroit entre diplôme et emploi en France provoque une sorte de compétition scolaire « au plus diplômé » pour augmenter les chances de mobilité sociale ascendante.

Amphithéâtre.

La mobilité sociale peut également s'expliquer **par les ressources et les configurations familiales**. Le sociologue français Pierre Bourdieu (1930-2002) a montré l'importance des ressources dont dispose une famille pour expliquer la réussite ou l'échec scolaire et, partant, la mobilité ou la reproduction sociales. Si le capital économique a son importance, Bourdieu insiste notamment sur le capital culturel : naître dans une famille disposant d'un capital culturel important optimise les chances de réussir à l'école et donc de connaître une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante.

La configuration familiale, c'est-à-dire le « type » de famille (composée d'un couple et d'enfants, monoparentale, recomposée, parents divorcés, etc.) a également une influence sur la mobilité sociale dans la mesure où elle a des incidences sur la réussite (ou l'échec) scolaire. Par exemple, avoir des parents divorcés ou peu présents augmente les probabilités d'échec scolaire, même pour les enfants issus de milieux sociaux favorisés. On parle parfois de « méshéritiers »

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

pour désigner ces enfants « bien nés » mais qui sont en situation d'échec scolaire et qui connaissent donc généralement un déclassement.

La notion de fluidité sociale

Les sociologues ont introduit la notion de fluidité sociale pour compléter l'étude de la mobilité sociale. Il s'agit de calculer des **rapports de chances** relatives (ou ***odds ratio***), c'est-à-dire l'inégalité relative des probabilités d'accéder à un groupe entre deux fils de deux groupes socioprofessionnels différents et ce, indépendamment des variations de la taille de ces groupes. La fluidité sociale **mesure ainsi la mobilité de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociale**.

En 1993, les chances d'être « cadre ou professions intellectuelles supérieures » plutôt qu'ouvrier étaient 40,9 fois plus fortes pour un fils de cadre que pour un fils d'ouvrier. En 2003, ce rapport de chances relatives est de 28,8. La société est donc plus fluide.

Ainsi, les études sociologiques montrent que, si la mobilité sociale est désormais le cas majoritaire, la fluidité sociale n'a, elle, que peu progressé. **Une société plus mobile n'est pas nécessairement plus fluide.** Il ne faut donc pas confondre « mobilité sociale » et « fluidité sociale ».

Exemple de calcul d'odds ratio

La table de destinée issue de l'enquête FQP de 2014-2015 montre que sur 100 fils de cadres, 47 sont devenus cadres et dix sont devenus ouvriers. Un fils de cadre a donc 4,7 fois (47/10) plus de chances d'être cadre que d'être ouvrier. La même année, sur 100 fils d'ouvriers, 9,4 sont devenus cadres et 47,6 sont devenus ouvriers, le rapport est donc ici de 0,20 (9,4/47,6), cela signifie qu'un fils d'ouvrier a 0,20 fois plus de chance de devenir cadre plutôt qu'ouvrier (ou si l'on retourne le raisonnement : il a 5 fois plus de chance de devenir ouvrier que de devenir cadre). Une fois ces deux calculs effectués, pour obtenir un odds ratio et mesurer la fluidité sociale, il suffit de diviser le premier résultat par le second : 4,7/0,20 = 23,5.

Selon l'enquête FQP 2014-2015, les chances d'être cadre et professions intellectuelles supérieures plutôt qu'ouvrier sont 23,5 fois plus fortes pour les fils de cadres et professions intellectuelles supérieures que pour les fils d'ouvriers.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- « Hier, les jeunes cadres auraient visé une banlieue chic » ; p. 64
(Propos recueillis par Marine Miller, *Le Monde* daté du 14.03.2020)
- Faciliter la mobilité des travailleurs p. 65
(Gilbert Cette, *Le Monde* daté du 12.01.2019)

ZOOM SUR…

LE LIEN ENTRE LA CONFIGURATION FAMILIALE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE

	Situation familiale			
	Père et mère	Famille monoparentale	Famille recomposée	Ensemble
Scolarité élémentaire				
Ayant redoublé à l'école élémentaire	14,2	24,0	23,1	16,5
Scolarisés en Segpa[1] à la rentrée 2007	2,0	3,9	3,9	2,5
Ayant atteint la médiane en français à l'évaluation nationale de sixième	52,7	41,0	42,7	50,0
Ayant atteint la médiane en mathématiques à l'évaluation nationale de sixième	54,5	39,9	43,5	51,3
Scolarité après 4 ans d'études secondaires				
Ayant redoublé au collège	8,4	15,2	14,4	10,3
Ayant obtenu le brevet 4 ans après leur entrée en sixième	89,2	77,0	83,5	86,8
Ayant atteint la médiane en français aux épreuves terminales du brevet	51,5	40,8	44,5	49,1
Ayant atteint la médiane en mathématiques aux épreuves terminales du brevet	53,3	34,1	41,3	49,0
Ayant atteint la seconde générale et technologique sans redoublement	62,6	42,8	46,6	57,5

Lecture : 14,2 % des élèves vivant avec leurs deux parents sont parvenus en sixième en ayant redoublé au moins une fois à l'école élémentaire ; 24,0 % des élèves vivant en famille monoparentale sont dans ce cas.
Champ : élèves entrés pour la première fois en sixième dans un collège public ou privé de France et n'ayant pas changé de situation familiale au cours des quatre premières années d'études secondaires.
Segpa : une classe Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) accueille les jeunes de la sixième à la troisième ne maîtrisant pas toutes les connaissances et compétences attendues en fin de primaire.
Source : Ministère de l'Éducation nationale, panel d'élèves 2007 du second degré, 2012.

Ce document montre le lien entre la situation familiale et la situation scolaire. Tous les chiffres convergent pour montrer qu'un enfant réussit mieux à l'école lorsque ses parents vivent sous le même toit. À l'inverse, les enfants vivant au sein de familles monoparentales ou de familles recomposées connaissent tendanciellement une scolarité plus difficile. Par exemple, le taux national de redoublement au collège est de 10,3 %, cela signifie qu'en moyenne un enfant sur dix redouble une classe au collège. Ce taux n'est que de 8,4 % pour les enfants vivant avec leur père et leur mère tandis qu'il monte à 15,2 % pour les enfants vivant dans des familles monoparentales, soit presque deux fois plus.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Lire et analyser des tables de mobilité

Comment sont construites les tables de mobilité ?

Pour mesurer la mobilité sociale intergénérationnelle, les sociologues construisent et analysent des **tables de mobilité**. Il s'agit d'un tableau à double entrée comparant les positions sociales des fils (placées généralement en colonnes) et les positions sociales des pères (placées généralement en lignes). Il existe deux types de tables de mobilité :

- les « tables de destinée » qui mesurent ce que deviennent les fils d'ouvriers, de cadres, etc. Les tables de destinée répondent à la question : « que sont devenus les fils de… ? »
- les « tables de recrutement » qui mesurent l'origine sociale des cadres, des ouvriers, etc. Les tables de recrutement répondent à la question « de quel groupe socioprofessionnel viennent les… ? »

Les tables de mobilité sont élaborées à partir de l'enquête « Formation, qualification professionnelle » (FQP) réalisée régulièrement par l'INSEE. Cette enquête porte sur les actifs ayant un emploi ou ayant eu un emploi, âgés de 30 à 59 ans. Elles sont construites à partir d'une table en données brutes, c'est-à-dire « en nombres ». À partir de ces données, des pourcentages sont calculés.

Pour la table de destinée (document 1), le chiffre 25 a été obtenu en calculant la part des fils d'agriculteurs qui le sont devenus. Les tables en données brutes de l'enquête FQP de 2014-2015 nous apprennent que 930 000 actifs âgés de 30 à 59 ans sont fils d'agriculteurs, parmi lesquels 232 000 le sont eux-mêmes. On peut ainsi calculer la part : (232 000/930 000) × 100 = 25 %. Tous les chiffres de la table de destinée sont calculés en suivant ce raisonnement.

Pour la table de recrutement (document 2), le chiffre 81,1 a été obtenu en calculant la part des agriculteurs âgés de 30 à 59 ans qui sont fils d'agriculteurs. Les tables en données brutes de l'enquête FQP de 2014-2015 nous apprennent en effet qu'il y avait 287 000 agriculteurs âgés de 30 à 59 ans, parmi lesquels 232 000 sont fils d'agriculteurs.

Comment lire une table de mobilité ?

Lire et interpréter une table de destinée

La table de destinée issue de l'enquête FQP 2014-2015 : que sont devenus les fils de… ?

Destinée (fils) — en %

Origine (père)	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs exploitants	25,0	8,0	8,8	18,6	7,1	32,5	100,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,8	20,3	22,2	22,9	9,5	24,3	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,2	8,0	47,0	25,7	9,1	10,0	100,0
Professions intermédiaires	0,7	7,9	25,5	31,5	11,3	23,1	100,0
Employés	0,5	6,8	16,3	26,1	16,6	33,6	100,0
Ouvriers	0,5	7,4	9,4	22,9	12,3	47,6	100,0
Ensemble	2,6	9,2	19,3	24,5	11,3	33,0	100,0

Champ : France métropolitaine, hommes âgés de 30 à 59 ans ayant un emploi ou ayant déjà eu un emploi à la date de l'enquête.
Source : INSEE, enquête FQP 2014-2015.

ZOOM SUR…

LES SPÉCIFICITÉS DE LA MOBILITÉ SOCIALE DES HOMMES ET DE CELLE DES FEMMES

La mobilité sociale des femmes fait désormais l'objet d'une attention particulière de la part de l'INSEE et des sociologues. Des données récentes permettent de constater que la mobilité sociale des femmes présente certaines spécificités par rapport à celle des hommes.

Tout d'abord, elles sont plus mobiles que ceux-ci. En 2015, 65 % des hommes âgés de 35 à 59 ans ont changé de groupe socioprofessionnel par rapport à leur père tandis que 77 % des femmes âgées de 35 à 59 ans ont changé de groupe socioprofessionnel par rapport à leur mère.

Ensuite, les femmes sont en proportion plus nombreuses que les hommes à connaître une mobilité sociale ascendante. En effet, en 2015, 40 % d'entre elles occupent une position sociale plus élevée que leur mère tandis que ce n'est le cas que de 28 % des hommes. Si l'on compare les trajectoires des filles par rapport à leur père, on constate que 25 % des femmes ont connu une trajectoire descendante par rapport à leur père et 22 % une mobilité sociale ascendante. Ce double constat s'explique surtout par le fait que la position sociale des mères est tendanciellement moins élevée que celle des pères.

Pour les filles de cadres, le déclassement social est plus probable que pour les fils de cadres : les filles d'une mère cadre deviennent « professions intermédiaires » dans 32 % des cas (contre 25 % pour les fils d'un père cadre) et « employées » dans 10 % des cas (contre 4 % pour les fils d'un père cadre).

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Pour lire une table de destinée, il faut partir de la position sociale du père (en lignes) pour ensuite identifier celle du fils. Pour écrire une phrase montrant clairement que l'on sait lire une table de destinée, il est conseillé d'utiliser l'expression « sont devenus ». Par exemple, selon l'enquête FQP de 2014-2015, sur 100 fils d'ouvriers, 22,9 sont devenus professions intermédiaires.

Pour mesurer la fréquence de la mobilité sociale, il faut se pencher d'abord sur l'ampleur de la reproduction sociale. Par exemple, selon l'enquête FQP de 2014-2015, sur 100 fils d'ouvriers, 47,6 le sont devenus également. Pour la mesurer, il faut se pencher sur la diagonale de la table (chiffres en gras), tous les autres chiffres de la table montrant, au contraire, une mobilité sociale. Si la majorité des enquêtés changent de position par rapport à leur père, la reproduction sociale est néanmoins importante.

On constate également que les trajectoires sont assez courtes : selon l'enquête FQP de 2014-2015, sur 100 fils d'ouvriers, 22,9 % deviennent professions intermédiaires (**mobilité sociale ascendante courte**), 9,4 % deviennent cadres (**mobilité sociale ascendante longue**), 12,3 % deviennent employés (**mobilité sociale horizontale**). Les cas de mobilité sociale descendante ou de **déclassement** sont rares : les fils de « cadres et professions intellectuelles supérieures » ne deviennent employés que dans 9,1 % des cas.

Les tables de recrutement se lisent en partant de la position des fils (en colonnes) pour ensuite se porter sur la position sociale du père (en lignes). Pour montrer que l'on sait lire une table de recrutement, il est conseillé d'utiliser l'expression « avaient un père… ». Exemple : selon l'enquête FQP de 2014-2015, sur 100 personnes exerçant une profession intermédiaire, 37,2 avaient un père ouvrier.

La lecture des tables de recrutement permet de mettre en évidence l'origine sociale des personnes de chaque groupe socioprofessionnel. Par exemple, il est intéressant de constater que plus de 80 % des agriculteurs exploitants avaient en 2014-2015 un père qui l'était lui-même (comme pour les tables de destinée, la diagonale des tables de recrutement permet de mesurer la reproduction sociale).

On peut mettre en évidence des cas de mobilité sociale ascendante, comme celle des cadres qui avaient un père ouvrier (19,3 %). À l'inverse, les cas de mobilité sociale descendante (ou déclassement) sont relativement rares : par exemple, seuls 4,2 % des ouvriers avaient un père cadre.

Lire et interpréter une table de recrutement

La table de recrutement issue de l'enquête FQP 2014-2015 : d'où viennent les… ?

Destinée (fils) — en %

Origine (père)	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs exploitants	**81,1**	7,4	3,9	6,5	5,3	8,4	8,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,0	**28,8**	15,1	12,2	11,1	9,7	13,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,9	12,1	**33,8**	14,6	11,3	4,2	13,9
Professions intermédiaires	4,3	13,0	20,0	**19,5**	15,2	10,7	15,2
Employés	1,9	7,0	8,0	10,0	**13,9**	9,6	9,4
Ouvriers	7,8	31,7	19,3	37,2	43,3	**57,5**	39,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, hommes âgés de 30 à 59 ans ayant un emploi ou ayant déjà eu un emploi à la date de l'enquête.
Source : INSEE, enquête FQP 2014-2015.

ZOOM SUR…

LES LIMITES DES TABLES DE MOBILITÉ

Comme tout instrument statistique, les tables de mobilité présentent des limites. La première est simple : les tables de mobilité utilisent la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)… qui elle-même comporte des limites dans sa construction. Par exemple, un fils de professeur qui deviendrait avocat sera comptabilisé dans les immobiles à l'intérieur de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » alors que l'on peut estimer qu'il s'agit d'une mobilité sociale ascendante. De plus, l'hétérogénéité de certains groupes socioprofessionnels (comme celui des « employés », par exemple) nuit à la mesure de la mobilité sociale.

Par ailleurs, les tables de mobilité comparent généralement la position sociale des pères avec la position sociale des fils, évacuant notamment la place des mères. Par exemple, si un enfant est né dans un ménage composé d'un père ouvrier et d'une mère cadre, cet enfant sera considéré comme « fils d'ouvrier », ce qui est évidemment réducteur lorsque l'on connaît la place des mères dans la socialisation des enfants.

L'enquête FQP interroge des actifs âgés de 30 à 59 ans. Il leur est demandé quel est leur groupe socioprofessionnel au moment de l'enquête et quelle était celle de leur père au moment où ils ont arrêté leurs études… Or, si la personne interrogée a 30 ans, sa position sociale peut encore changer et le groupe socioprofessionnel du père peut également se modifier après l'arrêt des études du fils.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Dissertation : Quels facteurs contribuent à expliquer la mobilité sociale ?

Document 1 — Table de destinée : catégorie socioprofessionnelle du fils en fonction de celle du père en 2003 (données en gras) et en 1977 (données en italique)

	Catégorie socioprofessionnelle du père						
CSP du fils	**Agriculteur**	**Artisan, commerçant, chef d'entreprise**	**Cadre et profession intellectuelle supérieure**	**Profession intermédiaire**	**Employé**	**Ouvrier**	**Ensemble**
Agriculteur	**22** *36*	**1** *2*	**0** *2*	**0** *1*	**0** *1*	**1** *2*	**4** *11*
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	**6** *8*	**21** *29*	**6** *11*	**8** *9*	**7** *8*	**8** *8*	**9** *11*
Cadre et profession intellectuelle supérieure	**9** *3*	**22** *14*	**52** *48*	**33** *23*	**22** *15*	**10** *4*	**19** *9*
Profession intermédiaire	**17** *8*	**24** *19*	**26** *25*	**33** *36*	**28** *29*	**23** *17*	**24** *18*
Employé	**9** *6*	**9** *8*	**6** *6*	**9** *11*	**17** *15*	**12** *9*	**11** *9*
Ouvrier	**37** *39*	**24** *28*	**9** *8*	**17** *19*	**26** *31*	**46** *60*	**34** *42*
Ensemble	**100** *100*	**100** *100*	**100** *100*	**100** *100*	**100** *100*	**100** *100*	**100** *100*

Champ : Hommes actifs ayant un emploi ou ancien actifs ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans, en 1977 et en 2003.
Source : Données sociales, INSEE, 2006.

Document 3 — Part des diplômés et part des cadres selon l'origine sociale en %

	Part des diplômé(e)s	Part des cadres trois ans après l'obtention du diplôme
Enfants dont le père est cadre		
Bac + 5 et plus	37	73
Bac + 3 et + 4	18	29
Bac + 2	18	8
Enfants dont le père n'est pas cadre		
Bac + 5 et plus	11	62
Bac + 3 et + 4	12	25
Bac + 2	19	7

Champ : Diplômés du supérieur en emploi à la date de l'enquête dont la profession du père est connue.
Source : « Quand l'école est finie… », CEREQ, Enquête 2010.
Lecture : 37 % des jeunes dont le père est cadre achèvent leurs études avec un diplôme de niveau bac + 5, parmi eux 73 % sont eux-mêmes cadres trois ans plus tard.

Document 2 — Répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en %

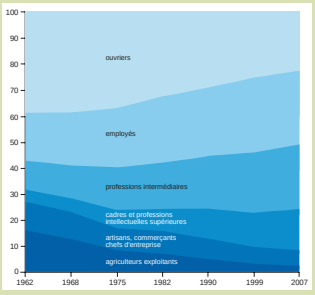

Source : Olivier MARCHAND, « 50 ans de mutations de l'emploi », *INSEE Première*, n° 1312, septembre 2010.

Document 4 — Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social en %

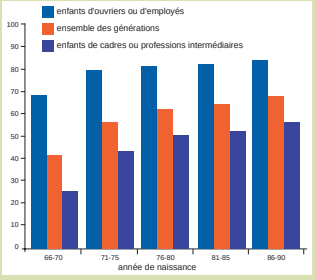

Lecture : Parmi les jeunes nés de 1986 à 1990, 85 % de ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire sont bacheliers, contre 57 % des jeunes de père ouvrier ou employé.
Source : État de l'école, ministère de l'Éducation nationale, 2013.

MOTS CLÉS

MOBILITÉ SOCIALE INTERGÉNÉRATIONNELLE
Changement de groupe socioprofessionnel entre un fils et son père. C'est la mobilité qui est mesurée par les tables de mobilité.

MOBILITÉ SOCIALE INTRAGÉNÉRATIONNELLE (OU MOBILITÉ PROFESSIONNELLE)
Changement de groupe socioprofessionnel au cours de la vie active d'un individu (un employé qui devient cadre par exemple).

MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE
Changement de lieu de résidence d'un individu.

MOBILITÉ OBSERVÉE
Mobilité mise en évidence par les tables de mobilité, elle représente le nombre ou la part des individus qui n'occupe pas le même groupe socioprofessionnel que leur père.

MOBILITÉ STRUCTURELLE
Partie de la mobilité sociale qui s'explique par l'évolution de la structure socioprofessionnelle entre deux générations.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

LA BONNE MÉTHODE

- Mobiliser des connaissances issues du chapitre sur la mobilité sociale et du chapitre sur l'école.
- Montrer au correcteur que l'on sait lire une table de mobilité.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Oublier d'évoquer la mobilité structurelle.
- Ne raisonner qu'en termes de mobilité sociale ascendante.

L'introduction

Henri Mendras a montré que, durant la période 1954-1985, les classes populaires ont connu un mouvement d'***up-grading***, c'est-à-dire une mobilité sociale collective ascendante, compressant ainsi la structure sociale « par le bas ».

La mobilité sociale désigne le changement de position sociale d'un individu ou d'un groupe social. La mobilité sociale peut être horizontale ou verticale, intragénérationnelle ou intergénérationnelle, etc. Pour étudier la mobilité sociale entre générations, les sociologues utilisent des tables de mobilité.

Aujourd'hui en France, quels sont les facteurs qui contribuent à expliquer la mobilité sociale ? Dans un premier temps, nous montrerons que l'évolution de la structure socioprofessionnelle contribue à la mobilité sociale. Dans un second temps, nous verrons que la mobilité sociale s'explique par les niveaux de formation. Enfin, nous étudierons le rôle de la famille dans la mobilité sociale.

Le plan détaillé du développement

I. La mobilité sociale s'explique par les évolutions de la structure socioprofessionnelle

1. La structure des emplois s'est transformée en France depuis les années 1960…

- Baisse des indépendants, salarisation (*document 2*).
- Tertiarisation (*document 2*).
- Augmentation de la qualification des emplois (*document 2*).

2. … ce qui a provoqué une mobilité sociale structurelle.

- Il existe une mobilité « obligatoire » des fils d'agriculteurs vers d'autres groupes en raison de la baisse du travail dans le secteur agricole (*document 1* : en 2003, seuls 22 % des fils d'agriculteurs sont eux-mêmes devenus agriculteurs).
- La reproduction sociale (lecture des chiffres de la diagonale de la table de destinées, *document 1*) se réduit pour les ouvriers (baisse de 14 points entre 1977 et 2003) en raison notamment de la baisse du nombre d'emplois ouvriers.
- L'augmentation des emplois qualifiés a provoqué une mobilité sociale ascendante vers le groupe des cadres et des professions intermédiaires (*document 1*, en 2003, 10 % des fils d'ouvriers sont devenus cadres contre seulement 4 % en 1977), etc.

II. La mobilité sociale s'explique par le niveau de formation (le rôle de l'école et du diplôme)

1. Il existe une massification scolaire (*document 4* : pour chaque génération étudiée, la part des bacheliers augmente)…

2. … ayant entraîné une démocratisation scolaire (*document 4* : la massification scolaire a davantage profité aux enfants d'ouvriers [+ 29 points entre 66-70 et 86-90] qu'aux fils de cadres ou professions intermédiaires [+ 16 points]).

3. Un diplôme plus élevé permet d'accéder plus facilement au groupe des cadres (*document 3* : seuls 8 % des enfants de cadres titulaires d'un bac + 2 deviennent cadres contre 73 % pour les titulaires d'un bac + 5).

III. La mobilité sociale s'explique par les ressources et les configurations familiales

1. La mobilité sociale s'explique par la transmission (notamment) d'un capital culturel, économique et social, comme l'a montré Pierre Bourdieu (*document 3*).

2. La mobilité sociale s'explique par l'origine sociale (*document 3* : le groupe social de la famille de naissance explique partiellement l'obtention d'un certain niveau de diplôme et explique la valorisation de celui-ci : à diplôme égal d'un niveau bac + 5 et plus, la proportion d'enfants de cadres devenus cadres (73 %) est plus élevée que celle des enfants dont le père n'est pas cadre (62 %)).

3. La mobilité sociale s'explique par des stratégies rationnelles des familles en fonction de leur position sociale, selon la théorie de Raymond Boudon.

La conclusion

Pour conclure, plusieurs facteurs contribuent à la mobilité sociale. Tout d'abord, les évolutions de la structure socioprofessionnelle en expliquent une partie, c'est la mobilité structurelle. Ensuite, les processus de massification et de démocratisation scolaires expliquent la mobilité sociale verticale ascendante : un niveau de formation élevé est essentiel pour envisager une mobilité sociale « vers le haut ». Enfin, la famille joue un rôle important : la transmission de différentes formes de capitaux, la configuration et les stratégies familiales ont leurs incidences en termes de mobilité sociale.

Le récent mouvement des « gilets jaunes » a montré l'angoisse grandissante des classes moyennes concernant un risque de déclassement intra et intergénérationnel. Les réformes entreprises par le président Macron permettront-elles de remettre en marche l'ascenseur social ?

ZOOM SUR…

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE SOCIOPROFESSIONNELLE

Variations quantitatives des emplois proposés dans une économie (baisse du nombre d'emplois d'ouvriers, augmentation du nombre d'emplois de cadres, etc.).

FLUIDITÉ SOCIALE

Mobilité relative permettant de mesurer la force du lien entre l'origine sociale et la position occupée par un individu indépendamment de l'évolution de la structure socioprofessionnelle. Elle se mesure par le calcul de l'odds ratio.

LES DIFFÉRENTES ACCEPTIONS DE LA NOTION DE « DÉCLASSEMENT »

La notion de « déclassement » revêt différents sens dans la littérature sociologique et économique. Dans le cadre de l'étude de la mobilité sociale, le déclassement désigne généralement une mobilité sociale intergénérationnelle descendante. Le terme de déclassement peut également désigner une mobilité descendante intragénérationnelle (ou professionnelle). Enfin, la notion de déclassement peut être utilisée pour décrire les situations dans lesquelles un individu occupe un emploi qui ne correspond pas à son niveau de diplôme.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

« Hier, les jeunes cadres auraient visé une banlieue chic »

Le sociologue Jean Viard décrypte l'exode parisien des trentenaires diplômés et leur nouvel idéal de mobilité sociale

Paris a vu le prix de ses loyers exploser et la ville perd chaque année des habitants. *« Y habiter devient plus difficile, même si la machine créatrice parisienne est à son sommet »*, explique Jean Viard, directeur de recherches CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof).

Les jeunes cadres, protégés par leurs diplômes, ont l'embarras du choix pour fuir Paris. Selon lui, *« le mouvement de mobilité sociale se situe désormais vers les métropoles régionales : Lyon, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier »*.

Comment analysez-vous le départ et l'envie de départ des jeunes cadres parisiens pour les métropoles régionales ?

Nous sommes entrés dans une société de mobilité au fil de chaque journée, de l'année, de la vie. Quand on fait des études supérieures, il est bon de passer par Paris. Si possible d'y occuper un emploi en début de carrière. Puis, vers 30 ans, ces jeunes cadres diplômés fondent une famille et, pour eux, partir de Paris devient alors désirable. Hier, ils seraient allés dans les banlieues chics, aujourd'hui, plus souvent, ils vont vers les capitales régionales. Au fond, les Français nourrissent toujours le même désir de la « maison avec jardin ».

Chaque génération porte un projet de promotion sociale. Les paysans ou les migrants qui arrivaient en ville devenaient ouvriers. Puis, dans les années 1970-1990, leurs enfants ont accompli un mouvement d'installation dans les zones périurbaines pour s'offrir le pavillon de leur rêve. C'est cette frange de la population qui compose le gros du mouvement des « gilets jaunes ». Car leur projet de vie est devenu caduc avec la nouvelle puissance des métropoles et la pression écologique.

Pour le jeune cadre parisien, le mouvement de mobilité sociale se situe plutôt vers les métropoles régionales : Lyon, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier. Ces jeunes, urbains et très diplômés, veulent vivre dans ces grandes villes, ils veulent une qualité de vie, une vie culturelle, être proches de la mer tout en étant dans une ville créative et dynamique. En fait, ils ont le rêve de « vivre au pays des vacances ».

La ville idéale, pour eux, c'est le Club Med allié à la culture urbaine du baron Haussmann. Cette population, protégée par ses diplômes, a l'embarras du choix. Les entreprises, elles, comprennent ces logiques des territoires émergents et choisissent de s'implanter là où vont ces nouvelles compétences. Le monde numérique favorise ces évolutions, à terme beaucoup de ces cadres travailleront sans doute en plusieurs lieux, au siège à Paris, dans des bureaux près de chez eux et à leur domicile. Le travail va devenir multilocalisé.

Paris est-elle en train de devenir invivable, même pour cette population privilégiée et protégée par ses diplômes ?

Paris incarne, comme New York, une ville de célibataires où se nouent les rencontres. C'est la ville d'une jeunesse connectée, urbaine, diplômée et anglophone. D'ailleurs les start-up ne veulent pas aller à la Défense, elles préfèrent payer des fortunes pour être au cœur de Paris.

72 % des Parisiens rêvent de quitter la capitale mais, malgré ces sondages, Paris reste la ville attractive qui deviendra le New York de l'Europe dans une région de 11 millions d'habitants. Elle concentre 80 000 chercheurs ainsi qu'une puissance créatrice considérable.

Il faut aussi comprendre que, si la révolution numérique a tendu sa toile partout, elle a d'abord accéléré la création de richesses dans les métropoles où la créativité est plus forte, la recherche plus dense, les contacts plus rapides. Aussi, Paris a vu le prix de ses loyers exploser et la surface des logements se réduire, la ville a perdu 60 000 habitants en cinq ans. La machine créatrice parisienne est à son sommet, mais y habiter devient plus difficile.

Comment les villes françaises tirent leur épingle du jeu dans cette nouvelle dynamique ?

Les vraies métropoles progressent. Lyon, Toulouse, Nantes, Rennes, Aix-Marseille, Montpellier… et, depuis 2008, elles ont créé de l'emploi malgré la crise. Dans les années 1980, on parlait de « développement post-touristique » pour les villes dans des régions touristiques, Grenoble, puis Sophia Antipolis, puis Montpellier !

La façade atlantique faisait figure de belle endormie, mais elle s'est réveillée, et elle progresse désormais très vite. Après Nantes, Bordeaux a réussi à accélérer sa mutation. La ville a « explosé » d'un coup, ce qui a creusé des écarts avec les villes alentour.

La métropole de Lyon compte 1,3 million d'habitants. C'est une sorte de Milan du Sud, tout y est, universités, entreprises, à moins de deux heures de Paris, du ski et de la mer. C'est aussi une ville très endogame. La grande majorité des Lyonnais sont nés à Lyon. Pour attirer les jeunes cadres diplômés, il a fallu ajouter le désir et développer la vitalité culturelle. Il ne manquait que l'art de vivre, ce que le classement à l'Unesco lui a donné en 1998.

Et puis il y a Aix-Marseille. Cette métropole maritime pèse presque autant que Lyon, mais son organisation politique l'a longtemps freinée.

Quand le Nord s'est effondré après la fin des mines, Lille s'est peu à peu redressée en prenant les énergies des villes qui l'entouraient, comme Béthune, Dunkerque. C'est une ville qui est en train de surmonter le deuil industriel. Lille est une métropole émergente dans une région qui aime la culture industrielle. Elle est au cœur de l'Europe mais le Brexit peut modifier son destin. L'Est, aussi, est en souffrance car en

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

deuil industriel et en manque de métropoles. Mais la région a des voisins puissants.

Enfin, il y a des villes plus petites, comme Rouen, Caen ou Orléans, où on peut s'installer en continuant d'aller travailler à Paris, qui n'est plus qu'à une heure de TGV. C'est aussi ce modèle qui se développera.

Comment expliquez-vous la montée en puissance d'une ville comme Nantes ?

Nantes a connu une crise majeure avec la fermeture des chantiers navals et l'effondrement de l'industrie portuaire. Mais elle incarne une ville qui a réussi à se réinventer. Jean-Marc Ayrault (maire de 1989 à 2012) a su s'entourer d'hypercompétences, notamment de l'urbaniste Laurent Théry ou du directeur artistique Jean Blaise. Ils ont repensé la ville autour de la culture, devenue cœur du lien social. C'est un cercle vertueux ; ville pauvre, Nantes a attiré les investissements grâce à l'énergie culturelle.

Propos recueillis par Marine Miller,
Le Monde daté du 14.03.2020

Faciliter la mobilité des travailleurs

Une mobilité insuffisante des actifs, à la fois géographique et professionnelle, peut augmenter le chômage structurel. En France, les obstacles à la mobilité sont nombreux et les réponses inévitablement complexes. Ce thème faisait l'objet du séminaire emploi coorganisé par les ministères de l'économie et du travail, qui s'est déroulé le 30 novembre 2018 et lors duquel sont intervenus le juriste Christophe Radé, l'économiste Francis Kramarz et la syndicaliste Véronique Descacq, ancienne secrétaire générale adjointe de la CFDT.

Les analyses de la direction de la recherche et des statistiques du ministère du travail (Dares) montrent que des zones d'emplois à forts ou faibles taux de chômage relatifs se côtoient sur le territoire, ce qui témoigne d'une faible mobilité géographique. Cette faible mobilité est structurelle : nombreux sont les départements, parmi les quinze à plus fort ou à plus faible taux de chômage relatif en 2017, qui connaissaient déjà la même situation en 1982. Une étude des économistes allemands Ronald Bachmann, Peggy Bechara et Christina Vonnahme (« Occupational mobility in Europe », Ruhr Economic Papers, n° 732, universités de Dortmund, Bochum et Duisbourg) montre également que, parmi les pays de l'Union européenne, seuls trois pâtissent d'une mobilité professionnelle significativement inférieure à celle observée en France, et quatre – l'Allemagne, la Suède, l'Irlande et le Royaume-Uni – bénéficient d'une mobilité professionnelle plus forte.

Obstacles juridiques et culturels

Les résultats de la vaste enquête « Parlons travail » réalisée fin 2016 par la CFDT auprès de salariés indiquent qu'une majorité d'entre eux n'auraient pas peur de la mobilité, leur principale crainte étant le chômage. Mais les obstacles à la mobilité sont nombreux. Dans le domaine économique, évoquons en vrac : un système de relations sociales qui attache des droits au travailleur en emploi dans une entreprise donnée plutôt qu'à la personne – c'est ainsi qu'un salarié qui bouge peut perdre ses indemnités de fin de carrière ; l'insuffisance de la formation professionnelle – que la réforme en cours vise à atténuer ; les politiques du logement, qui entravent la mobilité car elles incitent à devenir propriétaire ou font craindre de perdre un logement social difficilement obtenu – le plan du bailleur social Action Logement annoncé le 9 janvier vise précisément à réduire ces obstacles. Mais aussi la fiscalité élevée sur les droits de mutation et sur les revenus locatifs et, enfin, le permis de conduire, cher et long à obtenir !

Dans le domaine juridique, le contrat de travail gêne les mobilités utiles à l'entreprise, même quand elles sont organisées par un accord collectif – les ordonnances travail de septembre 2017 ont seulement atténué ces difficultés. Enfin, bien sûr, les freins culturels à la mobilité, comme le tropisme sédentaire des Français, ne sont pas les moindres des obstacles.

Il est pourtant possible de faciliter et accompagner les mobilités. La promotion du compte personnel d'activité est bien sûr un axe essentiel afin de faciliter l'adaptation des compétences. Le rôle de l'accord collectif doit encore être renforcé pour réduire la résistance du contrat de travail aux changements correspondant à l'intérêt collectif. Il faut aussi développer les droits sociaux attachés à l'individu, sans perte en cas de mobilité.

C'est dans les domaines du logement et de la fiscalité que les difficultés sont les plus fortes. Par exemple, la réforme des politiques du logement et du logement social fera des gagnants mais également des perdants, et nécessitera donc une grande pédagogie. Mais elle est indispensable si l'on souhaite que des mobilités plus faciles contribuent à faire reculer le chômage structurel élevé qui, depuis des décennies, broie en France tant d'individus.

Gilbert Cette est professeur d'économie associé à l'université d'Aix-Marseille. Il est auteur, avec Jacques Barthélémy, de « Travailler au XXIe siècle » (Odile Jacob, 2017), rapport réalisé pour la fondation Terra Nova.

Gilbert Cette, *Le Monde*
daté du 12.01.2019

POURQUOI CES ARTICLES ?

Dans son entretien, le sociologue Jean Viard revient sur l'exode des Parisiens (Paris a perdu 60 000 habitants en cinq ans) vers de grandes métropoles régionales comme Lyon, Nantes ou Bordeaux. Cette mobilité géographique a des causes économiques et sociales, mais aussi technologiques. La chronique de Gilbert Cette parue en janvier 2019 fait le lien entre les freins à la mobilité géographique et professionnelle et la persistance d'un chômage structurel conséquent en France. Ces obstacles à la mobilité sont nombreux : cherté du permis de conduire, insuffisances de la formation professionnelle, question du logement, etc. Gilbert Cette propose un certain nombre de pistes pour favoriser la mobilité des Français et, ainsi, réduire le chômage.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?

Il existe aujourd'hui une grande variété de formes d'engagement politique. En effet, dans les sociétés démocratiques, il y a différentes manières de « faire de la politique » et de participer plus ou moins activement à « la vie de la cité ». Une société démocratique, définie de manière sociologique, est une société où une égalité des droits est assurée et dans laquelle les individus peuvent s'exprimer. Les principes d'égalité et de liberté y sont centraux.

Une variété de l'engagement politique dans les sociétés démocratiques

Dans les sociétés démocratiques, l'engagement politique peut prendre des formes très diverses et plus ou moins actives. L'une d'entre elles est évidemment l'exercice du droit de **vote** lors des élections. Le vote constitue en effet l'engagement politique « ordinaire » même s'il n'est ni exclusif ni obligatoire. Le fait qu'un individu vote ne signifie pas nécessairement qu'il soit actif politiquement et, par ailleurs, un individu peut être engagé politiquement sans pour autant exercer son droit de vote.

Une seconde manière de s'engager politiquement est le **militantisme**, c'est-à-dire le fait de participer activement à la défense d'une cause ou d'une idéologie dans le cadre d'un parti politique, d'un syndicat ou d'une association politique (SOS Racisme, Greenpeace, etc.).

La **consommation engagée** passe, quant à elle, par l'achat de produits dont la production ou la commercialisation défendent certaines valeurs, écologiques par exemple, ou par le boycott de produits dont la production ou le producteur ne respecterait pas certains principes politiques, sociaux, ou écologiques.

Urne de vote.

Comment expliquer l'engagement dans les sociétés démocratiques ?

La théorie sociologique a montré que, rationnellement, les individus n'ont pas d'intérêt à se mobiliser (faire grève, par exemple). Alors, comment expliquer l'existence de mobilisations collectives ?

L'économiste et sociologue américain Mancur Olson (1932-1998) a mis en évidence un **paradoxe de l'action collective** : si un individu veut agir de façon purement rationnelle, il n'a *a priori* pas intérêt à se mobiliser (en faisant grève pour réclamer une hausse de salaire par exemple). En effet, la grève induit un coût individuel en temps, en énergie et en argent. Or, si la mobilisation est « gagnée » par les personnes engagées (la direction de l'entreprise accorde une augmentation de salaire à tous les salariés), le gain est collectif. Ainsi, un individu pris isolément a intérêt à se comporter « en passager clandestin » : il ne se mobilise pas et ne supporte donc pas les coûts de la mobilisation, mais il peut, le cas échéant, profiter des bénéfices de la mobilisation menée par les autres. Il y a donc une contradiction entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel. Or, si tous les individus font ce même raisonnement rationnel, il n'y a pas de grève.

Comment dès lors expliquer l'engagement individuel malgré ce « paradoxe » ? L'émergence des mobilisations collectives peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, pour pousser les individus à se mobiliser, on peut soit réduire les coûts de la mobilisation (caisse de grève, par exemple) soit augmenter les coûts de la non-participation (« rejet » par les collègues mobilisés). On parle dans ce cas d'**incitations sélectives**. Ensuite, des individus peuvent se mobiliser politiquement pour des **rétributions symboliques**. Daniel Gaxie a montré qu'il fallait aussi expliquer la mobilisation autrement que par la défense d'une cause de manière dévouée et désintéressée : un individu peut ainsi retirer un avantage

ZOOM SUR…

UNE BAISSE SIGNIFICATIVE DU TAUX DE SYNDICALISATION EN FRANCE DEPUIS 1949

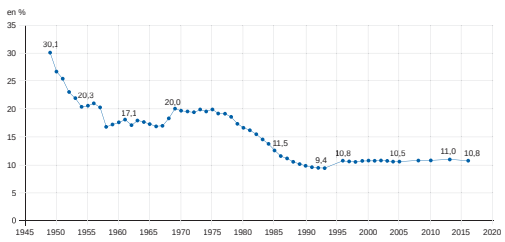

Source : DARES, octobre 2018.

Ce document nous renseigne sur l'évolution du taux de syndicalisation en France depuis 1949. Le taux de syndicalisation est la part des salariés adhérant à un syndicat. Ainsi, nous pouvons constater que, en 1949, 30,1 % des salariés adhéraient à un syndicat contre seulement 10,8 % aujourd'hui. La chute du taux de syndicalisation en France est donc importante même si l'on note une légère hausse par rapport au début des années 1990 où le taux de syndicalisation a atteint son niveau le plus bas (9,4 %).

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

matériel (un emploi, une promotion), ou simplement symbolique (la satisfaction individuelle de défendre des idées) de sa participation.

Enfin, la mobilisation collective peut s'enclencher, s'éteindre ou ne pas avoir lieu en fonction de la **structure d'opportunités politiques** : la conjoncture – et donc le contexte politique – est plus ou moins favorable à la naissance et à la poursuite d'une action collective.

Qui s'engage ?

On peut, par exemple, étudier l'engagement politique à la lumière du taux d'adhésion à un syndicat. Or, l'engagement syndical est faible en France : seuls 11 % des salariés adhèrent à une organisation syndicale. Ce taux de syndicalisation (part des syndiqués dans le total des salariés) est un des plus faibles des pays de l'OCDE. Il dépend de plusieurs variables, notamment sociodémographiques, des secteurs d'activité, privé ou public, de la taille des entreprises, etc.

Selon une étude (2016) de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), le taux de syndicalisation dépend par exemple de la **catégorie socioprofessionnelle** : les cadres et les membres des professions intermédiaires (11,8 %) se syndiquent davantage que les ouvriers (10,1 %). Le niveau de **diplôme** est donc une variable explicative du taux de syndicalisation : plus on est diplômé, plus on a tendance à adhérer à une organisation syndicale. Par ailleurs, l'**âge** et la **génération** jouent également un rôle : les moins de 30 ans ne sont que 3,6 % à être syndiqués contre 16,6 % pour les salariés âgés de 50 à 59 ans. Enfin, les hommes se syndiquent légèrement plus que les femmes.

La **consommation engagée** est, quant à elle, plutôt le fait des femmes que des hommes et cette forme d'engagement politique est surtout le fait des diplômés.

Achat de produits en vrac en faveur du zéro déchet.

Les transformations et la diversité des objets, des acteurs et du répertoire de l'action collective dans les sociétés démocratiques

Jusque dans les années 1970, dans le cadre de la société industrielle, marquée par le mouvement ouvrier, les actions collectives étaient très souvent des **conflits du travail**, c'est-à-dire des mobilisations menées par des salariés – ouvriers regroupés en **syndicats** – contre la direction de leur entreprise ou l'État, centrées sur des revendications matérielles et économiques (augmentations de salaire, conditions de travail, etc.). Aujourd'hui, les mouvements collectifs et leurs acteurs se sont largement diversifiés, ils portent désormais plus sur de **nouveaux enjeux de mobilisation**, par exemple les « **luttes minoritaires** », c'est-à-dire celles visant à défendre les droits des « minorités » et à combattre les discriminations dont elles sont victimes. Les revendications sont donc aujourd'hui davantage culturelles et « post-matérialistes ».

Dans ce contexte **postindustriel,** si les syndicats et les **partis politiques sont toujours présents**, **associations** et **groupements** de tous types occupent souvent la première place. Et, selon les mobilisations, les participants sont tout autant des membres des classes moyennes ou des cadres que des ouvriers ou des membres des classes populaires.

Depuis les années 1970, les formes que prennent les actions collectives se sont elles aussi progressivement diversifiées. Les sociologues utilisent la notion, développée par Charles Tilly (1929-2008), de **répertoire d'action collective** pour désigner cette gamme de formes que peuvent prendre les actions collectives. Au-delà du traditionnel tandem grève-manifestation, d'autres types de mobilisations tels que concerts de soutien, happenings, occupations… sont, en effet, de plus en plus pratiqués.

Grève pour la loi sur le travail à Strasbourg, France.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- Le haut du pavé 2.0 p. 72 (Charlotte Herzog et Jean-Baptiste de Montvalon, *Le Monde* daté du 28.03.2018)
- Mobilisation sociale : les nouvelles formes d'action p. 74 (Raphaëlle Besse Desmoulières, Bertrand Bissuel, Aline Leclerc et Nabil Wakim, *Le Monde* daté du 23.01.2020)

ZOOM SUR…

UN ÉLARGISSEMENT DU « RÉPERTOIRE D'ACTION COLLECTIVE »

La notion de « répertoire d'action collective » a été inventée par le sociologue et historien américain Charles Tilly (1929-2008). Selon lui, la manière dont un groupe se mobilise dépend de plusieurs critères :

- la « tradition » du groupe mobilisé : certains modes d'action sont en effets privilégiés par certains groupes. Par exemple, les pacifistes s'enchaînent souvent à des grilles pour exprimer leurs revendications ;
- les moyens techniques possibles au moment de la mobilisation (à cet égard, les réseaux sociaux numériques constituent des moyens sans précédent dans l'histoire) ;
- le rapport avec la police et la justice. Ainsi, tous les moyens de mobilisation ne sont pas utilisés par tous les groupes au même moment et varient en fonction du contexte politique et social.

Aujourd'hui, il existe un large éventail des modalités d'actions allant des plus « traditionnelles » (grève, manifestation, pétition, etc.) aux plus « modernes » et originales (avocats jetant leurs robes en guise de protestation, *sit-in*, *die-in*, actions dénudées, occupations, etc.). Par ces formes de mobilisations « spectaculaires », les individus mobilisés cherchent généralement à attirer l'attention des médias et des réseaux sociaux afin de mieux faire connaître leur mouvement et leurs revendications.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Partie 1 et 2 d'épreuve composée

Partie 1 : la question

En quoi peut-on dire que l'action collective s'est diversifiée ?

Partie 1 : le corrigé rédigé

Depuis les années 1960-1970, l'action collective, c'est-à-dire la mobilisation de plusieurs individus pour défendre une idée, une identité et/ou des intérêts, s'est transformée à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, les objets de l'action collective se sont élargis : aux revendications matérialistes des conflits du travail se sont ajoutés progressivement de nouveaux enjeux de mobilisation visant notamment à défendre des valeurs (écologiques, humanistes, etc.) ou une identité. Par exemple, les « luttes minoritaires » se sont développées ces dernières années. Elles visent à défendre les personnes souvent discriminées au sein de la société française (les homosexuels par exemple).

Ensuite, l'action collective s'est diversifiée en ce qui concerne les personnes mobilisées : au mouvement ouvrier, très actif durant les années 1960, sont venues s'ajouter dans certaines mobilisations des personnes des classes moyennes et supérieures. On dénombre aujourd'hui davantage d'acteurs dans le cadre des mobilisations collectives : syndicats, partis politiques, mais aussi associations, groupements, etc.

Enfin, l'action collective s'est diversifiée quant aux moyens utilisés pour la mobilisation. Aujourd'hui, en plus des grèves et des manifestations, on note le développement de formes originales de mobilisation : concerts de soutien, happenings, etc. Les sociologues parlent d'un « élargissement du répertoire de l'action collective ».

Ainsi depuis les années 1960-1970, l'action collective s'est diversifiée en termes de revendications, d'acteurs et de formes de mobilisation.

Partie 2 : le document

L'influence des formes de participation politique selon les Français

« Selon vous, qu'est-ce qui permet aux citoyens d'exercer le plus d'influence sur les décisions prises en France ? »

En %	2009*	2010	2012	2013	2014	2015
Voter aux élections	61	67	65	63	61	58
Manifester dans la rue	30	23	32	32	30	31
Boycotter des entreprises ou des produits	35	35	38	29	29	41
Faire grève	27	20	21	23	22	20
Militer dans un parti politique	12	11	9	7	6	8
Discuter sur Internet, sur un blog ou un forum	8	4	7	4	4	7

Champ : étude réalisée auprès d'un échantillon de 2 064 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et inscrite sur les listes électorales.
Source : CEVIPOF, 2016.
* La somme des pourcentages n'est pas égale à 100, car deux réponses étaient possibles.

POUR ALLER PLUS LOIN…

LA MONTÉE DE L'ABSTENTION AUX ÉLECTIONS, UNE BAISSE DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE ?

Lors des élections européennes de 2019, le taux d'abstention était proche de 50 %. L'importance de l'abstention en France (c'est-à-dire la part des personnes inscrites sur les listes électorales, mais qui ne se sont pas rendues aux urnes) peut laisser penser à une baisse de l'engagement politique dans le sens où le fait de ne pas aller voter symboliserait un manque d'intérêt pour les questions politiques.

Pourtant, selon la sociologue Anne Muxel, il convient de distinguer deux formes d'abstentionnismes : l'abstentionnisme « hors du jeu politique » et l'abstentionnisme « dans le jeu politique ». L'abstentionnisme « hors du jeu politique » décrit la situation d'individus qui ne votent pas du fait d'un désintérêt profond, d'un manque de connaissances ou d'un refus global du système politique et de ses acteurs. Ce retrait durable de l'exercice du droit de vote est plus fréquent chez les femmes ainsi que chez les personnes faiblement instruites ou plus généralement celles ayant des difficultés d'insertion.

L'abstentionnisme « dans le jeu politique » est, au contraire, le fait de personnes insérées socialement, plutôt jeunes et diplômées. Les « dans le jeu » s'intéressent à la politique, mais s'abstiennent ponctuellement, par exemple lorsque lors d'un scrutin où les candidats en lice ou les programmes présentés ne leur conviennent pas. Cette deuxième forme d'abstentionnisme, largement majoritaire parmi les non-votants, ne traduit donc pas nécessairement une baisse de l'intérêt pour la politique, mais davantage une remise en cause de l'offre politique.

POUR MÉMORISER…

L'ENGAGEMENT POLITIQUE DÉPEND NOTAMMENT DE VARIABLES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

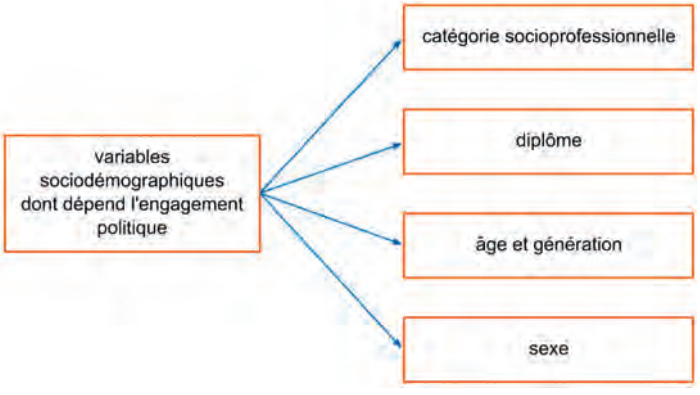

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Les questions

1. À l'aide des données du document, comparez l'évolution respective de la grève et du boycott comme moyen d'influencer les décisions politiques prises en France. (2 points)
2. À l'aide du document et de vos connaissances, montrez que l'engagement politique ne se limite pas à l'exercice du droit de vote. (4 points)

Le corrigé rédigé

1. Le document qui nous est présenté est un tableau statistique regroupant les informations issues d'une enquête réalisée par le CEVIPOF. Ce sondage a été effectué sur plusieurs années auprès d'un échantillon de 2 064 personnes représentatives de la population française âgées de 18 ans et plus et inscrites sur les listes électorales. La question est : « Selon vous, qu'est-ce qui permet aux citoyens d'exercer le plus d'influence sur les décisions politiques prises en France ? »

Les données du document permettent de constater qu'aux yeux des Français, la grève est une forme d'engagement politique qui perd de son pouvoir d'influence. En effet, en 2009, 27 % des personnes interrogées estimaient que la grève était un moyen efficace pour influencer les décisions politiques prises en France contre 20 % en 2015, soit une baisse de 7 points de pourcentage.

Sur la même période, nous pouvons remarquer que le boycott a, au sens des personnes interrogées, gagné en « efficacité » : en 2015, le boycott des entreprises ou des produits permet d'influencer les décisions politiques pour 41 % des personnes interrogées alors qu'il n'était influent que pour 35 % des Français en 2009.

2. Les résultats de l'étude effectuée par le CEVIPOF montrent bien que si le vote est, selon les Français, le moyen le plus efficace pour influencer les décisions prises en France (en 2015, il est efficace pour 58 % des Français), il ne constitue pas la seule forme d'engagement politique. En effet, l'engagement politique peut prendre des formes très variées dans les sociétés démocratiques.

Un individu peut, tout d'abord, s'engager politiquement en militant (c'est-à-dire en s'engageant de manière active et régulière) au sein d'un syndicat de salariés, d'un parti politique ou d'une association défendant des idées politiques (engagement associatif défendant, par exemple, des idées écologiques, antiracistes, etc.). Le militantisme permet d'influencer les décisions politiques pour 8 % des Français en 2015.

Ensuite, l'engagement politique peut être mené via la « consommation engagée », c'est-à-dire le fait de consommer ou de ne pas consommer certains biens ou services en fonction de certains critères politiques, sociaux ou environnementaux. Comme nous l'avons vu, la pratique du boycott de certaines entreprises ou de certains produits est efficace pour influer sur les décisions politiques pour 41 % des Français.

Faire grève et manifester dans la rue sont évidemment d'autres manières de s'engager politiquement, mais, si la manifestation reste efficace pour 31 % des Français, la grève a perdu de son pouvoir d'influence aux yeux des personnes interrogées.

Ainsi, dans les sociétés actuelles, l'engagement politique peut prendre des formes très diverses et ne se limite pas à l'exercice du droit de vote.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE

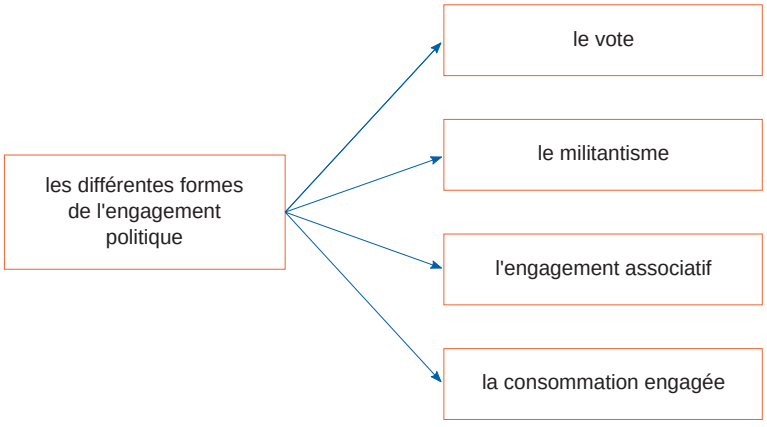

ZOOM SUR…

QUELQUES EXEMPLES DE LUTTES MINORITAIRES

Les « luttes minoritaires » désignent les actions collectives menées par des individus qui, dans certains pays, sont en position de « dominés » dans la société et sont donc souvent victimes de discriminations. Par exemple, depuis 1981, la « Marche des fiertés » revendique l'égalité des droits pour les personnes LGBT. Le mouvement « Black Lives Matter » (mouvement d'origine américaine de lutte contre les violences policières subies par les Noirs) ou les différentes mobilisations féministes constituent également des exemples de luttes minoritaires. Les formes de mobilisations utilisées sont souvent originales : marches festives, concerts de soutien ou « kneeling » (action de poser un genou à terre), par exemple.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Partie 3 d'épreuve composée : En France, quelles transformations l'action collective a-t-elle connues depuis les années 1960 ?

Document 1
Nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève dans les entreprises (en milliers)

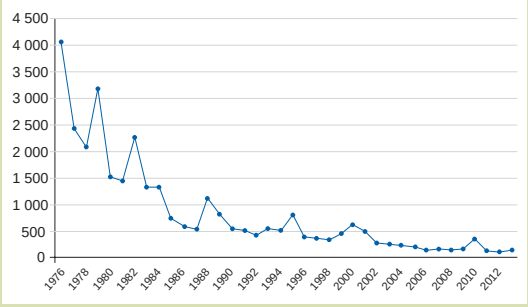

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus (secteur marchand non agricole), France métropolitaine.
Source : DARES, 2014.

Document 2
La progression sensible des revenus enregistrés au cours des « Trente Glorieuses » comme la hausse considérable du niveau culturel de la population auraient ainsi conduit à l'émergence d'autres thèmes s'approchant de ce que le sociologue américain Ronald Inglehart nomme les valeurs post-matérialistes. À l'image des mouvements féministes, gays et lesbiens, régionalistes, de défense de l'environnement, de lutte contre le sida…, de nouveaux mouvements sociaux sont investis par des individus insérés dans la société (étudiants, jeunes actifs, cadres…) cherchant à promouvoir certaines visions du monde, davantage qu'à défendre des intérêts strictement matériels. La diversité des types de contestations, des acteurs comme des répertoires (le sit-in […], la marche silencieuse […] peuvent remplacer la manifestation ou la grève) s'impose.

Source : Philippe RIUTORT, *Précis de sociologie*, 2014.
Sit-in : fait de s'asseoir en masse dans l'espace public.

Document 3 – Taux de syndicalisation en France entre 1960 et 2013 (en %)

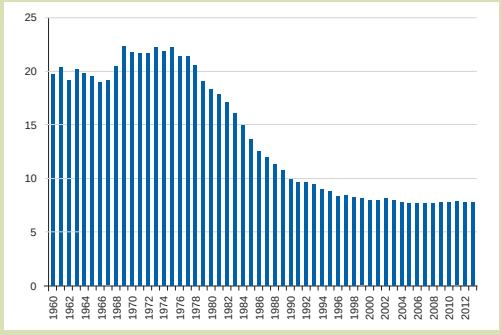

Source : OCDE.

LA BONNE MÉTHODE

- Enrichir sa copie d'exemples variés montrant la diversité des actions collectives.
- Montrer que les « nouveaux mouvements sociaux » (NMS) n'ont pas complètement remplacé les « conflits du travail ». Aujourd'hui, NMS et conflits du travail coexistent.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Penser qu'un document ne peut s'utiliser qu'une seule fois.
- Mesurer la baisse du taux de syndicalisation en pourcentage et non en points de pourcentage.

MOTS CLÉS

ENGAGEMENT POLITIQUE
Désigne la participation plus ou moins active d'un individu à la « vie de la cité ».

MILITANTISME
Forme active d'engagement politique (au sens large), au sein d'un parti politique (militantisme politique), d'une association (militantisme associatif), d'un syndicat (militantisme syndical)…

CONSOMMATION ENGAGÉE
Forme d'engagement politique qui consiste à acheter ou à ne pas acheter certains produits en fonction de certaines valeurs sociales, morales, politiques ou environnementales. Au-delà d'une logique de produits, la consommation engagée peut également concerner des entreprises.

PARADOXE DE L'ACTION COLLECTIVE
Paradoxe de la mobilisation collective : en raisonnant de façon utilitariste (arbitrage entre les coûts et les avantages), chaque individu pris isolément n'a pas d'intérêt rationnel à se mobiliser.

INCITATIONS SÉLECTIVES
Ensemble des moyens mis en œuvre pour pousser les individus à se mobiliser (caisse de grève, avantages individualisés, etc.).

RÉTRIBUTIONS SYMBOLIQUES
Cas dans lesquels les individus se mobilisent pour en tirer un avantage en termes de reconnaissance ou de satisfaction personnelle.

STRUCTURE DES OPPORTUNITÉS POLITIQUES
Contexte politique dans lequel se mène une action collective, il peut être plus ou moins favorable au prolongement ou au succès de la mobilisation.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

L'introduction rédigée

En 2018 et 2019, le mouvement dit des « gilets jaunes » a constitué une action collective inédite en termes d'ampleur et de durée. Une « action collective » désigne une action commune et concertée de la part de plusieurs individus rassemblés dans un objectif commun. Les actions collectives peuvent avoir lieu à différentes échelles (locale, nationale, mondiale) et poursuivre des objectifs de toutes sortes (économiques, culturels, environnementaux, etc.). Quelles transformations l'action collective a-t-elle connues en France depuis les années 1960 ?

Pour répondre à cette question, nous verrons d'abord que les revendications exprimées lors des actions collectives ont changé. Puis, nous analyserons l'évolution de leurs acteurs. Enfin, nous montrerons que l'action collective revêt aujourd'hui des formes beaucoup plus variées.

Le plan détaillé du développement

I. Une transformation des objets de l'action collective

1. Des conflits du travail…

• Action collective dans l'entreprise opposant les salariés aux employeurs (ou à l'État).
• Revendications matérialistes ou économiques : salaires, conditions de travail, protection sociale.
• Document 1 : baisse des jours de grève depuis 1976. En 1976, on comptait quatre millions de journées de grève. En 2012, le nombre de jours de grève était marginal.

2. … à de nouveaux enjeux de mobilisation

• Action collective hors du monde du travail.
• Revendications culturelles ou « post-matérialistes » (Ronald Inglehart, *document 2*) : défense d'une cause (l'environnement) ou d'une minorité (« luttes minoritaires », le mouvement LGBT, par exemple).

II. Une transformation des acteurs de l'action collective

1. Des ouvriers…

• Mobilisation du mouvement ouvrier durant les années 1960.
• Actions encadrées par des syndicats de salariés (CGT, FO…) et des partis politiques (le Parti communiste).

2. … aux jeunes, aux diplômés, aux cadres

• Aujourd'hui, les actions collectives ne sont plus uniquement menées par les ouvriers, mais aussi par les jeunes, les diplômés, les cadres, etc. Les causes défendues transcendent les classes sociales (défense de l'environnement, par exemple).
• Les actions collectives sont moins menées par les syndicats (en raison, notamment, du processus de désyndicalisation : le taux de syndicalisation est passé, selon l'OCDE, d'environ 20 % en 1960 à 8 % en 2012, soit une baisse 12 points de pourcentage, (*document 3*) et de plus en plus par des associations (Greenpeace…) ou des groupements (« Manif pour tous »…), actions plus décentralisées (« gilets jaunes », par exemple).

III. Une transformation des formes de l'action collective depuis les années 1960 en France, un élargissement du répertoire d'action collective

1. Définition de la notion de répertoire d'action collective de Charles Tilly

2. Du tandem « grève-manifestation »…

• La grève et la manifestation : moyens d'action classiques du conflit du travail.

3. … à des formes de mobilisation plus variées et plus médiatiques

• Diversification des modalités des actions collectives : sit-in, marche silencieuse (*document 2*), happening, etc.
• Volonté des acteurs mobilisés d'attirer la lumière des médias et des réseaux sociaux (actions dénudées des Femen, par exemple).

La conclusion rédigée

Ainsi, l'action collective a connu en France de profondes transformations depuis les années 1960. L'action collective a, en effet, évolué en termes d'objets : aux revendications matérialistes ont succédé des revendications culturelles ou post-matérialistes. Les acteurs qui se mobilisent se sont progressivement diversifiés : désormais, les diplômés et les classes supérieures participent davantage à des actions collectives, auparavant souvent cantonnées au mouvement ouvrier. Enfin, l'action collective a élargi son répertoire : le couple « grève-manifestation » est désormais complété par d'autres moyens d'action plus originaux et plus médiatiques.

La forte mobilisation liée à la réforme des retraites de 2019-2020 a, une nouvelle fois, montré que les conflits du travail n'avaient pas pour autant disparu. De même, les « nouveaux mouvements sociaux » ne sont pas si éloignés de mouvements plus anciens. Dès le début du XX^e siècle, les Anglaises se sont par exemple mobilisées, de manière parfois très originale, pour réclamer le droit de vote. Devant la diversité des actions collectives d'aujourd'hui, certains espèrent une convergence des luttes pour changer en profondeur notre organisation économique et sociale.

ZOOM SUR…

CONFLITS DU TRAVAIL

Opposition au sein du lieu de travail (entreprise ou administration) entre d'un côté les salariés et, de l'autre la direction de l'entreprise ou l'État. Le conflit porte généralement sur des revendications matérialistes (salaire, protection sociale, conditions de travail) et peut prendre la forme d'une grève.

RÉPERTOIRE D'ACTION COLLECTIVE

C'est l'éventail des formes que peut prendre une action collective : grève, manifestation, boycott, happening, etc.

SYNDICATS

Association ayant pour objectif de défendre les intérêts de ses membres. Il existe des syndicats d'employeurs (le Medef, par exemple) des syndicats de salariés (FO, CGT, etc.), ou des syndicats étudiants.

LA CONSOMMATION ENGAGÉE

La consommation engagée est une forme d'engagement politique qui consiste à ne pas acheter (boycott) ou, au contraire, à acheter prioritairement des biens en fonction de valeurs morales, éthiques, sociales, environnementales et politiques. Un produit (ou une entreprise) peut, par exemple, être boycotté par un consommateur parce que sa production ne respecte pas la préservation de l'environnement, le droit des travailleurs, le revenu des fournisseurs agricoles ou le bien-être animal. Si la consommation engagée apparaît aux yeux des Français comme un moyen d'influence, elle reste dans les faits néanmoins relativement marginale (par exemple, seulement 6 % des achats se font en circuit court, selon le ministère de l'Agriculture). La consommation engagée est en majorité le fait de femmes disposant d'un bon niveau de revenu et politiquement engagées. Enfin, la pratique du boycott est inégale selon les pays (c'est une pratique courante en Suisse, par exemple).

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Avoir 20 ans en 2018 : militer, le haut du pavé 2.0

Cinquante ans après Mai 68, comment les jeunes d'aujourd'hui vivent-ils leur rapport au militantisme ?

À l'heure d'Internet et des réseaux sociaux, la forme de leur engagement a changé

Militer. L'étymologie *miles* (« soldat ») subsiste, mais l'ardeur militaire (*militare*, « être soldat »), elle, est passée de mode. La marche forcée, l'embrigadement, l'encadrement ne collent pas avec l'individualisme en vogue. Le militantisme, lui, n'est pas mort. Il a juste fait sa mue. Les formes d'engagement ont été revues, la jeunesse s'est affranchie de la tradition, et milite à sa façon.

« À ceux qui pensent qu'il n'a plus de sens, je rétorque que, au contraire, le militantisme pour un autre monde n'a jamais été autant d'actualité. Nous devons nous engager et ne pas laisser les autres décider de notre avenir sans nous bouger. » Léonard, 23 ans, ne supportait plus *« de* [s]*e sentir impuissant »*. « Réveiller la « flemme de l'engagement » » est un désir largement partagé par la jeunesse française. Demander *« si les jeunes ont encore des idées qui leur tiennent à cœur »* courrouce Pauline, 22 ans, militante en faveur d'une *« meilleure transparence du débat politique »*. Dans ce monde « trop souvent sourd à la parole des jeunes », Gratien, étudiant lillois, ne se reconnaît pas. D'après une enquête du Crédoc, menée entre 2015 et 2016 auprès de 4 000 jeunes âgés de 18 à 30 ans, près de la moitié (47 %) des jeunes estiment que leur avis ne compte « plutôt pas ».

Il y a cinquante ans, de part et d'autre des barricades de Mai, on agissait sous des bannières florissantes qui rassemblaient et unifiaient. Les drapeaux étaient multiples, les groupes parfois groupusculaires, mais le collectif était la norme ; le débat interne – interminable, empoignades comprises – était l'usage. C'était le cas en particulier au Parti communiste, où l'adhésion – sous toutes ses formes – valait parfois pour une vie entière. Depuis plusieurs années, les partis politiques subissent de plein fouet la crise de défiance que connaissent les différents rouages de la démocratie représentative, et enregistrent une hémorragie de militants. Pour la contenir, ils instaurent des procédures pour le moins souples, où un simple clic vaut adhésion. *« Aujourd'hui, lorsque les jeunes se mobilisent, c'est en décalage par rapport à la politique institutionnelle, partisane et gouvernementale. Le moteur de l'engagement, c'est la cause, pas l'affiliation »*, explique Anne Muxel, directrice de recherches au Centre de recherches politiques de Sciences Po, auteure de nombreuses études sur le rapport des jeunes à la politique.

Dépolitisés mais hyperconnectés, les jeunes sont loin de se désintéresser de la vie en société. Ils se sentent concernés, protestent et manifestent. Depuis les attentats du 13 novembre 2015, près d'un jeune sur deux considère que ses libertés se sont réduites. Toutes celles et ceux qui ont répondu à l'appel à témoignages lancé sur Lemonde.fr expriment, chacun à leur façon, un même refus : celui de *« rester les bras croisés »*. Ils et elles ont fait le *« choix de l'insoumission »*, souhaitent *« défendre leurs idées »*, reprendre la liberté d'expression *« à ceux qui ont le pouvoir et qui se l'accaparent »*, *« dénoncer l'absurdité et les actes graves »*, *« lutter contre les injustices »*.

L'humeur du moment

Dans le contexte actuel *« de harcèlement et d'attentats »*, les jeunes comme Sonia, 22 ans, sentent en eux *« l'expression d'un sentiment d'une plus grande solidarité »*. Ils considèrent que parler *« d'amour et de partage, de bonheur et de solidarité »*, est *« très sérieux »*. Gratien, l'étudiant lillois, n'hésite pas à citer Gandhi (*« Sois le changement que tu veux voir dans le monde »*) quand il s'agit de *« raviver* [son] *esprit de révolte et d'indignation »*. Ils refusent *« les fausses promesses »* et *« la poudre aux yeux »* et veulent se battre pour un « avenir en commun », pour ce qu'ils pensent « être juste ». Alors, ils s'activent. Dans l'écologie, le sport, le féminisme, la lutte contre les discriminations, la solidarité, la paix dans le monde, l'éducation, la santé, entre autres. La politique, aussi.

C'est vrai, les jeunes ne s'engagent plus pour la vie jusqu'à la mort. Ils n'ont pas l'intention de s'inscrire dans l'Histoire, mais parient sur le concret. L'efficacité d'un engagement ponctuel pour des causes spécifiques. Déjà, dans les années 1990, le sociologue Jacques Ion qualifiait cette forme d'engagement de « Post-it ». Qu'on colle et qu'on décolle, avec un « moindre souci d'implantation durable et massive ». Une posture bien distancée des engagements sacrificiels de Mai 68, comme il y en eut chez les marxistes ou les trotskistes, par exemple.

Là, maintenant, tout de suite. Il faut *« marquer le coup »*. Avec ferveur, faire plier un gouvernement. Avant l'heure, empêcher une réforme de passer. Mais à la faveur d'une *« porte de sortie »*, d'un *« libre arbitre »* préservé, d'une *« réversibilité »* possible, comme le souligne Anne Muxel. Un jour, ils descendent dans la rue pour « gueuler » ce en quoi ils croient. Ils boycottent, occupent ou font grève, par solidarité. Un autre jour, ils se sentent « manipulés », « récupérés », « invisibles » ou « dégoûtés », et jurent alors que « finalement, ça ne sert à rien ». Et le lendemain, ils protestent à nouveau. C'est selon leur humeur, leurs besoins. La révolte du moment et les rêves environnants.

Si certains ingrédients d'antan restent utilisés, comme en témoigne le porte-à-porte (à grande échelle) des campagnes

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

de Barack Obama aux États-Unis ou d'Emmanuel Macron en France, l'essentiel a changé. *« L'engagement est aujourd'hui désidéologisé. Il refuse tout leadership »*, poursuit Anne Muxel. Elle évoque l'exemple du mouvement Nuit debout, qui portait « beaucoup d'aspirations différentes », s'est refusé à désigner un chef de file et a buté sur la question de son débouché politique. *« On vit dans un très grand bricolage idéologique »*, estime Mme Muxel. Selon la chercheuse, les jeunes les plus actifs ne représentent que 1 à 2 % de leur classe d'âge. Mais le volontarisme et l'engagement dépassent de loin cette frange marginale : *« Les jeunes ne sont ni endormis ni apathiques. L'individualisation du rapport à la politique ne signifie nullement qu'ils n'ont pas un sens du collectif. »*

Tous les moyens sont bons. Mathieu, 25 ans, est auteur, comédien et metteur en scène. Par le biais de l'art et de la fiction, il entend passer des « messages efficaces par en dessous ». C'est ainsi qu'il conçoit l'art, son *« engagement à* [lui] *»* : *« Défendre des causes et des points de vue en étant sincère sans jamais être moralisateur. »* Arnaud, 19 ans, étudiant lyonnais, croit aussi *« au très grand pouvoir de militantisme de la culture libre et gratuite sur Internet et sur YouTube. L'essor de la communication laisse place à un militantisme culturel "soft" mais bel et bien influent »*.

Le manque de temps serait le premier frein à l'engagement des jeunes, comme en témoigne l'enquête du Crédoc. Alors, les réseaux, ça n'est pas si mal. Pour Mathilde, 23 ans, agent de collectivité dans une station d'épuration, *« militer, ce n'est plus dans la rue mais sur les réseaux sociaux sur des sources sérieuses »*. Si le bénévolat doit faire face à une forme de concurrence des activités, *« concilier sa vie professionnelle et son engagement, c'est possible, essentiellement grâce à Internet »*, estime Cordelia, 24 ans, chargée de communication. Pour K. C., 18 ans, étudiant en histoire, *« on ne se force pas sur les réseaux. On le décide. On ne peut s'en empêcher. C'est donc un militantisme des tripes et du cœur pour défendre sa conception du monde »*.

L'art de la mise en scène

La notion même de « militer », aujourd'hui tombée en désuétude, est glissée entre guillemets. *« Je ne suis pas ce qu'on peut appeler une vraie « militante » : Je ne manifeste pas, je ne fais pas de politique et je ne fais partie d'aucun groupe*, reconnaît Lilou, 20 ans, partie étudier à Montréal. *Néanmoins, je milite silencieusement par mes choix quotidiens. Je pousse les gens à s'informer, je m'insurge sur les réseaux sociaux. »* Comme elle, Soleane est « de la génération réseaux sociaux ». Dès son adolescence, elle a *« vite compris qu'en étant lesbienne,* [sa] *vie serait une lutte permanente »*. Alors elle a décidé de *« « militer » pour* [son] *identité et étendre* [ses] *horizons pour parler aux minorités et lutter contre les persécutions »*.

Sur Internet, les jeunes se renseignent sur l'opinion des gens, des dirigeants, des dissidents, celles et ceux qui influencent ou « balancent ». Ils se confrontent aussi à la manipulation, à la violence accrue des interactions virtuelles. Parfois confus, ils ne savent à quel saint se vouer, ni sur quel pied danser. Et pourtant. La sensation de ne pas souhaiter être uniquement témoins du temps qui passe, ou apprentis des générations précédentes, est prégnante. A travers le cyber militantisme, ils s'impliquent et assument des positions en signant des pétitions en ligne, aiguisent leurs arguments en polémiquant, affûtent leur esprit critique en refusant le « fake ». Ils remettent en question « les acquis qu'on leur a appris », se forgent leur « propre opinion », prennent part aux débats de société générés par des mouvements tels que #metoo.

Entreprenants, ils n'ont pas peur de se mettre en scène. Selfies, vidéos, chaîne YouTube, pour être « suivis » (comme un leader d'autrefois ?), il faut fédérer, sortir de l'ordinaire. Et pour ça, constate Anne Muxel, *« ces générations sont fortes. Ils n'hésitent pas à faire preuve de dérision, à utiliser le détournement, le décalage pour envoyer des messages aux différents organes de pouvoirs »*.

Si la culture de la protestation politique ainsi que le pouvoir incomparable du numérique ont, selon Anne Muxel, *« banalisé la manifestation »*, une partie des jeunes demeure en retrait. Par manque de « sentiment de légitimité », « de modèle », ou « de confiance ». *« Les jeunes peu diplômés, inactifs non étudiants ou qui cumulent un retrait de l'activité et un faible niveau de diplôme semblent avoir plus de difficulté à identifier une cause pour laquelle ils pourraient s'engager »*, conclut l'enquête du Crédoc. Et Benjamin, étudiant de 18 ans, d'ajouter : *« L'engagement est, selon moi, présent et possible, dans une certaine couche de la société. Il n'est pas évident pour les étudiants issus de CSP inférieures. »* À ce sentiment d'« invisibilité sociale » se mêle, de temps en temps, « une perte de sens » chez les jeunes « en galère, plus que d'autres dans la vie », qui semble démobilisatrice. Alexis, 18 ans, stagiaire dans une PME, déplore, mais « sans désespoir », « une France qui se morfond » : *« Nombre de gens lambda ont l'illusion de protester en réagissant d'un simple bouton sur les réseaux sociaux, mais cela est bien vain. Nous vivons une époque où tout le monde donne son avis sur tout, tout de suite, mais peu le défendent. »* Ce à quoi répond en écho Flora, en poste au sein d'un incubateur d'entrepreneurs sociaux : *« La meilleure façon de dire, c'est de faire. »*

Charlotte Herzog et Jean-Baptiste de Montvalon, *Le Monde* daté du 28.03.2018

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Mobilisation sociale : les nouvelles formes d'action

Malgré la fin de la grève reconductible à la SNCF et à la RATP, des minorités très actives d'opposants s'organisent pour durer

Plus un jour sans une action spectaculaire. C'est une coupure de courant affectant une dizaine de communes autour de l'aéroport d'Orly, mardi 21 janvier aux aurores. C'est le procès symbolique de l'incendie de la préfecture du Puy-en-Velay par des « gilets jaunes », renvoyé au terme d'une audience rocambolesque, lundi. C'est encore la fermeture du Musée du Louvre au nez de centaines de touristes, ou bien des concerts en plein air offerts par l'Opéra de Paris. Ou l'intrusion, par deux fois, de grévistes au siège de la CFDT. Ce sont aussi des députés de la majorité et des ministres chahutés à l'occasion de leur cérémonie de vœux. Et Emmanuel Macron et son épouse qui voient des manifestants perturber leur sortie au Théâtre des Bouffes du Nord à Paris.

Des actions coups de poing, des coups d'éclat. C'est qu'après bientôt cinquante jours les opposants au projet de réforme des retraites savent que la grève reconductible à la SNCF et à la RATP, qui a porté la mobilisation, vit ses derniers instants. *« Il n'y a plus qu'un noyau dur aux AG* [assemblées générales]. *Sans qu'on le veuille, nos discussions ressemblent un peu à des bilans, il y a une phase qui s'arrête »*, constate malgré lui Rémi, 32 ans, cheminot du comité de grève de la gare Saint-Lazare.

Eric Beynel, l'un des porte-parole de Solidaires, le reconnaît. *« On a fait le pari de la grève reconductible et de son élargissement, ça n'a pas eu lieu pour l'instant*, admet-il. *Mais l'idée de la grève s'est installée et c'est un appui pour la suite. »* Ce dernier reste cependant persuadé que *« ce n'est pas un conflit qui s'essouffle mais qui reprend son souffle »* : *« A la SNCF et à la RATP, les taux de grévistes s'annoncent forts pour vendredi. »*

Ce jour-là, alors que le projet de loi réformant le système de retraite doit être présenté en conseil des ministres, l'intersyndicale, qui réunit la CGT, FO, la CFE-CGC, Solidaires, la FSU et des organisations de jeunesse, appelle à une nouvelle journée de mobilisation. Dès jeudi 23 janvier, des retraites aux flambeaux seront organisées dans plusieurs villes, dont Paris.

« Ce qui se joue dans une part croissante du mouvement, c'est une réflexion sur les moyens. Que faire quand le dialogue est limité à amender des points de détail d'un projet à la fois ficelé à l'avance et plein de choses cachées ? Que faire quand les manifestations, sans être ridicules, stagnent en nombre et n'ont guère d'impact ? interroge Erik Neveu, sociologue, spécialiste des mouvements sociaux. *Une partie des acteurs du mouvement explore donc des formes d'action dont ils pensent qu'elles pourraient être plus efficaces. »*

Réseaux très locaux

On n'avait jamais vu ainsi, en cascade, des avocats lancer leur robe aux pieds de leur ministre, des personnels soignants leur blouse blanche, des agents du mobilier national déposer leurs outils, des inspecteurs du travail leur code, des enseignants leurs manuels scolaires. *« Il y a beaucoup de symboles. Jeter son emblème, ça dit l'immensité du mépris ressenti pour notre travail, on casse nos métiers*, confie Sabine, professeure des écoles en grève à Montpellier. *Et qu'aucun représentant du pouvoir ne puisse plus se déplacer sans se faire houspiller, ça dit que plus personne ne croit leur discours. Il y a une colère, une haine, je n'ai jamais vu ça. »*

Ces actions émanent souvent de réseaux très locaux : des assemblées interprofessionnelles ou des comités de grève qui ont pris forme dans des entreprises, des quartiers, des villes. On y range son étiquette syndicale « dans sa poche ». Et c'est là, ainsi que sur les centaines de groupes WhatsApp qui ont fleuri depuis le 5 décembre 2019, que s'organise aussi, désormais, la contestation. *« La base ne s'aligne plus avec la tête des confédérations. Les mecs de la CGT qui font les coupures et les actions sont super chauds, mais ils ne le font pas avec l'assentiment de la direction de la CGT, qui est très embêtée*, estime ainsi un dirigeant d'un syndicat réformiste chez EDF qui désapprouve ces pratiques. *Ces méthodes viennent vraiment du bas et je crains qu'ils n'aient pas fini d'inventer des nouveaux trucs ». « Il y a des minorités très actives qui ne désarment pas*, constate également Rémi, le cheminot de Saint-Lazare. *Combien de temps ça peut durer ? Qu'est-ce que ça peut donner ? On verra. »*

Les irruptions comme celle au Théâtre des Bouffes du Nord ont provoqué l'ire du gouvernement et de ses soutiens qui ont

POURQUOI CES ARTICLES ?

L'article de Charlotte Herzog et Jean-Baptiste de Montvalon propose une analyse de l'engagement politique des jeunes et de ses transformations. Souvent éloignés des structures institutionnelles comme les partis politiques, les jeunes n'en sont pas moins engagés dans la vie de la cité et se mobilisent souvent pour des causes post-matérialistes comme le féminisme, la lutte contre les discriminations, etc. Le militantisme des jeunes, socialement situé, passe de plus en plus par les réseaux sociaux et laisse la place à des formes originales de mobilisation.

L'article collectif paru le 23 janvier 2020 présente les nouvelles formes d'action qui apparaissent aujourd'hui en France lors de conflits sociaux. Cet article illustre l'idée selon laquelle nous assistons à un élargissement du répertoire de l'action collective. Les moyens d'actions sont plus originaux afin notamment de capter la lumière médiatique. La question d'une éventuelle montée de la violence dans les mobilisations est également discutée.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

dénoncé des « violences », des attitudes « antidémocratiques ». Pour s'y soustraire, certains ont préféré annuler leur cérémonie de vœux, à l'image du ministre de la culture, Franck Riester. *« C'est dans le débat et la discussion, et jamais dans la violence, qu'une démocratie avance »*, a estimé, lundi, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire.

« Il s'agit d'initiatives extrêmement minoritaires mais que l'on ne voyait pas il y a quelques jours, observe Cyril Chabanier, le président de la CFTC. *Il ne faudrait pas que ça se développe. »* Le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, a un avis balancé sur le sujet. *« J'aurais du mal à dire qu'il n'y a pas de violences du tout*, indique-t-il. *Mais si on dézoome, j'ai l'impression qu'il y a une distorsion de la réalité et du ressenti qu'on en donne, si on compare à d'autres épisodes comme Mai 68. »* Pour lui, il y a la tentation *« de parier sur l'épuisement du mouvement et de mettre en exergue ce qui pourrait être moins compris et accepté pour essayer de réduire la contestation à ce qui est marginal »*.

« Radicalisation symbolique »

À la CGT, on réfute l'analyse selon laquelle il y aurait radicalisation, tout en assumant l'existence de « quelques actions un peu plus « énergiques » », selon la formule de Catherine Perret, la numéro deux de la centrale. *« Mais dans l'ensemble*, enchaîne-t-elle, *ce n'est pas bien méchant. Ce que nous cherchons clairement, c'est s'attaquer au portefeuille des entreprises, nous allons multiplier cela pour que le monde économique dise aussi à Macron : "Là, on arrête la réforme." » « Il s'agit plus d'une radicalisation symbolique que d'une radicalisation au sens propre : il n'y a pas de violences physiques, on est plus dans de l'action illégale*, juge Baptiste Giraud, maître de conférences en science politique à l'université d'Aix-Marseille. *Avec toujours le risque de donner une image négative de la mobilisation ou de renvoyer celle d'une minorité plus déterminée mais qui s'isole dans sa manière de contester. »*

« La plus grande prudence s'impose sur ces notions de radicalisation ou de violence, renchérit Jean-Michel Denis, professeur de sociologie à l'université Paris Est-Marne-la-Vallée. *En réalité, il n'y a rien de bien nouveau dans ces agissements, et les conflits sociaux qui ont éclaté durant les années 1970 dans les bassins miniers ou les entreprises de la sidérurgie, étaient bien plus durs. »* Il est cependant certain qu'une mobilisation très longue, sans véritable débouché, risque de se traduire *« par une forme de dégradation »*, complète-t-il. *« Le mouvement des « gilets jaunes » est passé par là, en sécrétant l'idée qu'une forme de radicalité permet d'obtenir des avancées et qu'aucune organisation n'a à fédérer un mouvement social. »*

« La responsabilité de l'exécutif »

Les opérations comme celles contre la CFDT *« amoindrissent le mouvement social et nous les condamnons sans réserve*, souligne François Hommeril, président de la CFE-CGC. *Mais on ne peut pas oublier la responsabilité de l'exécutif. Il a contribué à créer ce climat-là, en s'abstenant de faire une analyse loyale et sincère des questions soulevées par son projet. »* À ce type de critiques, la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, avait répondu, dimanche sur BFM-TV : *« Si provoquer de la violence, c'est faire les réformes pour lesquelles vous avez été élu, de ce point de vue-là, je peux l'assumer. »*

L'intersyndicale devait se retrouver mercredi soir pour décider de la suite, au-delà de vendredi. L'exercice s'annonce compliqué. Si certains, comme Solidaires, aimeraient programmer une nouvelle date interprofessionnelle le 30 janvier, d'autres, à l'image de FO, sont réticents à l'idée de retomber dans des journées « saute-mouton » qui finissent par user. Mais pour M. Veyrier, *« c'est loin d'être fini »* : *« Après le conseil des ministres, il y a le débat parlementaire et, même si le gouvernement finit par faire adopter sa loi, rien ne sera figé avant un moment. »* ●

Raphaëlle Besse Desmoulières,
Bertrand Bissuel, Aline Leclerc
et Nabil Wakim,
Le Monde daté du 23.01.2020

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quelles mutations du travail et de l'emploi ?

Souvent considérées comme synonymes, les notions de travail et d'emploi sont en réalité distinctes. Un travail désigne l'activité conduisant à la création d'un bien ou d'un service (par exemple, laver des carreaux). L'emploi est un travail rémunéré dans le cadre d'une activité professionnelle (un laveur de carreaux professionnel réalise un travail dans le cadre de son emploi). Quelles transformations ont connues le travail et l'emploi au cours des dernières décennies ?

Frederic Winslow Taylor (1896-1915).

Quelques éléments sur le travail et l'emploi

Actifs occupés, chômeurs et inactifs

La totalité de la population française peut être classée dans une des catégories suivantes :

• si une personne n'a pas d'emploi et n'en recherche pas, elle est classée dans la **population inactive**. On trouve donc au sein de la population inactive : les enfants, les élèves, les étudiants, les retraités, les parents au foyer, etc.

• si une personne a un emploi ou souhaite en occuper un, elle est classée dans la population active. Celle-ci est donc composée de deux groupes : la population active occupée, composée des individus ayant un emploi, et les chômeurs, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas d'emploi et qui en cherchent un.

Les statuts de l'emploi : salariés et non-salariés

Un salarié est un individu qui a signé un contrat de travail, il n'est pas propriétaire des moyens de production et ne supporte pas directement les risques de l'entreprise. À l'inverse, il existe des non-salariés : ils travaillent pour eux-mêmes et vendent le produit de leur travail. Ils sont propriétaires des moyens de production et subissent les risques d'une éventuelle faillite de l'entreprise.

Des emplois de qualités différentes

En effet, il existe **des emplois de bonne qualité** présentant les caractéristiques suivantes : ils sont **variés dans les tâches à effectuer**, les **conditions de travail sont bonnes**, ils sont bien payés, sécurisés, avec **un potentiel de formation et un horizon de carrière ouvert**. Ces emplois offrent un certain niveau de **sécurité économique** pour le salarié.

À l'opposé, il existe des emplois de **mauvaise qualité** : ils sont souvent répétitifs dans le contenu des tâches à effectuer, **le niveau de salaire** est modeste, les conditions de travail incertaines, la vulnérabilité face au risque de licenciement est forte, les opportunités de promotions et les formations sont rares.

Le modèle taylorien : une double division du travail

À la fin du XIXe siècle, l'américain Frederic Winslow Taylor (1896-1915) théorise ce qu'il appelle « l'organisation scientifique du travail ». Son objectif est d'organiser le collectif de travail d'une nouvelle manière afin de générer des gains de productivité. L'organisation scientifique du travail repose sur une double division du travail :

• une **division verticale du travail**, c'est-à-dire une séparation stricte entre la conception du travail et l'exécution du travail. **La relation hiérarchique est donc stricte** et cloisonnée ;

• une **division horizontale du travail** (ou parcellisation des tâches) : le processus productif est divisé en une multitude de tâches simples et chaque ouvrier se voit confier une tâche précise à répéter.

Tout au long du XXe siècle, le modèle taylorien s'est progressivement diffusé à l'ensemble des pays développés permettant de réaliser des gains de productivité considérables. Dans les années 1980, l'organisation taylorienne commence cependant à s'essouffler.

Le modèle post-taylorien : flexibilité, recomposition des tâches et management participatif

Durant les années 1980, de nouvelles formes d'organisation du travail apparaissent, on parle de modèles **post-tayloriens** d'organisation du travail pour montrer la rupture (relative) avec les principes du modèle inventé par Taylor.

Ces organisations du travail laissent davantage de place à la **flexibilité** (des salariés, des produits ou de l'entreprise en général), à l'enrichissement ou à **la recomposition des tâches** (les salariés réalisent plusieurs tâches) et un **management participatif** (le salarié peut désormais proposer ses idées).

En somme, **l'évolution des formes d'organisation du travail a eu des effets positifs** (travail enrichi, polyvalence, capacité d'initiatives accrue pour les salariés, etc.), **mais aussi négatifs** (rupture du collectif du travail au profit d'une individualisation accrue, augmentation du stress lié au pouvoir de décision, etc.) **sur les conditions de travail**.

Les conséquences du numérique dans le travail contemporain

Le numérique a d'abord brouillé les frontières entre le temps de travail et le temps hors travail. En effet, il est aujourd'hui de plus en plus difficile de cloisonner ces deux temps de la vie d'un individu : consultation des emails en soirée, travail le dimanche à la maison sur ordinateur, etc.

Par ailleurs, la révolution du numérique a **développé le télétravail**. Le télétravail relève de la volonté du salarié ou de l'employeur et concerne tout ou partie du temps de travail.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Le nombre de personnes en télétravail a bien évidemment explosé pendant la période de confinement liée à la Covid 19.

Le numérique **transforme également les relations d'emploi**. Le numérique (et le télétravail qui peut en découler) peut par exemple rendre plus floue la frontière entre temps de travail et temps hors travail. Certaines applications numériques ont également contribué à créer de nouveaux emplois indépendants (chauffeur Uber, par exemple).

Enfin, **le numérique accroît les risques de polarisation des emplois**. La polarisation des emplois désigne la réduction des emplois intermédiaires (informatisation des tâches de secrétariat, par exemple) et l'augmentation des emplois très qualifiés d'un côté et peu qualifiés de l'autre. En effet, les ordinateurs ont progressivement détruit les tâches répétitives effectuées par les salariés des emplois intermédiaires tandis qu'ils ont provoqué une augmentation toujours plus forte des emplois très qualifiés et peu qualifiés (transport, logistique, etc.).

Conférence en télétravail.

Une remise en cause de l'emploi comme source d'intégration sociale dans les sociétés contemporaines

L'emploi permet l'insertion sociale des individus de différentes manières. Il permet d'abord de recevoir un salaire, ce qui permet de s'intégrer via la société de consommation.

Par ailleurs, un emploi garantit une protection sociale réduisant ainsi les risques de pauvreté et, par conséquent, les probabilités d'exclusion sociale. L'emploi permet également d'élargir la sociabilité : collègues, clients, etc. Enfin, l'emploi, c'est-à-dire l'identité professionnelle, est une composante essentielle de l'identité sociale : à l'âge adulte, de nombreuses personnes sont d'abord définies et identifiées par leur profession.

L'existence d'un chômage de masse et **d'une précarisation croissante des emplois** a contribué à remettre en question le rôle intégrateur de l'emploi. En effet, alors que l'emploi a longtemps été le grand intégrateur, le marché du travail est aujourd'hui source d'exclusion pour une partie de la population : chômeurs, chômeurs de longue durée, travailleurs pauvres, etc. Ces personnes peuvent, s'ils n'ont pas ou peu de relations familiales ou amicales, être exclues de la société.

Finalement, **le taux persistant de chômage élevé**, la précarisation et la **polarisation croissante entre les emplois** qualifiés et les emplois non qualifiés **affaiblissent le pouvoir intégrateur de l'emploi**.

UN ARTICLE DU *MONDE* À CONSULTER

Près de quatre millions de salariés en chômage partiel p. 78
(Bertrand Bissuel, *Le Monde* daté du 04.04.2020)

ZOOM SUR…

DES FRONTIÈRES DE PLUS EN PLUS INCERTAINES ENTRE EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ

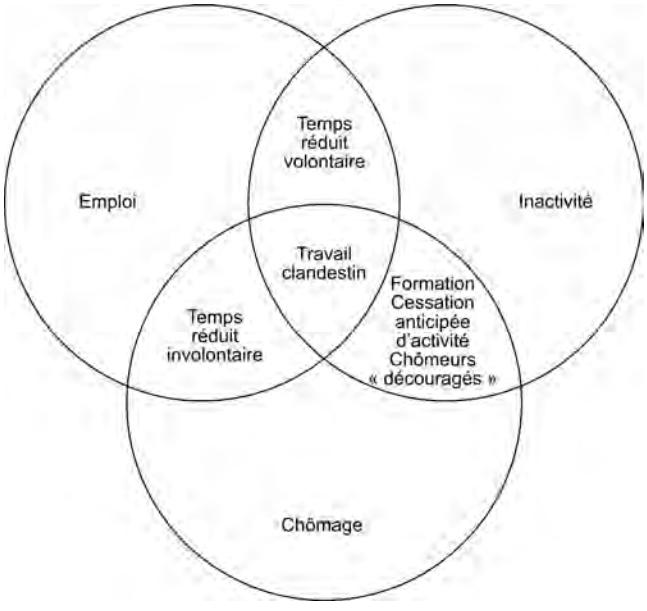

Les évolutions des formes d'emplois ont rendu de plus en plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité. Par exemple, une personne ayant un emploi à temps partiel alors qu'elle aimerait occuper un emploi à temps complet (un emploi dont la durée hebdomadaire de travail est de 35 heures, durée légale du temps de travail) se situe entre la situation d'actif occupé (elle a un emploi) et le chômage (elle souhaiterait travailler davantage). À l'inverse, une personne qui choisirait un emploi à temps partiel se situerait entre l'emploi et l'inactivité.

EMPLOI TYPE, FORMES PARTICULIÈRES D'EMPLOIS ET PROCESSUS DE PRÉCARISATION

Tout au long du XX^{e} siècle s'est constitué un emploi type, c'est-à-dire un emploi « normal » ou « standard ». L'emploi type est un emploi à temps plein (il correspond à la durée légale du temps de travail hebdomadaire, aujourd'hui 35 h) et en contrat à durée indéterminée (CDI), soit lorsque le salarié signe son contrat de travail, il ignore la date laquelle celui-ci prendra fin. L'emploi type est l'emploi le plus stable et, par conséquent, le plus recherché.

À partir des années 1980, de nouvelles formes d'emplois se sont progressivement multipliées, on parle de formes particulières d'emplois (FPE). Les FPE regroupent toutes les formes d'emplois qui ne sont pas des emplois types dans le sens où elles ne respectent pas au moins l'une des deux caractéristiques de celui-ci : les FPE sont, soit à durée déterminée (CDD, missions d'intérim, etc.), soit à temps partiel ou les deux. La majorité des FPE sont des emplois précaires, c'est-à-dire instables.

D'après l'INSEE, on constate une augmentation de la part des emplois précaires dans l'emploi total depuis les années 1980. En effet, en 1984, les emplois précaires ne représentaient que 5 % du total des emplois tandis qu'ils représentent aujourd'hui presque 14 % de l'emploi.

Si la précarisation des emplois est bien une réalité, il ne faut toutefois pas perdre de vue que les emplois types restent néanmoins largement majoritaires puisqu'ils représentent encore 86 % des emplois.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Près de quatre millions de salariés en chômage partiel

Le commerce et la restauration sont particulièrement concernés

A lui seul, le chiffre donne une idée de la violence du coup de frein infligé à notre économie. Dans le privé, un salarié sur cinq est désormais en chômage partiel. Divulgué, jeudi, par la ministre du travail, Muriel Pénicaud, cet ordre de grandeur signifie que près de 4 millions de personnes (sur un peu moins de 20 millions) ont cessé leur activité ou ne l'exercent qu'en pointillé, tout en continuant de percevoir une très grande partie de leur rémunération grâce aux deniers publics. Du *« jamais-vu »*, comme l'avait souligné, la veille, le chef du gouvernement, Edouard Philippe, alors qu'il était auditionné par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'épidémie de Covid-19.

Cette situation inédite résulte d'un choix politique, qui vise à atténuer les incidences de la récession due à la crise sanitaire. L'exécutif a, en effet, voulu faciliter le recours à l'« activité partielle », le terme officiel pour désigner le dispositif. Dans cette optique, une ordonnance a été publiée au Journal officiel du 28 mars : elle prévoit notamment d'étendre cette mesure *« à de nouvelles catégories »* (assistantes maternelles, VRP, etc.) tout *« en réduisant (...) le reste à charge »* pour les patrons. Ainsi, le travailleur touche 84 % de son salaire net et l'employeur est dédommagé à 100 %, dans la limite de 4,5 smic (environ 4 800 euros net par mois). Le but est de *« limiter les ruptures de contrats de travail »* et de *« préserver les compétences »*, dont le pays aura besoin lorsque la croissance repartira.

Qui est concerné ? Une première réponse a été apportée, jeudi, grâce à livraison d'un « tableau de bord » coréalisé par les administrations centrales du ministère du travail (Dares, DGEFP) et par Pôle emploi. Une initiative, là aussi, sans précédent, puisqu'elle va se traduire par la présentation, chaque semaine, d'indicateurs afin de livrer des éclairages sur l'impact de la crise. Etant issues de l'exploitation de données journalières ou hebdomadaires, ces statistiques sont plus fragiles que celles diffusées en temps ordinaire, mais le but est de faire œuvre de transparence dans un contexte que la France n'a pas connu depuis la seconde guerre mondiale.

Au 1er avril, un peu plus de *« 415 000 établissements »* avaient déposé un dossier pour passer en activité partielle *« en raison du coronavirus »*, selon l'étude publiée jeudi. Ces démarches englobent – comme l'a évoqué Mme Pénicaud – 3,9 millions d'individus, bien souvent employés dans des sociétés de petite taille (moins de vingt personnes). En moyenne, les demandes portent sur *« 419 heures chômées (...) par salarié, soit près de douze semaines à 35 heures hebdomadaires »*. Trois secteurs concentrent, à eux seuls, un peu plus de la moitié des requêtes : le commerce et la réparation des automobiles (21,4 %), l'hébergement et la restauration (15,7 %), la construction (14,3 %). C'est en Ile-de-France où le plus grand nombre de procédures ont été engagées.

Les autres informations présentées dans le « tableau de bord » illustrent le coup d'arrêt de pans entiers de l'économie : effondrement des inscriptions en formation de demandeurs d'emploi (–56 % pour la période du 16 au 22 mars, comparée à la même semaine de l'année précédente), dégringolade des entrées en contrats aidés (–67 % entre la première et la deuxième quinzaine de mars).

Alors qu'il a déjà atteint une ampleur hors du commun, le recours au chômage partiel va très probablement se poursuivre. Dans une note dévoilée lundi, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) indique que quelque 5,7 millions de salariés *« seraient potentiellement éligibles »* au dispositif, si les entreprises touchées par la baisse de la consommation et les fermetures administratives (cafés, restaurants, etc.) le réclament. *« Il s'agit d'une évaluation haute, pour une chute d'activité de 30 % et pour un mois de confinement, mais il n'est pas exclu qu'elle soit dépassée »*, précise au *Monde* Eric Heyer, de l'OFCE.

« La crise est inédite »

L'une des questions qui se pose est de savoir dans quelle mesure cette solution permettra d'encaisser le choc. Certains publics ne vont pas en bénéficier ou alors seulement durant un temps limité : en particulier, les personnes qui ont signé des contrats de courte durée et les jeunes qui s'apprêtent à pénétrer sur le marché du travail, énumère Eric Heyer. Dès lors, les files d'attente devant Pôle emploi vont à nouveau s'allonger, alors qu'elles raccourcissaient depuis des mois.

« La crise est inédite pour tous les pays et la réponse que ceux-ci apportent l'est aussi. Dans le cas de la France, elle paraît appropriée pour le moment, avec un recours massif à l'activité partielle », décrypte Andrea Garnero, de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Certains Etats ont choisi de ne pas mettre en place des amortisseurs, ce qui débouche sur des hausses spectaculaires du nombre des inscriptions au chômage : *« Au Canada, elles atteignent en deux semaines l'équivalent de ce qui a été enregistré sur l'année fiscale 2018-2019*, complète Andrea Garnero. *S'agissant des Etats-Unis, les effectifs d'inscrits à l'assurance-chômage se sont accrus de 10 millions en seulement deux semaines. Pendant la crise financière de 2008, les inscriptions avaient augmenté au maximum de 700 000 en une semaine. Cette fois, c'est par millions... »*

L'autre inconnue a trait au coût du chômage partiel. Le ministère du travail avait récemment fait état d'une *« dépense potentielle »* de 11 milliards d'euros pour trois mois, sachant qu'il s'agit de *« crédits ouverts »* qui ne seraient *« pas forcément tous consommés »*. L'OFCE, pour sa part, a avancé un total de 21,4 milliards par mois, en tenant compte des pertes de cotisations sociales.

Bertrand Bissuel, *Le Monde*
daté du 04.04.2020

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet d'illustrer le fait que les frontières entre emploi, chômage et inactivité sont de plus en plus incertaines.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

REGARDS CROISÉS

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quelle action publique pour l'environnement ?

La question environnementale est centrale dans les sociétés actuelles. De nombreux scientifiques, experts ou hommes politiques insistent sur l'urgence environnementale et sur la nécessité d'une action publique rapide et significative. En effet, l'environnement se dégrade chaque jour du fait de l'activité économique (pollution atmosphérique et réchauffement climatique, ponction dans les ressources naturelles, etc.) et une intervention des États s'impose.

De nombreux acteurs participent à la construction des questions environnementales

Les **ONG** (organisations non gouvernementales), comme Greenpeace ou WWF, sensibilisent l'opinion publique sur les questions environnementales et agissent en se mobilisant de différentes manières (campagnes de publicité, rencontres avec les pouvoirs publics, etc.). Le rôle des **experts** est également fondamental pour apporter une analyse scientifique sur les risques environnementaux. Ils jouent un rôle central de sensibilisation et d'aide à la décision publique. Les **entreprises** ont un rôle évident à jouer en matière écologique : si, d'un côté, elles contribuent largement aux dégâts environnementaux (pollution de l'air liée à la production ou au transport de marchandises, ponction dans le capital naturel, etc.), de l'autre, une action en faveur de l'environnement ne pourra pas être efficace sans elles. La question environnementale est aussi portée par des **mouvements citoyens** qui se mobilisent pour réclamer des actions publiques significatives en faveur de la défense de l'environnement. Enfin, les **partis politiques** et, bien sûr, les **pouvoirs publics** ont une mission centrale : aucune avancée significative en termes de préservation de l'environnement ne pourra se faire sans des États volontaristes.

La construction d'un problème public environnemental et sa mise à l'agenda politique

Les ONG, les experts, certains partis politiques et les mouvements citoyens participent à la « mise sur la place publique » des problèmes environnementaux. En effet, un problème social ou environnemental ne devient un **problème public** que grâce à des acteurs qui agissent pour en faire connaître les enjeux et susciter le débat, notamment via les médias ou les réseaux sociaux. Cette mobilisation peut entraîner une **mise à l'agenda politique**, c'est-à-dire un traitement de la part des pouvoirs publics.

Les relations entre tous ces acteurs de la question environnementale sont changeantes, elles alternent entre la **coopération** (le dialogue et l'unité face au problème environnemental) et le **conflit** (l'opposition entre deux acteurs sur un problème écologique ou sur les moyens de le résoudre).

Les principaux instruments de l'État pour lutter contre le changement climatique

La politique climatique est l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre le **changement climatique** et notamment le réchauffement de la planète. Pour y parvenir, il est indispensable de réduire l'émission de gaz à effet de serre. Les économistes considèrent le changement climatique comme une **externalité négative**. Or, pour lutter contre **les externalités négatives sur l'environnement**, l'État dispose d'instruments majeurs présentant chacun **leurs avantages et leurs limites**.

Le premier est la **réglementation**. En effet, l'État dispose de la possibilité de contraindre par la loi les agents économiques en adoptant une réglementation écologique. Par exemple, il peut voter une loi interdisant aux entreprises de rejeter dans l'atmosphère plus d'une certaine quantité de CO_2 par an ou les obliger à dépolluer sous peine d'amendes. Pour être efficace, une norme écologique doit être assortie de possibilités de contrôle et, le cas échéant, de sanctions significatives. La réglementation par la norme n'est pas nécessairement le moyen le plus efficace en matière de politique

ZOOM SUR…

LE CONCEPT DE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

C'est en 1987, dans le rapport « Brundtland » (du nom d'une femme politique norvégienne), publié pour les Nations unies, qu'apparaît pour la première le concept de *sustainable development* dont la traduction française est « développement durable ». Il est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Ce concept s'inscrit donc dans une logique intergénérationnelle : les générations actuelles ne doivent pas, du fait de leur mode de vie fondé sur la production et la consommation de biens et services, empêcher ou réduire le bien-être des générations futures.

Ce concept est souvent limité à sa dimension écologique et environnementale (il est indispensable de préserver la biodiversité et les ressources naturelles et énergétiques) mais il comporte aussi une dimension économique (poursuivre la création de richesses matérielles pour améliorer les conditions de vie du plus grand nombre) et sociale (satisfaire les besoins en termes de santé, d'éducation, de logement et améliorer la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion et les inégalités). Ainsi, un développement durable doit permettre de concilier protection de l'environnement, justice sociale et croissance économique.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

climatique : d'abord, il est souvent difficile de fixer le bon niveau d'émission de CO_2 autorisé. Ensuite, une loi unique pour tous les secteurs et sans tenir compte de la conjoncture économique n'est pas toujours pertinente.

Les pouvoirs publics peuvent également agir dans une logique d'incitation (**subvention**) et/ou de dissuasion (**taxe**). Par exemple, l'État peut inciter les entreprises à l'innovation verte en versant des subventions pour financer partiellement les dépenses de recherche et développement. *A contrario*, il peut recourir à la taxation, ou l'« écotaxe », selon le principe « pollueur-payeur ». Par exemple, depuis 2008, l'État français applique le « bonus-malus écologique ». Ce recours a également l'avantage de permettre à l'État de percevoir des recettes fiscales qui pourront financer une action en matière environnementale. Toutefois, aux yeux des économistes libéraux, toute taxe se traduit nécessairement par une baisse du bien-être social (« perte sèche »).

Enfin, l'État dispose d'un dernier moyen pour mener une politique climatique et réduire l'émission de gaz à effet de serre : le **marché de quotas d'émission** (ou « des droits à polluer »).

Chacun de ces instruments présente des **avantages** et des **limites** et leur mise en œuvre peut se heurter à des **dysfonctionnements de l'action publique** (faiblesse des contrôles, amendes peu dissuasives, réglementation trop stricte, quotas d'émission trop élevés, etc.).

Des contraintes pour les négociations internationales

L'environnement est partiellement composé de **biens communs** (les ressources halieutiques ou le climat, par exemple). Les économistes évoquent souvent « la tragédie des biens communs », souvent surexploités et donc gaspillés. Pour résoudre cette surexploitation, une intervention concertée est nécessaire. C'est pourquoi les États ont tenté de mettre en place, par la **négociation**, une gouvernance mondiale en matière climatique en signant des **accords internationaux** comme les ceux de Paris, en 2015, lors de la « COP 21 », au cours de laquelle 195 pays se sont engagés à réduire leur émission de CO_2. En 2017, le président Trump a néanmoins annoncé le retrait futur des États-Unis de ces accords.

Le respect des accords internationaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique est en effet confronté à des difficultés. Un pays peut être tenté de se comporter en « **passager clandestin** », c'est-à-dire de ne pas respecter l'accord de réduction de CO_2 alors que les autres pays respectent cet accord international. Ce pays pourra donc bénéficier de l'action climatique des autres sans en supporter les coûts en termes de réglementation, de taxes ou de compétitivité. Par ailleurs, les accords internationaux en matière climatique doivent tenir des comptes des **inégalités de développement** entre pays. Les engagements pris lors de ces négociations internationales doivent ainsi permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre sans pour autant empêcher ou retarder le développement des pays les moins avancés ou en cours de développement. C'est donc probablement aux pays développés de faire le plus d'efforts en matière environnementale.

Manifestation pour le climat.

UN ARTICLE DU *MONDE* À CONSULTER

Les « biens communs » sont parmi nous p. 87
(Serge Audier, *Le Monde* daté du 16.05.2014)

ZOOM SUR…

LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE L'ACTION PUBLIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

À l'échelle locale, les collectivités (communes, communautés de communes, départements, régions) peuvent agir de différentes manières sur le plan écologique : collecte et recyclage des déchets, mise en place d'une circulation alternée lors de pics de pollution atmosphérique, etc.

À l'échelle nationale, le pouvoir politique central peut mener une politique environnementale variée : création d'un ministère de l'Environnement, système d'incitations et de désincitations pour influer sur le comportement des individus (remboursement des abonnements de transports publics, taxe sur les carburants, etc.) ou mise en place d'une législation écologique (lois sur l'eau, sur la protection des espèces protégées, etc.).

À l'échelle européenne, l'UE a mis en place une politique environnementale diversifiée : mise en place d'un marché des quotas d'émission de CO_2, engagement sur la réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030, etc.

À l'échelle mondiale, si un accord mondial sur les questions écologiques est souvent long et difficile à trouver, il faut noter des engagements historiques comme le protocole de Kyoto en 1997 ou la COP 21 en 2015. Une véritable gouvernance mondiale en matière écologique s'impose pour lutter contre le réchauffement climatique.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Comprendre le marché des quotas d'émission

Qu'est-ce qu'un marché des quotas d'émission ?

Au-delà de la réglementation, de la taxation et de la subvention, l'État dispose d'un autre moyen pour mener une politique climatique et réduire l'émission de gaz à effet de serre : le **marché de quotas d'émission** (ou « des droits à polluer »). L'idée du marché des quotas d'émission est née durant les années 1960 à la suite des travaux de l'économiste américain Ronald Coase (1910-2013, prix Nobel d'économie en 1991) sur les externalités.

Son principe est le suivant : l'État fixe un niveau maximal de pollution admissible sur un territoire. Par exemple, dans une petite économie imaginaire, l'État fixe à 1 000 grammes par mois la quantité totale de CO_2 autorisée à être rejetée par les dix entreprises du pays. L'État attribue un droit à polluer de 100 grammes par mois à chacune des entreprises.

Il s'agit d'un marché dans le sens où une entreprise qui n'utiliserait pas tout ou partie de son droit à polluer a la possibilité de le vendre à une autre entreprise qui, elle, en aurait besoin. Par exemple, l'entreprise X ne rejette que 50 g de CO_2 dans l'atmosphère alors qu'elle a droit de rejeter 100 g. L'entreprise Y, quant à elle, connaît une augmentation de son activité et doit rejeter 150 g de CO_2 ce mois-ci. L'entreprise Y va donc acheter les 50 g manquants à l'entreprise X (l'échange – marchand – se fait comme sur un marché ordinaire). Ainsi, l'avantage d'un marché de droits à polluer repose sur son adaptabilité aux variations de l'activité des entreprises, qui peuvent acheter ou vendre des droits à polluer en fonction de leurs besoins.

Chaque entreprise **arbitre** entre la **valeur du droit à polluer** (qu'elle peut revendre) et le **coût de la réduction de la pollution** : si l'entreprise Z peut réduire complètement son émission de CO_2 en achetant une nouvelle machine d'une valeur de 20 000 € et que la vente de ses 100 grammes de droit à polluer peut lui rapporter 30 000 €, elle choisira d'investir dans la machine et de vendre son droit à polluer sur le marché, enregistrant ainsi un gain de 10 000 €. Dans ce cas, le marché des droits à polluer est efficace car il a bien incité l'entreprise à réduire ses émissions de CO_2.

Le prix du quota est déterminé sur le marché en fonction de l'offre (les vendeurs) et de la demande de quotas (les acheteurs). Si les entreprises prévoient de polluer davantage que la quantité autorisée qu'elles détiennent, elles achètent des quotas, provoquant ainsi une hausse de la demande. Or, toute chose égale par ailleurs, cette hausse de la demande va provoquer une augmentation du prix du quota incitant les entreprises à dépolluer davantage. À l'inverse, si les émissions réelles sont inférieures au total des quotas, le prix d'un quota se réduira :

- offre de quotas < demande de quotas ⇒ le prix du quota augmente ;
- offre de quotas > demande de quotas ⇒ le prix du quota baisse.

Le marché des quotas d'émission est en effet un marché « ordinaire » soumis à la loi de l'offre et de la demande.

Pour remplir son objectif de réduction d'émissions polluantes, l'État peut réduire chaque année le plafond global autorisé. En donnant un prix à la pollution, le marché des quotas d'émission permet donc « d'internaliser l'externalité » en obligeant les entreprises polluantes à prendre en compte le coût de la pollution qu'elles génèrent.

Un exemple réel de marché des quotas d'émission : le SEQE

En 2005, l'Union européenne a mis en place un marché des quotas d'émission pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) : le système d'échange de quotas d'émission (SEQE), pour les entreprises qui consomment beaucoup d'énergie (dans les secteurs de la cimenterie, la sidérurgie, la production d'électricité, etc.). Il concerne aujourd'hui plus de 10 000 établissements dans tous les pays de l'UE (+ le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande) et constitue le plus grand marché de quotas d'émission au monde.

Ce document montre que, depuis la mise en place du SEQE en 2005, les émissions de CO_2 se sont réduites de manière significative dans l'Union européenne puisqu'elles sont passées de 2 377 millions de tonnes en 2003 à 1 748 millions de tonnes en 2016, soit une baisse de 26,4 %. La France et le Royaume-Uni (qui a décarbonisé son secteur électrique) ont respectivement baissé leurs émissions de 34,6 % et de 46,4 % sur cette période.

Ces chiffres montrent que le SEQE est efficace : il permet de réduire les émissions de CO_2 dans l'Union européenne.

ZOOM SUR…

LES EXTERNALITÉS, UNE DÉFAILLANCE DU MARCHÉ

Les externalités désignent les conséquences positives ou négatives de l'activité économique sur le bien-être d'autres individus ou sur le bien-être de la société tout entière. Une externalité (ou un effet externe) est nommée ainsi car il s'agit d'une « fuite » en dehors du marché dans la mesure où elle n'est pas prise en compte par les agents économiques, elle est « extérieure » au marché. L'analyse économique a démontré que les agents économiques ont tendance à « surproduire » les externalités négatives (une usine de produits chimiques ne prend pas spontanément en compte les déchets qu'elle rejette et ne se soucie pas de les réduire). En ce sens, elles constituent une défaillance de marché. Les économistes considèrent le changement climatique ou plus généralement la pollution comme une externalité négative.

L'INITIATIVE SCIENCE BASED TARGETS

En 2015, l'ONG WWF, Carbon Disclosure Project, le think tank WRI et le Global Compact des Nations unies ont lancé l'initiative Science Based Targets (iSBT). Son objectif est d'inciter les entreprises privées à s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En décembre 2019, 285 grandes entreprises ou groupes aux activités extrêmement diverses adhèrent à ce projet. On peut citer par exemple : Nike, Gap, Levi Strauss & Co, Puma, Asics, Marks & Spencer, H&M. Une trentaine d'entreprises françaises se sont engagées auprès de ce dispositif : Veolia Environnement, Danone, L'Oréal, Atos, PSA, etc.

Selon un rapport d'impact, ces 285 entreprises rejettent actuellement 752 millions de tonnes de CO_2 dans l'atmosphère (soit plus que la France et l'Espagne réunies) et pourraient réduire de 35 % leurs émissions (soit 265 millions de moins) si elles remplissent les objectifs qu'elles se sont fixés et qui ont été validés par l'iSBT.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Les limites d'un marché des quotas d'émission

Ce système présente néanmoins des limites. D'abord, la réduction des émissions de CO_2 n'a lieu que dans les cas où elle est peu chère. Dans les autres cas, les entreprises choisiront de continuer à polluer. Par ailleurs, sa mise en place est difficile dans la mesure où le « juste niveau » de droit à polluer pour toute l'économie ne doit pas être trop faible pour ne pas décourager l'activité économique et ne doit pas être trop élevé pour avoir un effet réel sur la pollution. Par exemple, l'UE a accordé un niveau trop élevé de droits à polluer lors de la création du SEQE, conduisant ainsi à une forte chute du prix moyen du quota, celui-ci passant de 20,6 € en 2005 à 13,1 € en 2009. Depuis 2017, le prix du quota connaît une hausse importante et se situe désormais aux alentours de 25 € la tonne.

Enfin, la mise en place d'un marché des quotas d'émissions dans un espace géographique donné peut inciter les entreprises à délocaliser leur production vers des zones ou des pays dans lesquels il n'en existe pas.

Une réduction des émissions de CO_2 grâce au marché de quotas d'émission européen (en millions de tonnes, Mt, et en %)

émissions SEQE (Mt)	2005	2008	2012	2015	2016
France	154	139	115	99	101
variation / 2005		−9,6 %	−25,6 %	−35,6 %	−34,6 %
Royaume-Uni	275	268	231	176	147
variation / 2005		−2,6 %	−15,8 %	−36,0 %	−46,4 %
Allemagne	519	506	475	456	453
variation / 2005		−2,6 %	−8,4 %	−12,2 %	−12,7 %
UE 28	2 377	2 259	1 969	1 800	1 748
variation / 2005		−5,0 %	−17,2 %	−24,3 %	−26,4 %

Source : ecologique-solidaire.gouv.fr.

CHIFFRES CLÉS

LES ÉMISSIONS DE CO_2 DANS LE MONDE

Selon la base de données EDGAR (base de données pour la recherche sur l'atmosphère planétaire, gérée par la Commission européenne), les émissions de CO_2 ont augmenté de 60,2 % dans le monde entre 1990 et 2015. Il est intéressant de remarquer qu'elles ont continué à augmenter aux États-Unis (+3,4 %) tandis que les émissions françaises ont baissé de manière significative (-14,1 %). On constate donc que tous les pays développés n'ont pas connu les mêmes évolutions en termes d'émission de CO_2.

Par ailleurs, les chiffres indiquent qu'elles ont explosé en Chine et en Inde sur la période 1990-2015 (respectivement +364,1 % et 278,3 %). Ces pays connaissent en effet des taux de croissance économique très élevés et la production de richesses matérielles en plus grand nombre implique davantage d'émissions de CO_2. L'enrichissement et le développement enclenchés par ces pays pourront probablement permettre à leurs gouvernements respectifs d'agir à l'avenir pour ralentir, voire réduire leurs émissions de CO_2.

Raffinerie de pétrole et usine pétrochimique à Grangemouth, Écosse.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Dissertation : Les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour lutter contre le changement climatique sont-ils efficaces ?

Document 1 - Émission spécifique de CO_2 des voitures vendues

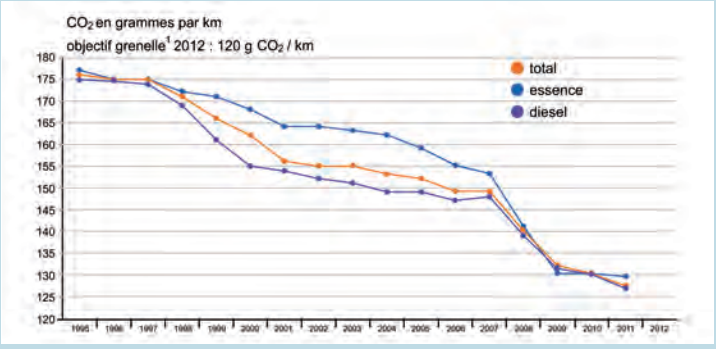

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, 2012.
1. Grenelle : Lancé en juillet 2007, le « Grenelle de l'environnement » a réuni les représentants de l'État et de la société civile pour prendre des mesures à long terme en faveur de l'environnement et du développement durable.

Document 2 - Volumes de transactions de quotas européens depuis le lancement du système d'échange de quotas

	Volumes échangés (en millions de quotas)	Valeurs des transactions (en millions d'euros)	Prix moyen du quota (en €)
2005	262	5 400	20,6
2006	828	14 500	17,5
2007	1 458	25 200	17,3
2008	2 731	61 200	22,4
2009	5 016	65 900	13,1

Source : Mission climat de la Caisse des dépôts, 2010.

Document 3

Depuis 2008, la taxe carbone et la taxe sur l'énergie sont relevées automatiquement chaque année selon l'indice des prix à la consommation. […]
Globalement on note une réduction des émissions des gaz à effet de serre depuis 1990, et ceci alors qu'il y a eu une augmentation de la production industrielle et du PIB. Selon les prévisions actuelles, la Suède doit pouvoir atteindre son objectif national d'une réduction de 4 % des gaz à effet de serre par rapport à 1990 pour la période d'engagement 2008-2012. Il existe plusieurs évaluations de l'effet environnemental de la taxe carbone.
Selon le ministère de l'Environnement […] la taxe aurait amené une réduction des émissions de dioxyde de carbone de 15 % en 1995 par rapport à un scénario sans taxe, et selon les estimations réalisées à ce moment-là, il était prévu qu'elle allait apporter une réduction des émissions de 20,25 % en 2000. L'Agence de l'énergie […] a évalué les réductions des émissions dans le secteur de l'énergie à 2,5 milliards de tonnes CO_2 en 2005 par rapport à un scénario de référence de fiscalité constante au niveau de 1990. Tous les observateurs s'accordent sur le fait que la taxe carbone et les taxes énergétiques ont surtout eu pour effet une utilisation accrue de la biomasse dans les réseaux de chauffage urbain […]. Il est en effet intéressant de noter que les émissions de dioxyde de carbone du secteur chauffage seul ont été divisées par deux en 2007 par rapport au niveau des émissions en 1990.
Source : Katrin MILLOCK, « La taxation énergie-climat en Suède », *Droit de l'environnement*, janvier 2010.
Biomasse : La biomasse est l'ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale, qui comprend, par exemple, les biocarburants pour le transport.

L'introduction rédigée

Fin 2018, dans le cadre de sa politique de transition écologique, le gouvernement d'Édouard Philippe a annoncé une hausse des taxes sur les carburants, provoquant la colère de certains automobilistes… Ce mouvement de colère allait devenir le mouvement des « gilets jaunes ». Le changement climatique désigne les transformations du climat dans le sens d'un réchauffement des températures moyennes observées. S'il a des causes naturelles, il résulte également des activités humaines productrices de gaz à effet de serre. D'un point de vue économique, le réchauffement climatique est envisagé comme une « externalité négative », il s'agit d'une défaillance de marché que l'État doit résoudre en agissant de différentes manières.

Pour lutter contre le changement climatique, les pouvoirs publics des pays du monde disposent aujourd'hui de trois instruments principaux : la réglementation, la taxe (et son inverse, la subvention) et le marché des quotas d'émission. Ces instruments publics visant à lutter contre le changement climatique sont-ils efficaces ?

Dans un premier temps, nous verrons le principe et les avantages de chacun de ces instruments, puis, dans un second temps, nous en étudierons les limites.

Le plan détaillé du développement

I. Le principe et les avantages des instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener une politique climatique

1. Le principe et les avantages de la réglementation écologique

• Principe de la réglementation : c'est l'instrument le plus simple, non économique, reposant sur la contrainte.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

• Document 1 : il montre l'efficacité de la réglementation qui oblige les constructeurs à réduire les émissions en CO_2 des automobiles. Celles-ci sont passées de 178 g de CO_2 par km en 1995 à 128 g, quel que soit le type de carburant.
• Les normes incitent à l'innovation.

2. Le principe et les avantages de la taxe et de la subvention écologique
• Principe du « pollueur-payeur » (ou de l'écotaxe) : il repose sur l'incitation. Une logique économique est en œuvre, puisqu'il permet « d'internaliser l'externalité » en lui donnant un prix. Le système du bonus (subvention)/malus (taxe) a été mis en place en France en 2008 sur les automobiles.
• Document 3 : il propose un exemple d'écotaxe qui a conduit à la réduction du dioxyde de carbone émis en Suède en 1995.
• Les taxes permettent une augmentation des recettes fiscales de l'État (« double dividende de la taxe »).

3. Le principe et les avantages du marché des quotas d'émission
• Principe du marché des quotas d'émission et exemple du SEQE au niveau européen.

LA BONNE MÉTHODE

• Veiller à évoquer la notion d'externalité négative pour qualifier « économiquement » le changement climatique.
• Privilégier le plan le plus simple en cas d'hésitation.

• Document 2 : il expose la valeur des transactions sur le SEQE, multipliée par 13 (65/5) entre 2005 et 2009.

II. Les limites des instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener une politique climatique

1. Les limites de la réglementation écologique
• Toute règle doit être assortie de moyens de contrôle et d'amendes dissuasives en cas d'infraction.
• La norme doit être suffisamment contraignante pour avoir un effet significatif en termes de réduction d'émissions polluantes.
• Effet pervers possible : si les voitures consomment moins d'essence, les individus peuvent être incités à l'utiliser davantage.

2. Les limites de la taxe et de la subvention écologique
• Augmentation des prix pour les ménages et/ou des coûts pour les entreprises.
• Perte de compétitivité-prix pour les entreprises, difficultés sur le plan du commerce international si tous les pays ne mettent pas en œuvre des taxes similaires.

3. Les limites du marché des quotas d'émission
• La quantité de quotas en circulation ne doit pas être trop importante pour avoir un réel effet sur la pollution.
• Si l'offre de quotas est trop élevée par rapport à la demande : effondrement du prix du quota (*document 2*), les agents ne sont plus incités à modifier leur comportement.

La conclusion rédigée

Ainsi, pour lutter contre le changement climatique, les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments : la réglementation, les taxes, les subventions et le marché des quotas d'émission. Chacun de ces instruments présente des avantages et des limites. Il semble qu'une combinaison fine de ces instruments soit le meilleur moyen de réduire significativement les émissions de GES et d'endiguer le changement climatique.

En 2017, le président Trump a annoncé le retrait futur des États-Unis des accords de Paris signés en 2015 lors de la COP 21. De nombreux pays ont déploré cette décision estimant qu'une action publique mondiale contre le changement climatique ne pourra se faire sans les efforts d'un des pays les plus pollueurs du monde…

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

• Penser que les documents doivent être mobilisés dans le même ordre que celui dans lequel ils sont présentés dans le dossier documentaire.
• évoquer les actions citoyennes ou privées en matière environnementale : le sujet vous invite à vous concentrer sur l'action de l'État.

MOTS CLÉS

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG)
Association indépendante des pouvoirs publics dont l'objectif est la défense d'une cause humanitaire ou environnementale.

PROBLÈME PUBLIC
En sociologie, un problème est qualifié de « public » lorsqu'il fait l'objet de débats (dans les médias par exemple) et appelle à une action des pouvoirs publics.

AGENDA POLITIQUE
Un problème public est mis à l'agenda politique lorsqu'il est, de quelque manière que ce soit, pris en considération par les pouvoirs publics et peut donc, par conséquent, faire l'objet d'une action publique.

PASSAGER CLANDESTIN
À l'image d'un individu qui voyage sans billet, en économie, un passager clandestin est un acteur économique (individu, entreprise, pays) qui profite d'une situation sans en supporter le coût.

BIENS COLLECTIFS PURS
Les biens collectifs purs (ou biens publics) sont non rivaux et non excluables. Un phare maritime ou un feu d'artifice, par exemple, ne sont pas produits par le marché mais par l'État.

ZOOM SUR…

LA DÉFINITION D'UN BIEN COMMUN ET LA « TRAGÉDIE DES BIENS COMMUNS »
Les biens communs sont des biens rivaux (la consommation d'un bien ou d'un service par un agent économique empêche la consommation de ce même bien ou service par tout autre agent économique) et non excluables (il est techniquement impossible d'empêcher la consommation de ce bien ou de ce service à un agent qui ne veut pas payer pour la consommation de ce bien ou de ce service).
L'environnement est composé, pour partie, de bien communs. Les poissons marins sont, par exemple, des biens communs : la pêche d'un poisson par un agent empêche celle de ce même poisson par un autre agent (rivalité) et il est techniquement difficile d'empêcher la pêche à des agents ne voulant pas payer (non-excluabilité). Le climat peut également être envisagé comme un bien commun.
Les biens communs n'appartiennent à personne et chacun peut donc en profiter gratuitement du fait de leur non-excluabilité. Il en découle une surexploitation et une dégradation inéluctable : c'est ce que les économistes appellent, à la suite de Garrett Harding (1968), « la tragédie des biens communs ».

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Les « biens communs » sont parmi nous

La notion de « communs » exerce un attrait renouvelé sur les philosophes et les juristes français, comme en témoignent plusieurs parutions. D'où vient ce concept ? Quelle est son utilité ?

On appelle cela le « provincialisme » français : avec grand retard, l'Hexagone finit par accueillir des thèmes déjà ancrés dans les débats internationaux. Ainsi en va-t-il des « biens communs » et du « commun », qui déplacent certaines façons de concevoir, singulièrement en France, le rôle de l'État et du marché.

La renaissance mondiale du « commun » a une histoire scientifique, juridique et politique. En 2009, l'économiste et politologue américaine Elinor Ostrom (1933-2012) avait obtenu le prix Nobel pour « son analyse de la gouvernance économique et, en particulier, des biens communs » : après la crise financière de 2008 était récompensée cette figure de la « nouvelle économie institutionnelle » éloignée de l'orthodoxie du libre marché. Son ouvrage de 1990, *Gouvernance des biens communs* (De Boeck, 2010) se détachait des apologies de la propriété privée en réfutant un article influent de 1968 sur « la tragédie des communs ». Le biologiste Garrett Hardin, inquiet de la surpopulation et de la raréfaction des ressources, y soutenait que laisser un environnement en commun à tous aurait des effets ruineux : dans un pâturage d'accès libre, chaque éleveur accroîtrait son troupeau pour maximiser ses bénéfices à court terme.

Cette thèse sera parfois critiquée comme un renfort aux théories néolibérales de la propriété privée. Mais elle était plus ambivalente : ainsi William Ophuls, lui aussi spécialiste d'écologie, expliquait en 1973 que, devant la « tragédie des biens communs », il fallait un *« gouvernement doté de pouvoirs coercitifs majeurs »*. Hardin lui-même évoquait en 1978 deux options : ou bien un système d'entreprises privées, ou bien le « socialisme » et un État fort contrôlant les ressources. Au contraire, Ostrom voulait montrer comment *« les éleveurs eux-mêmes peuvent conclure des accords contraignants en vue de s'engager dans une stratégie coopérative qu'ils élaboreront eux-mêmes »*. L'analyse des systèmes locaux de ressources communes durables autoorganisés et autogouvernés – des « tenures communales » de forêts et de prairies, des communautés d'irrigation, des pêcheries, etc. – prouverait que *« ni l'État ni le marché ne réussissent uniformément à permettre aux individus une utilisation productive à long terme des systèmes de ressources naturelles »*.

Comme le rappelle *Repenser les biens communs*, ouvrage collectif sous la direction de la juriste Béatrice Parance et du philosophe Jacques de Saint-Victor, qui vient de paraître, ce type d'approche invite à concevoir tout autrement la propriété au plan juridique, alors même que des multinationales suivent une logique effrénée de pillage et de captation des ressources naturelles et culturelles : *« Tant pour protéger la planète de la prédation humaine que pour préserver certaines ressources plus ou moins limitées, qui doivent être considérées comme « communes », car nécessaires à la survie de l'humanité, il faut envisager de nouveaux concepts juridiques ou réinterpréter certaines notions anciennes qui échappent aux logiques de l'appropriation classique. »* La Cour suprême de l'Inde a ainsi récemment condamné une société immobilière qui s'était emparée d'un petit lac utilisé pour l'usage de la communauté locale, parlant d'un « crime d'enclosure », en référence à la clôture des terres communes dans l'Angleterre des XVIe et XVIIe siècles. L'ouvrage dresse la généalogie de ces questions et montre leur pertinence également dans le domaine de la connaissance, des brevets, du numérique.

Dès les années 1990, l'idée du « commun » s'était diffusée dans la galaxie altermondialiste, fédérant des luttes contre les privatisations généralisées et pour un « autre monde », coopératif, solidaire, voire anticapitaliste. Si, pour Ostrom, qui restait libérale, l'objectif n'était pas de dépasser le capitalisme, d'autres en ont fait un véritable projet alternatif, comme Antonio Negri et Michaël Hardt, dans des essais mondialement diffusés. Leur livre de 2009, intitulé dans la traduction italienne *Comune* (Commonwealth, Stock, 2012), porte le sous-titre : « Par-delà le privé et le public ». Ce qui signifie qu' « après le communisme et après le capitalisme, par-delà Karl Marx et Adam Smith, il y a la vraie alternative », à savoir « le commun ». En vérité, ce « commun » évoque bien plus le communisme que le libéralisme : non pas les régimes bureaucratiques de l'Est ni le socialisme historique, que Negri et Hardt jugent condamnés, mais un nouveau modèle de coopération productive et d'autogouvernement, qui s'émanciperait de la stratégie de privatisation du capitalisme néolibéral. En Italie, certains ont inventé le mot « biencommunisme » (*benicomunismo*), un inédit « communisme des biens communs ». D'autres ont prôné une vision plus réformiste et juridique. Mais tous ont convergé, en juin 2011, lors du référendum en Italie sur la privatisation de la gestion de l'eau : la victoire du « non » s'est construite autour du thème de la réappropriation des « biens communs ».

Ce qui frappe dans certaines versions, c'est le lien entre l'idée de « commun » et celle d'« autogouvernement », voire de démocratie radicale, loin de l'État, de la représentation et des partis. Ainsi, un groupe d'activistes occupant et gérant le Théâtre Valle, à Rome, foyer de ce mouvement,

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

a affirmé dans ses statuts que *« le bien commun n'est pas un donné »*, car il naît *« d'en bas et de la participation active et directe des citoyens »*. La célèbre écologiste indienne Vandana Shiva parle même d'une « démocratie des biens communs ». Une exigence que reformule l'Américain David Bollier, grand pionnier de cette cause : dans L*a Renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, dont la traduction française vient de paraître, il définit le paradigme des « communs » comme *« un ensemble évolutif de modèles opérationnels d'auto-organisation, de satisfaction des besoins et de gestion responsable qui combinent l'économique et le social, le collectif et le personnel »*. Les « commoners », qu'il s'agisse d'écologie ou de numérique, sont dans la pratique délibérative et participative. Pour éviter le « pillage privé de notre richesse commun », il faudrait donc sortir du débat entre « privatisation » et « propriété publique », et privilégier ces formes démocratiques, car, souvent, *« l'État s'empresse de conspirer avec les industriels pour les aider à accaparer les ressources en vue d'une exploitation "privée", c'est-à-dire commerciale »*. Si Bollier reconnaît que le socialisme avait été une manière de s'opposer à cette privatisation du monde, renouant avec l'idée du « commun », il aura été hélas rattrapé par une logique étatiste l'éloignant de cette inspiration.

Cette question est au cœur du gros livre rouge, issu d'un séminaire animé avec Negri, du philosophe Pierre Dardot et du sociologue Christian Laval : *Commun. Essai sur la révolution au* XXIe *siècle*. Selon eux *« les combats pour la "démocratie réelle", le "mouvement des places", les nouveaux "printemps" des peuples, les luttes étudiantes contre l'université capitaliste, les mobilisations pour le contrôle populaire de la distribution de l'eau »* participent de la rationalité du « commun ». Il y aurait un lien entre la Commune et les « communs », revendiqué d'ailleurs par le mouvement du parc Gezi d'Istanbul, en 2013 : le mot « commune », revendiqué sur les barricades, serait le nom d'une forme politique, « l'autogouvernement local », et « communs » désignerait les espaces urbains que le gouvernement néolibéral cherchait à confisquer au profit d'intérêts privés. Si ces révoltes évoquent donc la Commune de Paris, elles sont aux antipodes du « communisme d'État », cette tragique « capture bureaucratique du commun ». Anciens militants trotskistes, Dardot et Laval n'ont aucune complaisance pour les expériences communistes du XXe siècle, reprochant même à des intellectuels de la gauche radicale – Alain Badiou ou Domenico Losurdo – de bloquer tout bilan critique. Chez eux, comme chez Hardt-Negri, le « commun » s'oppose au communisme historique, mais il n'est pas sans lien avec l'espérance communiste. Cependant, s'ils doivent beaucoup à Commonwealth, Dardot et Laval critiquent son optimisme excessif conduisant à postuler que le « commun », quoique capté par le capitalisme, serait déjà en devenir dans l'organisation productive contemporaine. En réplique, une recension acerbe de Negri, dans le quotidien italien *Il Manifesto* du 6 avril, fustige une « métaphysique du commun » bien trop idéaliste. Le débat sur les conditions d'une révolution ressurgit.

Au plan conceptuel, Dardot et Laval proposent eux aussi d'adopter la forme substantive – « le commun » – plutôt que l'adjectif – les « biens communs » –, et même que l'on dise « commun » tout court pour l'ériger en principe politique fondamental. Celui-ci impose de *« faire de la participation à une même activité le fondement de l'obligation politique, donc de la coactivité le fondement de la coobligation »*. Il définit une norme, celle de « l'inappropriable ». Ainsi jaillira la révolution espérée, cette « auto-institution de la société ». Sa forme sera la fédération, et surtout pas « l'Etat-nation unitaire et centralisé, ordonné au principe de souveraineté ».

Quelles forces porteront une telle révolution ? Est-il réaliste d'évacuer à ce point l'Etat-nation ? Le « commun », loin d'être la solution magique, pose de nouveaux défis à l'action et à la réflexion.

Serge Audier,
Le Monde daté du 16.05.2014

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article de Serge Audier revient sur le concept de biens communs et son histoire dans la pensée économique. La gestion des biens communs fait l'objet de débats théoriques sur le plan économique et juridique, mais aussi de mobilisations de la part de militants écologistes.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

La question des inégalités de toute nature est au centre du débat démocratique. Si nous vivons dans des sociétés marquées par l'égalité des droits (la loi est la même pour tous), il n'en demeure pas moins des inégalités économiques, sociales et culturelles. Une inégalité est une différence qui fait que l'on peut dire qu'une situation est préférable à une autre. Par exemple, il vaut mieux gagner 3 000 € par mois plutôt que 1 500 €, il est préférable de partir en vacances que de ne pas partir en vacances, etc.

Les différents types d'inégalités et leurs interactions

Les inégalités se déclinent de différentes manières : on distingue généralement celles qui relèvent du domaine économique d'un côté et celles qui sont sociales et culturelles de l'autre. En ce sens, on dit qu'elles sont **multiformes**. Les inégalités économiques sont de deux types : de revenu et de patrimoine. Les inégalités sociales et culturelles ne sont pas liées à l'argent (bien qu'elles puissent en être la conséquence). Elles concernent par exemple l'espérance de vie entre groupes sociaux, le taux de départ en vacances, le nombre de visites dans les musées, les niveaux de diplômes, etc.

Toutes les formes d'inégalités sont étroitement liées entre elles, c'est pourquoi l'on dit qu'elles sont **cumulatives** : les unes génèrent les autres. Ainsi, les inégalités de revenus génèrent des inégalités de patrimoine (et réciproquement) et les inégalités de revenus génèrent des inégalités sociales et culturelles (et réciproquement).

Les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques au XXe siècle

Le XXe siècle s'ouvre sur des inégalités économiques énormes, fruits de la révolution industrielle enclenchée au milieu du XIXe siècle. La Première Guerre mondiale, puis le krach de 1929 et la Seconde Guerre mondiale ont contribué à une réduction significative des inégalités économiques sur la période 1916-1950. En France, les 1 % des plus fortunés

ont vu leur part du revenu total passer de 22,8 % en 1916 à 10,3 % en 1950. La période dite des « trente glorieuses » (1945-1975) a été globalement une période de réduction des inégalités. En France, c'est surtout après 1968 que les inégalités de revenus entre les « cadres » et les « ouvriers » s'amenuisent. À partir du milieu des années 1980, elles ressurgissent néanmoins. Aux États-Unis par exemple, les inégalités de revenu mesurées avec le **top 1 %** ont retrouvé leur niveau du début du XXe siècle.

Les différentes conceptions de la justice sociale

Qu'est-ce qui est juste ? Qu'est-ce qu'une société juste ? À cette question, différentes réponses peuvent être apportées. La première vision de la justice sociale est aussi la plus simple : c'est celle qui l'assimile à **l'égalitarisme strict**. Une société n'est juste que si les ressources matérielles ou symboliques sont parfaitement réparties entre les différents membres de la société.

Les tenants du courant du **libertarisme** estiment qu'il faut d'abord garantir l'égalité des droits. Selon Friedrich Hayek, la notion de justice sociale est « vide de sens » et seul le mécanisme du marché permet de récompenser à leurs justes valeurs les efforts et les mérites de chacun.

L'utilitarisme voit dans une société juste une société dans laquelle la satisfaction individuelle de chacun est optimisée. Il s'agit donc d'une société dans laquelle le bonheur social est le plus élevé possible et ceci en maximisant les bonheurs et en minimisant les peines.

Une autre conception de la justice sociale est enfin celle du courant dit de **l'égalitarisme libéral** dont le chef de file est l'Américain John Rawls (1921-2002). Pour fonder sa vision de la justice sociale, John Rawls propose de placer les individus sous un « voile d'ignorance » : les individus ne savent pas quelle sera leur place dans la société ni de quelles qualités ils vont bénéficier à la naissance. Placés sous ce voile, ils choisiront, selon Rawls, deux principes qui doivent être garantis par l'État :

- le principe de liberté pour tous, à savoir que chaque citoyen doit avoir droit aux mêmes libertés, et la liberté de chacun doit être compatible avec la liberté des autres (liberté d'opinion, d'expression, de vote, etc.).
- le principe de différence, idée selon laquelle certaines inégalités peuvent être acceptées dans une société « juste », à une double condition. Il est nécessaire qu'il existe une égalité des chances de sorte que tout le monde puisse

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

accéder aux positions les plus favorisées ; les inégalités doivent permettre d'améliorer la situation des plus désavantagés (par exemple, on peut accepter qu'un chef d'entreprise soit riche à condition qu'il crée des emplois).

L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale et de lutte contre les inégalités, une action sous contrainte et sujette à débats

Tout d'abord, pour réduire les inégalités économiques, l'État peut mettre en place une **politique fiscale** permettant une redistribution verticale des plus fortunés vers les plus modestes. De même, l'État peut mettre en place une **protection sociale** visant à protéger les individus contre les risques sociaux. Il peut également contribuer à l'égalité des chances **en fournissant des services collectifs** non marchands (plus communément appelés services publics) : l'école, la police, la justice, la santé, etc. Enfin, l'État peut agir sur les inégalités **en luttant contre les discriminations**.

L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale présente néanmoins des limites. D'abord, elle s'exerce sous **contrainte de financement**. En effet, l'État doit respecter certains engagements budgétaires au niveau européen comme le pacte de stabilité et de croissance. En étant soumise à une rigueur budgétaire, la politique sociale en faveur de la lutte contre les inégalités est donc encadrée et limitée.

Par ailleurs, la politique de redistribution effectuée pour réduire les inégalités est sujette à des critiques. Elle souffre d'une **crise d'efficacité** : la persistance de la pauvreté en France en serait, par exemple, une des preuves. De plus, l'État-providence serait confronté à une **crise de légitimité** : les Français seraient notamment de moins en moins disposés à payer des impôts. Le **consentement à l'impôt** des Français se serait réduit. Enfin, la redistribution effectuée par les pouvoirs publics aurait des **effets pervers** et contribuerait à créer des « trappes à chômage », c'est-à-dire des situations dans lesquelles un chômeur (ou un inactif) n'aurait pas d'intérêt financier à la reprise d'un emploi du fait notamment du montant des prestations sociales qu'il perçoit. Les interventions économiques et sociales de l'État peuvent donc, dans certains cas, créer des **désincitations** à la reprise d'un emploi.

Le philosophe John Rawls.

NE PAS CONFONDRE…

DISTRIBUTION PRIMAIRE ET REDISTRIBUTION

Dans une économie de marché, c'est la mécanique du marché qui distribue les richesses, on parle de « distribution primaire des revenus ». S'il le souhaite, l'État peut redistribuer les richesses pour réduire les inégalités consécutives à la distribution primaire des revenus et, ainsi, contribuer à une certaine forme de justice sociale.

REDISTRIBUTION VERTICALE ET REDISTRIBUTION HORIZONTALE

L'État peut mettre en place deux types de redistribution des revenus : la redistribution verticale et la redistribution horizontale. La redistribution verticale des revenus consiste, par le prélèvement d'impôts et le versement de prestations sociales, à réduire le revenu des plus fortunés et à augmenter le revenu des plus modestes. La redistribution horizontale désigne, dans le cadre du système de protection sociale, le transfert de richesses des individus ne subissant pas de risque social vers les individus subissant un risque social (chômage, retraite, accident du travail, etc.). Par exemple, lorsqu'un actif occupé paie des cotisations sociales pour financer le système de retraite, il y a une redistribution de richesses des actifs occupés vers les retraités.

ZOOM SUR…

LES DISCRIMINATIONS

Une discrimination est un traitement défavorable infligée à une personne en fonction d'un critère interdit par la loi (sexe, religion, couleur de peau, etc.) dans le cadre d'une situation prévue par la loi (accès à un emploi, à un logement, etc.). En 2020, la loi retient 25 critères de discrimination. Par essence, les discriminations sont difficiles à mesurer. L'État a créé le défenseur des droits pour lutter contre les discriminations et ainsi promouvoir l'égalité des chances. Le défenseur des droits informe sur les discriminations et propose, le cas échéant, une aide juridique pour les personnes qui en sont victimes. L'État peut également mettre en place des politiques de discriminations positives qui visent à « donner plus à ceux qui ont moins » en avantageant des personnes victimes de discriminations. Par exemple, depuis 1987, la loi impose que tout établissement de plus de 20 salariés emploie 6 % de travailleurs handicapés et assimilés.

LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS PAR LA REDISTRIBUTION

Effet de la redistribution sur les niveaux de vie pour les 10 % les plus aisés et les 10 % les plus modestes

	Revenu moyen des 10 % les plus modestes (en euros)	Revenu moyen des 10 % les plus aisés (en euros)	Rapport
Avant impôts et prestations sociales	281	5 939	21,1
Après impôts et prestations sociales	821	4 666	5,7

France métropolitaine, revenus mensuels pour une personne seule.
Source : Insee – Données 2015 – © Observatoire des inégalités

Avant de payer les éventuels impôts et de recevoir des prestations sociales, les 10 % des ménages ayant les revenus les plus modestes ont un revenu de 281 € en moyenne par mois par personne. Après redistribution, ce chiffre monte à 821 € en moyenne. Quant au revenu des ménages les plus fortunés, il se réduit : avant la redistribution, le revenu moyen des 10 % des ménages les plus aisés est de 5 939 € mensuel tandis qu'il est de 4 666 € après impôts et prestations sociales. Avant la redistribution, les 10 % des ménages les plus riches ont un revenu mensuel 21,1 fois plus élevé que les 10 % des ménages les plus modestes. Après impôts et prestations sociales, ce rapport n'est plus que de 5,7.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

« Êtes-vous riche ? » La réponse de l'Observatoire des inégalités

Le seuil de richesse en France se situe à 3 470 euros par mois et par unité de consommation. 8 % de la population entre dans cette catégorie

Qu'est-ce qu'être riche ? Qui l'est ? À ces deux questions apparemment simples, l'Observatoire des inégalités, fondé par Louis Maurin, journaliste économique, tente de répondre dans un rapport, « Les riches en France ». Publié mardi 9 juin, le document défriche un terrain peu exploré, la littérature étant nettement plus abondante à propos des pauvres.

L'observatoire fixe, pour la première fois, un seuil de la richesse en France et le situe au double du revenu médian de 1 735 euros (chiffres 2017), soit 3 470 euros par mois et par unité de consommation (UC). Dans un foyer, le premier adulte compte pour 1 UC ; tout adulte supplémentaire ou enfant de plus de 14 ans compte pour 0,5 UC ; les moins de 14 ans, pour 0,3 UC. Ces montants s'entendent après impôts et prestations sociales. Un couple, soit 1,5 unité de consommation, est donc riche à partir de 5 205 euros par mois de revenus ; s'il a deux enfants de moins de 14 ans, soit 2,1 UC au total, à partir de 7 287 euros.

« Alors qu'il existe un voire plusieurs seuils de pauvreté, personne n'avait, jusqu'ici, fixé un seuil de richesse alors qu'il est une référence importante pour savoir qui peut contribuer à la solidarité collective, argumente Louis Maurin. *Les politiques posent souvent cette question, ne serait-ce qu'en ce moment, avec le projet de proposition de loi sur la contribution des riches qui propose, lui, un seuil très élevé, de 250 000 euros par an, ce qui est une manière d'exonérer les classes aisées. Le riche serait donc toujours l'autre ? »*, s'interroge-t-il.

À l'aune de l'Observatoire des inégalités, 5 millions de Français, soit 8 % de la population, sont riches, pas loin de la conception qu'en a l'Insee, qui parle, elle, de *« catégorie aisée »* pour les 10 % de la population dont le revenu mensuel dépasse 3 200 euros par UC.

Le seuil de la richesse fait écho à celui de la pauvreté, désormais fixé, selon les normes européennes, à 60 % du niveau de vie médian (soit 1 026 euros par mois) mais auquel Louis Maurin préfère l'ancienne norme de 50 % (855 euros), la jugeant plus réaliste. En France, cet étiage bas concerne 8 % de la population, en symétrie avec la proportion de riches.

« Ce seuil de la richesse peut paraître bas, notamment à un Parisien, qui ne pourra pas, avec ça, s'offrir un logement spacieux de plus de 60 m², concède Louis Maurin, mais il s'agit d'un seuil d'entrée dans un club très hétérogène, avec des écarts de ressources impressionnants. Le niveau de vie moyen des 1 % les plus riches, à 14 750 euros par mois et par UC, a fortiori celui des 0,1 %, à 30 508 euros, n'a évidemment rien à voir avec celui des ménages du bas de la catégorie. »

Oasis de prospérité

Une révélation de ce rapport est que le 1 % des Français les plus riches a les revenus parmi les plus hauts de toute l'Europe. Pour faire partie de cette élite, il faut gagner au moins 6 848 euros par personne et par mois, plus qu'en Allemagne (6 500 euros) et qu'au Royaume-Uni (5 977 euros) ; seuls les Suisses font mieux (8 801 euros). *« Cela met à mal la thèse selon laquelle les Français fortunés fuiraient leur pays*, commente M. Maurin. *La France compte 1,2 million de millionnaires, ce qui est énorme. »*

Où habitent les 10 % des Français les plus riches ? Dans une quarantaine de villes, voire de quartiers, pour l'essentiel d'Île-de-France, où leur entre-soi est assuré.

Ils s'éparpillent dans onze arrondissements parisiens, le 7e les dépassant tous avec un niveau de vie moyen de 132 690 euros par an (et même 210 000 euros dans le seul secteur du Gros-Caillou, près de la tour Eiffel), et dans quelques banlieues résidentielles comme Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine, 114 050 euros), Saint-Cloud (Hauts-de-Seine, 78 960 euros), Saint-Mandé (Val-de-Marne), Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), Maisons-Laffitte (Yvelines), Sèvres, Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) ou Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), mais un seul arrondissement lyonnais, le 6e.

De petites villes, plus discrètes, sont des oasis de prospérité comme Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie), Divonne-les-Bains (Ain), Saint-Didier-au-Mont-d'Or ou Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, banlieues chics de Lyon, et jusqu'à des villages comme Chens-sur-Léman (Haute-Savoie), près de la frontière Suisse.

Les hauts revenus sont, bien sûr, à 90 % des propriétaires (contre 56 % pour le reste de la population) et, *« bizarrerie française, 2 % des riches sont locataires d'un logement social*, relèvent les auteurs. *Visiblement, les offices HLM maintiennent dans les lieux des personnes qui n'ont plus de raison d'y être »*.

Les inégalités de patrimoine sont plus considérables encore que celles de revenus car, par définition, être riche, c'est être en mesure d'épargner, donc d'accumuler du capital.

Par convention, Louis Maurin a, là aussi, fixé le seuil de fortune à 490 000 euros, soit trois fois le patrimoine médian (163 000 euros). En France, 4,6 millions de ménages, soit 16 % de la population, se situent au-dessus de ce montant. Les 10 % des plus hauts patrimoines se situent, eux, au-delà de 607 700 euros, pour 2,9 millions de ménages, soit 10 % d'entre eux qui détiennent ainsi 51 % de la richesse française. Cette concentration situe la France au milieu du classement mondial, bien loin derrière les Etats-Unis, où ces mêmes 10 % les plus riches s'arrogent 79 % de la richesse nationale, ou l'Allemagne avec 60 %.

En France, ils ont un patrimoine diversifié composé à 47 % d'immobilier, 32 % d'actifs financiers, 11 % de patrimoine professionnel et 9 % de dépôts bancaires. Plus on grimpe dans le palmarès de la fortune, plus la détention d'actions devient prépondérante, jusqu'à 86 % pour le 0,1 % le plus doté.

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ne touche plus que 133 000 contribuables déclarant un patrimoine immobilier supérieur à 1,3 million d'euros, bien moins que l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) qu'il a remplacé et qui touchait, jusqu'en 2018, 358 000 foyers.

Isabelle Rey-Lefebvre,
Le Monde daté du 11.06.2020

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article dresse un panorama des inégalités en France ainsi que dans d'autres pays et permet donc de connaître les outils de mesure des inégalités (seuil de pauvreté mais aussi désormais seuil de la richesse, déciles, revenu médian, raisonnement lié à la courbe de Lorenz, etc.).
La distinction importante entre inégalités de revenus et inégalités de patrimoine est également évoqué.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

LE GUIDE PRATIQUE

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

La méthodologie de l'épreuve écrite

Présentation de l'épreuve écrite

L'épreuve, qui a lieu au mois de mars, est d'une durée de quatre heures, et son coefficient est de 16. La calculatrice n'est pas autorisée. Certains sujets de l'épreuve de SES de terminale peuvent faire appel de manière plus ou moins directe à des connaissances de première sans pour autant que ces notions ne constituent le cœur du sujet. Une bonne connaissance des objectifs d'apprentissage du programme de première est donc requise.

Vous avez le choix entre deux épreuves de nature différente :

- la dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire ;
- l'épreuve composée (épreuve constituée de trois parties distinctes).

Le sujet de dissertation et le sujet de la troisième partie de l'épreuve composée (EC3) portent nécessairement sur des **disciplines différentes** : « science économique », « sociologie et science politique » ou « regards croisés ». Par exemple, vous aurez le choix entre une dissertation à dominante économique et une EC3 à dominante sociologique. De même, le sujet de dissertation et celui de chacune des parties de l'épreuve composée portent sur des **chapitres (ou questionnements) différents du programme**. Les questions posées ne peuvent porter que sur les objectifs d'apprentissage des huit chapitres au programme. La note finale tient compte de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

La dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Si vous choisissez la **dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire**, vous disposez des quatre heures de l'épreuve pour composer votre texte. Le sujet est libellé sous forme de question. Il est toujours accompagné d'un dossier composé de trois ou quatre documents de nature variée (tableaux statistiques, graphiques de toutes formes, textes, etc.) et **purement factuels**, c'est-à-dire qu'ils ne présentent que des éléments empiriques destinés à alimenter la dissertation en chiffres et en faits. Un document explicitant des concepts ou des mécanismes ne pourra donc faire partie du dossier documentaire d'une dissertation. Il est attendu que ces documents soient utilisés dans la dissertation sans pour autant que celle-ci ne se limite à une analyse du dossier.

Une dissertation est un texte de plusieurs pages (au moins quatre) devant respecter le cheminement suivant :

- la question posée par le sujet soulève un problème nécessitant un travail de réflexion et d'analyse économique, sociologique ou politique. Ce problème est posé dans **l'introduction** de la dissertation ;
- l'approfondissement de ce problème donne lieu à une argumentation, c'est-à-dire à un **développement** structuré en plusieurs parties reliées entre elles par une phrase de transition ;
- ce cheminement aboutit, en **conclusion**, à une réponse au problème et fait l'objet d'une ouverture vers une question connexe.

Il est important de bien veiller à respecter ces trois temps de la réflexion (problème en introduction, argumentation dans le développement, réponse lors de la conclusion) et de ne pas les mélanger (par exemple en argumentant dès l'introduction ou en ne répondant pas en conclusion au problème posé en introduction).

ZOOM SUR…

LA DISSERTATION : LES ATTENDUS DE L'ÉPREUVE

Le candidat devra :

- répondre à la question posée par le sujet ;
- construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Pour alimenter votre texte en dissertation et dans la troisième partie de l'épreuve composée, vous disposez de deux sources d'informations majeures : vos connaissances du cours et le dossier documentaire. L'analyse des documents est attendue mais elle doit impérativement être accompagnée d'éléments du cours.

L'ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE (« ORAUX DE RATTRAPAGES »)

Le candidat dispose de trente minutes de préparation et son temps de passage à l'oral est de vingt minutes. Il tire au sort deux sujets et en choisit un, composé de la manière suivante :

- une première partie (sur 10 points) composée de trois questions simples. Les deux premières (sur 3 points chacune) portent sur deux disciplines différentes. La troisième question est relative à l'un des documents de la deuxième partie et a pour objectif d'évaluer un savoir-faire ;
- une deuxième partie (sur 10 points) nommée « question principale ». Il s'agit de répondre de manière construite et argumentée à un sujet. Le candidat dispose

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

L'épreuve composée

La partie 1 de l'épreuve composée (EC1) : « mobilisation des connaissances » (4 points)

Il est conseillé de consacrer une petite heure à cette première partie. Les questions posées dans le cadre de l'EC1 sont liées « aux objectifs d'apprentissage » et peuvent donc être très variées. Il peut vous être demandé(e) de définir, d'illustrer, de montrer, de distinguer, d'expliciter une relation de causalité, etc. Il n'y a pas de document relatif à cette question.

Il est important que la réponse soit **complète et précise**. La **concision** de la réponse sera également prise en compte : il ne s'agit pas de tout dire sur un sujet mais de veiller à sélectionner avec soin les éléments de réponse apportés. La réponse devra être structurée en paragraphes.

La partie 2 de l'épreuve composée (EC2) : « étude d'un document » (6 points)

Il faut compter une grosse heure pour traiter la partie 2 de l'épreuve composée. Cette EC2 intitulée « étude d'un document » a notamment pour objectif d'évaluer votre capacité à comprendre et à analyser un document (un graphique ou un tableau statistique). Deux questions sont posées : une première question « descriptive » visant à vérifier la compréhension du document présenté et une deuxième question « explicative » invitant à faire le lien entre un (ou plusieurs) objectif(s) d'apprentissage du programme et les informations contenues dans le document.

Dans cette partie 2, il est important de montrer à son correcteur que vous avez **compris comment « lire » le document** (par exemple, pour un document statistique, en rédigeant des phrases expliquant clairement et explicitement ce que signifient les chiffres du tableau ou du graphique). Par ailleurs, vous devez répondre à la deuxième question en mettant **en relation les objectifs d'apprentissage** (le cours) **et les informations apportées par le document** (les faits économiques et sociaux).

Pour réussir cette EC2, vous devez concilier justesse sur le fond et rigueur dans la **collecte et le traitement de l'information**.

La partie 3 de l'épreuve composée (EC3) : « raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire » (10 points)

Cette partie comptant pour la **moitié des points**, il vous est conseillé de consacrer au moins deux heures à sa composition. Elle a pour objectif de mesurer votre capacité à produire un raisonnement structuré et organisé pour répondre à un sujet. Celui-ci est libellé de manière affirmative (« vous montrerez que… » ; « vous expliquerez pourquoi… », etc.) et vous invite à produire un texte (de l'ordre de trois pages) composé d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion. Pour alimenter votre réflexion, vous puiserez dans vos connaissances du cours de SES et dans le dossier documentaire (composé de deux ou trois documents de nature différente).

Travailler les SES au quotidien

En classe de terminale, vous avez **six heures de cours** de sciences économiques et sociales par semaine. Pour ne pas être « noyé(e) » sous le flot des cours qui s'enchaînent, un travail régulier et approfondi s'impose. Au début de chaque cours, vous devez maîtriser les séances précédentes pour ne pas perdre le fil. Une relecture attentive de votre cahier ou classeur la veille de chaque cours de SES vous permet de vous rendre compte de la cohérence de l'ensemble et de comprendre la problématique générale de chaque chapitre. Dans la perspective de l'épreuve de baccalauréat, il est, avant tout, fondamental **d'accumuler des connaissances**.

Le programme officiel de SES doit vous servir de **guide**, seuls les éléments contenus dans ce programme pouvant faire l'objet d'un sujet de bac. Il doit donc vous servir de « feuille de route » et l'objectif doit être de maîtriser **tous les objectifs d'apprentissage**. Ces objectifs sont variés : ils comportent des concepts, des théories d'auteurs, des mécanismes économiques, des faits, etc. Pour chaque notion économique, sociale ou politique du programme, vous devez savoir **la définir et l'illustrer** (c'est-à-dire en donner un exemple ou plusieurs). Un travail de mémorisation des définitions est donc indispensable.

de deux courts documents de nature différente pour alimenter son propos.

ACCUMULER DES CONNAISSANCES ET ACQUÉRIR LA MÉTHODE

Pour mémoriser, la première chose à faire est… d'écouter attentivement en classe. De nombreuses études montrent que la compréhension et la mémorisation d'un cours se font d'abord *in situ* avec le professeur. Il faut que vous sachiez parfaitement au début de chaque heure de cours où vous en êtes (quel est le chapitre traité ? Quelle est la problématique générale ? etc.). À la fin de chaque heure de cours, vous devez vous fixer comme objectif de savoir ce qui a été vu et de l'avoir compris (une bonne technique est de se dire à la fin de la journée : « Qu'ai-je appris aujourd'hui en SES ? »). Pour accumuler des connaissances, chacun a sa méthode et celle-ci peut reposer sur une combinaison de différentes « techniques » : réécrire le cours en faisant des fiches, le réciter à haute voix, faire des lectures répétées du cours, etc. Un travail en groupe est également fécond.

Au-delà du contenu du programme, il importe de bien connaître les attendus de l'épreuve que vous allez passer. C'est ce que l'on appelle souvent « la méthode ». Le meilleur moyen de réussir est en effet de savoir ce que le correcteur attend de vous et les compétences qu'il cherche à évaluer. Dès le début de l'année, il vous faut garder en tête que vos épreuves de spécialité se dérouleront aux alentours du mois de mars, autrement dit, vers la fin du deuxième trimestre… Ces épreuves vont venir vite, il faut donc se mettre au travail dès le mois de septembre. Un travail régulier et crescendo tout au long de l'année est le meilleur moyen pour réussir.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Sciences économiques et sociales : la synthèse du programme

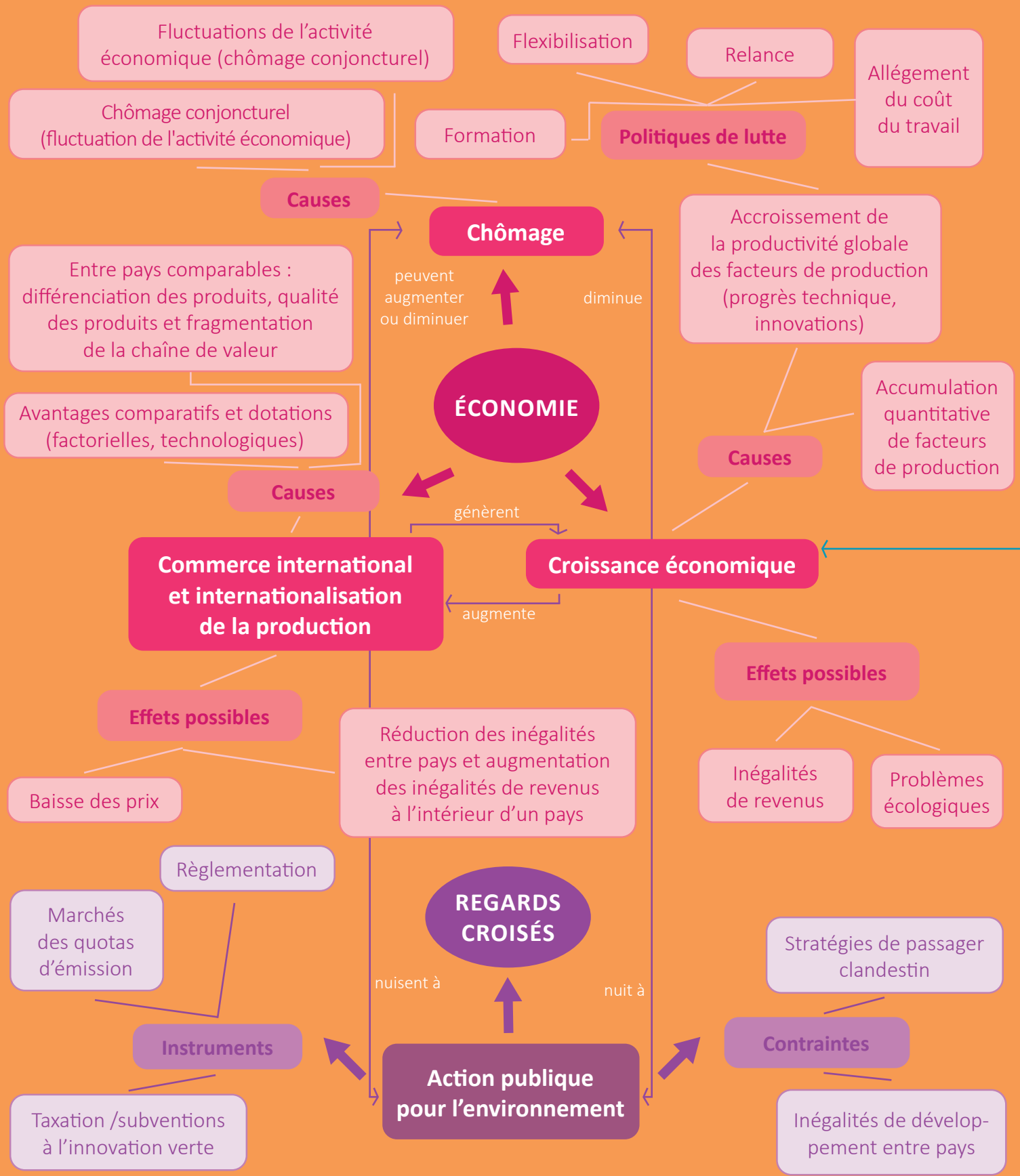

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Crédits

Couverture

La défense au coucher de soleil © manjik/iStock

Science économique

p. 6 Caisse automatique © frantic00/iStock ; p. 7 Télévisions © Dekdoyjaidee/iStock ;
p. 16 Production de vêtements © LewisTsePuiLung/iStock ; p. 16 Avion par Kentaro Iemoto from Tokyo, Japan/WikiCommons CC BY-SA 2.0 ; Ricardo/WikiCommons ; p. 17 Samsung © georgeclerk/iStock ;
p. 24 Keynes/WikiCommons ; p. 24 Code du travail © PierreOlivierClementMantion/iStock ;
p. 33 Faillite bancaire/WikiCommons ; p. 33 droite BCE © pablorebo1984/iStock ;
p. 34 Commission européenne © 35007/iStock ; p. 35 Euro © andylid/iStock

Sociologie et science politique

p. 40 Homme au drapeau © FG Trade/iStock ; p. 41 Mobilité © DNY59/iStock ;
p. 41 Gilets jaunes © GrandCelinien/WikiCommons ; p. 41 Avocate © RyersonClark/iStock ;
p. 43 *Le Capital*/WikiCommons ; p. 45 Karl Marx/WikiCommons ; Max Weber/WikiCommons ;
p. 48 Élèves © kali9/iStock ; p. 49 Père et fils à la bibliothèque ; © Tashi-Delek/iStock ; Club de football ;
© matimix/iStock ; p. 49 Aide aux devoirs © Sladic/iStock ; p. 58 Stéthoscope © utah778/iStock ;
Agriculteurs © kali9/iStock ; Amphithéâtre © skynesher/iStock ; Métiers © FatCamera ; p. 66 Urne de vote ;
© Vesnaandjic/iStock ; p. 67 Produits en vrac © Newman Studio/iStock ; Grève © AdrianHancu/iStock ;
p. 67 *Sit-in* © NRedmond ; p. 76 Taylor/WikiCommons ; Conférence/WikiCommons

Regards croisés

p. 81 Manifestation pour le climat ; © MHM55/Wikimédia ; p. 83 Raffinerie de pétrole et usine pétrochimique ;
© georgeclerk/iStock ; p. 88 Tente © Derick Hudson/iStock ; p. 89 Rawls/WikiCommons

Guide pratique

p. 91 © FatCamera/iStock ; PeopleImages/iStock Steve Debenport/iStock ; fizkes/iStock ;
p. 92 Élèves © Natee Meepian/iStock ; p. 93 Planning © Kwangmoozaa/iStock

EAN : 9782820811295
© rue des écoles – *Le Monde*, 2020
Éditions rue des écoles – 2 ter rue des Chantiers – 75005 Paris
Achevé d'imprimer en France par Aubin, en décembre 2020
Dépôt légal : janvier 2021

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

MAIF

assureur militant

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

Réviser son bac avec Le Monde

CAHIER SPÉCIAL

16 pages pour se tester avant le bac

Testez-vous pour le bac

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

54 questions

corrigées et commentées

rue des écoles

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Science économique

Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?

→ Le cours p. 6

Question 1

La croissance économique est mesurée :

☐ **A.** en dollars.
☐ **B.** en biens et services produits en plus.
☐ **C.** en pourcentage.

Question 2

L'accumulation des facteurs de production, c'est l'idée que :

☐ **A.** les facteurs de production sont de plus en plus efficaces.
☐ **B.** les facteurs de production sont de plus en plus nombreux et de plus en plus utilisés.
☐ **C.** les facteurs de production coûtent de plus en plus cher à utiliser.

Question 3

L'accroissement de la productivité globale des facteurs s'explique essentiellement par :

☐ **A.** le progrès technique.
☐ **B.** l'accumulation des facteurs de production.
☐ **C.** Elle est inexpliquée.

Question 4

Quel événement pourrait nuire à la croissance économique d'un pays ?

☐ **A.** Une baisse massive des impôts sur le revenu
☐ **B.** Un coup d'État générant une incertitude politique
☐ **C.** La découverte d'une innovation majeure

Question 5

Que postule la thèse de la « soutenabilité forte » ?

☐ **A.** Les innovations futures permettront de prolonger notre mode de vie basé sur la croissance économique.
☐ **B.** Le capital naturel est irremplaçable et le progrès technique ne pourra pas « sauver » notre modèle économique.
☐ **C.** Les conséquences écologiques de la croissance économique sont limitées et donc peu préoccupantes.

Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?

→ Le cours p. 16

Question 6

La théorie des avantages comparatifs, c'est l'idée que :

☐ **A.** un pays doit se spécialiser dans la production pour laquelle il est le meilleur ou le moins mauvais par rapport aux autres pays.
☐ **B.** un pays doit se spécialiser dans la production pour laquelle il est meilleur que les autres et s'il n'y a pas de production pour laquelle il est meilleur que les autres, il ne participe pas au commerce international.
☐ **C.** un pays a intérêt à défendre ses entreprises nationales en dressant des barrières protectionnistes.

Question 7

Que sont les dotations factorielles ?

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

☐ **A.** L'efficacité des facteurs de production
☐ **B.** La quantité de facteurs de production dont un pays dispose
☐ **C.** La quantité d'exportations qu'un pays parvient à réaliser en une année

Question 8

Si un producteur de chemises décide de diversifier sa production en élargissant la gamme des chemises qu'il propose (chemises de toutes les couleurs, manches longues, manches courtes, cols anglais, cols italiens, etc.) tout en maintenant un prix unique. On dit qu'il réalise une différenciation :

☐ **A.** verticale des produits
☐ **B.** horizontale des produits
☐ **C.** conglomérale des produits

Question 9

Parmi les propositions suivantes sur le commerce international, laquelle ou lesquelles est (sont) juste(s) ?

☐ **A.** David Ricardo a démontré avec sa théorie des avantages comparatifs que le commerce international est un jeu à somme positive.
☐ **B.** Le commerce international permet d'obtenir des biens ou des services moins chers.
☐ **C.** Le commerce international permet d'obtenir des biens dont un pays ne dispose pas.

Question 10

Quelle proposition concernant le libre-échange est fausse ?

☐ **A.** Tous les pays pris dans leur ensemble gagnent au libre-échange.
☐ **B.** Tous les travailleurs d'un pays gagnent au libre-échange.
☐ **C.** Le libre-échange permet d'élargir la diversité des biens proposés sur le marché.

Comment lutter contre le chômage ?

→ Le cours p. 24

Question 11

Pour calculer le taux de chômage, il faut diviser le nombre de chômeurs par :

☐ **A.** la population totale.
☐ **B.** la population active.
☐ **C.** la population en âge de travailler.

Question 12

Le chômage conjoncturel s'explique par :

☐ **A.** un coût du travail trop élevé.
☐ **B.** une inadéquation entre l'offre et la demande de travail.
☐ **C.** un ralentissement de la croissance économique.

Question 13

Le salaire d'efficience, c'est l'idée que :

☐ **A.** le salaire minimum est supérieur au salaire d'équilibre.
☐ **B.** l'employeur fixe le salaire d'un salarié à un niveau supérieur au salaire d'équilibre pour l'inciter à l'effort et le motiver.
☐ **C.** le salaire doit permettre à tous les travailleurs de vivre décemment.

Question 14

Selon les économistes libéraux (ou néoclassiques), le SMIC :

☐ **A.** crée du chômage involontaire.
☐ **B.** crée du chômage volontaire.
☐ **C.** permet de soutenir la consommation.

Question 15

Pour mener une politique de relance et réduire le chômage, l'État peut, par exemple :

☐ **A.** augmenter les impôts.
☐ **B.** baisser le SMIC.
☐ **C.** augmenter les dépenses publiques.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?

→ Le cours p. 32

Question 16

Sur les marchés financiers, les comportements mimétiques désignent :

☐ **A.** le fait que le cours des actions est très fluctuant.
☐ **B.** le fait que les investisseurs se suivent mutuellement, ils s'imitent les uns les autres.
☐ **C.** le fait que le cours des actions s'écarte de leur valeur réelle.

Question 17

Une panique bancaire a lieu lorsque :

☐ **A.** une banque accorde des crédits à des ménages qui n'ont pas nécessairement les capacités de rembourser.
☐ **B.** une banque fait faillite et en entraîne d'autres avec elle.
☐ **C.** les clients d'une banque se ruent vers les guichets pour retirer leur épargne, car ils craignent que leur banque ne fasse faillite.

Question 18

La contraction du crédit, c'est le fait que :

☐ **A.** les emprunteurs ne parviennent pas à rembourser leurs emprunts bancaires.
☐ **B.** la valeur du capital à rembourser se réduit à cause de l'inflation.
☐ **C.** les banques réduisent de manière drastique le montant et le nombre de crédits accordés.

Question 19

En économie financière, une action est :

☐ **A.** un titre de créance.
☐ **B.** un titre de propriété.
☐ **C.** une assurance en cas de décès.

Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

→ Le cours p. 34

Question 20

L'Union européenne est devenue un marché commun en :

☐ **A.** 1957.
☐ **B.** 1993.
☐ **C.** 2002.

Question 21

L'intégration économique européenne :

☐ **A.** permet aux entreprises de réaliser des économies d'échelle.
☐ **B.** permet de réduire les prix en raison d'une concurrence accrue entre les entreprises.
☐ **C.** permet aux consommateurs d'avoir une plus grande diversité de biens et de services sur les marchés.

Question 22

La politique de la concurrence a pour objectifs :

☐ **A.** de lutter contre les conséquences indésirables de la concurrence entre les entreprises.
☐ **B.** de faire en sorte que la concurrence soit présente sur la plupart des marchés.
☐ **C.** de faire en sorte que la concurrence soit libre, loyale et non faussée.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Sociologie et science politique

Comment est structurée la société française actuelle ?

→ Le cours p.40

Question 23

Parmi les critères suivants, lequel ne fait pas partie des critères de construction de la nomenclature des PCS ?

☐ **A.** Le statut de l'emploi (salarié et non-salariés)
☐ **B.** Le revenu du ménage
☐ **C.** La profession exercée

Question 24

Dans la hiérarchie sociale, si l'on compare les ouvriers et les employés…

☐ **A.** les ouvriers sont placés plus haut dans la hiérarchie sociale que les employés.
☐ **B.** les employés sont placés plus haut dans la hiérarchie sociale que les ouvriers.
☐ **C.** les ouvriers et les employés doivent être placés au même niveau.

Question 25

Ces dernières années, le développement du statut d'autoentrepreneurs :

☐ **A.** a provoqué une augmentation du pourcentage de l'emploi salarié dans l'emploi total.
☐ **B.** a provoqué une baisse du pourcentage de l'emploi salarié dans l'emploi.
☐ **C.** n'a pas eu de conséquence sur le processus de salarisation.

Question 26

La salarisation, la tertiarisation et la féminisation sont des processus décrivant des grandes évolutions de l'emploi et de la population active durant la seconde moitié du XX^e^ siècle. Comment ces processus doivent-ils être mesurés ?

☐ **A.** En euros
☐ **B.** En nombre d'emplois ou en nombre de femmes actives
☐ **C.** En %

Question 27

Complétez le texte en puisant dans les notions dans la liste suivante : nominaliste, tridimensionnelle, consensuelle, prolétaires, politique, réaliste, classe pour soi, conflictuelle, unidimensionnelle, pouvoir d'achat.

Karl Marx et Max Weber n'envisagent pas la structure sociale de la même manière.

Selon Marx, la structure sociale est ..... (il n'y a qu'une seule hiérarchie économique, basée sur le rapport de production entre capitalistes et .....) tandis que Weber voit trois hiérarchies sociales : une hiérarchie économique, une hiérarchie sociale et une hiérarchie ..... On parle donc d'une approche .....

Marx adopte une vision ..... de la structure sociale (les classes sociales qu'il décrit existent dans la réalité) tandis que Max Weber propose une vision ..... de la stratification sociale (les strates sociales mises en évidence n'existent pas forcement dans la réalité, elles sont construites par le sociologue pour son étude).

Selon Marx, la structure sociale est ..... : il y a une lutte des classes. Weber, lui, envisage la stratification sociale comme ..... (car la mobilité sociale est possible à l'intérieur de chacune des hiérarchies sociales).

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Selon Marx, une ..... regroupe des individus qui ont une situation commune et qui ont de surcroît une conscience de classe, c'est-à-dire un sentiment d'appartenance à cette classe. Chez Max Weber, la définition de classe sociale est beaucoup plus simple et moins exigeante : une classe sociale est un groupe d'individus qui ont un niveau de ..... similaire.

Quelle est l'action de l'école sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ?

→ Le cours p.48

Question 28

La massification scolaire, c'est l'idée que :

☐ **A.** les diplômes sont de plus en plus diversifiés dans l'Éducation nationale (BTS, DUT, etc.).
☐ **B.** les enfants des classes populaires ont désormais les mêmes probabilités que les enfants des classes supérieures d'obtenir le baccalauréat.
☐ **C.** la part des jeunes d'une génération qui arrive à chaque niveau d'études (baccalauréat, bac +2, bac +5, etc.) augmente depuis les années 1950.

Question 29

Laquelle de ces affirmations est correcte ?

☐ **A.** En France, l'école a connu une massification scolaire et est démocratique.
☐ **B.** En France, l'école a connu une massification scolaire et s'est démocratisée sans pour autant être parfaitement démocratique.
☐ **C.** En France, l'école est inégalitaire, seuls les enfants « bien nés » réussissent.

Question 30

Selon le sociologue français Pierre Bourdieu, la réussite scolaire d'un élève s'explique surtout :

☐ **A.** par le capital économique transmis par les parents de l'élève.
☐ **B.** par le capital social transmis par les parents de l'élève.
☐ **C.** par le capital culturel transmis par les parents de l'élève.

Question 31

Selon le sociologue français Raymond Boudon, l'inégalité des chances à l'école s'explique par :

☐ **A.** le système scolaire lui-même qui discrimine les enfants des classes populaires.
☐ **B.** les inégalités de capital culturel tendancielles entre les enfants des classes populaires et les enfants de classes favorisées.
☐ **C.** les stratégies rationnelles des ménages les plus modestes qui choisissent volontairement de s'orienter vers les séries professionnelles et les études courtes.

Question 32

À l'école, les filles :

☐ **A.** ont généralement de meilleurs résultats que les garçons.
☐ **B.** choisissent des études supérieures plus ambitieuses que les garçons.
☐ **C.** sont victimes de certains stéréotypes de la part des professionnels de l'éducation.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?

→ Le cours p.58

Question 33

Le déclassement correspond à :

☐ **A.** une mobilité sociale intergénérationnelle descendante.
☐ **B.** une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante.
☐ **C.** une mobilité sociale intergénérationnelle horizontale.

Question 34

La reproduction sociale :

☐ **A.** correspond à l'absence de mobilité sociale intergénérationnelle.
☐ **B.** signifie que les fils et filles de cadres ont tendance à se marier entre eux.
☐ **C.** s'étudie en examinant les chiffres de la diagonale des tables de mobilité.

Question 35

En France, la mobilité sociale ascendante longue (par exemple, un fils d'ouvrier qui devient cadre) est :

☐ **A.** fréquente.
☐ **B.** peu probable.
☐ **C.** inexistante.

Question 36

La mobilité structurelle correspond à :

☐ **A.** la mobilité sociale ascendante.
☐ **B.** la fluidité sociale.
☐ **C.** la mobilité sociale rendue obligatoire par les transformations de la structure socioprofessionnelle.

Question 37

Dans la liste suivante, quelles propositions contribuent à expliquer la mobilité sociale ?

☐ **A.** L'évolution de la structure socioprofessionnelle.
☐ **B.** Les niveaux de formation.
☐ **C.** Les ressources et les configurations familiales.

Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?

→ Le cours p.66

Question 38

Vrai ou faux ? L'engagement politique se limite au vote dans les sociétés démocratiques.

☐ **A.** vrai
☐ **B.** faux

Question 39

Selon Mancur Olson et le paradoxe de l'action collective, un individu rationnel a intérêt :

☐ **A.** à participer à toutes les mobilisations.
☐ **B.** à ne pas participer aux mobilisations et à se comporter en passager clandestin.
☐ **C.** à briser la grève.

Question 40

La structure d'opportunité politique, c'est :

☐ **A.** la tendance politique du parti au pouvoir.
☐ **B.** le candidat favori pour les prochaines élections.
☐ **C.** le contexte politique qui peut être plus ou moins favorable à une mobilisation.

Question 41

En France, le taux de syndicalisation :

☐ **A.** augmente depuis 1949.
☐ **B.** baisse depuis 1949.
☐ **C.** est faible par rapport aux autres pays de l'OCDE.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Question 42

Le répertoire de l'action collective, c'est :

☐ **A.** la liste des personnes qui participent à une grève.
☐ **B.** la gamme des moyens qui peuvent être utilisés pour manifester son mécontentement.
☐ **C.** le calendrier des mobilisations prévues à l'avance.

Quelles mutations du travail et de l'emploi ?

→ Le cours p.76

Question 43

Les chômeurs sont classés dans la population inactive.

☐ **A.** Vrai
☐ **B.** Faux

Question 44

Parmi les propositions suivantes, laquelle ne correspond pas à un emploi salarié ?

☐ **A.** Un professeur dans un lycée public ou privé
☐ **B.** Un plombier à son compte
☐ **C.** Un employé de banque

Question 45

En France, la pauvreté est calculée :

☐ **A.** de manière absolue, un pauvre est quelqu'un qui n'a pas de revenus suffisants pour satisfaire ses besoins les plus élémentaires.
☐ **B.** de manière relative, un pauvre est un individu qui a des revenus plus faibles que les autres. Un individu est considéré comme pauvre si son revenu est inférieur à 60 % du revenu médian.
☐ **C.** en fonction de la valeur du patrimoine d'un individu.

Regards croisés

Quelle action publique pour l'environnement ?

→ Le cours p.78

Question 46

Parmi les propositions suivantes, laquelle est une « organisation non gouvernementale » (ONG) très impliquée dans la question écologique ?

☐ **A.** La COP 21
☐ **B.** Greenpeace
☐ **C.** Greta Thunberg

Question 47

La « mise sur l'agenda politique » signifie que :

☐ **A.** un problème donné est devenu un problème public.
☐ **B.** les médias et les réseaux sociaux évoquent ce problème (il y a par exemple des débats sur ce sujet sur les chaînes d'infos).
☐ **C.** la majorité élue et l'opposition débattent de ce problème.

Question 48

Quels instruments les pouvoirs publics peuvent-ils utiliser pour lutter contre le réchauffement climatique ?

☐ **A.** La taxe (ou la subvention)
☐ **B.** La réglementation (la loi)
☐ **C.** Le marché de quotas d'émission (des « droits à polluer »)

Question 49

Les biens communs sont :

☐ **A.** rivaux et non excluables.
☐ **B.** non rivaux et non excluables.
☐ **C.** rivaux et non excluables.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Question 50

En économie, comment appelle-t-on une personne ou un pays qui profite des avantages d'une situation (par exemple, les autres pays agissent pour lutter contre le réchauffement climatique rendant l'air plus respirable) sans en supporter les coûts (ce pays ne mène pas de politique climatique pour ne pas augmenter ses impôts ou pour ne pas perdre en compétitivité) ?

☐ **A.** Un prisonnier du dilemme
☐ **B.** Un partisan international
☐ **C.** Un passager clandestin

Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

→ Le cours p.88

Question 51

L'idée selon laquelle les inégalités sont cumulatives signifie que :

☐ **A.** les inégalités sont de différentes natures, c'est-à-dire économiques, sociales et culturelles.
☐ **B.** les inégalités entraînent les inégalités.
☐ **C.** les inégalités sont multiformes.

Question 52

La part du revenu du top 1 % dans le total des revenus a tout au long du XX^{e} siècle :

☐ **A.** baissé.
☐ **B.** stagné.
☐ **C.** augmenté.

Question 53

En France, si l'on compare les inégalités économiques de revenu et les inégalités économiques de patrimoine :

☐ **A.** les inégalités de revenu sont plus fortes que les inégalités de patrimoine.
☐ **B.** les inégalités de patrimoine sont plus fortes que les inégalités de revenu.
☐ **C.** les inégalités de revenu et de patrimoine sont de même ampleur.

Question 54

Pour améliorer la justice sociale, l'État peut :

☐ **A.** mener une politique fiscale redistributive des plus riches vers les plus modestes.
☐ **B.** organiser un système de protection sociale.
☐ **C.** produire des services collectifs.
☐ **D.** lutter contre les discriminations.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?

Question 1 : C

La croissance économique décrit l'évolution du PIB d'un pays d'une année sur l'autre, elle est donc mesurée avec un taux de variation et par conséquent en pourcentage.

Question 2 : B

L'accumulation des facteurs de production désigne une hausse quantitative des facteurs de production utilisés. Par exemple, les entreprises ont accumulé des machines supplémentaires (augmentation quantitative du facteur capital, du stock de capital) et davantage d'actifs travaillent (augmentation quantitative du facteur travail).

Question 3 : A

Historiquement, l'augmentation de la PGF s'explique par les innovations techniques. Il peut y avoir néanmoins d'autres causes aux gains de productivité : modification de l'organisation du travail, meilleures qualifications des travailleurs, etc.

Question 4 : B

Historiquement, les périodes de « troubles politiques » se traduisent généralement par un ralentissement ou par une baisse de la croissance économique. D'une manière générale, l'incertitude politique nuit à l'activité économique.

Question 5 : B

Les partisans de la thèse de la « soutenabilité forte » estiment que la disparition d'espèces animales, le prélèvement des ressources naturelles, etc. ne pourront pas être compensés par l'accumulation d'autres richesses (matérielles, par exemple), et qu'il est donc fondamental d'agir rapidement pour protéger le capital naturel mondial et éviter sa destruction.

Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?

Question 6 : A

Selon la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo, un pays doit se spécialiser dans la production pour laquelle il est le meilleur ou le moins mauvais comparativement (ou relativement) aux autres pays. Dès lors, en suivant ce raisonnement, tous les pays peuvent se spécialiser dans une production et tirer des avantages à l'échange international. David Ricardo est donc un fervent défenseur du libre-échange et du commerce international.

Question 7 : B

Les dotations factorielles sont la quantité de facteurs de production : travail (nombre de travailleurs) et capital (nombre de machines, pour faire simple) dont un pays dispose sur son territoire. Selon le théorème dit « H.O.S », un pays doit se spécialiser dans la production qui utilise le facteur de production dont il dispose en grande quantité par rapport aux autres pays.

Question 8 : B

La différenciation horizontale des produits est une diversification des biens par leurs caractéristiques, ces produits étant de qualité et de prix similaires. La différenciation verticale est une diversification par la qualité. Par exemple, un producteur de chemises qui proposerait des chemises bas de gamme à 20 €, des chemises de moyenne gamme à 40 € et des chemises haut de gamme à 70 €.

Question 9 : A, B, C

La théorie des avantages comparatifs de Ricardo démontre que tous les pays gagnent

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

au commerce international, le commerce international est donc un jeu à somme positive. Plus concrètement, l'échange international permet d'acheter des produits moins chers (des vêtements produits en Asie, par exemple) ou tout simplement des produits dont un pays ne dispose pas (le pétrole dans le cas de la France).

Question 10 : B

Cette proposition est fausse car l'ouverture des frontières aux flux de marchandises peut fragiliser voire provoquer la disparition de secteurs entiers de l'économie (le textile en France, par exemple) détruisant ainsi les emplois d'une partie des travailleurs exposés à la concurrence internationale.

Comment lutter contre le chômage ?

Question 11 : B

L'erreur classique est de penser que le taux de chômage se calcule en divisant le nombre de chômeurs par la population totale alors qu'un taux de chômage, qu'il soit général ou relatif, prend en compte uniquement la population active (les actifs occupés et les chômeurs).

Question 12 : C

Comme son nom l'indique, le chômage « conjoncturel » a pour cause un ralentissement, plus ou moins temporaire, de la conjoncture économique, c'est-à-dire de l'activité économique.

Question 13 : B

L'idée du salaire d'efficience est assez intuitive : mieux un salarié est payé, plus il va faire d'efforts pour être loyal vis-à-vis de son généreux employeur… ou pour ne pas perdre un emploi mieux payé qu'ailleurs !

Question 14 : A

S'il est fixé à un niveau supérieur au salaire d'équilibre, le SMIC augmente l'offre de travail et réduit la demande de travail. Or, si l'offre de travail est supérieure à la demande de travail, certaines heures de travail offertes par les travailleurs ne seront pas achetées par les entreprises, il y a donc des heures de travail offertes « en trop » par rapport aux heures de travail demandées, autrement dit, il y a du chômage (involontaire).

Question 15 : C

C'est le principe même de la politique de relance budgétaire : l'État doit injecter de l'argent dans l'économie pour relancer la demande effective. Cela passe le plus souvent par une augmentation significative des dépenses publiques (c'est-à-dire des dépenses de l'État).
Les deux autres propositions de réponse auraient, au contraire, provoqué une baisse de la demande effective car elles auraient conduit à une contraction des dépenses de consommation des ménages.

Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?

Question 16 : B

Le phénomène de comportement mimétique est extrêmement fréquent sur les marchés financiers. De nombreux acteurs financiers suivent le comportement général (ou le comportement d'un leader d'opinion). Dans un contexte d'incertitude et d'information imparfaite, adopter un comportement mimétique peut être rationnel.

Question 17 : C

Lorsque l'incertitude plane autour de la santé financière d'une banque, les clients peuvent craindre pour leur épargne et se précipiter vers les guichets de cette banque (on parle aussi parfois de « course aux guichets ») pour retirer leurs économies.

Question 18 : C

Lors d'une crise économique ou financière, les banques, gagnées par l'incertitude, ont tendance à assécher le crédit, c'est-à-dire qu'elles sont plus frileuses pour accorder

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

des crédits, car elles imaginent que les emprunteurs auront moins de facilité à les rembourser du fait de la crise économique.

Question 19 : B

Une action est une partie, souvent infime, d'une entreprise. Si un individu achète une action d'une entreprise, il en devient partiellement le propriétaire. La propriété d'une action donne droit à des dividendes et à une voix à l'assemblée des actionnaires.

Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

Question 20 : B

L'UE est devenue officiellement un marché commun en 1993. 1957 est l'année de la signature du traité de Rome, instituant la CEE (la Communauté économique européenne, à l'époque). 2002 est l'année du passage du franc à l'euro.

Question 21 : A, B, C

L'intégration économique permet de générer de nombreux avantages économiques tant du côté de l'offre que du côté de la demande. Le marché étant plus grand, les entreprises produisent plus, ce qui leur permet éventuellement de réduire leur coût unitaire de production (économie d'échelle). La concurrence accrue entre les entreprises tend à une baisse des prix et l'élargissement du marché augmente mécaniquement la variété des biens et des services proposés aux consommateurs.

Question 22 : B, C

La politique européenne de la concurrence a pour objectif de vérifier que la concurrence entre les entreprises sur un marché s'exerce dans de bonnes conditions et qu'il n'y a pas d'ententes, d'abus de position dominante ou d'aides de l'État faussant la concurrence. La Commission européenne impose également la libéralisation de marchés jusque-là en monopole, comme la libéralisation de la fourniture d'électricité et bientôt du transport ferroviaire.

Comment est structurée la société française actuelle ?

Question 23 : B

Le revenu n'est pas un critère de construction de la nomenclature des PCS. Au contraire, c'est la nomenclature des PCS qui permet de mettre en évidence les inégalités de revenu.

Question 24 : C

Il n'y a pas de différence hiérarchique entre les ouvriers et les employés, ces deux groupes socioprofessionnels doivent se placer en bas de la hiérarchie : il s'agit de salariés qui exercent un travail « d'exécution ». La différence entre un employé et un ouvrier ne réside que dans leur secteur d'activité respectif : les ouvriers travaillent dans le secteur secondaire tandis que les employés occupent un emploi dans le secteur secondaire.

Question 25 : B

Le récent succès du statut d'autoentrepreneur a, ces dernières années, fait reculer légèrement le pourcentage d'emplois salariés dans l'emploi total. Celui-ci reste néanmoins proche de 90 %.

Question 26 : C

En SES, tous les processus (tertiarisation, précarisation, féminisation, industrialisation, salarisation, etc.) doivent être mesurés « en part » et donc en pourcentage. Pour définir chacune de ces notions, il vous est conseillé de commencer par **« *processus d'augmentation de la part* »**… des emplois tertiaires, de l'emploi précaires, des femmes, des emplois industriels, des emplois salariés, etc.

Question 27

Karl Marx et Max Weber n'envisagent pas la structure sociale de la même manière.
Selon Marx, la structure sociale est **unidimensionnelle** (il n'y a qu'une seule

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

hiérarchie économique, basée sur le rapport de production entre capitalistes et **prolétaires**) tandis que Weber voit trois hiérarchies sociales : une hiérarchie économique, une hiérarchie sociale et une hiérarchie **politique**. On parle donc d'une approche **tridimensionnelle**.
Marx adopte une vision **réaliste** de la structure sociale (les classes sociales qu'il décrit existent dans la réalité) tandis que Max Weber propose une vision **nominaliste** de la stratification sociale (les strates sociales mises en évidence n'existent pas forcement dans la réalité, elles sont construites par le sociologue pour son étude).
Selon Marx, la structure sociale est **conflictuelle :** il y a une lutte des classes. Weber, lui, envisage la stratification sociale comme **consensuelle** (car la mobilité sociale est possible à l'intérieur de chacune des hiérarchies sociales).
Selon Marx, **une classe pour soi** regroupe des individus qui ont une situation commune et qui ont de surcroît une conscience de classe, c'est-à-dire un sentiment d'appartenance à cette classe. Chez Max Weber, la définition de classe sociale est beaucoup plus simple et moins exigeante : une classe sociale est un groupe d'individus qui ont un niveau de **pouvoir d'achat** similaire.

Quelle est l'action de l'école sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ?

Question 28 : C
La massification scolaire est un processus essentiellement quantitatif : le pourcentage de jeunes d'une génération parvenant à un niveau de diplôme donné (le baccalauréat, par exemple) augmente.

Question 29 : B
La massification scolaire est bien une réalité depuis la Ve République. Or, la massification scolaire implique une démocratisation scolaire dans la mesure où elle profite surtout aux enfants des classes populaires qui ont désormais accès à l'école. Toutefois, la démocratisation scolaire n'est pas encore totale en France : les enfants de cadres réussissent tendanciellement mieux que les enfants d'ouvriers.

Question 30 : C
Pierre Bourdieu explique surtout les facilités scolaires des enfants des classes favorisées par le capital culturel qui leur aura été transmis par leurs parents lors de la socialisation. Il ne faut pas limiter le capital culturel à la culture générale (par ailleurs très importante pour réussir à l'école), le capital culturel concernant également la manière de s'exprimer, la capacité à se comporter dans telle ou telle situation, la fréquentation de lieux culturels, etc. Le capital culturel est donc une notion très large.

Question 31 : C
Selon Raymond Boudon, l'institution scolaire et la socialisation ne sont pas prioritairement responsables de l'inégalité scolaire. Selon lui, si les enfants d'ouvriers choisissent davantage les séries professionnelles, c'est parce qu'ils ont rationnellement intérêt à faire ce choix.

Question 32 : A, C
Les statistiques de l'Éducation nationale montrent que l'échec scolaire est plus fréquent chez les garçons que les filles. Toutefois, les études sociologiques ont montré que certains stéréotypes de genre persistent bel et bien à l'école.

Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?

Question 33 : A
Comme son nom l'indique, le déclassement signifie qu'un individu connaît une

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

mobilité sociale intergénérationnelle descendante. Par exemple, il concerne un fils de cadre qui deviendrait ouvrier ou un fils de « profession intermédiaire » qui deviendrait employé. Si le déclassement est une peur de plus en plus partagée par les Français, les cas sont relativement rares.

Question 34 : A, C
Pour étudier la mobilité sociale (changement de groupe socioprofessionnel entre un père et son fils), il peut être, en creux, intéressant d'étudier l'absence de mobilité, c'est-à-dire la reproduction sociale. Comme les tables de mobilité sont des tableaux croisés, les chiffres liés à la reproduction sociale sont à lire dans la diagonale de la table.

Question 35 : B
En 2014-2015, sur 100 fils d'ouvriers, 9,4 sont devenus cadres. La probabilité pour un fils d'ouvrier de devenir cadre est donc relativement faible.

Question 36 : C
Une partie de la mobilité sociale observée s'explique par l'évolution quantitative des emplois. Par exemple, des fils d'agriculteurs ont été contraints de changer de groupe socioprofessionnel en raison de la diminution du nombre d'emplois dans le secteur agricole. La mobilité structurelle est donc, en quelque sorte, une mobilité sociale « forcée ».

Question 37 : A, B, C
La mobilité sociale intergénérationnelle ascendante peut être expliquée par de nombreuses raisons. La première d'entre elles est la mobilité structurelle, c'est-à-dire la mobilité sociale rendue obligatoire par les évolutions quantitatives des emplois. Par ailleurs, les rôles de la famille (ressources et configurations) et de l'école (niveau de formation) ne doivent pas être négligés pour expliquer la mobilité sociale.

Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?

Question 38 : B
Si le vote est une composante essentielle de l'engagement politique, celui-ci n'y est pas limité : il comprend aussi le militantisme politique, associatif, syndical, la consommation engagée…

Question 39 : B
Mancur Olson a montré qu'un individu n'a pas intérêt *a priori* à se mobiliser (participer à une grève par exemple) car, si la mobilisation aboutit (augmentation de salaires, par exemple), l'individu en percevra les gains sans en avoir supporté les coûts en temps, en énergie et en argent. Selon cette lecture, un individu a donc ainsi rationnellement intérêt à se comporter en passager clandestin.

Question 40 : C
La structure d'opportunité politique désigne le contexte politique dans lequel se trouve une société. Ce contexte politique est plus ou moins propice à une mobilisation. Dans certains cas, une mobilisation collective (une manifestation, par exemple) a plus de chance d'aboutir – par exemple, lorsque le gouvernement est peu populaire. À l'inverse, juste après des élections, il est souvent peu efficace de se mobiliser pour s'opposer à un gouvernement qui vient d'être élu.

Question 41 : B, C
Le taux de syndicalisation en France a baissé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale puisqu'il est passé d'environ 30 % des salariés à environ 11 %, soit une baisse de 19 points de pourcentage. La France a un taux de syndicalisation deux fois moins élevé que les autres pays de l'OCDE.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

Question 42 : B

Le répertoire de l'action collective désigne l'ensemble des moyens qui peuvent être utilisés pour exprimer un mécontentement ou défendre une idée : grève, manifestation, pétition, boycott, occupation, etc. Dans les sociétés démocratiques, le répertoire de l'action collective s'est élargi laissant davantage place à des formes « originales » de mobilisations (happenings, envahissement, action dénudée, les avocats jetant leurs robes devant les caméras…).

Quelles mutations du travail et de l'emploi ?

Question 43 : B.

Il s'agit d'une erreur courante. En économie, les chômeurs sont classés dans la population active (avec les actifs occupés). Les inactifs sont des personnes qui n'ont pas d'emploi et qui n'en cherchent pas. Or, un chômeur n'a pas d'emploi mais en cherche un.

Question 44 : B

Un plombier à son compte travaille pour lui-même, il est le propriétaire de son entreprise de plomberie et la dirige. Il gagne sa vie en vendant le produit de son travail : travaux, réparations, etc. Les deux autres propositions de réponses (un professeur et un employé de banque) renvoient à un emploi salarié, car ces deux professionnels ont signé un contrat de travail et sont donc liés à un employeur par un lien de subordination.

Question 45 : B

La France et les pays européens ont retenu une vision relative de la pauvreté (un pauvre est quelqu'un qui a un revenu plus faible que les autres) tandis que les pays anglo-saxons (États-Unis, Canada) raisonnent davantage en termes de pauvreté absolue (un pauvre est quelqu'un qui n'a pas les revenus suffisants pour lui assurer le minimum vital). La pauvreté est appréhendée par rapport aux revenus (les sommes d'argent qu'un individu reçoit) et non par rapport au patrimoine (ce qu'un individu possède).

Quelle action publique pour l'environnement ?

Question 46 : B

Greenpeace est une organisation non gouvernementale (ONG) créée en 1971 au Canada. Elle est présente dans 55 pays et agit en faveur de l'environnement et pour la préservation de la biodiversité. La COP 21 est une conférence annuelle regroupant des États et donc les gouvernements, il s'agit donc d'une « organisation gouvernementale ». Greta Thunberg est une jeune femme suédoise qui milite notamment contre l'insuffisante action des pouvoirs publics en matière de réchauffement climatique.

Question 47 : A, B, C

La « mise sur l'agenda politique » désigne la situation dans laquelle un problème arrive, par différents moyens, sur le « devant de la scène médiatique » et fait la une des journaux. Les hommes politiques de tous bords politiques débattent de ce problème. Dans ce contexte, un problème social, économique ou, ici, environnemental devient un problème public.

Question 48 : A, B, C

Pour agir contre le réchauffement climatique, l'État dispose de ces trois instruments : la loi (contrainte), la taxe (désincitation) ou la subvention (incitation) et le marché de quotas d'émission par lequel l'État attribue des « droits à polluer » qui pourront ensuite être échangés sur ce même marché. Ces instruments peuvent – malgré leurs limites – contribuer à la réduction de l'émission de CO_2.

Question 49 : A

Les biens communs sont rivaux (un poisson péché dans la mer par un individu ne pourra plus être péché par un autre

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.

individu) et sont non excluables (il est impossible – ou du moins difficile – techniquement d'empêcher la pêche à quelqu'un qui ne veut pas payer pour pécher). Les économistes considèrent que l'environnement est un bien commun.

Question 50 : C

Les économistes ont mis en évidence ce phénomène de « passager clandestin » (« *free-rider* », en anglais) pour montrer que, dans certains cas, il est possible de profiter des avantages de quelque chose sans en supporter les coûts en temps, en argent ou en énergie. Dans le cas de la lutte contre le réchauffement climatique, un pays peut avoir intérêt à laisser ses voisins mener des politiques climatiques coûteuses (ces pays taxent les entreprises ou les obligent à dépolluer par la loi). Ce pays, lui, n'agit pas en faveur de l'environnement. Il se comporte donc en « passager clandestin » (comme on profite d'un voyage sans payer de billet) dans la mesure où il ne mène pas lui-même de politique environnementale coûteuse (en termes de compétitivité, par exemple), mais profite des bienfaits des mesures prises par les autres pays (l'air est plus pur pour tout le monde).

Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

Question 51 : B

En SES, l'adjectif cumulatif signifie : « qui se génère soi-même ». La croissance économique est un phénomène cumulatif dans le sens où la croissance génère de la croissance. Pour les inégalités, c'est la même idée : les inégalités économiques se renforcent entre elles (les inégalités de revenus entraînent des inégalités de patrimoine et réciproquement) et les inégalités économiques engendrent des inégalités sociales et culturelles et vice versa.

Question 52 : A

Au cours du XX^{e} siècle, la part du revenu du top 1 % a baissé. En effet, en 1920, les 1 % des individus les plus riches de la population s'accaparaient environ 20 % du revenu total tandis que, en 2010, cette part était de 11 % environ, soit une baisse de 9 points de pourcentage sur presque un siècle.

Question 53 : B

Les inégalités de patrimoine sont très importantes en France tandis que les inégalités de revenu se situent dans la moyenne des pays européens. En lisant ces inégalités avec une courbe de Lorenz, on peut voir qu'en 2009-2010, les 10 % des ménages les plus riches se partageaient 24 % du niveau total (ou revenu) tandis qu'ils accaparaient 48 % du patrimoine total.

Question 54 : A, B, C, D

Pour assurer davantage de justice sociale, l'État peut agir sur ces quatre leviers. Ils permettent d'améliorer l'égalité des chances et l'égalité des situations.

© rue des écoles & *Le Monde*, 2021. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites.